



HISTOIRE
DES
VOYAGES
DES
PAPES,

Depuis INNOCENT I, *en 409, jusqu'à* PIE VI, *en 1782.*

AVEC DES NOTES.







A VIENNE,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXXII.


GVIDIORVM FAM. CAS. GVARDIE DEGENS

PRÉFACE.

Nous ne donnons point l'Hiſtoire des fuites, des exils, des expéditions militaires des Papes, mais ſeulement des Voyages, qu'ils ont entrepris volontairement, pour les intérêts, tant ſpirituels que temporels de l'Egliſe de Rome.

Nous paſſerons ſous ſilence le fameux Voyage du Pape Libere, quand, en 355, enlevé de Rome au milieu de la nuit, malgré la vigilance du Peuple, qui le gardoit, il fut emmené à Milan devant l'Empereur Conſtance, Protecteur des Ariens, qui lui enjoignit avec menaces de ſouſcrire la condamnation de St. Athanaſe. L'Empereur lui donna trois jours pour délibérer s'il vouloit condamner Athanaſe, & retourner libre à Rome, ou, dans l'autre cas, être envoyé en exil. Le Pape lui répondit que l'eſpace de trois jours ou de trois mois ne chan-

geroit point sa résolution, & qu'ainsi il pouvoit l'exiler où il le jugeoit à propos. Deux jours après, Constance le fit reléguer à Bérée en Thrace. Mais vaincu par l'ennui de deux ans d'exil, par la crainte de la mort, & par la jalousie de voir Félix sur son Trône, Libere eut la foiblesse, pour ne pas dire la lâcheté, de condamner Athanase. Cette conduite lui fait peu d'honneur; car, si la fermeté est glorieuse, on s'avilit dès qu'on vient à plier.

Nous omettrons encore le Voyage du Pape Silvere. Celui-ci, refusant de se prêter aux vues de Théodora, épouse de l'Empereur Justinien I, qui desiroit abolir le quatrieme Concile général de Calcédoine, & faire approuver les Confessions d'Anthime, de Sévere & de Théodose, déposés comme partisans d'Eutichès, s'attira le ressentiment de l'Impératrice. Elle le fit chasser de Rome par le célebre Général Bélisaire. Le Pape fut envoyé en exil à Patare en Licie, dont l'Evêque alla se jetter aux pieds de l'Empereur, &

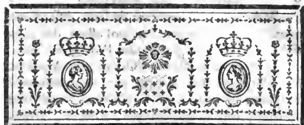
obtint le rappel de Libere. Mais, les manœuvres de Théodora prévalant, il fut livré à deux serviteurs de Vigile, son successeur & favori de l'Impératrice. Ils le menerent dans l'Isle Palmaria, où il mourut le 20 Juillet 538.

Nous ne ferons point mention du Voyage de Martin I. Celui-ci, ne voulant point approuver le Formulaire de Foi de Paul, Archevêque de Constantinople, attaché au Monothélisme, & ayant en outre condamné & excommunié le même Paul, dans un Concile tenu à Rome, devint ennemi de l'Empereur, qui le fit arracher du pied des Autels, pour le conduire dans les prisons de Constantinople, d'où il ne fut tiré que pour aller en exil dans la ville de Chersone, où il finit ses jours en 655. Nous ne parlerons point des exils d'autres Papes, comme de Benoît V & Grégoire VI, conduits de force en Allemagne, le premier en 965, & le second en 1046. Nous ne dirons rien des fuites de quelques Papes, dans le tems des

Schismes & des révolutions qui bouleverserent l'Eglise dans les IX, X & XIe. siecles. On y trouve Jean XIII, Grégoire V, Benoît VIII & autres, jusqu'aux XIV & XVe. siecles. Le motif de ces dissentions & de ces troubles funestes étoit la multiplicité des Papes. Ces divisions, qui déchirerent l'Eglise, furent terminées en 1417, au Concile de Constance, où Martin V fut élu Pape.

Voilà tout ce que nous dirons sur cet Ouvrage, dont l'idée nous a été fournie par celui que M. l'Abbé Gusta vient de donner, en Italien, sous le titre de Voyages des Papes (*). *On pourroit lui reprocher d'être trop porté pour la Cour de Rome, au préjudice des autres Puissances. Nous avons fait ensorte d'éviter ce défaut par la plus grande impartialité possible.*

(*) *Viaggi dei Papi dell' Abbate Francesco Gusta.* In Firenze, 1782.



HISTOIRE
DES VOYAGES
DES PAPES.

§. I. VOYAGE D'INNOCENT I. à Ravenne, pour s'aboucher avec l'Empereur Honorius, en [illegible]9.

LE cinquieme siecle de l'Eglise fut très-funeste aux Peuples Chrétiens, par le ravage universel que causerent dans les Empires d'Orient & d'Occident les Vandales, les Goths, les Sarmates, les Alains, les Huns & autres Nations Barbares, appellées des Province du Nord par deux hommes également jaloux & méchans, Ruffin & Stilicon. Au lieu de répondre aux sages vues de Théodose-le-Grand, qui les avoit nommés tuteurs & régens des deux jeunes Princes ses fils, Arcadius & Honorius; ces deux Ministres, aveuglés par la passion de dominer, & brûlant d'une jalousie immodérée, firent tous leurs efforts pour se renverser mutuellement; & afin d'y réussir, ils appellerent à leur aide

les Barbares, qui, profitant de leurs dissentions particulieres, se mirent en possession des plus riches & des plus florissantes Provinces. Tout ce qu'enferme le Rhin, l'Océan, les Alpes & les Pyrénées fut ravagé par leurs armes : Mayence fut prise & ruinée; Worms fut détruite après un long siege : Rheims, Amiens, Arras, Terouane, Tournai, Spire, Strasbourg devinrent des Villes Germaniques : l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Province Lyonnoise & la Narbonnoise, tout fut ruiné, à la réserve de peu de villes. Les femmes nobles & les vierges consacrées à Dieu furent le jouet des Barbares; les Evêques furent chargés de fers, les Prêtres & les Cleres tués, les Eglises renversées, les chevaux attachés aux Autels, les Reliques deterrées. » J'ai vu, dit Salvien, dans les villes les » corps morts de l'un & de l'autre sexe, dé» chirés par les chiens & les oiseaux, infecter » les vivans qui restoient. «

Ruinar. *Hist. Persec. Vand.*

Hyeronym. *Epist.* 15. *ad Ageruchiam.*

Ad Heliod.

De Gub. l. 6.

On vit bientôt Alaric, Roi des Goths, pénétrer en Italie. Il vint jusqu'aux portes de Rome : il l'affigea si étroitement, qu'ayant empêché les vivres d'y entrer, la famine & la peste commencerent à la ravager.

Zozim. l. 5.

En cette extrêmité, les Sénateurs Païens crurent nécessaire de faire des sacrifices au Capitole & dans les autres temples. Des Aruspices Toscans appellés par Pompeien, Préfet de Rome, prometent de chasser les Barbares par des foudres & des tonnerres, se vantant d'avoir déja réussi en pareille occasion à Narni, ville du Duché de Toscane, qu'Alaric n'avoit pas prise en marchant vers Rome. Pour plus grande sûreté,

on fit part au Pape Innocent de la resolution, que l'on avoit prise de faire à Rome des sacrifices. Le Vicaire de Jesus-Christ, préférant le salut de la ville à son opinion, permit de faire les cérémonies païennes en secret. Mais les Toscans ayant prétendu que ces sacrifices seroient inutiles, si on ne les faisoit publiquement, le Sénat monta au Capitole, & y fit ce qu'on avoit résolu. La même chose fut exécutée dans les places publiques. Mais l'événement n'ayant pas répondu à l'attente, on laissa les Toscans, pour songer aux moyens d'appaiser Alaric. Zozim. l. 5.

En conséquence on traita avec le Roi des Goths. Le Sénat convint de lui donner cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, & trois mille livres de poivre. Pour former cette quantité d'or & d'argent, comme le trésor public étoit épuisé, on taxa les particuliers, qui n'y purent suffire. Un expédient très-simple & très-naturel tira d'embarras; on eut recours aux ornemens des idoles & aux idoles même d'or & d'argent. C'est ainsi qu'on doit faire servir aux besoins de l'Etat les trésors inutiles qui peuvent s'y trouver.

Moyennant ces présens, Alaric leva le siege de Rome, l'an 409, après que les Romains lui eurent promis de procurer la paix entre l'Empereur & lui.

Le Sénat députa sur le champ à Ravenne auprès d'Honorius trois personnages, en qualité d'Ambassadeurs, pour obtenir de lui la confirmation de ce qu'on avoit conclu avec Alaric, & pour l'engager à faire un traité d'alliance avec lui. Gusta. Viaggi dei Papi.

L'Empereur acueillit mal les Ambassadeurs, & désapprouva la conduite des Sénateurs. Il ne voulut écouter aucune proposition de leur part, s'embarrassant-très peu qu'Alaric vînt de nouveau ravager Rome. Le Sénat resolut donc d'envoyer une autre Ambassade à Ravenne pour toucher le cœur d'Honorius.

Sozom. IX. c. 7. Innocent I alla en députation auprès de l'Empereur; on se flattoit que la présence du Pontife feroit quelque chose sur l'esprit d'Honorius. Mais celui-ci resta inébranlable dans sa résolution, & le voyage du Pape fut inutile.

Pendant qu'Innocent étoit à Ravenne, arriva le fameux sac de Rome par Alaric. Celui-ci irrité de ce qu'Honorius ne vouloit pas lui accorder la paix aux conditions modérées qu'il lui proposoit, vint assiéger cette capitale, qu'il prit le 24 août 410 de J. C. & 1164 de la fondation de Rome. Le Roi des Goths la livra au pillage, ordonnant toutefois, par respect pour les Apôtres Saint-Pierre & Saint-Paul, que leurs églises fussent regardées comme des asyles sacrés; ce qui empêcha l'entiere destruction de la ville: car ces églises étant grandes, & occupant, avec les bâtimens, qui en dépendoient, beaucoup de place, il s'y sauva assez de monde pour repeupler Rome.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

Oros. l. 7. c. 39.

Sozom. II. c. 10. (1) Dans ce saccagement, plusieurs palais & édifices publics furent réduits en cendres, quantité de gens tués, plusieurs femmes déshonorées, même des vierges consacrées à Dieu. Mais, parmi ce Barbares, qui faisoient éprouver à la ville de Rome tous les maux & toutes les horreurs de la guerre, il s'en trouva

qui tinrent une conduite remplie d'humanité, conduite, que n'euſſent peut-être pas tenu les aſſiégés à l'égard des aſſiégeans. L'impartialité va rapporter quelques faits qui y ſont arrivés.

Une femme mariée, d'une excellente beauté & Catholique, tomba entre les mains d'un jeune Goth Arien, qui, voyant qu'elle réſiſtoit à ſes deſirs, tira ſont épée pour l'effrayer, & lui effleurant la peau, lui mit la gorge en ſang. Elle préſenta courageuſement ſa tête au fer de l'ennemi : le Barbare, touché de ſa vertu & de ſon héroïſme, la mena lui-même à l'égliſe de St. Pierre, la recommanda aux gardes, leur donna ſix pieces d'or pour ſa nourriture, & la fit rendre à ſon mari. Sozom. 11. c. 10.

Un autre Goth des principaux, & Chrétien, étant entré dans une maiſon d'une égliſe, y trouva une vierge conſacrée à Dieu & avancée en âge. Il ſe contenta de lui demander ſon or & ſon argent; elle répondit avec fermeté qu'elle en avoit en quantité, & qu'elle alloit lui montrer ces tréſors. Auſſi-tôt elle lui fit voir tant de vaſes ſi précieux, qu'il fut étonné de leur nombre, de leur poids & de leur beauté : » Ce ſont, ajouta-t-elle, les vaſes de » l'Apôtre St. Pierre; prends-les, ſi tu l'oſes; » tu en réponds; comme je ne puis les défen- » dre, je n'oſe les garder. « Le Barbare, touché de reſpect, envoya dire à ſon chef ce qui ſe paſſoit : Alaric commanda auſſi-tôt qu'on reportât tous les vaſes, comme ils étoient, à la Baſilique de St. Pierre & que l'on y conduiſît auſſi avec eſcorte la vierge ſacrée & tous les Chrétiens, qui ſe joindroient à elle. Oros. l. 7. c. 39.

Comme l'endroit étoit éloigné de l'église de St. Pierre, il falloit traverser toute la ville. Le transport des vases sacrés devint un spectacle curieux. On les portoit un à un sur la tête à découvert ; des deux côtés marchoient des soldats, l'épée à la main. Les Romains & les Barbares chantoient ensemble des hymnes. Les Chrétiens accouroient de tous côtés ; plusieurs Païens firent semblant d'être Chrétiens, pour participer aux cantiques sacrés, dont retentissoient les rues.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

Un Diacre, nommé Denis, qui savoit la médecine, & l'exerçoit gratuitement, fut pris par les Goths; mais il se rendit si aimable parmi eux, qu'ils le regarderent comme leur maître.

Hieronym. *Præfat. lib.* I. *in Ezech.*

Beaucoup de Chrétiens quitterent Rome; les Barbares laisserent sortir ceux qui voulurent, leur donnerent escorte & les aiderent à emporter leur bien, moyennant une légere rétribution. Le pillage de Rome dura trois jours; Alaric en sortit le sixieme jour après qu'il y fut entré, sans y laisser de garnison.

Oros. l. 7. c. 39.

(2) Innocent étoit toujours à Ravenne. Il est singulier que les Ecrivains ecclésiastiques, tant anciens que modernes, regardent cette absence du Pape comme un effet signalé de la Providence divine, parce qu'il n'eut pas la douleur d'être témoin des malheurs de son Peuple. Nous croyons au contraire que les calamités, qui affligeoient la capitale du Monde Chrétien, auroient dû émouvoir les entrailles du Vicaire de J. C., au point de lui faire abandoner Ravenne pour aller consoler son troupeau exposé à la fureur des Barbares.

L'orage étant entiérement dissipé, le Pape revint à Rome. Son premier soin fut de soulager les Chrétiens, de rétablir les églises & de réparer les maux auxquels il n'avoit pas eu le courage de participer. Il s'occupa ensuite à détruire, dans leur origine, les hérésies de Pélage, de Celestius & des Donatistes, ne cessant d'encourager par ses lettres St. Augustin, St Jérôme, & autres Evêques, à combattre leurs erreurs. Au milieu de ces occupations, la mort vint le surprendre le 12 mars 417, après avoir occupé le S. Siege environ quinze ans.

Guida, *Viaggi dei Papi.*

Nous nous sommes peut-être trop étendus dans le récit de ce premier Voyage; mais l'époque étoit trop intéressante pour user de briéveté.

§. II. VOYAGE de LÉON I. au Camp d'ATTILA, Roi des Huns, en 452.

Le Voyage de Léon est mémorable dans les Annales de l'Eglise: il eut lieu en 452, lorsque ce Pape alla aux camp d'Attila, Roi des Huns.

La mémoire de ce Conquérant, surnommé le *Fléau de Dieu*, est en horreur chez tous les Ecrivains ecclésiastiques. Outre la réputation de ses cruautés, dit un Historien, il avoit la figure terrible. Il étoit de petite taille; mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, marquant son origine, & tels que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main, étant très-habile pour les conseils. Il se laissoit fléchir par ceux qui

Fleury. *Histoire Ecclés.* Liv. XXVIII.

ſe ſoumettoient, & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole.

AN. 451. Greg. Tur. II. *Hiſt.* c. 7. Nous ne nous arrêterons point à décrire les ravages des Huns. Attila ayant paſſé le Rhin, vint à Metz & y mit le feu; il ravagea enſuite Rheims, Cambrai, Beſançon, Langres, Auxerre. A Paris, l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongerent à ſe retirer dans des places plus fortes avec leurs femmes & leurs enfans; mais les Huns n'approcherent pas de cette ville. Orléans fut aſſiégé; Aetius, Général des troupes de Valentinien III, vint au ſecours des habitans avec Théodoric, Roi des Viſigoths, & ils firent lever le Siege. Attila ſe retira dans les plaines de Champagne; Aetius, avec le ſecours des Goths & des Francs, lui livra une fameuſe bataille; le Roi des Huns fut défait, & obligé de quitter les Gaules.

Vita S. Genov. ap. Boll. 3. Jan.

Greg. Tur. II. *Hiſt.* c. 7.

Ayant réparé ſes pertes de l'année précédente, Attila entra en Italie par la Pannonie. Aprés avoir ravagé Aquilée, Padoue, Vicence & Vérone, il prit & détruiſit Milan & Pavie; il vint enſuite camper dans le Mantouan, à l'endroit où le Mincio ſe jette dans le Pô, & menaça d'aller aſſiéger Rome. Valentinien ſe trouvoit pour lors dans cette ville. On conçoit facilement quelle fut la frayeur de ce Prince puſillanime & timide, qui négligeoit les affaires de l'Etat.

AN. 452. Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Cet Empereur & Aetius même ſongerent à quitter l'Italie; mais auparavant on réſolut, de concert avec le Sénat, d'envoyer des Ambaſſadeurs vers Attila pour lui faire des propoſitions de paix. Comme on connoiſſoit l'éloquence de

Léon, on le députa au Roi des Huns avec Avienus, personnage Consulaire, & Trygetius, qui avoit été Préfet du Prétoire. Le Pontife de Rome, dans un discours concis & énergique, lui exposa la démarche qu'il faisoit en venant lui demander la paix au nom du Sénat & de l'Empire Romain, qui, jadis vainqueur de toutes les Nations, se reconnoissoit vaincu par Attila; il fit entendre qu'aux victoires, qu'il avoit jusqu'ici remportées, il en ajouteroit une, qui seroit la plus glorieuse & en même-tems la plus difficile, celle de triompher de lui-même, en accordant un généreux pardon à ses ennemis. Attila, vivement ému, ne cessa, pendant le discours de Léon, de regarder fixement le visage du Pontife. Vaincu par la force & l'énergie de ses paroles, il écouta favorablement ses propositions, & lui accorda ce qu'il demandoit. Il ordonna immédiatement à ses soldats d'arrêter les actes d'hostilités, & retourna dans la Pannonie. On ne sauroit croire quelle fut alors la surprise de ses Généraux, qui n'étoient pas accoutumés à lui voir faire des actes de clémence envers ses ennemis. Dans leur étonnement ils lui demanderent le motif de sa retraite; il répondit qu'il avoit vu à côté de Léon, pendant qu'il parloit, un vieillard vénérable, habillé pontificalement, qui, l'épée nue, menaçoit de le tuer, s'il ne consentoit aux demandes de l'Evêque de Rome. Ce personnage devoit beaucoup ajouter à l'éloquence de Léon; un glaive est plus capable de faire impression que toutes les figures de la rhétorique. Anastase, le Bibliothécaire, garde le silence sur ce fait,

Jornand. c. 42.

Cassiod. Misc. cell. Hist.

dans ses *Vies des Papes*, mais le judicieux Muratori le rapporte.

Léon, avec les Ambassadeurs, revint à Rome, très-satisfait de l'heureux succès de son voyage. L'Empereur (3), le Sénat & le Peuple l'accueillirent avec les plus sinceres témoignages d'affection & de reconnoissance.

An. 455. Prosp. Chr. Trois années après, le même Léon alla, hors des portes de Rome, au-devant de Genseric, Roi des Vandales, qui venoit saccager cette ville. Il obtint, par ses prieres, qu'il se contentât du pillage, sans mettre le feu, ni répandre de sang. Rome fut pillée en liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses, qui furent enlevées, étoient les vases sacrés que Titus avoit autrefois apportés de Jerusalem. (Procop. 1. Van. c. 5.)

Cette démarche de Léon ne doit pas être regardée comme un voyage, puisqu'il ne s'éloigna que de six milles de la ville.

§. III. Voyage d'Hormisdas à Ravenne, en 518, vers Théodoric, Roi des Goths.

Il y a peu d'Ecrivains ecclésiastiques, qui fassent mention du Voyage d'Hormisdas, soit parce que son absence de Rome ne fut pas longue, soit parce qu'il n'eut pas de motif pour entreprendre ce Voyage. Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en faire mention.

Après la condamnation d'Acace, Patriarche de Constantinople, faite publiquement à Rome, en 484, par le Pape Félix III, l'Eglise de Constantinople se sépara de la Communion Romaine. Ce schisme dura jusqu'à la mort de l'Empereur Anastase, en 518. Il eut pour successeur Justin, Prince très-dévot, & si ignorant qu'il ne (*Art de vérifier les dates.*)

savoit

favoit pas lire. Dès que celui-ci fut élu Empereur, il manda sur-le champ à Hormisdas qu'il souhaitoit sincérement la réunion de l'Eglise de Constantinople avec celle de Rome. A sa lettre il en joignit une du Patriarche Jean, dont les sentimens & les desirs étoient les mêmes que les siens. (4) Dès qu'on se vit délivré du cruel gouvernement d'Anastase, le Peuple de Constantinople conjura le Patriarche de professer la Foi catholique, démontrée dans les quatre Conciles généraux, & dans la fameuse Lettre de Léon à Salvien, Patriarche de Constantinople.

Platin. *De vitiis Pontif.*

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire*, liv. LX.

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Il est facile d'imaginer combien la lettre de l'Empereur fit plaisir au Pape. Embrassant volontiers cette occasion si favorable de rendre le calme à l'Eglise, il résolut d'envoyer des Légats, pour recevoir à la Communion l'Eglise de Constantinople. Mais il craignit de déplaire à Théodoric, Roi des Goths, s'il ne lui faisoit part de son dessein. Celui-ci s'étant rendu maître de l'Italie, s'étoit fixé à Ravenne, & se faisoit craindre des Romains. La politique du Pape étoit bonne. Hormisdas alla donc à Ravenne demander à Théodoric son consentement sur la légation, qu'il projettoit d'envoyer à Constantinople. Le Roi des Goths, quoique Arien, étoit très-modéré envers les Catholiques. Il fut satisfait de voir le Pape à sa Cour. Ils convinrent ensemble d'envoyer cinq Légats: Germain, Evêque de Capoue, qui avoit déja été en légation à Constantinople, du tems de l'Empereur Anastase; Jean, Evêque d'une autre Eglise; Blandus, Prêtre; Felix & Dioscore, Diacres.

Lib. Pontif. in Hormisd.

Gusta. *Viaggi dei Papi.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXI.

De retour à Rome, le Pape fit partir sur-le-champ les Légats. Il les chargea de plusieurs lettres pour l'Empereur Justin, l'Impératrice Euphémie, le Patriarche Jean & son Clergé; pour le Comte Justinien, qui depuis fut Empereur; pour Celer & Patrice, deux des principaux de la Cour, & pour d'autres personnages de distinction.

Quand les Légats entrerent dans Constantinople, le Peuple fit paroître une extrême joie, portant des cierges & faisant des acclamations à la louange du Pape. L'Empereur reçut avec respect les lettres d'Hormisdas, & dit aux Légats : » Voyez l'Evêque de cette ville, & vous » expliquez ensemble paisiblement. Le Pape, » répondirent les Légats, ne nous a point or» donné de disputer; mais nous avons en main » un formulaire, souscrit par tous les Evêques, » qui ont voulu se réconcilier avec le Siege de » Rome. Ordonnez qu'on en fasse la lecture, » &, si l'on y trouve quelque difficulté, nous » y répondrons. « On reçut le formulaire. Le Patriarche Jean y mit sa souscription; l'Empereur, le Sénat & tous les assistans témoignerent beaucoup de joie de cette réunion. Hormisdas eut alors la consolation de voir la paix de l'Eglise rétablie non-seulement en Orient, mais encore en Afrique, par la mort de Trasamond, Roi des Vandales, qui persécutoit cruellement les Catholiques.

§. IV. VOYAGE de JEAN I. à Constanti-

JUSTIN étoit Empereur d'Orient, & Théodoric regnoit en Italie, lorsque Jean I. fit le Voyage de Constantinople.

L'Empereur Justin vouloit forcer les Ariens à se convertir, & consacrer leurs églises à l'usage des Catholiques. Il leur faisoit souffrir toute sorte de persécutions. Theodoric, qui étoit Arien, en fut extrêmement irrité; il menaça de traiter de même les Catholiques en Italie, & de la remplir de carnage. Auparavant il fit venir à Ravenne le Pape Jean, & lui ordonna d'aller en Ambassade à Constantinople, pour faire révoquer les ordres de l'Empereur & faire restituer les églises aux Ariens. Théodoric fit accompagner le Pape de quatre Sénateurs, Théodore, Importunus & Agapit, qui avoient été Consuls, & un autre Agapit, Patrice. Ce fut la premiere fois qu'un Pape fit le voyage de Constantinople. Jean n'eut rien de plus pressé que de se mettre en route. Il prit avec lui cinq Evêques. Au bruit de son arrivée, la joie fut si grande à Contantinople, en voyant pour la premiere fois un Pape, que toute la ville alla au-devant de lui, jusqu'à douze milles, avec des cierges & des croix (5). Dès que Justin apperçut le Pontife Ambassadeur, il descendit de cheval, se prosterna devant lui, & voulut encore être couronné de sa main. On doit juger quelle vive impression fit sur le vulgaire le spectacle de l'Empereur, prosterné aux pieds de l'Evêque de Rome. Le Patriarche Epiphane l'invita à faire l'office; mais le Vicaire de l'humble Jesus-Christ ne l'accepta, qu'après qu'on lui eut accordé de s'asseoir à la premiere place.

Le Pape Jean s'acquitta fidélement de sa commission. Ayant représenté à l'Empereur les périls, qui menaçoient les Catholiques d'Italie,

nople, vers l'Empereur JUSTIN, en 525.

Lib. Pontif. in Joan.

Le Beau. *Hist. du Bas-Empi-re.* liv. XLI.

Baronius

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

Gusta. *Viag-gi dei Papi.*

le Chef de l'Eglise Catholique obtint que les Ariens demeureroient en liberté. Sa conduite en cette occasion prouve qu'il préféroit la douceur de la tolérance à la cruauté de la persécution.

De retour à Ravenne, le Pape s'attendoit à être bien reçu de Théodoric, pour avoir réussi dans son ambassade. Son attente fut trompée. Le Roi le fit arrêter avec ceux qui l'avoient accompagné, sans doute comme complices de Boece & Symmaque (6), qui avoient été mis à mort l'année précédente, & les enferma dans une rude prison, où le Pape Jean mourut de maladie, le 18 de mai 526, après avoir tenu le Siege Pontifical deux ans & neuf mois. Théodoric ne lui survécut que trois mois. Ses Officiers, dit très-sérieusemént Procope, lui ayant un jour servi sur sa table la tête d'un grand poisson, il crut voir dans ce plat la tête de Symmaque, qui, fraîchement coupée, se mordoit les levres & le regardoit d'un œil furieux. Il fut saisi d'une telle épouvante, qu'il lui en prit un frisson mortel; il se mit au lit, & conta ce qu'il avoit vu à son médecin Epide, pleurant son crime d'avoir fait mourir Symmaque & Boece sur des calomnies. Voici quelque chose de plus ridicule encore. L'auteur de quelques Dialogues, attribués à St. Grégoire-le-Grand, dit de très-bonne foi, qu'un grand serviteur de Dieu, Solitaire dans l'isle de Lipari, s'entretenant avec un Seigneur Goth, le jour même de la mort de Théodoric, lui dit qu'il venoit de voir l'ame de ce Roi, que le Pape Jean & le Patrice Symmaque plongeoient dans

Art de vérifier les dates.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

la chaudiere de Vulcain, c'eſt-à-dire (chrétiennement parlant) précipitoient en Enfer. Le bon-ſens ne permet pas d'adopter ces contes puériles & ridicules, que la haine & le fanatiſme ont débités ſur ſa mort.

§. V. Voyage d'Agapit à Conſtantinople, en 535.

Il s'écoula peu d'années entre le Voyage du Pape Jean & celui d'Agapit, qui y fut contraint par Théodat, Roi des Goths, comme Jean y avoit été forcé par les ordres de Théodoric. Les motifs toutefois en étoient bien différens.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Juſtinien I, ſucceſſeur de Juſtin ſon oncle, deſiroit recouvrer par les armes le grand nombre de Provinces de l'Empire Romain, uſurpées par les Barbares. Par le moyen du fameux Béliſaire, il ſoumit en peu de tems la Perſe & l'Afrique : animé par cet heureux ſuccès, il réſolut de conquérir l'Italie; il en confia l'exécution au même Béliſaire. Le motif de la guerre fut la mort de la fameuſe Reine Amalaſonte, que l'ingrat Théodat, Roi des Goths, avoit fait étrangler dans une petite iſle du lac de Bolſene, très-peu de tems après qu'elle l'eut placé ſur le Trône. Juſtinien jura hautement de ne pas laiſſer ce meurtre impuni; c'étoit un heureux prétexte pour exécuter, avec une apparence de juſtice, le deſſein, formé depuis long-tems, d'ôter aux Goths ce qu'ils tenoient de ſes prédéceſſeurs, & ce dont il les avoit lui-même reconnus poſſeſſeurs légitimes.

Informé des préparatifs que faiſoit Juſtinien, pour ſon expédition d'Italie, Théodat craignit de perdre la couronne. Quoiqu'éclairé, il étoit

timide, & ignoroit l'art de la guerre, aussi-bien que celui de regner. Après avoir fait inutilement différentes tentatives auprès de Justinien, pour le détourner de son dessein, il écrivit, dans sa fureur, des lettres foudroyantes au Pape & au Sénat de Rome, avec ménace de faire mourir tous les Sénateurs avec leurs femmes & leurs enfans, s'ils ne faisoient abandonner à l'Empereur le projet, qu'il avoit formé d'entrer en Italie.

Marcell. *Chr.*

Cassiod.

Le Pape, obligé de se charger de cette négociation, alla lui-même à Constantinople. N'ayant pas de quoi faire son voyage, il engagea les vases sacrés de l'Eglise de St. Pierre, pour une certaine somme d'argent, que lui prêterent les trésoriers du Prince, & dont il leur donna sa promesse. Mais Cassiodore les retira bientôt après. Dans les premiers siecles de l'Eglise, les Evêques de Rome suivoient, quant à la pauvreté, les traces du Fondateur de la Religion chrétienne.

Art de vérifier les dates. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. xxxii.

(7) Agapit entra dans Constantinople, le 2 de Février 536, accompagné de cinq Evêques ses Légats, de deux Diacres & de deux Notaires. Justinien le reçut avec beaucoup de respect : néanmoins le Pape ne put rien obtenir, touchant l'objet de son ambassade. L'Empereur répondit, que s'étant engagé dans trop de dépenses pour la guerre, il étoit éloigné de quitter la résolution, qu'il avoit prise. Par-là le Pape fut réduit à traiter d'affaires de Religion. Comme il n'avoit point voulu voir, en arrivant, le Patriarche Anthime, partisan d'Eutychès, l'Empereur & l'Impératrice le prierent

de recevoir sa visite, & de l'admettre à sa Communion. Agapit y consentit, pourvu que le Patriarche donnât par écrit une confession de foi catholique, & retournât à son Siege de Trébisonde. L'Impératrice Théodora l'avoit fait transférer de ce Siege à celui de Constantinople; ce qui étoit contre les Canons. Le Pape eut l'adresse d'insinuer à Justinien, qu'il falloit faire déposer Anthime. Celui-ci ne voulut pas assister au Concile, qu'Agapit tint à Constantinople pour le juger; il fut déposé, & rendit à l'Empereur son pallium, se montrant conséquent dans les principes qu'il avoit adoptés. Avec lui furent condamnés Sévere, faux Patriarche d'Alexandrie, Pierre d'Apamée & Zoara, Moine, tous trois zélés partisans de Manès & d'Eutychès. A la place d'Anthime, on élut Evêque de Constantinople Mennas, Alexandrin de naissance, & Catholique. L'empereur l'ayant choisi avec l'approbation de tout le Clergé & de tout le Peuple, le Pape le consacra de sa main dans l'église de Ste-Marie. Platin. *De vitis Pontif.*

Agapit écrivit une Lettre synodale à Pierre, Patriarche de Jerusalem, pour l'informer de ce qu'il avoit fait. » Etant arrivé, dit-il, à la » Cour de l'Empereur, nous avons trouvé le » Siege de Constantinople usurpé, contre les » Canons, par Anthime, Evêque de Trébi- » sonde. Il a même refusé de quitter l'erreur » d'Eutychès. Après l'avoir attendu à péni- » tence, nous le déclarons indigne du nom » de Catholique & d'Evêque, jusqu'à ce qu'il » reçoive pleinement la doctrine des Peres. » Vous devez rejetter pareillement les autres Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

» que le S. Siege a condamnés. Nous sommes » surpris que vous ayez approuvé cette injure » faite au Siege de Constantinople, au lieu de » nous en avertir. Nous l'avons donc réparée » par l'ordination de Mennas, le premier de » l'Eglise Orientale ordonné par les mains de » notre Siege. «

Baron.

Fleury. *Hist Ecclésiast.* liv. XXXII.

Les Evêques d'Orient & de Palestine, qui se trouvoient alors à Constantinople, présenterent une requête au Pape, auquel ils donnent le titre de Pere des Peres & de Patriarche. Ils y accusent Sévere d'avoir été initié aux mysteres des Payens. Ils se plaignent aussi de Pierre d'Apamée & de Zoara, qu'ils accusent en particulier d'ignorance & de dissolution, & finissent par demander à l'Empereur une loi pour faire brûler leurs écrits, & que l'on mette à exécution le jugement prononcé contre Anthime. Cette requête est souscrite par onze Evêques. Il y a aussi les signatures de trente-trois Prêtres, Diacres ou Lecteurs députés des diverses Eglises, dont les premiers sont ceux d'Antioche.

Le Pape reçut une autre requête de Marien, Prêtre & Exarque des Monasteres de Constantinople, tant en son nom qu'en celui des autres Abbés de la même ville, & de ceux de Jerusalem & d'Orient, qui s'y trouvoient présens. Ils donnent au Pape le titre d'Archevêque de l'ancienne Rome, & de Patriarche Œcumenique. Ils se plaignent que les Schismatiques Acéphales, Sectateurs de Dioscore & d'Eutychès, tiennent des assemblées. » Ils en» trent, disent-ils, en plusieurs maisons de

» personnes constituées en dignité, & y séduisent les femmes par leurs erreurs. Ils élevent » des autels & des baptisteres dans les maisons » particulieres de la ville & des fauxbourgs, » & méprisent tout le monde, à cause de la » protection, qu'ils reçoivent du Palais. Malgré les loix de l'Empereur, qui défendent » aux Hérétiques de s'assembler & de baptiser, » Zoara a baptisé, le jour de Pâque, plusieurs » personnes, du nombre desquelles sont des enfans de ceux qui demeurent dans le Palais. La requête fait ensuite mention de la déposition d'Anthime, & demande que le Pape lui marque un terme pour retourner à son Eglise de Trébisonde, sous peine d'être déposé de l'Episcopat & remplacé par un autre. Quant à Sévere, Pierre & Zoara, ils demandent que le Pape les fasse chasser de Constantinople, comme déja condamnés, aussi-bien que plusieurs Evêques, Prêtres & Moines, tant Nestoriens qu'Eutychiens, qu'ils offrent de nommer en temps & lieu. Cette requête est souscrite par quatre-vingt-seize Abbés, la plupart de Constantinople & des environs, les autres de Palestine & de Syrie. Cet acharnement à poursuivre, même après leur condamnation, Anthime, Sévere, Pierre d'Apamée & Zoara, prouve jusqu'où se porte le fiel religieux. Les Annales du Monde Chrétien offrent mille faits de ce genre.

Avant de pouvoir terminer cette importante affaire, Agapit tomba malade & mourut à Constantinople, le 22 d'avril 536, après dix mois de Pontificat. Son corps fut transféré à Rome, & enterré à Saint-Pierre.

§. VI. Voyage de Vigile, à Constantinople, en 546.

Gusta. Viaggi dei Papi.

Nous ne nous arrêterons pas à parler de l'élection violente de Vigile, intrus dans le Pontificat par le crédit de l'Impératrice Théodora & de Bélisaire, du vivant même du Pape Silvere. Nous ne chercherons point non plus à défendre la conduite changeante & peu sage qu'il tint à Constantinople; conduite qui lui fait peu d'honneur. Nous dirons seulement qu'en usurpant la Papauté, il promit à l'Impératrice Théodora, sa protectrice, de recevoir à sa Communion les Hérétiques qu'elle favorisoit; mais qu'ayant été reconnu par la suite pour Pape légitime par le Clergé Romain, après la mort de Silvere, qu'il avoit fait envoyer en exil par Bélisaire, pour se mettre à sa place, il changea de sentiment, & viola la parole sacrée, qu'il avoit donnée. Il ne manqua pas d'alléguer qu'il n'étoit point obligé de remplir une promesse impie & injuste. Sans égard pour ce qu'il devoit à l'Impératrice, il confirma Mennas dans le Patriarchat de Constantinople, & condamna Anthime & ses partisans.

La Religion, semblable à un arbre sombre & obscur, dont les rameaux épais s'étendent à l'infini, voit sortir de son sein une infinité de Sectes. Dès la naissance de l'Eglise nous voyons des Hérésies. Au lieu de s'occuper de connoissances utiles, d'étudier la vraie morale, & d'enseigner aux Peuples leurs vrais devoirs, on chercha trop à étudier les Dogmes & à faire des Prosélytes. On entama des querelles, où souvent on ne s'entendoit point.

Le motif du voyage de Vigile à Constanti-

nople fut la fameuse question à décider au sujet des *Trois Chapitres*, qui furent une source de division parmi les Evêques d'Orient : ce fut Justinien qui lui enjoignit de s'y rendre. Sous le nom des *Trois Chapitres* on entend une Lettre d'Ibas, Archevêque d'Edesse, adressée à un Persan, nommé Maris; les ouvrages de Théodore, Evêque de Mopsueste, & quelques écrits de Théodore, Evêque de Cir, contre Cyrille d'Alexandrie. On accusoit Théodore de Mopsueste d'avoir été le maître de Nestorius, & l'on trouvoit dans ses ouvrages des principes, qui pouvoient avoir fait naître les erreurs de cet Hérésiarque. Comme il étoit mort longtems avant le Concile de Calcédoine, ce Concile n'avoit rien prononcé sur son compte. Il avoit admis Ibas & Théodoret au nombre de ses membres, & n'avoit point proscrit ce qu'ils avoient écrit contre Cyrille d'Alexandrie, parce qu'il n'avoit point trouvé que la foi de l'Eglise y pût être interessée. Théodore, Evêque de Césarée, Origéniste & Acéphale, présenta les *Trois Chapitres* à l'Empereur comme dignes d'être condamnés. Il parut bientôt, au nom de Justinien, une lettre adressée à toute l'Eglise, dans laquelle il anathématisoit les auteurs des *Trois Chapitres*, Théodore, Ibas & Théodoret. La décision de l'Empereur produisit une grande variété de sentimens. Les uns se déclarerent ouvertement contre la condamnation des *Trois Chapitres*; les autres soutenoient avec opiniâtreté qu'ils étoient justement condamnés (8).

Fleury. *Histoire Eccles.* Liv. XXXIII.

En allant à constantinople, Vigile séjourna près d'un an en Sicile. Pendant ce séjour le

Baron.

Procop. Pape envoya un grand nombre de vaiſſeaux chargés de bled, pour ſecourir Rome aſſiégée pas les Goths. Mais les vaiſſeaux furent pris par les ennemis à Porto, & Rome fut tourmentée par la famine.

Le Pape entra dans Conſtantinople le 27 de janvier 547. A ſon arrivée, il ſuſpendit pour quatre mois de ſa Communion le Patriarche Mennas, parce qu'il avoit ſouſcrit la condamnation des *Trois Chapitres.* Il publia auſſi une ſentence de condamnation contre l'Impératrice & les Acéphales. Bientôt après il la révoqua, & reçut Mennas à ſa Communion. On alla plus loin; on le preſſa ſi vivement de condamner lui-même les *Trois Chapitres*, qu'il s'écria publiquement dans une aſſemblée : *Je vous déclare que, quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas Saint-Pierre.* Cependant il tint un Concile avec les Evêques, qui lui étoient unis, au nombre d'environ ſoixante & dix; mais après pluſieurs ſeſſions, il rompit le Concile, & pria les Evêques de donner chacun leur avis par écrit; ayant reçu ces écrits, il les envoya quelques jours après au Palais, où ils furent gardés avec les ſouſcriptions de ceux qui avoient condamné les *Trois Chapitres.* Le Pape rendit raiſon de cette conduite en ces termes : » Pourquoi garder pardevers nous ces » réponſes contraires au Concile de Calcé- » doine, afin qu'on les trouve un jour dans » les archives de l'Egliſe Romaine, & qu'on » croie que nous les avons approuvées? Por- » tons-les au Palais, & qu'ils en faſſent ce qu'ils » voudront. « Agapit donne enfin ſon avis le

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXIII.

Samedi-saint, 11 avril 548 ; il le nomme jugement (*Judicatum*) & y condamne les *Trois Chapitres*, sans préjudice du Concile de Calcédoine, à la charge que personne ne parlera plus de cette question, ni de vive voix, ni par écrit. Telle fut la condescendance du Pape. Il donna son *Judicatum* à Mennas, auquel il étoit adressé ; mais cet écrit ne contenta personne ; les ennemis des *Trois Chapitres* étoient choqués de la réserve, *sauf l'autorité du Concile de Calcédoine*. D'un autre coté, les défenseurs des *Trois Chapitres* étoient indignés que le Pape se fût laissé induire à les condamner. Ces derniers étoient en grand nombre ; c'étoient les Evêques d'Afrique, d'Illyrie & de Dalmatie, qui, à cette occasion, se séparerent de la Communion du Pape. Il fut même abandonné par deux de ses Diacres les plus intimes, Rustique & Sébastien, qui se déclarerent contre le *Judicatum*, & manderent dans les Provinces que le Pape avoit abandonné le Concile de Calcédoine.

Vigile condamna Rustique & Sébastien par une sentence conçue en forme de lettre, qu'il leur adresse à eux-mêmes. Elle leur fut envoyée par trois Evêques & cinq Clercs. AN. 549. Baron.

Les deux partis étoient vivement échauffés. Les défenseurs des *Trois Chapitres* tinrent en Illyrie un Concile, qui condamna Benenatus, Evêque de la premiere Justinienne, qui leur étoit opposé. L'année suivante, les Evêques d'Afrique, assemblés en Concile, excommunierent le Pape Vigile, comme ayant condamné les *Trois Chapitres*, & les soutinrent dans des lettres qu'ils envoyerent à l'Empereur. AN. 550. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXIII.

Le Pape & les Italiens, qui étoient à Constantinople, ne cessoient de presser Justinien d'employer toutes ses forces à la conquête de l'Italie. L'Empereur promettoit de le faire; mais il passoit la plus grande partie de son tems à examiner les dogmes des Chrétiens : au lieu de s'appliquer à la guerre, il s'amusoit à de vaines spéculations & à de stériles questions sur la nature divine. Il étoit toujours assis sans gardes, dans un cabinet, bien avant dans la nuit, avec les plus vieux Evêques, feuilletant les livres des Chrétiens, par une curiosité insatiable.

Procop. *Anecd.*

Le *Judicatum* du Pape avoit produit un grand scandale; les Evêques d'Occident étoient fort attachés à la défense des *Trois Chapitres*. Cependant Théodore de Césarée, & les Orientaux, pressoient vivement Vigile de les condamner absolument, sans faire mention du Concile de Calcédoine. Comme ils ne lui donnoient point de repos sur cet objet, il dit à l'Empereur : » Que nos freres les Evêques viennent ici de » toutes les Provinces, cinq ou six de chacune, » & nous réglerons paisiblement cette affaire » d'un commun consentement; je ne pourrai » jamais me résoudre à la décider seul. « Il tira donc parole de l'Empereur, que sans avoir égard à tout ce qui avoit été dit ou écrit par qui que ce fût, touchant le *Trois Chapitres*, on examineroit ce qu'il falloit faire, dans un Concile avec les Evêques d'Afrique, d'Illyrie & des autre pays; que l'on y inviteroit principalement ceux qui avoient été scandalisés de ce qui s'étoit passé, & que sur-tout jusqu'à la décision du Concile, personne n'entreprendroit

Sent. in Theod. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXIII.

tien au sujet des *Trois Chapitres*. Il fut ainsi convenu entre l'Empereur & le Pape, en présence de Mennas, Patriarche de Constantinople, de Dacien, Evêque de Milan, de Théodore de Césarée, de quelques autres Evêques Grecs & Latins, de même qu'en présence des Juges, des Grands & de tous les Sénateurs.

En conséquence, l'Empereur envoya en Afrique & en Illyrie, pour faire venir les Evêques. Aucun ne voulut venir d'Illyrie; il en vint quelques-uns d'Afrique : au bruit de leur arrivée à Constantinople, le Pape Vigile dit à l'Empereur : » Si vous n'êtes pas content de ce » que j'ai décidé (il entendoit le *Judicatum*) » rendez-le moi, & nous examinerons l'affaire » de nouveau avec ces Evêques qui viennent. « Le Pape retira son *Judicatum* publiquement dans une assemblée, ainsi que les souscriptions des Evêques Grecs. Il déclara que, si quelqu'un d'eux faisoit la moindre chose touchant les *Trois Chapitres*, jusqu'au Concile général, il seroit privé de la Communion du S. Siege.

Sans avoir égard à la surséance accordée jusqu'au Concile général, on pressa de nouveau le Pape de condamner les *Trois Chapitres* avec les Evêques Grecs, si ceux d'Afrique, d'Illyrie & de Dalmatie n'en vouloient rien faire. Comme il le refusa, Théodore de Césarée fit enforte que l'édit de la condamnation des *Trois Chapitres* fut relu dans le Palais en sa présence, & de quelques Evêques Grecs ses partisans. Le Pape s'en étant plaint, on l'appaisa par des soumissions feintes; mais ensuite Théodore fit venir chez lui des Ecrivains, pour faire des copies

Sent. in Theod. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXIII.

de l'édit, qu'il fit publier & afficher dans l'Eglise de Constantinople & en différens lieux. Le Pape ne voulut plus communiquer avec les Evêques d'Orient, ni même les voir. Il s'attira tellement la colere de l'Empereur, que, pour mettre ses jours en sûreté, il fut obligé de se refugier à Saint-Pierre dans le palais d'Hormisdas, dont on voulut le tirer de force. A cet effet on envoya le Préteur destiné à rechercher les voleurs & les meurtriers. Celui-ci entra, suivi de quantité de soldats, les épées nues à la main, les arcs bandés. Le timide Vicaire de Jesus-Christ se cacha sous l'autel, & embrassa de frayeur les piliers qui le soutenoient. Le Préteur furieux fit prendre par les cheveux les Diacres & les autres Clercs, pour les éloigner de l'autel; pour en arracher ensuite le Pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe & par les cheveux. Vigile, qui étoit grand & vigoureux, fit résistance; il se tint si fortement attaché aux piliers de l'autel, qu'il en rompit quelques-uns, ensorte que la sainte table manqua de tomber sur lui; mais les Clercs la soutinrent. Ce spectacle singulier attira le Peuple; les soldats, ayant eu pitié du craintif Evêque de Rome, se retirerent avec le Préteur.

Cependant on promit par serment au Pape, & à ceux qui l'avoient suivi, qu'on ne leur feroit nulle violence, & qu'ainsi ils étoient libres de sortir de l'église de Saint-Pierre. Vigile quitta donc son asyle: mais la promesse fut mal observée, & le Pape entr'autres reçut plusieurs mauvais traitemens. En vain il se plaignit; il étoit chaque jour persécuté de plus en plus. S'étant

S'étant apperçu que l'on gardoit toutes les entrées du palais de Placidie, où il demeuroit, il s'enfuit de nuit, avec beaucoup de peine & de danger, pardessus une petite muraille qu'on bâtissoit ; & alla se refugier dans l'église de Sainte-Euphémie de Calcédoine, après avoir chargé quelqu'un de publier une Bulle, par laquelle il déposoit Théodore de Césarée, & retranchoit de la Communion Mennas & tous les partisans de Théodore. Ce scandale religieux dura jusqu'en 553. Le Pape sortit alors de Sainte-Euphémie de Calcédoine, & revint à Constantinople. L'Empereur fit assembler un Concile général, où cent cinquante & un Evêques se trouverent. Le Pape Vigile refusa d'y assister. Nous passerons sous silence les détails fastidieux de ce Concile, composé de huit conférences. Dès les premieres sessions, l'Evêque de Rome dressa une constitution, qui fut souscrite de seize Evêques d'Occident & de trois Diacres de sa suite. Il y défendit « de con-
» damner la mémoire de Théodore de Mop-
» sueste & de Théodoret, en disant qu'il con-
» damnoit lui-même les écrits, qui portoient
» le nom de ce dernier, & qui favorisoient la
» doctrine de Nestorius. Quant à la Lettre d'I-
» bas, il vouloit qu'on s'en tînt à la décision
» du Concile de Calcédoine. » On n'eut aucun égard à cette constitution. Le Pape Vigile se rendit enfin à l'avis du Concile, comme on le voit par une lettre écrite six mois après, au Patriarche Eutychius, où il avoue qu'il a manqué à la charité, en se divisant de ses freres. *Tom. 5. Concil.* Il dit, qu'ayant mieux examiné l'affaire des

Trois Chapitres, il les trouve condamnables. Il finit cette lettre en disant : » Nous faisons » savoir à toute l'Eglise Catholique, que nous » condamnons & anathématisons, comme tous » les autres Hérétiques, Théodore de Mop- » sueste & ses ouvrages impies ; les écrits de » Théodoret contre S. Cyrille & contre le Con- » cile d'Ephese, pour Théodore & Nestorius ; » la Lettre d'Ibas à Maris, Persan. Nous pro- » nonçons le même anathême contre quicon- » que croira que l'on doit défendre ou soute- » nir les *Trois Chapitres*, ou entreprendre de » le faire. Nous reconnoissons pour nos freres » & nos collegues, tous ceux qui les ont con- » damnés, & nous cassons par cet écrit tout » ce qui a été fait par nous ou par d'autres » pour la défense des *Trois Chapitres*. « Les différentes démarches de Vigile par rapport aux *Trois Chapitres*, qu'il a condamnés & approuvés alternativement, démontrent que *l'infaillible* Chef de l'Eglise peut errer dans ses décisions, en matiere de Religion.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Durant un tems considérable, beaucoup d'Eglises refuserent d'accepter ce Concile de Constantinople. On ne sauroit prouver que les Eglises des Gaules & d'Espagne en aient jamais fait aucune acceptation. Ce ne fut qu'à la longue, que, les *Trois Chapitres* étant tombés en oubli, ce Concile prit insensiblement le rang de cinquieme Concile genéral. Parmi ceux qui

Art de vérifier les dates.

souscrivirent les actes de cette assemblée, deux Prêtres & Supérieurs de Monasteres, Etienne & Zotique, emprunterent pour signer, l'un la main d'un Diacre, l'autre celle d'un Prêtre.

Il n'étoit pas rare de voir alors des Evêques, même si ignorans, qu'ils ne savoient pas écrire.

Quoique Vigile eût contenté l'Empereur, il n'eut pas d'abord la permission de retourner à Rome. Il fallut que les Romains, ennuyés de sa longue absence, priassent Narsès, Gouverneur-Général d'Italie, d'employer son crédit à faire revenir le Pape avec les Evêques & les Clercs qui l'accompagnoient. Justinien, qui ne pouvoit rien refuser à Narsès, en reconnoissance de ses bons offices, mande ces Evêques & ces Clercs, puis leur dit, que s'ils veulent continuer d'avoir Vigile pour Evêque, il y consent; sinon qu'ils aient à nommer à sa place le Diacre Pélage. Il suit de ces paroles qu'il étoit facile à l'Empereur de disposer de la Papauté. Les Evêques répondirent qu'ils étoient contens de Vigile; mais qu'après sa mort, ils obéiroient aux ordres de l'Empereur. Cette soumission prouve clairement que le Siege Pontifical étoit en quelque sorte subordonné à l'Empire.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Justinien ayant donné la permission à Vigile de s'en retourner, ce Pape ne tarda pas à se rendre en Sicile; les douleurs de la pierre, dont il étoit tourmenté, l'obligerent de s'arrêter à Syracuse, où il mourut le 10 de Janvier de l'année 555, après avoir occupé le Saint-Siege pendant dix-huit ans & demi. Son corps fut rapporté à Rome, & enterré à Saint-Marcel.

Lib. Pontif.

Platin. *De vitis Pontif.*

Pierre Damien, savant Cardinal, regarde le Pape Vigile, comme un scélérat & un impie.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

§. VII. VOYAGES de CONSTANTIN à Constantinople, & à Nicomédie, vers l'Empereur JUSTINIEN II, en 710.

DEPUIS Vigile jusqu'à Constantin, aucun Pape ne s'absenta volontairement de son Siege dans le reste du sixieme siecle, ni dans le cours du septieme, quoique les tems eussent été très-funestes au Christianisme, par la doctrine de Mahomet, qui commençoit à se répandre, & très-nuisibles à l'Italie, par les incursions des Lombards. Les Chefs de l'Eglise, qui, durant cet intervalle, occuperent le Siege Pontifical, furent, par le moyen de leurs Légats, & par l'adresse de la politique, se plier aux circonstances.

Gusta. *Viaggi dei Papi.* Muratori. *Anal. d'Ital.*

Le Pape Constantin reçut ordre de l'Empereur Justinien II, de se rendre à Constantinople, pour mettre fin aux divisions que causoient, entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine, les Canons du Concile de *Trulle* (9), tenu à Constantinople en 692. Ces Canons, dont quelques-uns sont très-curieux, ont pour objet la discipline ecclésiastique. Nous ferons connoître ceux qui nous ont paru dignes d'être rapportés.

Tom. 6. *Concil.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XL.

Can. Trull. 6. Can. Apost. 16, 17, 25.

» Pour l'avenir, est-il dit dans un de ces » Canons, nous renouvellerons le Canon, qui » défend d'ordonner Evêque, Prêtre, Diacre, » ou en quelque rang du Clergé que ce soit, » quiconque a été marié deux fois, ou a eu » une concubine après son baptême, ou qui » aura épousé une veuve ou une femme répu- » diée, une courtisanne, une esclave ou une » comédienne. «

Can. Trull. 13.

» Nous savons que l'Eglise Romaine tient » pour regle que ceux, qui doivent être or- » donnés Diacres ou Prêtres, promettent de

» ne plus avoir de commerce avec leurs femmes; mais pour nous, ſuivant la perfection de l'ancien Canon Apoſtolique, nous voulons que les mariages des hommes, qui ſont dans les Ordres ſacrés, ſubſiſtent, ſans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. Enſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné Sous-Diacre, Diacre, ou Prêtre, il ne ſera point exclus pour être engagé dans un mariage légitime; & dans le tems de ſon ordination, on ne lui fera point promettre de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme, pour ne pas déshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & béni par ſa préſence. Donc quiconque, au mépris des Canons, des Apôtres, oſera priver un Prêtre, Diacre, ou Sous-Diacre, du commerce légitime avec ſa femme, ſera dépoſé. «

Dans un autre Canon, le Concile s'exprime ainſi au ſujet des Prêtres, qui étoient chez les Barbares, c'eſt-à-dire, apparemment en Italie & dans les autres pays du Rit latin : » S'ils croient devoir s'élever au-deſſus du Canon des Apôtres, qui défend de quitter ſa femme, ſous prétexte de religion, & faire plus qu'il n'eſt ordonné, ſe ſéparant de leurs femmes d'un commun conſentement; nous leur défendons de demeurer davantage avec elles, en quelque maniere que ce ſoit, pour montrer par-là que leur promeſſe eſt effective; & nous ne leur donnons cette permiſſion, qu'à cauſe de la petiteſſe de leur courage & de la légéreté des mœurs étrange- Can. Trull. 30.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XL. » res. « Selon les Peres du Concile de Trulle; c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite.

Ce Concile renouvelle les défenses faites aux Clercs de loger avec des femmes suspectes, & il étend cette défense aux Eunuques, même

Can. Trull. 5. 9. 24. 27. laïques. » Défense aux Clercs de tenir cabaret, » puisqu'il leur est même défendu d'y entrer. » Défense aux Clercs & aux Moines d'assister » aux spectacles, soit des courses de chevaux, » soit du théatre. Les Clercs même, conviés » aux nôces, doivent se lever, quand les far- » ceurs y entrent. Défense aux Clercs de por- » ter, ni dans la ville, ni en voyage, un au- » tre habit que celui de leur état. «

Can. Trull. 37. Les incursions des Barbares, principalement des Musulmans, avoient empêché plusieurs Evêques de prendre possession des Eglises pour lesquelles ils avoient été ordonnés, ni d'y faire leurs fonctions. Le Concile leur conserve leur rang & leur pouvoir pour ordonner des Clercs & présider dans l'Eglise. C'est l'origine des Evêques *in partibus Infidelium.*

Can. Trull. 55. Dans un autre Canon, il est dit : » On doit » jeûner le Samedi-Saint jusqu'à minuit ; mais » il est défendu de jeûner les autres Samedis,

Can. Apost. 65. » même en Carême, suivant le Canon des » Apôtres ; & l'Eglise Romaine doit changer » son usage contraire. «

Can. Trull. 69. » Défense, est-il dit ailleurs, de faire en- » trer une bête dans une église, si ce n'est en » voyage, par une absolue nécessité de mettre » la bête à couvert. «

Can. Trull. 57. » On chantera dans l'église sans confusion,

» & ſans forcer la nature pour crier, avec
» beaucoup d'attention & de dévotion; & on
» n'y chantera rien que de convenable. «

» Pour rendre à la Croix l'honneur qui lui Can. Trull.
» eſt dû, il eſt défendu de la marquer dans 73.
» le pavé, que l'on foule aux pieds, ſuivant
» une loi de Théodoſe-le-Jeune. «

En pluſieurs images, Jeſus-Chriſt étoit repré- Can. Trull.
ſenté ſous la forme d'un agneau, que St. Jean 82.
montroit du doigt. Le Concile ordonne que
déſormais on peigne Jeſus-Chriſt ſous ſa forme
humaine, comme plus convenable.

Quant aux Moines, » on ne permet d'être Can. Trull.
» reclus, qu'à ceux qui ont paſſé trois ans 41.
» dans un Monaſtere; & on défend de ſouffrir
» dans les villes des vagabonds, ſe diſant
» Hermites, portant de longs cheveux & des
» habits noirs. On défend pareillement de Can. Trull.
» parer d'habits précieux & de pierreries les 43. 44.
» filles, qui vont prendre l'habit des Religieu-
» ſes, pour ne pas faire croire qu'elles quittent
» le monde à regret. «

» Ceux qui aſſemblent & nourriſſent des Can. Trull.
» femmes debauchées, ſeront dépoſés, s'ils 72. 86.
» ſont Clercs, excommuniés, s'ils ſont Laïques.
» Defenſe, ſous peine d'excommunication, de Can. Trull.
» friſer ſes cheveux artificiellement. Défenſe, 96. Can. Trull.
» même aux Laïques, de jouer aux dez. Les 50. 51.
» farceurs, les danſes ſur les théatres, les com
» bats contre les bêtes ſont défendus. Ceux qui Can. Trull.
» contrefont les poſſédés, ſeront chargés de 60.
» rudes travaux, comme s'ils l'étoient effecti-
» vement. «

» On condamne à ſix ans de pénitence les Can. Trull. 61.

» devins & ceux qui les consultent, les meneurs » d'ours, les diseurs de bonne aventure, & » toutes sortes de charlatans. On defend plu- » sieurs autres superstitions, restées du paganis- » me, comme d'invoquer Bacchus, pendant la » vendange; les danses publiques de femmes, » les déguisemens d'hommes en femmes, ou de » femmes en hommes; l'usage des masques comi- » ques, satyriques ou tragiques, qui étoient diffé- » rens pour ces trois sortes de spectacles. On dé- » fend aussi de donner des gâteaux à Noël, sous » pretexte des couches de la Sainte Vierge qui » n'a point été en couches, & de lire dans l'Eglise » les fausses histoires des Martyrs, composées » pour les déshonorer par les ennemis de la vérité. » On doit au contraire les mettre au feu. «

Can. Trull. 62.

Can. Trull. 79.

Can. Trull. 63.

L'Empereur Justinien souscrivit le premier à ce Concile. On laissa ensuite la place du Pape Sergius, puis les quatre Patriarches souscrivirent, & tous les autres Evêques, laissant la place de quelques absens. Les Légats du Pape y souscrivirent. Justinien avoit voulu obliger Sergius d'y souscrire lui même. A cet effet il lui avoit envoyé un exemplaire des Canons du Concile, souscrit de sa propre main. Le Pape ne voulut pas le recevoir. Irrité de son refus, l'Empereur donna ordre à Zacharie, d'aller à Rome enlever Sergius, & de l'ammener à Constantinople. Il ne put exécuter sa mission. La milice de Ravenne & le Peuple Romain le forcerent de s'enfuir précipitamment.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XL.

Anast. in Serg.

Paul. Diac.

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire.* liv. XLII.

Cependant Justinien, qui s'étoit rendu odieux par sa mauvaise conduite, fut privé de l'Empire par le Patrice Léonce, qui, lui ayant fait

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XL.

couper le nez, l'envoya en exil à Cherſone, l'an 694. Léonce fut déclaré Empereur à ſa place. Mais dix ans après, par le ſecours du Roi des Bulgares, Juſtinien réuſſit à remonter ſur le Trône de Conſtantinople; ce fut alors qu'il s'occupa des moyens de réunir les Egliſes Grecque & Latine, diviſées à l'occaſion des Canons du Concile de Trulle. Il envoya donc un ordre au Pape Conſtantin de ſe rendre à Conſtantinople. Le Chef de l'Egliſe obéit à l'Empereur, & s'embarqua à Porto le 5 octobre 710, accompagné de deux Evêques, trois Prêtres & quelques Clercs. Il paſſa l'hiver à Otrante, d'où il vint à Conſtantinople. Le jeune Tibere, fils de Juſtinien, accompagné de la principale Nobleſſe, & le Patriarche Cirus, à la tête du Clergé, allerent au devant de lui, à ſept milles de la ville. L'Empereur étoit alors à Nicée. Le Pape en reçut une lettre, qui l'invitoit de ſe rendre à Nicomédie, où Juſtinien devoit ſe trouver. Il y célébra la meſſe, en préſence de l'Empereur, qui communia de ſa main.

Anaſt.

Le Beau. *Hiſt du Bas-Empire*. liv. XLII.

Conſtantin, après avoir eu de longues conférences avec Juſtinien, approuva beaucoup de Canons du Concile *de Trulle*, c'eſt-à-dire, ceux qu'il ne trouva pas contraires à la diſcipline de l'Egliſe Romaine. L'Empereur lui remit enſuite une confirmation de tous les privileges de l'Egliſe de Rome, & lui permit de s'en retourner. Le Pape arriva malade à Gaïete, & rentra dans Rome, le 24 octobre 711, après un an d'abſence.

Trois mois après ſon retour en cette ville,

il apprit la mort de l'Empereur Justinien. Rome en fut allarmée, parce que le nouvel Empereur étoit Hérétique. C'étoit Philipique, attaché au Monothélisme.

§. VIII. Voyages de Zacharie à Terni, Ravenne, Pavie & Pérouse, en 742, 743 & 750.

Les Iconoclastes & les Défenseurs des Images bouleversoient les Eglises d'Orient, lorsque Zacharie monta sur le Siege de Rome.

Léon l'Isaurien avoit protégé hautement l'hérésie naissante des Iconoclastes (10). Traitant le culte des Images de pure idolâtrie, il avoit ordonné par un Edit qu'on le supprimât dans toute l'étendue de l'Empire Romain. Il n'admettoit pas plus le culte des Reliques que celui des Images. Malgré les représentations de quelques Evêques & du Siege Apostolique, il fit abattre de tous côtés les Images, & persécuta ceux qui ne voulurent pas obéir à son Edit (11). Le culte religieux n'est dû qu'au vrai Dieu; il ne peut sans crime se transférer à des objets matériels & inanimés.

Constantin Copronyme, fils & successeur de (12) Léon l'Isaurien, marcha sur ses traces. Non content de fouler publiquement aux pieds les Images des Saints, il jetta au feu leurs Reliques. Plusieurs Evêques & prêtres, qui voulurent s'opposer à l'Empereur, furent victimes de sa fureur. Ce désordre scandaleux dura jusqu'au regne de Constantin VI, où les Iconoclastes furent condamnés dans le Comité général de Nicée en 787. Tandis que les Eglises d'Orient étoient agitées par les disputes opiniâtres des Iconoclastes & des Défenseurs des Images, l'Italie fut en proie à de cruelles dissentions. La puissance

des Empereurs d'Orient étoit ſur ſon déclin; il ne leur reſtoit plus que Ravenne, réſidence des Exarques. Les Lombards firent tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Mais pluſieurs villes réſiſterent à leurs incurſions. Ce fut alors qu'il s'éleva pluſieurs petits Tyrans, qui, devenus puiſſans dans leurs villes, en uſurperent le gouvernement. Les Ducs de Spolete & de Bénévent réſiſterent aux conquêtes des Lombards. Rome favoriſoit tantôt un parti, tantôt un autre. Cependant Luitprand, Roi des Lombards, s'étoit emparé de quatre villes dans le territoire de l'Egliſe. Le Pape Zacharie fit agir en cette occaſion les reſſorts de la plus adroite politique. Ayant engagé les Romains à renoncer à leur alliance avec les Ducs de Spolete & de Bénévent, & même à ſe joindre contre-eux au Roi des Lombards, il envoya en 741 une légation à Luitprand, le ſuppliant de ne point troubler la paix du Peuple Romain, & de reſtituer les quatre villes, dont il s'étoit emparé l'année précédente.

Le Beau. *Hiſt. du Bas-Empire.* liv. XLIV.

Comme le Roi des Lombards différoit d'accomplir la promeſſe, qu'il avoit donnée de reſtituer les quatre places, Zacharie ſortit de Rome en 742, accompagné d'Evêques & de Clercs, & alla trouver Luitprand à Terni, ville d'Ombrie. Le Roi lui fit de grands honneurs. Le Pape ſut ſi bien lui expoſer, dans un diſcours ſacré, le maſſacre des Peuples, l'effuſion du ſang innocent, & la deſtruction d'un grand nombre de familles, ſuites irréparables des incurſions des Barbares, qu'il le toucha au point d'en obtenir la reſtitution des quatre

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLII.

Baron.

villes. Le Roi, qui regardoit ces quatre places comme étant à lui par le droit de la guerre, en fit généreusement une acte de donation à l'Eglise de Rome. Il y joignit le patrimoine de Sabine, pris depuis environ trente ans, ceux de Narni, d'Osimo, d'Ancone & quelques autres. Il confirma ensuite la paix avec le Duché de Rome pour vingt ans, & rendit sans rançon tous les prisonniers qu'il retenoit des différentes Provinces Romaines, avec ceux de Ravenne. L'intérêt temporel du Siege Apostolique fut toujours bien stipulé par les Vicaires de Jesus-Christ. On peut juger, par la généreuse conduite de Luitprand, si ce Roi a mérité que sa mémoire fût aussi dénigrée, qu'elle l'est, par les Ecrivains Ecclésiastiques.

Le jour suivant, qui étoit un Dimanche, le Pape, pour plaire au Roi, ordonna un Evêque dans l'église de Saint-Valentin. Il accompagna cette cérémonie d'une telle dévotion, dit le pieux Historien Fleuri, que plusieurs des Lombards, qui assistoient avec le Roi, l'entendant prononcer les prieres, en furent émus jusqu'aux larmes. Après la Messe, il invita Luitprand à dîner, & le traita si bien, que ce Roi disoit n'avoir jamais fait si bonne chere de sa vie.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLII.

Le lundi, le Pape prit congé de Luitprand, qui lui donna Agiprand son neveu, Duc de Clusi, & trois autres Seigneurs, pour l'accompagner jusqu'aux villes, qui devoient être rendues, & en exécuter la restitution, qui étoit le seul but du voyage de Zacharie.

Le Pape, en ayant pris possession, revint victorieux à Rome, rassembla le Peuple, & pour

donner plus d'importance au fruit de son voyage, fit une procession générale, qui sortit de l'Eglise de la Rotonde, & se termina à Saint-Pierre.

L'année suivante, Zacharie fut contraint d'entreprendre un autre voyage. L'Exarque, n'ayant pas été compris dans la paix faite avec les Romains, Luitprand avoit assemblé de plus grandes forces, qu'il n'avoit encore fait. Ses Généraux s'emparerent de quelques bourgs & villes de la Pentapole & de l'Exarchat. N'attendant aucun secours de Constantinople, & n'ayant pas assez de troupes pour soutenir la guerre, l'Exarque Eutychius eut recours au Pape : Jean, Archevêque de Ravenne, se joignit à lui, pour prier Zacharie de s'employer auprès du Roi des Lombards. Le Pape se flattant de fléchir de nouveau Luitprand, lui envoya des Légats, avec des présens, le suppliant de ne point attaquer les Etats de l'Empereur. Le Légats, n'ayant rien obtenu, Zacharie partit aussi-tôt pour Ravenne, au moment que le Roi des Lombards se mettoit en marche pour assiéger cette ville. L'Exarque vint au-devant de lui jusqu'à quarante milles, suivi d'une multitude de peuple, qui s'empressoit de témoigner au Pape sa reconnoissance pour la démarche qu'il faisoit. On crioit dans une sainte ivresse : » Béni soit notre Pasteur, qui » a laissé son troupeau, pour venir nous déli» vrer, nous qui allions périr! » De Ravenne le Pape envoya de nouveaux Légats à Luitprand, pour le prévenir qu'il alloit lui-même le trouver. Le Roi ne voulut point le recevoir;

AN. 743.

Baron.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLII.

fur ce refus, Zacharie fortit de Ravenne, & arriva fur le bord du Pô, le 28 de juin. Le Roi l'envoya recevoir par fes principaux Miniftres, qui l'amenerent à Pavie. Le Pape alla d'abord à l'Eglife de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or, où il célébra folemnellement la meffe. Après une longue conférence, il eut beaucoup de peine à obtenir que Luitprand rendît une partie de ce qu'il avoit pris. Luitprand confentit enfin à reftituer à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, voulant abfolument conferver le tiers & la ville, jufqu'au retour des Ambaffadeurs, qu'il avoit deffein d'envoyer à Conftantinople. Après avoir accompagné le Pape jufqu'aux bords du fleuve, le Roi le fit reconduire par quelques Ducs & autres Seigneurs, chargés de l'exécution de fes promeffes. A fon retour à Rome, Zacharie fut très-bien accueilli du Peuple, qui ne favoit comment reconnoître fes bons offices.

Anaft. Luitprand mourut l'an 744, avant le terme qu'il avoit pris pour l'exécution de fon traité. Il eut pour fucceffeur, Hilprand fon neveu, qui ne regna que fept mois. Celui-ci s'étant rendu odieux, le Grands affemblés le dépoferent, & mirent à fa place Rachis, Duc de Frioul. Zacharie, l'ayant appris, envoya féliciter ce nouveau Roi, qui, à fa priere, confirma le traité, qui avoit été fait pour vingt ans avec Luitprand. Mais les Romains ou d'autres fujets de l'Empereur ayant contrevenu, l'on ne fait pas en quelle maniere, aux conditions du traité, Rachis vint mettre le fiege devant Péroufe, ville du Duché de Rome. L'infatigable Voya-

geur Zacharie, alla le trouver, lui fit de grands présens, & l'engagea par ses prieres à se retirer. Il lui parla même avec tant de force du mépris des biens de la terre, que peu de temps après Rachis abdiqua la Couronne, qu'il avoit portée cinq ans & demi. Il vint ensuite à Rome, suivi de sa femme Tasia & de sa fille Ratrude, demander au Pape l'habit monastique; ce qui ne fut pas difficile à obtenir. De-là il se retira au Mont-Cassin. Tasia & Ratrude fonderent à Piombarola, dans le voisinage de cette abbaye, un Monastere de Religieuses, où elles s'ensevelirent pour le reste de leurs jours.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. XLII.

Chron. Cass.

Baron.

§. IX. Voyages d'Etienne II, à Pavie & en France, en 753 & 754.

Astolphe, nouveau Roi des Lombards, loin de suivre l'exemple de modération de Rachis son frere, avoit projetté de se rendre maître de Rome. Il menaça les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettoient à sa puissance. Etienne II, successeur de Zacharie, exhorta son peuple à implorer la miséricorde de Dieu, par des actes d'humilité & de mortification. On eut recours à ces austeres tourmens, que la dévotion a imaginés pour plaire à un Dieu de bonté. On fit une procession, où l'on porta plusieurs Reliques, entre autres une Image de Jesus-Christ, que l'on croyoit n'avoir jamais été faite de main d'homme. Le Pape la porta sur ses épaules, marchant nuds pieds, ainsi que tout le Peuple, qui avoit la tête couverte de cendre, & poussoit de pieux gémissemens. A la croix étoit attaché le traité de paix du Roi des Lombards, pour donner à entendre qu'il l'avoit rompu. Etienne

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Anast.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLIII.

ne put retenir Astolphe ni par ses prieres ni par ses présens. Ne voyant point arriver le secours qu'il avoit demandé à l'Empereur Constantin Copronyme, il eut recours aux François. Il implora donc le Roi Pepin par une lettre pleine de vives expressions, qu'il lui envoya secrétement par un pélerin. Une seconde suivit bientôt celle-ci. » Envoyez vous-même, y est-» il dit, des députés à Rome pour m'engager » à vous aller trouver. « Pepin accorda au Pape ce qu'il demandoit. Etienne l'en remercia par une lettre. Il écrivit en même tems aux Ducs des François, les exhortant à venir au secours de Saint-Pierre, qu'il nomme leur protecteur, & de se part il leur promet la rémission des péchés & la vie éternelle.

Cependant les Légats, envoyés par le Pape à Contanstinople pour demander du secours, arriverent chargés de propositions de la part du Roi des Lombards, & d'une lettre de l'Empereur, par laquelle il ordonnoit au Pape d'aller trouver ce Roi pour retirer de ses mains Ravenne & les villes qui en dépendoient. C'étoit tout le secours que l'Empereur envoyoit à l'Italie. Etienne fit donc demander au Roi Astolphe un sauf-conduit pour lui & sa suite. Sur ces entrefaites arriverent des députés de la part de Pepin, savoir, Chrodegand, Evêque de Mets, & le Duc Auctaire, chargés de conduire le Pape au Roi leur maître, comme il l'avoit demandé. Etienne étoit sur le point de partir pour aller trouver le Roi des Lombards.

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire.* liv. LXIV.

Gusta. *Viaggi del Papi.*

Il sortit donc de Rome, le 14 octobre 753, accompagné des Ambassadeurs François, & suivi d'une

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLIII.

d'une multitude, qui pleuroit & s'efforçoit de le retenir, en voyant le péril auquel il s'exposoit, d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien. Plein de confiance en Dieu, il recommanda son troupeau à Saint Pierre, & se flattoit que son voyage ne seroit pas infructueux. Quand il fut proche de Pavie, le Roi Astolphe lui fit dire qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarchat & les autres places de l'Empire, que lui ou ses prédécesseurs avoient prises. En arrivant, il fit au Roi de grands présens, & le pria instamment de restituer les villes qu'il retenoit. L'inflexible Astolphe refusa d'adhérer à la demande du Pape. Sachant de plus qu'Etienne devoit passer en France, il le fit venir, & lui demanda s'il étoit résolu de faire ce voyage. Le Pape lui répondit que c'étoit son dessein. Astolphe irrité, mit tout en œuvre pour l'en dissuader. A la fin cependant il y consentit, & le Pape partit de Pavie le 15 de novembre 753, accompagné de deux Evêques, quatre Prêtres, trois Diacres, & quelque autres Clercs de l'Eglise Romaine. Après son départ, le Roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage. Mais Etienne fit tant de diligence, qu'il ne put être atteint par ceux qu'Astolphe avoit envoyés, pour l'empêcher de continuer sa route. Arrivé au passage de la frontiere de France, le pieux Evêque de Rome rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Gusta. Vinagi dei Papi.

Etienne se rendit au Monastere de Saint-Maurice en Valais, où Pepin devoit se trouver. Après que le Pape l'y eut attendu quelque tems, arriverent l'Abbé Fulrad, Archichapelain

du Palais, & le Duc Rotard, envoyés par le Roi pour prier le Pape de passer plus avant en France. Pepin étoit à Thionville, lorsqu'il apprit que le Pape avoit passé les Alpes. Il envoya, au devant du vénérable Voyageur, Charles son fils aîné, âgé de douze ans, pour l'accompagner jusqu'à Pontyon en Champagne, où il devoit le recevoir. Quand le Pape fut à trois milles de cet endroit, le Roi vint à sa rencontre, avec la Reine, ses enfans & les Seigneurs de la Cour. L'ayant joint, il se prosterna à ses pieds, & marcha ensuite quelque tems à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Etienne & sa suite rendirent graces à Dieu, chantant à haute voix des cantiques sacrés jusques à Pontyon. Le Pape y fit son entrée le 6 de janvier 754. A son arrivée il fit de grands présens à Pepin, à la Famille Royale & aux Seigneurs.

Fredeg. *Cont.* *Annal. Metens.*

Duch. Anast. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Le lendemain Etienne donna un spectacle bien différent de celui de la veille. Il parut, avec tout son Clergé, sous la cendre & le cilice; se prosternant aux pieds du Roi, il le conjura, par la miséricorde de Dieu & par les mérites des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, de le délivrer lui & le Peuple Romain de la domination des Lombards. Il demeura dans cette humble posture, jusqu'à ce que Pepin lui eût tendu la main, voulant que le Roi lui-même le relevât de terre, en signe de la délivrance qu'il imploroit. Le Roi & le Pape s'assirent ensuite dans l'oratoire. Etiennne y réitéra sa priere, & le Roi lui promit de faire restituer l'Exarchat de Ravenne & les places de l'Empire.

Le Pape alla passer le reste de l'hiver au

Monastere de Saint-Denis, près de Paris. Sur ces entrefaites, Pepin envoya des Ambassadeurs au Roi des Lombards, le priant, au nom des Saints Apôtres, de ne point exercer d'hostilités contre Rome. Astolphe n'eut aucun égard ni pour Saint Pierre ni pour Saint Paul, & l'ambassade fut infructueuse. Pepin tint ensuite à Quercy-sur-Oise l'assemblée de tous les Seigneurs de son Royaume, dans laquelle il résolut son voyage d'Italie, pour secourir le Pape, qui étoit présent. Dans cette assemblée, le Roi fit une donation à l'Evêque de Rome & à son Eglise, de Ravenne, de l'Exarchat & de la Pentapole, possessions qui ne lui appartenoient pas, puisqu'elles étoient occupées par les Lombards, qui les avoient conquises. Le Pape fit en France beaucoup plus ses affaires que celles de l'Empereur, dont il n'étoit à proprement parler que le député. L'Histoire offre peu de ces exemples de mauvaise foi. Un Ambassadeur chargé de négocier la conservation d'une partie des Etats de son maître, en fait deux parts, & vend l'une à ce Prince étranger, à condition que ce même Prince lui donnera l'autre, quand il sera maître du tout: tel est le Pape Etienne dans cette circonstance.

Tom 6. *Concil.*
Anast.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Cependant Astolphe allarmé avoit forcé l'Abbé du Mont-Cassin d'envoyer en France le Moine Carloman (13), pour qu'il dissuadât Pepin son frere du projet de passer en Italie. Ou la tendresse fraternelle ne put rien, ou Carloman, qui, comme Moine, ne devoit pas traverser les vues de l'Eglise de Rome, ne pressa pas

beaucoup son frere. Le Roi demeura donc ferme dans sa résolution.

Etienne étant retourné à Saint-Denis, y tomba malade de la fatigue de son voyage & de l'inégalité des saisons. Son état fut tel, qu'on désespéra de ses jours. Mais, ayant mis, dit-on, sa confiance en Dieu, un matin, comme on s'attendoit à le trouver mort, on le trouva guéri. On cite une lettre de ce Pape, où il dit très-sérieusement & de bonne foi, qu'étant en priere dans l'Eglise de Saint-Denis sous les cloches, il vit, devant l'autel, Saint Pierre, Saint Paul avec Saint Denis, auquel Saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade; que Saint Denis tenant un encensoir & une palme, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre, l'aborda en lui disant: » La paix soit » avec vous, mon Frere; ne craignez point, » vous retournerez heureusement à votre Siege. » Levez-vous & consacrez cet autel en l'hon- » neur de Dieu & des Apôtres, que vous » voyez, en célébrant une messe d'actions de » grace. « Le Pape, se sentant rétabli, voulut aussi-tôt exécuter cet ordre. On lui dit qu'il rêvoit. Il fit néanmoins la consécration de l'autel, qui lui avoit été commandée. Cette messe fut accompagnée d'une cérémonie très-remarquable: il consacra de nouveau, pour Rois de France, Pepin, & ses deux fils Charles & Carloman, avec la Reine Bertrade, & défendit aux Seigneurs François, de l'autorité prétendue de Saint Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendans se donnassent des Rois d'une autre race. Le Pape donna

Tom 6. *Concil.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLIII.

en même tems au Roi & à ses deux fils le titre de Patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome, & accorda de grands privileges à l'Abbaye de Saint-Denis. Il laissa sur l'autel, qu'il avoit consacré, son pallium, que l'on conserve dans ce Monastere avec d'autres raretés, dont la richesse fait le plus grand mérite. Pendant le séjour du Pape Etienne en France, les Clercs de sa suite enseignerent aux François à mieux chanter, & ce chant se répandit ensuite en plusieurs Eglises. Hild. Areop.

Quoique Pepin eût résolu la guerre, de concert avec le Pape, il envoya jusqu'à trois fois des Ambassadeurs au Roi Astolphe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'Eglise & à l'Empire ce qu'il avoit usurpé. Il lui fit promettre en même-tems des présens considérables. Ces propositions furent inutiles. Irrité de son refus, Pepin marcha contre lui. A peine eut-il fait la moitié du chemin, qu'il envoya encore des députés au Roi des Lombards, à la priere du Pape, qui vouloit éviter l'effusion du sang chrétien, & qui, de son côté, lui écrivit, le conjurant, par tous les mysteres & par le jour du jugement, de rendre justice à l'Eglise & à l'Empire. Astolphe ne répondit au Roi que par des menaces. Instruit du petit nombre des troupes ennemies, Astolphe va les attaquer lui-même avec toutes ses forces. Il est battu & court risque de perdre la vie, au point d'être réduit à se refugier dans Pavie, qu'il met en état de soutenir un long siege. Pepin passa les Alpes avec son armée, & commença par de vives attaques le siege de Pavie. Le Pape

Anast. Fleury. *Hist. Ecclesiast.* liv. XLIII.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

fit encore des remontrances, accompagnées de prieres, afin qu'on épargnât le sang chrétien. On fit un traité entre les Romains, les François & les Lombards, par lequel Astophe & tous les Seigneurs de sa Nation promirent, sous de grands sermens & par écrit, de rendre incessament Ravenne & plusieurs autres villes. Pepin repassa ensuite les Alpes, avec les ôtages des Lombards, malgré les représentations du Pape, qui le conjuroit de ne point se fier à leur promesse, & de faire exécuter le traité en présence.

Gusta. Viaggi dei Papi.

Etienne revint à Rome, accompagné du Prince Jérôme, frere de Pepin, de l'Abbé Fulrad & d'autres Seigneurs que le Roi lui donna pour le reconduire. Arrivé au Champ-de-Néron près le Vatican, il trouva des Evêques & des Clercs, qui venoient au devant de lui en chantant & portant des croix, suivis d'une grande multitude, qui crioit : » Dieu soit loué! notre » Pasteur est de retour. C'est notre salut après » Dieu! » Le Pape apporta de France des reliques de Saint Denis, pour lesquelles il fonda un Monastere de Moines Grecs.

Coint. Ann.

Hild. Areop.

Loin de tenir parole, Astolphe ravagea bientôt les environs de Rome. Il dépouilla même les Eglises de leurs ornemens & de leurs reliques, qu'il fit transporter dans ses Etats. Il assiégea ensuite Rome, à qui il donna plusieurs assauts. Le Pape envoya deux Nonces à Pepin, pour le supplier de venir à son secours. Bientôt après il lui écrivit encore pour le presser de passer en Italie. Par un nouveau tour d'éloquence sacrée, digne d'un siecle ami du faux

Anast.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Gusta. Viaggi dei Papi.

merveilleux, la lettre eſt adreſſée au Roi, aux Princes ſes enfans & aux François, au nom de Saint Pierre, qui parle comme s'il eût encore été ſur la terre. Cette proſopopée annonce la fineſſe & la ſupercherie de l'orateur, qui l'emploie. Le titre, imité des Epîtres canoniques, eſt ainſi: SAINT PIERRE APPELLÉ A L'APOSTOLAT PAR JESUS-CHRIST, FILS DU DIEU VIVANT. » Je vous conjure, dit-il, par » le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma » ville de Rome & mon Peuple ſoient plus » long-tems maltraités par les Lombards, de » peur que vos corps & vos ames ne ſoient » maltraités par le feu éternel; ni que les bre- » bis du troupeau, que Dieu m'a confié, » ſoient diſperſées, de peur qu'il ne vous re- » jette & vous diſperſe comme le Peuple d'I- » ſraël. « Et enſuite: » Si vous m'obéiſſez promp- » tement, vous en recevrez une grande ré- » compenſe en cette vie; vous ſurmonterez » tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, » mangeant les biens de la terre, & vous au- » rez ſans doute la vie éternelle. Autrement » ſachez que par l'autorité de la Sainte Trinité, » & la grace de mon Apoſtolat, vous ſerez » privé du Royaume de Dieu & de la vie » éternelle. « Cette lettre fait voir le génie de ce ſiecle-là, & prouve juſqu'où les hommes les plus graves par leur miniſtere, pouſſent la fiction, quand ils la croient néceſſaire à leurs intérêts. Elle eſt remplie d'équivoques. L'Egliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des Fideles, mais les biens temporels conſacrés à Dieu: les corps, & non les ames, ſont le troupeau de Jeſus-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

Steph. *Epiſt.* 5.

Christ. Les paroles sacrées y sont appliquées aux affaires temporelles. L'Histoire de l'Eglise n'offre point un exemple de ce pieux artifice.

Anast.

Se rendant de bonne foi à des instances si pressantes, Pepin revole en Italie. Dans ce moment arriverent à Rome des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin, Grégoire, premier Secrétaire d'Etat, & Jean Silenciaire, envoyés vers Pepin. Ayant appris que ce Roi avoit passé les Alpes, Grégoire alla le trouver auprès de Pavie, & lui remit une lettre par laquelle l'Empereur le prioit de lui faire rendre la Pentapole, Ravenne & l'Exarchat. Grégoire appuya cette lettre, en représentant qu'Astolphe les avoit injustement usurpés, & que les Lombards n'avoient encore acquis dessus aucun droit de possession. Il offrit en même tems au Roi le remboursement des frais de la guerre. L'enthousiaste Pepin fit réponse qu'il ne souffriroit pas que ces places fussent aliénées de la puissance de Saint Pierre & du droit de l'Eglise Romaine, assurant, même avec serment, que ce n'étoit à la considération d'aucun homme qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de Saint Pierre & le pardon de ses péchés, & que, pour tous les trésors du monde, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à St. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Fleury, *Hist. Ecclésiast.* liv. XLIII.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

A l'approche des François, Astolphe avoit quitté Rome, pour se retirer dans Pavie. Pepin pressa si vivement le Roi des Lombards, que celui-ci lui demanda la paix, promettant d'exécuter le traité de l'année précédente, & de rendre toutes les places qu'il exigeoit. Après

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire.* liv. LXIV.

que tout fut conclu, Pepin retourna en France, laissant la commission de retirer ces places à Fulrad, qui se rendit à Ravenne avec les députés d'Astolphe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il porta les clefs à Rome, & les posa sur l'autel de St. Pierre avec l'acte de donation (14), que Pepin avoit faite au St. Apôtre, pour en jouir à perpétuité par les Evêques de Rome ses successeurs. Par-là le Pape devint Seigneur de vingt-deux villes; savoir: Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Monte-Lucari, aujourd'hui Nocera, Seravalle, Saint-Marin, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli près de Candiano, Gubbio, Comacchio & Narni. A ces villes furent ajoutées celles de l'Emilie. Voilà le premier fondement de la Seigneurie temporelle de l'Eglise Romaine; on ne voit point, avant cette époque, de domaines donnés aux Eglises en toute Seigneurie. Les Evêques & le Clergé reçurent en cette occasion du Pape Etienne un exemple, qu'ils imiterent très-fidèlement. Les Moines ne manquerent pas de suivre les modeles, qu'ils avoient sous les yeux.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. XLIII.
Anast.
Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Gusta. Viaggi dei Papi.

§. X. VOYAGES de LÉON III en France vers Charlemagne, en 799 & 804.

Le Sacellaire Campulle & le Primicier Paschal, ayant formé une conjuration contre Léon III, la firent éclater le 25 d'avril 799. Pendant qu'on faisoit les processions des grandes Litanies, & que, suivant le devoir de leurs charges, ils étoient l'un & l'autre à côté de lui;

Anast. *Ann.* Egin. Loisel *Ann.* Coint. *Ann.* Fleury, *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIV. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

on vit tout-à-coup des gens armés sortir d'une embuscade, se jetter sur Léon, & le dépouiller de ses habits pontificaux. Paschal prit le Pape par la tête, & Campulle par les pieds. On le chargea de coups, & on se mit en devoir de lui crever les yeux & de lui couper la langue. Le Peuple, qui l'accompagnoit, s'enfuit épouvanté. Les conjurés traînerent impunément le Vicaire de Jesus-Christ dans le Monastere de Saint-Erasme, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & de lui couper la langue. Ils le laisserent étendu dans son sang, & l'enfermerent dans le Monastere. Albin, Camérier du Pape, arme quelques amis. Ils enlevent Léon, &, le faisant descendre par la muraille de la ville, ils l'emmenent à Saint-Pierre, qui étoit hors de l'enceinte de Rome.

Le lendemain le Pape parut sain & sauf aux yeux du Public. Le vulgaire, toujours plus porté à croire le faux, quand il est merveilleux, que la vérité, quand elle est sans nuage, répandit qu'il avoit eu les yeux crevés & la langue coupée, mais que Dieu lui avoit rendu la vue & la parole, ainsi que la vie. Dans le fond, Léon en avoit été quitte pour un peu de sang répandu, pour quelques contusions, & pour un œil légérement blessé. Cependant le Duc de Spolette fit avancer quelques troupes vers Rome, & emmena Léon à Spolette, où se rendirent de tous côtés Evêques, Prêtres & Clercs. Le Pape prit alors la résolution d'aller trouver Charlemagne, & se mit en route, accompagné d'Evêques & de Clercs. Le Roi, qui étoit alors à Paderborn, le re-

çoit avec des hymnes & des cantiques spirituels.

Aussi-tôt que Léon fut sorti de Rome, ses ennemis ravagerent le patrimoine de l'Eglise Romaine ; & pour justifier leur conduite, ils envoyerent au Roi une longue liste des crimes dont ils accusoient Léon. On s'étonne que les Historiens ne nous aient point instruits des motifs qui firent agir ces ennemis du Pape. Leur silence sur les causes de cet attentat n'est pas à la gloire de Léon. Cependant Charlemagne le renvoya. Il revint à Rome, où il fut reçu par la Noblesse, le Clergé & le Peuple, par les Religieuses même & les Diaconesses, qui allerent au-devant de lui jusqu'à Ponte-Molle, portant des bannieres & chantant des hymnes. Ils le conduisirent ainsi à Saint-Pierre, où ils communierent tous à la messe qu'il célébra. Le lendemain il rentra dans Rome, & habita paisiblement le palais Latran.

L'an 804, Léon fit un second voyage en France. Charlemagne, ayant appris qu'on avoit trouvé à Mantoue une éponge que l'on disoit avoir été trempée dans le sang de J. C. manda au Pape Léon de s'en informer. Pour s'assurer de la vérité du fait & de l'authenticité de la relique importante, le Pape se transporta sur les lieux. On ignore quelle fut sa décision ; on ne sait pas même s'il s'occupa de cet objet ; ce qui prouve évidemment la fausseté de la prétendue relique. De Mantoue, il passa en France, & alla trouver une seconde fois Charlemagne. Celui-ci envoya au-devant du Pape son fils Charles, jusqu'à Saint-Maurice en Valais. L'Em-

Ann. Egin.

Fleury. *Histoire Ecclés.* Liv. LXIV.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

pereur s'avança jusqu'à Rheims, & le conduisit à Aix-la-Chapelle; huit jour après, l'Empereur le renvoya comblé de présens. Léon retourna par la Baviere, escorté de quelque Seigneurs François & Allemands. Les motifs de ce voyage ne sont pas connus. Peut-être que ce fut pour l'affaire de Venise, dont les Grecs vouloient se rendre maîtres, & pour attirer la protection de l'Empereur au Patriarche de Grade.

§. XI. VOYAGE d'ETIENNE IV, à Rheims, en 816.

Theg.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLVI.

De Gest. Lud. Pii.

Dès qu'Etienne fut élu Pape, il fit sur le champ renouveller à l'Empereur Louis-le-Pieux le serment de fidélité du Peuple Romain. Comme ce Pontife avoit été consacré, sans que cette élection fût confirmée, il envoya des Nonces en France pour faire ses excuses. Cette démarche est une preuve non équivoque du droit acquis, à l'Empereur d'Occident, de concourir à l'élection du Pape, en confirmant le choix du Clergé, de la Noblesse & du Peuple Romain; ce qui montre, dit Fleuri, que la souveraineté de Rome n'appartenoit ni au Pape, ni à Bernard, alors Roi d'Italie. Les Nonces dirent à Louis qu'Etienne se disposoit à venir en France. L'empereur manda ensuite au Roi Bernard, son neveu, de l'accompagner, & envoya des députés pour le recevoir à l'entrée du Royaume & le conduire à Rheims. L'Archichapelain, des Evêques & plusieurs Ecclésiastiques, tous vêtus de leurs habits d'Eglise, s'avancerent à quelques milles au-devant du Pape. L'Empereur vint le recevoir à mille pas du Monastere de Saint-Remi. Ils descendirent tous deux de cheval; l'empereur, si l'on doit en croire l'Evêque Thégan,

se prosterna trois fois à terre aux pieds d'Etienne, qui à la troisieme fois le releva. Ils se saluerent en latin. L'Empereur dit : » Beni » soit celui, qui vient au nom du Seigneur ! « Le Pape répondit : » Beni soit Dieu, qui nous » a fait voir de nos yeux un second David ! « S'étant ensuite embrassés, ils allerent ensemble à l'Eglise, précédés de tout le Clergé, qui chantoit des hymnes & des cantiques. Le lendemain l'Empereur invita Etienne à un repas magnifique, & lui fit de riches présens. Le jour suivant le Pape donna un superbe festin à Louis, & lui fit des présens, ainsi qu'à l'Impératrice & aux Seigneurs. Le quatrieme jour de son arrivée, qui étoit un Dimanche, avant la messe, il sacra de nouveau l'Empereur & Hermengarde, sa femme, qu'il nomma Impératrice. Louis fit à Etienne de nouveaux présens, lui donnant des vases d'or & d'argent, des meubles, des étoffes, des chevaux ; de sorte que le Pape reçut le centuple des présens, qu'il avoit apportés de Rome. Son voyage ne paroit avoir eu d'autre but que de couronner l'Empereur, qui jusqu'alors n'avoit pas paru disposé à faire le voyage d'Italie. Etienne vouloit assurer à ses successeurs le droit de couronner, peut-être aussi de nommer & de créer l'Empereur. Après la cérémonie, Louis confirma tous les privileges de l'Eglise de Rome, & accorda au Pape ce qu'il demanda. Les Historiens ne disent pas ce que c'étoit. Ils nous apprennent seulement qu'Etienne eut la permission de ramener à Rome tous ceux que son prédécesseur avoit fait exiler en France.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

§. XII. VOYAGE de GRÉGOIRE IV, au Camp de LOUIS-LE-PIEUX & de ses fils, entre Bâle & Strasbourg, en 833.

Gusta. Viaggi dei Papi. Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M de St. Marc.

LA division régnoit entre l'Empereur & *ses* enfans, Lothaire, associé à l'Empire, Pepin, Roi d'Acquitaine, & Louis, Roi de Baviere. Louis-le-Pieux étoit gouverné par Judith ; sa seconde femme, qui, pour favoriser le jeune Charles son fils, avoit fait ôter l'Aquitaine à Pepin, & à Lothaire le titre d'Empereur. Les trois freres s'étoient ligués contre leur pere. Avant tout ils essayerent d'entrer en négociation avec lui ; mais Judith & le Conseil de l'Empereur ayant fait échouer leur dessein, ils allerent à la tête de leurs armées trouver Louis-le-Pieux, qui, de son côté, ayant rassemblé tout ce qu'il put de soldats, marcha en Alsace à leur rencontre, & campa dans une plaine entre Bâle & Strasbourg.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. XLVII.

Lothaire, qui venoit d'Italie, en avoit amené Grégoire IV, dont l'autorité pontificale pouvoit engager l'Empereur à faire ce que ses fils desiroient. Mais Louis-le-Pieux trouva mauvais que, sans son ordre, le Pape eût quitté l'Italie, pour accompagner un rebelle ; il se plaignit encore de ce qu'ayant passé les monts, Grégoire ne l'étoit pas venu trouver sur le champ. Cependant le bruit courut que le Pape alloit excommunier l'Empereur & les Evêques François de son parti. Ceux-ci répondirent généreusement au Vicaire de J. C. qu'ils ne lui obéiroient point, & que, s'il venoit pour les excommunier, il s'en retourneroit lui-même excommunié. Ils le menacerent même de le déposer. Cette réponse ferme & vigoureuse effraya le Pape.

Cependant l'Empereur envoya des députés à ses enfans. De sa part ils demanderent au Pape

pourquoi il tardoit à le venir trouver, s'il étoit dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs; & pour engager ses fils à revenir à lui, il les fit exhorter à se souvenir qu'ils étoient ses enfans & ses vassaux, & qu'ils lui avoient fait serment de fidélité. En outre il se plaignit qu'ils vouloient lui ôter la qualité de protecteur du Saint-Siege, & qu'ils retenoient le Pape, accusant Lothaire en particulier d'avoir engagé ses freres à la rebellion. Celui-ci répondit, suivant le langage ordinaire des rebelles, avec beaucoup de soumission & de respect en apparence, qu'il n'en vouloit point à l'Empereur son pere, mais au mauvais conseil, qui abusoit de sa confiance, & qu'il n'étoit armé que pour se défendre. Enfin Lothaire envoya le Pape à l'Empereur, qui le reçut froidement & sans aucune des marques ordinaires de respect, comme les hymnes sacrés & les pieuses acclamations de joie. » J'en use ainsi, dit Louis-le-Pieux, » parce que vous n'êtes pas venu, comme vos » prédécesseurs, vers les nôtres, quand ils étoient » appellés. « Cependant Grégoire offrit de riches présens à l'Empereur, avec lequel il s'entretint quelques jours de l'état des affaires; après quoi il retourna vers Lothaire.

Vita Valæ.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLVII.

L'Empereur & ses enfans avec leurs armées étoient en présence, campés dans une grande plaine, située, comme nous l'avons dit, entre Bâle & Strasbourg. Lothaire travailla sous main à faire déserter les troupes de son pere, qui passerent de son côté, la nuit d'après le retour du Pape. Louis-le-Pieux, se voyant abandonné, alla sur la parole de ses fils, les trouver dans

Theg.

Gusta. Viaggi dei Papi.

la tente de Lothaire, se flattant qu'ils ne manqueroient pas au respect qui lui étoit dû, & qu'ils auroient, pour l'Impératrice & le jeune Charles son fils, tous les égards convenables. Dès qu'il fut arrivé, par ordre de Lothaire, on lui ôta Judith son épouse, & l'Empereur avec le jeune Charles fut retenu prisonnier. En mémoire de cette perfidie, on nomma cette plaine le *Champ du mensonge*. Ensuite, de l'avis du Pape & de tous les grands, on regarda Louis-le-Pieux comme déchu de sa dignité impériale, qui fut conférée à Lothaire. Les trois freres partagerent entre eux les états de leur pere. Le Pape, qui n'avoit pas eu le courage de s'opposer à la déposition injuste de l'Empereur, s'en retourna en Italie. Louis de Baviere & Pepin ayant repris le chemin de leurs Etats, Lothaire resta seul chargé du poids du gouvernement. Judith fut exilée à Tortone en Italie, l'Empereur renfermé dans le Monastere de Saint-Médard à Soissons (15), & Charles dans l'abbaye de Prumm en Allemagne.

§ XIII. Voyages de Jean VIII à Pavie & en France, en 877 & 878.

Gusta. Viaggi dei Papi.

L'Italie étoit inquiétée par les Mores ou Sarrasins. Dès 846 ils avoient débarqué dans le port d'Ostie, avec une puissante armée. Après avoir fait un grand butin dans les Basiliques de Saint Pierre & de Saint Paul, ils furent contraints de se retirer. Peu d'années après, en 849, sous le Pontificat de Léon IV, ils reparurent. Les Napolitains, les habitans d'Amalfi & de Gaiëte formerent une petite armée pour venir au secours de Rome. Le Pape s'étant rendu à Ostie, anima les troupes à la défense commune. A peine les

Mores

Mores eurent-ils débarqué, que les Romains & les Napolitains les attaquerent avec tant de furie, qu'ils les mirent bientôt en fuite, & en firent plusieurs prisonniers. Les Sarrasins revinrent pour la troisieme fois en 876, sous le Pontificat de Jean VIII, & se répandirent, pendant quelque tems, dans les Provinces de l'Etat de l'Eglise, sans qu'on s'opposât à leurs incursions. Le Pape écrivit plusieurs lettres à l'Empereur Charles-le-Chauve, pour lui demander du secours. Dans une de ses lettres il lui dit : » On répand le sang des Chrétiens; ceux qui » évitent le feu ou le glaive, sont emmenés » en captivité pour toujours. Les villes, les » bourgades, les villages périssent abandonnés » de leurs habitans. Les Evêques sont dispersés, » & leurs maisons sont devenues les retraites » des bêtes sauvages. Ils sont même reduits à » aller en vagabonds mendier au lieu de prê- » cher. L'année passée nous avons semé, sans » rien recueillir. Cette année, n'ayant rien semé, » nous n'avons aucun espoir de récolte. « Dans une autre lettre il lui parle ainsi : » Ce » qui reste de Peuple dans Rome est accablé » d'une extrême pauvreté, & au dehors tout » est dévasté & réduit en solitude. La cam- » pagne est totalement ruinée par ces ennemis » de Dieu; déja ils passent à la dérobée le » fleuve, qui vient de Tibur à Rome, & pillent » la Sabine & les lieux voisins. Ils ont detruit » les églises, emmené prisonniers ou tué, par » différens genres de mort, les Prêtres & les » Religieuses, & fait périr tout le peuple d'alen- » tour. Souvenez-vous donc des fatigues &

Sigonius. Baron.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & de l'Empire.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

» des combats, que nous avons soutenus pour » vous procurer l'Empire, & craignez, en nous » réduisant au désespoir, de nous faire prendre » un autre parti. « Le Pape avoit en effet reconnu & couronné Empereur Charles, au préjudice de Louis-le-Germanique, son frere aîné, qui avoit plus de droits que lui à l'Empire.

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Pressé par de nouvelles lettres & de nouveaux Légats, l'Empereur, avec un corps de troupes, se mit enfin en route pour l'Italie, dans le mois de mai 877. Arrivé sur les frontieres, il apprit que le Pape venoit à sa rencontre. Jean, après avoir été à Gaïëte, afin d'engager les Napolitains à rompre un traité, qu'ils avoient conclu avec les Sarrasins, s'étoit rendu à Ravenne, où il avoit assemblé un Concile de cinquante Evêques, pour remédier aux désordres glissés dans la discipline ecclésiastique. Le Pape joignit à Verceil l'Empereur, qui le reçut avec grand honneur, & ils allerent ensemble jusqu'à Pavie, où ils apprirent que le Roi Carloman venoit fondre sur eux avec une nombreuse armée. Ils furent forcés de se retirer à Ravenne, où le Pape couronna Richilde Impératrice. La frayeur ayant gagné l'Empereur & le Pontife de Rome, ils se séparerent. Jean s'en retourna, sans avoir pu obtenir du secours de Charles-le-Chauve. En conséquence il fut obligé de traiter avec les Sarrasins, & de leur payer par an vingt-cinq mille marcs d'argent. L'Empereur fut attaqué de la fievre & mourut en chemin. (16)

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

Aimoin.

Mezer.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & de l'Empire.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

La mort de l'Empereur Charles-le-Chauve releva fort les espérances de Carloman, son

neveu, Roi de Baviere. Croyant parvenir facilement au Royaume d'Italie, & à la dignité impériale, il écrivit au Pape des lettres où il lui promettoit de travailler plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs à l'exaltation de l'Eglise Romaine. Le Pape lui répondit : » Vous en » recevrez la récompense de celui qui promet » d'honorer ceux qui l'honorent. Quand vous » serez revenu de votre conférence avec vos » freres, nous vous enverrons les articles de » ce que vous devez accorder à l'Eglise Ro-» maine, & ensuite une Légation plus solem-» nelle, pour vous amener à Rome avec la » décence convenable, & traiter ensemble du » bien de l'Etat & du salut du Peuple Chré-» tien. Alors je vous prie de ne donner aucun » accès auprès de vous à ceux qui nous sont » infideles, & qui en veulent à notre vie, de » quelque maniere que vous puissiez les con-» noître. J'envoie, suivant la coutume, le » pallium que vous avez demandé pour l'Ar-» chevêque Theotmar, & je vous prie de le » charger de nous faire parvenir tous les ans » à Rome les revenus des patrimoines de Saint-» Pierre situés en Baviere. « Cette lettre est du mois de novembre 877. On y voit de plus en plus la Cour de Rome aller à ses fins.

Le Pape écrivit en même tems à Lambert, Duc de Spolette, qui l'année précédente avoit aidé les Sarrasins à ravager les frontieres du Duché de Rome. Dans une lettre il lui dit, qu'ayant appris qu'il veut venir à Rome, pour prendre le parti de ses ennemis, &, malgré ses justes oppositions, les remettre,

contre tout droit, en possession de leurs biens & de leurs bénéfices, il lui refusera l'entrée de la ville. Il avoit raison. La vacance de l'Empire le laissoit seul maître à Rome, dont il étoit Seigneur, & Lambert n'avoit alors aucun droit de se mêler de ce qui s'y passoit. Dans une autre lettre Jean lui marque : » La » persécution, que nous souffrons depuis deux » ans de la part des Païens & de plusieurs autres, » nous oblige d'aller en France trouver le Roi » Carloman. « On nommoit France tout l'Empire François, tant en Germanie qu'en Gaule. » C'est pourquoi, continue le Pape, je vous » avertis de n'exercer pendant ce tems aucun » acte d'hostilité dans tout le territoire de » Saint-Pierre, sous peine d'être séparé de la » Communion du Saint-Siege. « Les ennemis, dont le Pape se plaignoit, étoient différens particuliers, du nombre desquels le plus considérable étoit Formose, Evêque de Porto, que la pureté de ses mœurs & la supériorité de ses talens avoient rendu digne de l'estime universelle, & qui dans la suite occupa le Siege Pontifical. Jean ne lui en vouloit qu'à cause de l'opposition qu'il avoit faite au couronnement de Charles-le-Chauve en 875, & de son fidele attachement à la famille de Louis-le Germanique, dont il défendoit vivement les intérêts. Le Vicaire de J. C. gagné à force de présens par Charles-le-Chauve, avoit dessein de conserver l'Empire dans la branche Françoise, & d'en exclure la branche Germanique. A travers tous les déguisemens du Pape, Formose avoit sans doute pénétré ses intentions, & n'avoit pas man-

qué d'en inſtruire le feu Roi de Germanie, & les Rois ſes fils. Il eſt à croire que ſes conſeils contribuoient en quelque choſe à la maniere, dont le Duc de Spolette & quelque autres Seigneurs, attachés aux Princes Allemands, en agiſſoient à l'égard du Pape, & qu'en conſéquence celui-ci s'étoit vengé de l'Evêque par l'excommunication, cette arme ſpirituelle de la Cour de Rome, qui ne produit plus aujourd'hui des effets auſſi marqués qu'autrefois.

Lambert écrivit au Pape une lettre, qui bleſſa le Vicaire de Jesus-Chriſt. Au lieu de lui dire : *Votre Sainteté*, il diſoit, *Votre Nobleſſe*, & trouvoit mauvais qu'il envoyât des Légations ſans permiſſion. Le Pape lui en fit des reproches, & lui déclara qu'il renonçoit à ſon amitié.

Carloman, inſtruit du peu de ſincérité du Pape, avoit chargé du ſoin de le rendre plus favorable à ſes vues, Adalbert, Duc & Marquis de Toſcane, & Lambert, Duc de Spolette. Ces deux Princes vinrent à Rome avec des troupes, ſe ſaiſirent des portes & ſe rendirent maîtres de la ville. Ils tinrent le Pape renfermé dans la cité Léonine, firent rentrer dans la ville Formoſe & ceux qui avoient été condamnés avec lui; &, s'il en faut croire le Pape lui-même, ils y commirent différens déſordres, comme d'empêcher à coups de bâtons une proceſſion d'Evêques, de Prêtres & de Moines, de ſe rendre au Vatican. Pendant un mois l'autel demeura nud & l'égliſe ſans luminaires, ſans aucun office ni jour, ni nuit. Tandis que le Pape étoit retenu dans la cité

Ann. Fuld.

Fleury, *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

Léonine, Adalbert & Lambert firent prêter serment à Carloman par les principaux de la Noblesse & du Peuple, sans doute comme Empereur, car, comme Roi d'Italie, il ne pouvoit avoir aucun droit sur Rome & son Duché. Le domaine suprême des Empereurs sur Rome & la Seigneurie des Papes est prouvé par des lettres même du Pape Jean, écrites alors tant à l'Archevêque de Ravenne qu'à Bérenger, Duc de Frioul. Il dit que lorsqu'Adalbert & Lambert étoient à Rome, ils l'avoient empêché de faire aucun acte de l'autorité que Saint Pierre & ses Vicaires tenoient de la piété des Empereurs. On souhaiteroit que Jean n'eût point souillé ces plaintes de termes injurieux & indécens. Informant Louis-le-Begue de la conduite des Ducs, il dit qu'ils avoient avec eux Rothilde, femme d'Adalbert, & sœur de Lambert, & joint au nom de cette Princesse, dont l'Histoire ne blâme point la conduite, l'épithete la plus injurieuse pour une femme.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Muratori. *Ann. d'Ital.*

Dès que ces Ducs eurent quitté Rome, le Pape les excommunia. Il fit porter au palais de Latran le trésor de Saint-Pierre, dont il couvrit l'autel d'un cilice. Il fit fermer les portes de la Basilique, dont il interdit l'entrée à tous ceux qui venoient des différentes parties du Monde Chrétien visiter les tombeaux des Apôtres.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

Le Pape résolut d'aller trouver en France Louis-le-Begue, pour implorer sa protection. Comme Lambert lui fermoit les chemins par terre, il s'embarqua sur la mer de Toscane. Arrivé à Gênes, il écrivit à Louis-le-Begue &

Ann. Bert.

aux trois fils de Louis le-Germanique, & chargea de ces lettres Anspert, Archevêque de Milan, qui s'étoit rendu auprès de lui. Dans la premiere, le Pape nomme Lambert membre de l'Ante-Christ, & l'accuse d'avoir envoyé à Tarente pour traiter avec les Sarrasins, & en recevoir des troupes; il prie Louis-le-Begue de faire parvenir les trois autres lettres aux Rois ses cousins, lui déclarant qu'il le fait son Conseiller, comme étoit l'Empereur son pere, & qu'il lui donne le pouvoir d'assembler des Conciles.

Fleury, *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

Arrivé à Arles, le Pape y fut reçu avec beaucoup d'amitié par le Prince Boson & Hermengarde son épouse, fille de l'Empereur Louis. A la priere de ce Prince, il accorda à Rostaing, Archevêque d'Arles, le pallium, & la qualité de Vicaire Apostolique dans les Gaules.

Boson conduisit le Pape jusqu'à Lyon, d'où Jean envoya prier le Roi Louis-le-Begue, qui étoit à Tours, de venir le trouver au lieu qui lui seroit le plus commode. Le Roi lui envoya des Evêques pour lui faire dire d'aller jusqu'à Troyes, où se devoit tenir le Concile, & le fit défrayer par les Evêques de son Royaume. Le Pape étant à Châlons-sur-Saône, on lui déroba la nuit des chevaux; & dans le Monastere de Flavigni, les gens d'un Prêtre, qui le servoit, lui prirent une écuelle d'argent. Le Ministre du Dieu de paix lança une excommunication contre les auteurs inconnus de ces vols, dévouant à des supplices éternels les ames de ces sacrileges, auxquels il ne pouvoit faire subir des supplices temporels.

Arrivé à Troyes, le Pape y tint un Con- Tom. 9. *Concil.*

cile, composé des Evêques de France & de quelques Evêques d'Italie qui l'avoient suivi. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Concile, ce sont les Canons que le Pape avoit dressés, & qui furent reçus & confirmés par l'assemblée. Ils sont au nombre de sept, & ne regardent que le temporel de l'Eglise, le grand mobile de la Cour de Rome.

» Les Evêques, y est-il dit, seront traités » avec toute sorte de respect par les Puissances » séculieres, & personne ne sera assez hardi » pour s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordon- » nent. Les Laïques ne toucheront point aux » biens ecclésiastiques, sans leur consente- » ment. On ne demandera point au Pape ni » aux autres Evêques les Monasteres, les pa- » trimoines, les maisons, les terres apparte- » nantes aux Eglises, sinon à ceux à qui les » Canons le permettent. Les Evêques ne mé- » priseront point les vexations, que souffrent » leurs confreres; mais ils combattront ensem- » ble pour la défense de l'Eglise, armés de » l'autorité pastorale. Les Laïques ou les Clercs, » excommuniés par leurs Evêques, ne seront » point reçus par d'autres, afin qu'ils soient » réduits à faire pénitence. Personne ne rece- » vra le vassal d'un autre, que dans les cas » portés par les loix séculieres. On n'accusera » point les Evêques en secret, mais publique- » ment, suivant les Canons. Tous ces Canons » seront observés, sous peine de déposition » pour les Clercs, &, pour les Laïques, de » privation de toute dignité. » Cette derniere clause excede le pouvoir de l'Eglise.

On lut dans ce Concile, au nom du Pape, la condamnation reitérée contre Formose, Evêque de Porto, & Grégoire, Maître de la Milice Romaine. Elle portoit anathême, sans espoir d'absolution, parce qu'ils ne cessoient d'importuner les Rois & les Princes, & de prendre part aux pillages des églises. Tous leurs partisans, Evêques, Laïques, sont frappés d'anathêmes. Cependant le Pape couronna le Roi Louis-le-Begue le 7 de septembre 878, outre le couronnement, qui avoit été fait par Hincmar, l'année précédente. Après la cérémonie, le Roi invita le Pape à venir à son palais hors la ville, où il lui donna un grand repas, & lui fit de riches présens, lui & la Reine son épouse. Il voulut que Jean couronnât aussi la Reine; mais il ne put l'obtenir, sans doute parce que le Pape n'approuvoit point leur mariage. Ce Roi avoit d'abord épousé Ansgarde, dont il eut deux fils; mais, parce qu'il l'avoit prise sans le consentement de son pere, il l'obligea de la quitter, & lui fit épouser Adélaïde, qui est celle que le Pape ne vouloit point couronner. Ansgarde vivoit encore.

Ann. Bert. Mezer.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

Ann. Metens.

Sur la fin du Concile Jean parla ainsi aux Evêques: » Je desire, mes Freres, que vous » vous unissiez à moi pour défendre l'Eglise » Romaine, avec tous vos vassaux armés en » guerre, jusqu'à ce que je retourne à Rome; » & je vous prie de me donner sur ce point » une réponse certaine, sans différer. » Puis il dit au Roi, qui étoit présent: » Je vous prie, » mon cher Fils, de venir sans délai défendre » & délivrer la sainte Eglise de Rome, com-

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

» me vos prédécesseurs l'ont fait, & vous ont » recommandé de le faire. Vous êtes le Minis- » tre de Dieu contre les méchans, & ne por- » tez pas le glaive sans raisons; autrement crai- » gnez d'attirer sur vous & sur votre Royaume » la punition de quelques anciens Rois, qui » épargnerent les ennemis de Dieu. Si vous » n'êtes pas de cet avis, je vous conjure, au » nom de Dieu & de Saint Pierre, de me » répondre ici sans différer. « On ne voit aucune réponse ni du Roi ni des Evêques. Ils savoient trop bien que le Pape n'avoit aucun droit de prescrire au Roi comment il devoit employer ses forces & user du glaive; ils étoient convaincus que le Pontife de Rome n'avoit rien à commander aux Evêques, en tant que Seigneurs temporels & vassaux du Roi. Ainsi le Concile de Troyes, où le Pape Jean s'étoit tant donné de mouvement, fut de peu d'utilité pour le temporel, & encore moins pour le spirituel.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Voyant que les troubles causés en France par divers Seigneurs, & le besoin de troupes pour se défendre contre les Normands, mettoient Louis-le-Begue dans l'impossibilité d'envoyer du secours à l'Eglise Romaine, le Pape s'attacha d'une maniere particuliere à Boson. Il reprit le chemin de Rome, & se rendit à Pavie avec ce Prince & sa femme Hermengarde. Jean chercha les moyens d'enlever la couronne d'Italie à Carloman, pour la mettre sur la tête de Boson. C'étoit un dessein pris dès son arrivée en France. Il avoit marqué d'Arles à l'Impératrice Angilberge, qu'il avoit trouvé dans

cette ville le Prince son gendre & la Princesse sa fille, & qu'il desiroit élever ce Prince aux plus grands honneurs. De Pavie il écrivit au Roi Charles-le-Gros, qui, sans doute, voyant dépérir de plus en plus la santé de Carloman, prenoit dès-lors des mesures pour s'assurer le Royaume d'Italie. Il lui marquoit que, sur les exhortations & les conseils du Roi Louis-le-Begue, il venoit d'adopter pour fils le Prince Boson, afin de pouvoir librement vaquer lui-même aux affaires de la Religion, tandis que ce Prince s'occuperoit des objets politiques. Il ordonnoit en conséquence à Charles de se renfermer dans ses limites, & de s'attacher à maintenir le repos & la paix. Il ajoutoit que, dès ce moment & pour l'avenir, il excommunioit tous ceux qui seroient assez hardis pour s'élever contre le fils, qu'il venoit d'adopter. Il indiqua ensuite un Concile ou plutôt une Diete générale à Pavie. Il y manda par lettres Anspert, Archevêque de Milan, les Evêques-Suffragans de cette Métropole, & tous les comtes ou Seigneurs, entre autres, Bérenger, Duc de Frioul, & Suppon, Duc de Lombardie. Hors du spirituel, le Pape n'avoit aucune espece d'autorité dans le Royaume d'Italie, & personne ne se rendit à la Diete indiquée par le Vicaire de Jesus-Christ. Voyant échouer par-là toutes ses manœuvres, Jean prit le parti de retourner à Rome; Boson regagna la Provence.

Nous sommes obligés de passer sous silence le Voyage entrepris, en 885, par Adrien III pour aller à la Diete, que l'Empereur Char- *Art de vérifier les dates.*

les-le-Gros avoit indiquée à Worms. On n'a fur ce Voyage aucuns détails circonstanciés. Tout ce qu'on sait, c'est que ce Pape mourut en route à Saint-Césaire, petit endroit du Modenois : son corps fut inhumé dans la célebre Abbaye de Nonantola. Une chose digne de remarque, dit Muratori, & propre à faire connoître l'ignorance, où l'Italie étoit plongée dans ces siecles barbares, c'est que dans la suite les Moines de Nonantola, sachant qu'ils avoient dans leur église le corps d'un Pape Adrien, s'imaginerent avec le tems que c'étoit le célebre Pape Adrien I. Ils se mirent donc à célébrer, le 8 de juillet, la fête d'Adrien III, qui pourtant n'est reconnu pour Saint par aucun Martyrologe. Cette croyance remonte à plusieurs siecles. Des savans ont démontré que c'est Adrien III, & non Adrien I, qui repose & qu'on honore dans le Monastere de Nonantola. C'est avoir, à peu de frais, obtenu l'honneur de la canonisation, ce privilege sacré, qu'une personne trépassée n'obtient du Siege Apostolique, qu'au moyen des miracles qu'elle fait, ou à la faveur de l'or de ceux qui s'intéressent à sa réputation.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIII.
Gusta. *Viaggi dei Papi.*
Annal. d'Ital.

Dans les Xe. & XIe. siecles, les Sarrasins continuerent à faire des incursions en Italie. Ils vinrent jusques sur les bords du Gargliano, dans la Terre de Labour, & firent différentes sorties dans les Etats du Pape, & dans les Provinces de Naples. Jean X fit alors tous ses efforts pour les chasser. Il obtint du secours de l'Empereur de Constantinople & de Bérenger. Ayant fait une ligue avec Landulf I, Prince de

Gusta. *Viaggi dei Papi.*
Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & de l'Empire.*
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIV.

Bénevent & de Capoue, Grégoire II, Duc de Naples, & Jean, Duc de Gaïete, le Vicaire d'un Dieu de Paix, voulut présider à l'entreprise, & marcher à la tête des troupes de Rome & de ses Etats. Les Sarrasins furent entiérement défaits & chassés. Le Pontife guerrier revint à Rome couvert d'une gloire, qui n'est pas celle du Vicaire de Jesus-Christ. Cette expédition eut lieu en 915, c'est-à-dire, dans le Xe. siecle, nommé, avec raison, siecle de ténebres & d'ignorance, & avec plus de justice, siecle de fer, par les désordres scandaleux arrivés à l'élection des Papes, dont peu menoient alors une vie conforme à la sainteté de leur caractere. De ce nombre fut Jean X. La source principale de ces troubles scandaleux venoit des Princes d'Italie, qui s'arrogeoient le droit d'élire les Papes, afin de mettre sur le Siege de Rome leurs favoris, & d'en exclure ceux de leurs ennemis.

Chron. Cass. Luitp.

Art de vérifier les dates.

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

§. XIV. Voyage de Benoît VIII en Allemagne, en 1020.

Le XIe. siecle ressembla beaucoup au Xe. Ce fut alors que Benoît VIII alla trouver en Allemagne l'Empereur Henri II, dit le Saint. On ignore le véritable motif de ce voyage. Après avoir parcouru quelques villes, il arriva à Bamberg, le 16 d'avril 1020 : il y célébra la fête de Pâque. Le Dimanche suivant il consacra l'église de Saint-Etienne. Ce fut sans doute en cette occasion, que l'Empereur Henri renouvella & confirma les donations, que ses prédécesseurs avoient faites à l'Eglise de Rome. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I ; on y voit, comme dans les pré-

Vita Sancti Henrici.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LVIII.

cédentes, la réserve de la souveraineté de l'Empereur. Le Pape retourna à Rome chargé de présens. Les uns veulent que Benoît entreprit ce voyage dans le seul desir de revoir l'Empereur Henri II, qui l'avoit rétabli sur le Siege Pontifical, malgré le parti de l'Anti-Pape Grégoire VII; d'autres pensent qu'il fut appellé par l'Empereur, qui lui donna la ville de Bamberg & l'Evêché, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc & de cent marcs d'argent, donation que l'Empereur Henri II racheta depuis en abandonnant le Duché de Bénevent. Quelques-uns prétendent qu'il fit ce voyage, pour prier l'Empereur de venir au secours de l'Italie contre les Grecs, qui, déja maîtres de quelques villes maritimes vers le golfe de Venise, menaçoient d'aller assiéger Rome. Embarrassés de fixer le vrai motif de ce voyage, nous avons préféré de rapporter les divers sentimens des Ecrivains qui en parlent.

Gusta. Viaggi dei Papi.

On ne sait rien d'intéressant sur le voyage de Clément II, qui, à peine élu Pape, fut obligé de suivre Henri III en Allemagne, où il resta peu de tems, puisqu'il mourut, en Italie, à l'Abbaye de Saint-Thomas d'Aposelle près de Pesaro, le 9 d'octobre 1047. Son corps fut transféré & inhumé à Bamberg.

Art de vérifier les dates.

§. XV.

VOYAGES de LÉON IX, en Italie, en France & en Allemagne, depuis 1049, jusqu'en 1054.

PENDANT le Xe. siecle & une grande partie du XIe. la Religion fut affligée par les funestes effets de l'ignorance, de l'ambition, de la dissolution & de la cruauté, qui dominerent jusques dans les Chefs de l'Eglise. L'état du Christianisme étoit alors si déplorable, que les persécutions

des trois premiers ſiecles, ni les malheurs cauſés, dans ceux qui ſuivirent, par les héréſies qui s'éleverent de toutes parts, ne peuvent entrer en comparaiſon avec les déſordres affreux qui regnerent à cette époque (17).

Gufta. *Viaggi dei Papi.*

Vers le milieu du XIe. ſiecle, Léon IX fut élevé au Pontificat. Dans les circonſtances où il fut fait Pape, on ne pouvoit choiſir une perſonne que la piété, le zele, l'activité, le ſavoir rendiſſent plus digne du Siege Apoſtolique. Il rétablit la diſcipline eccléſiaſtique. L'incontinence & la ſimonie étoient les deux fléaux, qui déſoloient le plus l'Egliſe. Le Clergé ignorant, dont les fonctions ſe réduiſoient à chanter des pſeaumes, qu'il n'entendoit pas, & à pratiquer des cérémonies extérieures, vivoit comme les Laïques. Il ſe perſuada qu'il pouvoit auſſi avoir des femmes. Le célibat fut regardé comme impoſſible, & la loi, qui l'impoſoit, comme une tyrannie intolérable (18). La nature n'oublie jamais ſes droits; elle eſt la même chez tous les hommes.

Abrégé chron. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccl.* depuis l'an 600, juſqu'à l'ann. 1100.

La ſimonie fut toujours l'effet de l'ignorance. Plus l'homme d'Egliſe eſt groſſier & ignare, plus il eſt attaché aux biens temporels, auxquels il rapporte tout. Les biens ſpirituels & inviſibles de l'autre vie lui paroiſſent de belles chimeres, & il ne compte pour biens ſolides que ceux qu'il tient entre ſes mains. Le trafic illicite des dons du Saint-Eſprit, n'a jamais tant regné qu'aux Xe. & XIe. ſiecles. Les Evêchés & les Abbayes ſe vendoient au plus offrant; & les Evêques, ainſi que les Abbés, ſe récompenſoient en détail de ce qu'ils avoient

acheté en gros (19). Quelle honte & quel crime pour un Dispensateur des biens de l'Eglise de vendre, au poids de l'or, à l'ignorance & à l'intrigue, des récompenses, qui doivent être accordées gratuitement à la science & à la vertu! De pareils Chefs dans l'Eglise devroient, pour sauver le scandale, renoncer, sinon d'affection, du moins en apparence, aux biens passagers de la terre, dont le mépris est une loi évangélique. (20)

Tom. 6. *Concil.* Du moment de son élévation à la Papauté, Léon tint un Concile à Rome, où il déclara nulles toutes les ordinations par les simoniaques. Il y eut beaucoup de tumulte. Après ce Concile, il en tint un autre à Pavie pour le même motif. De-là il passa les Alpes, & alla en Allemagne trouver l'Empereur Henri II, avec lequel il célébra la fête de Saint Pierre à Cologne. De cette ville le Pape se rendit à Toul (21), d'où il envoya ses mandemens aux Evêques & aux Abbés pour se rendre à Reims, où il vouloit tenir un Concile.

Herm. *Chr.*

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Henri I étoit alors Roi de France. Quelques Seigneurs, qui avoient contracté des mariages incestueux selon l'Eglise, & qui étoient censés coupables envers les loix de la discipline ecclésiastique; des Evêques & des Abbés, qui craignoient qu'on examinât leur entrée dans leurs dignités, & la conduite qu'ils tenoient, représenterent au Monarque François, que la gloire de son Royaume seroit avilie, s'il permettoit au Pape d'y exercer son autorité, & s'il assistoit lui-même à ce Concile; qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses ancêtres eût permis

permis à un Pape l'entrée dans les villes de France pour un pareil sujet. (Ils ignoroient sans doute le Concile de Troyes tenu par Jean VIII.) Ils ajouterent que la tenue des Conciles demandoit des tems paisibles & tranquilles, & qu'il y avoit pour lors de grands troubles, causés par la révolte de plusieurs Seigneurs, qui usurpoient les Terres & les Châteaux du Roi même ; enfin, qu'au lieu de s'amuser à tenir des Conciles, il devoit plutôt s'appliquer à pourvoir au bien de son Etat, & même faire marcher, contre les rebelles, les Evêques & les Abbés, qui possédoient de grandes Terres dans son Royaume, & sur-tout l'Abbé de Saint-Remi, qui, enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le Pape pour dédier son église. Léon avoit effectivement promis à Hérimar d'aller faire la dédicace de la nouvelle église qu'il avoit fait bâtir.

Le Roi, d'après leurs répréfentations, fit savoir à Léon, par l'Evêque de Senlis, que lui, ses Evêques & ses Abbés, étant obligés de réprimer des rebelles, ne pouvoient se rendre au terme préfix pour le Concile, & qu'ainsi il eût à différer son voyage en France à un tems plus favorable. Le Pape fit réponse qu'il ne pouvoit manquer à la promesse, qu'il avoit donnée à l'Abbé de Saint-Remi, d'aller faire la dédicace de son église, & qu'il tiendroit le Concile avec ceux qui s'y trouveroient. Ayant reçu cette réponse, le Monarque François marcha toutefois contre les rebelles, avec une puissante armée. Les Evêques & les Abbés le suivirent malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre

compte au Pape de leur conduite. L'Abbé de Saint-Remi vint avec eux, à contre-cœur : mais, après un jour de matche, il eut la permiſſion de s'en retourner.

Cependant Léon, étant parti de Toul, ſe rendit à Rheims le 29 ſeptembre 1049, accompagné des Archevêques de Trêves, de Lyon & de Beſançon; de Jean, Evêque de Porto, & de Pierre, Diacre & Préfet de Rome. Trois Evêques de France, qui ſe trouvoient à Rheims, ſavoir, ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au-devant de lui en proceſſion, ſuivis du Clergé, des Abbés & des Moines. L'Archevêque de Rheims & ſon Clergé le reçurent à l'entrée de la ville, & le conduiſirent à l'Egliſe Métropolitaine, où il occupa le ſiege de l'Archevêque, qui ſe mit à ſa droite, & l'Archevêque de Trêves à ſa gauche. Le Pape ayant célébré la meſſe, l'Archevêque de Rheims lui donna à dîner, dans le grand palais, près de l'égliſe.

Le jour ſuivant, Léon, pour éviter la foule du Peuple, ſortit la nuit, accompagné de deux Chapelains, & retourna à Saint-Remi, où, ſelon le rapport de l'exact Hiſtorien Fleury, il ſe baigna & ſe fit raſer, pour ſe préparer à la cérémonie du lendemain. Il s'enferma enſuite dans une maiſon joignant l'égliſe, & y fit dire la meſſe. La foule étoit ſi grande, que les Moines de l'Abbaye ne pouvoient faire l'office dans leur égliſe. Il étoit arrivé, non-ſeulement du voiſinage, mais encore des pays éloignés, une multitude innombrable de l'un & de l'autre ſexe, de toute condition, tant des villes que

de la campagne. C'étoit à qui baiſeroit le tombeau de Saint-Remi, & le chargeroit d'offrandes. Ceux qui ne pouvoient en approcher, jettoient de loin leurs dons ſacrés. Quand on étoit trop fatigué de la foule, on alloit tour-à-tour reſpirer le frais dans le parvis. Là recommençoit une nouvelle ſcene. Le Pape, ſe prêtant volontiers à la curioſité publique, ſe montroit du plus haut étage de la maiſon, où il s'étoit enfermé myſtérieuſement, & en faiſoit pleuvoir une abondance de bénédictions, qu'il accompagnoit d'une exhortation morale : il n'en faut pas davantage pour enthouſiaſmer la multitude. Le ſoir, par ordre de Léon, on fit ſortir tout le monde de l'égliſe, pour y célébrer l'office de la nuit; mais le Peuple dévot eut la conſtance de demeurer en dehors de l'égliſe avec des lumieres.

Le 1er. octobre, le Pape revêtu des habits pontificaux, alla au tombeau de Saint-Remi avec des encenſoirs & des croix, accompagné de quatre Archevêques & de pluſieurs Abbés. On tira la châſſe du Saint, que le Pape porta d'abord ſur ſes épaules ſacrées, & l'ayant donnée à d'autres, il ſe retira dans une chapelle. On ouvrit les portes de l'égliſe, & le Peuple s'y porta en ſi grande foule, qu'il y eut des perſonnes étouffées & écraſées. On promena le corps du Saint dans la ville, & on le dépoſa dans l'Egliſe Métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain on le porta autour de la ville. Baroni

Cependant le Pape avec les Evêques firent la dédicace de l'égliſe du Monaſtere, où le corps du Saint fut rapporté. On fut obligé de le déſ- Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

cendre par une fénêtre, tant la foule étoit nombreuse. Léon ne le fit pas mettre à sa place, mais sur le grand-autel, pour y demeurer exposé pendant le Concile, & tenir en plus grand respect les assistans. Léon couronna la scene, en donnant une absolution solemnelle au Peuple, qui s'étoit trouvé à la cérémonie. Les Evêques & les Abbés reçurent ordre du Souverain Pontife de se rendre le lendemain, pour la tenue du Concile, dans l'église de Saint-Remi.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & du Monde.*

Dans la premiere session, qui eut lieu le 3 octobre, il y eut une contestation pour la séance entre les Archevêques de Rheims & de Trêves. Celui de Rheims prétendoit qu'il étoit Primat dans la Gaule, & que par conséquent il devoit avoir la premiere place. Celui de Trêves s'attribuoit le même rang & la même dignité. Le Pape, jugeant que le tems n'étoit pas convenable pour terminer une pareille dispute, (indécente dans un Ministre de l'humble Jesus) ordonna que les sieges des Evêques fussent mis en rond, & le sien au milieu; le Vicaire de Jesus-Christ, en se plaçant ainsi, ne donna pas l'exemple de la modeste égalité qui doit regner entre les Pasteurs de l'Eglise.

Baron.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Dès que ce combat de vanité fut terminé, & qu'on eut fait silence, Pierre, Diacre & Chancelier de l'Eglise Romaine, exposa, par ordre du Pape, le sujet du Concile, savoir, les abus qui, s'élévoient dans les Gaules contre les Canons, comme, la simonie, les fonctions ecclésiastiques & les églises usurpées par les Laïques, les exactions qu'on levoit sur les

églises, les mariages adultérins, l'apostasie des Moines & des Clercs, qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes des Clercs, l'oppression injuste des pauvres, la sodomie, & quelques héréfies. Il exhorta ensuite les assistans à prêter secours au Pape, afin d'extirper les désordres abominables, qui déshonoroient l'Eglise ; s'adressant ensuite aux Evêques, il leur enjoignit de déclarer publiquement s'ils avoient ordonné quelqu'un par simonie, sinon qu'ils encourroient l'anathême. Tom. 9. Concil.

L'Archevêque de Trêves se leva le premier, & dit qu'il n'avoit rien donné, ni promis, pour obtenir le siege qu'il occupoit, ni vendu les Ordres à personne. L'Archevêque de Lyon & celui de Besançon protesterent de même leur innocence sur cet article. Le Diacre s'adressa ensuite à l'Archevêque de Rheims, & le pria de s'expliquer. Celui-ci demanda délai jusqu'au lendemain, disant qu'il vouloit parler au Pape en particulier ; ce qui lui fut accordé. Tous les autres Evêques se levant de suite se laverent du soupçon de simonie, à l'exception de quatre, sur vingt qu'ils étoient. Ces quatre coupables étoient les Evêques de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner. Le Diacre s'adressa pareillement aux Abbés, qui étoient près de cinquante, & leur fit la même admonition. Il s'en trouva quelques-uns de coupables. L'Evêque de Langres se plaignit vivement de l'Abbé de Poultieres, son Diocésain, disant qu'il vivoit dans l'incontinence, & qu'ayant été Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

féparé de la communion, faute de payer le cens annuel, qu'il devoit à l'Eglife Romaine, il avoit depuis célébré la meffe & s'étoit rendu au Concile. L'Abbé, qui étoit préfent, fut examiné & dépofé de fa dignité, n'ayant pu fe juftifier de l'accufation formée contre lui. On dénonça enfuite, fous peine d'anathême, que fi quelqu'un reconnoiffoit un autre que le Pape pour Chef de l'Eglife Univerfelle, il eût à fe déclarer. Tout le monde fe tut, peut-être par refpect pour le Pontife de Rome, qui étoit préfent. On lut enfuite les autorités des Peres fur la Primauté du Pape. Comme la nuit approchoit, Léon congédia l'affemblée, après avoir défendu, fous peine d'excommunication, de fe retirer, fans fa permiffion, avant la fin du troifieme jour.

Le 4 octobre, on commença la feconde feffion par les prieres & la lecture de l'Evangile. Quand les Prélats eurent pris leurs places, le Diacre orateur fomma l'Archevêque de Rheims de fe défendre fur l'accufation de fimonie, pour laquelle il avoit obtenu délai, l'accufant en outre de plufieurs autres crimes, que la renommée lui avoit appris. L'Archevêque demanda permiffion de prendre confeil; l'ayant obtenue, il affembla les Evêques de Befançon, de Soiffons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Térouane, & les confulta fecrétement. Il obtint du Pape que l'Evêque de Senlis parlât pour lui. Cet Evêque déclara que l'Archevêque de Rheims n'étoit point coupable de fimomonie. Léon ordonna enfuite à l'Archevêque d'affirmer fon innocence par ferment; l'accufé demanda encore un délai, qui lui fut accordé,

Le Diacre Pierre accusa l'Evêque de Langres d'avoir obtenu son Evêché par simonie, vendu les Ordres sacrés, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretés encore pires, & traité son Clergé avec tyrannie. Ces crimes étoient prouvés par plusieurs délateurs présens, entre lesquels étoit un Clerc, qui assura que, lorsqu'il étoit encore Laïque, l'Evêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé, l'avoit faite Religieuse. C'étoit une conduite peu honnête pour un Prélat. Il se trouva aussi un Prêtre, qui se plaignit que l'Evêque l'avoit pris & livré à ses gens, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, au point de lui avoir extorqué une somme d'argent. Telles étoient les plaintes formées contre l'Evêque de Langres, qui la veille avoit accusé, & fait condamner l'Abbé de Poultieres, moins coupable que lui. Il avoua cependant qu'il avoit vendu les saints Ordres, & extorqué au Prêtre la somme marquée. Telle fut la seconde session du Concile.

Le jour suivant, 5 octobre, on tint la troisieme session. Le Diacre Pierre dit qu'il falloit commencer par où l'on avoit fini la veille. L'Evêque de Langres qui s'absenta, fut excommunié. L'Evêque de Nevers confessa ingénuement que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour son Evêché, mais à son insu, & que, depuis qu'il étoit pourvu, il avoit commis plusieurs fautes contre les Canons, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. Il déclara que, si le Pape & le Concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité,

que de la garder au préjudice de son ame. A ces mots, il jetta sa crosse aux pieds du Pape, qui, touché de son repentir, lui rendit les fonctions épiscopales avec une autre crosse, après lui avoir fait jurer que l'argent avoit été donné sans son consentement.

L'Evêque de Coutances confessa qu'à son insu un de ses freres lui avoit acheté l'Evêché; mais que l'ayant su, il avoit voulu s'enfuir pour n'être pas ordonné contre les regles, & que son frere, l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner malgré lui. Ayant affirmé par serment ce qu'il avançoit, il fut jugé innocent du crime de simonie.

L'Evêque de Nantes déclara qu'il avoit succédé à son pere dans son Evêché, moyennant de l'argent. Le Concile le priva des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau & la crosse. On ne lui laissa que l'office de Prêtre.

Les Evêques, qui, craignant l'arrivée du Pape, avoient suivi le Roi à la guerre, furent excommuniés, ainsi que l'Archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apostolique, que le Pape revendiquoit. On fit ensuite douze Canons, & on condamna, sous peine d'anathême, les promotions d'Evêques, sans l'élection du Clergé & du Peuple. On défendit d'exiger la moindre chose pour la Sépulture, le Baptême, l'Eucharistie & la visite des malades, & de prendre des usures. Après avoir lancé les foudres de l'excommunication contre plusieurs Seigneur Laïques, le Vidaire du Dieu de bonté congédia le Concile, en lui donnant sa bénédiction.

Tom. 9. Concil.

Le lendemain, 6 octobre, Léon alla trouver les Moines de Saint-Remi ; après s'être recommandé à leurs prieres, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous les uns après les autres. Il alla ensuite prendre le corps de Saint-Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, il le remit à sa place.

Le Pape Léon avoit une grande dévotion pour ce Saint, qui, à ce qu'on dit, faisoit de grands miracles pour lui. En voici un, qui est d'une nature singuliere. L'Abbé de Saint-Remi avoit donné à Léon une coupe, où le Saint-Pere buvoit avec grand plaisir. Malheureusement cette coupe, ou gobelet, se cassa. On chercha un ouvrier, pour en joindre les morceaux. Il se trouva quelqu'un qui dit que Saint-Remi avoit tant de pouvoir auprès de Dieu, que par son intercession la coupe pouvoit être remise en son entier. Léon, s'étant fait apporter le vase, mit la piece, qui s'étoit rompue, dans sa place, & le fit serrer, après avoir fait tout doucement le signe de la croix. Mais, ô merveille ! le lendemain on trouva la coupe en son entier. On raconte encore autrement le miracle du Saint racommodeur de verre cassé. On rapporte que Léon pria Dieu de lui accorder, par les miracles de Saint-Remi, de voir le gobelet entier ; ce qui se fit dans le moment. On pourra croire autant l'un que l'autre.

Baron.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & du Monde.*

Chapeavilla. *de Synod. Mogun.*

En sortant de Rheims, Léon se rendit à Metz, à l'invitation de l'Abbé Warin, pour y consacrer la basilique de St. Arnoul. A la sollicitation de Sigefred, Abbé de Gorze, il com-

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

posa les paroles & le chant de divers *Répons* pour l'office de Saint-Gorgonius, Martyr, patron de l'église de ce Monastere. Wibert & d'autres Historiens parlent de beaucoup de pareille portions *d'Offices d'Eglise*, composées & mises en chant par ce Pape, qui savoit la musique aussi-bien qu'aucun de ses contemporains.

Tom. 9. Concil.
Fleury. Histoire Ecclés. Liv. LIX.
Wibert. Vita San. Leo.
Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc,

Léon passa ensuite à Mayence pour y tenir un Concile, en présence de l'Empereur Henri III. Sibicon, Evêque de Spire, y fut accusé du crime d'adultere. Voulant s'en justifier par un serment sur le corps de Jesus-Christ, la mâchoire lui demeura tournée; ce qui fut regardé comme une punition de son parjure. En ce Concile on renouvella la condamnation de la simonie, qui infestoit le Corps Ecclésiastique.

Godefroi, Duc de la Basse-Lorraine, aidé de Baudoin, Comte de Flandre, faisoit alors la guerre avec l'Empereur, qu'il mettoit dans dans un embarras extrême. Léon trouva le moyen de l'en délivrer, en excommuniant ce Duc & ce Comte, dans ce Concile. Les armes spirituelles, quoique employées assez injustement, servirent mieux Henri, que les armes temporelles n'avoient fait. Godefroi alla sur le champ lui demander pardon, & Baudoin, qui n'étoit vassal de l'Empereur que pour la ville de Valenciennes, fit la paix, après avoir reçu quelque échec.

Léon se rendit ensuite de Mayence à l'Abbaye de Richenow. De-là il reprit le chemin d'Italie par Ausbourg & par la Baviere. Ayant célébré la fête de Noël à Vérone, il rentra dans Rome au commencement de l'année 1050.

Le Pape, qui ne pouvoit rester en place, fit au mois d'avril un voyage de dévotion, d'abord au Mont-Cassin, puis au Mont-Gargan, Monastere du Diocese de Siponte. Il tint dans cette ville un Concile, où il déposa deux Archevêques, convaincus d'avoir obtenu leurs sieges à prix d'argent, desquels l'un disputoit par ambition la préséance à l'autre. Léon se rendit ensuite à Bénévent, dont il excommunia le Peuple, parce qu'il persistoit à ne pas vouloir reconnoître l'Empereur Henri pour son Souverain. Il s'arrêta quelque tems dans la Pouille, pour y travailler à terminer les différends survenus entre les Normands & les habitans du pays.

Pistet. *Hist. de l'Eglise & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

De retour à Rome, Léon tint un Concile, au commencement de mai, dans la Basilique de Latran. On y condamna la doctrine enseignée sur l'Eucharistie par Bérenger, Archidiacre d'Angers; c'étoit un savant, versé dans la philosophie & dans la connoissance des arts, & d'une vie sage & irrépréhensible. Comme il avoit beaucoup de sectateurs, il eut beaucoup d'ennemis. (22)

Tom. 9. *Concil.*

Pistet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Hugues, Evêque déposé de Langres, se présenta dans ce Concile, nuds pieds, sans habits, portant à la main un faisceau de verges, & chantant d'un ton larmoyant une *Antienne*, tirée de l'évangile de l'*Enfant Prodigue*. Les assistans & le Pape lui-même s'attendrirent à ce spectacle singulier, au point de verser des larmes & de pousser des soupirs & des gémissemens. Léon, pénétré de l'humble démarche du Pénitent, lui donna l'absolution & le rétablit dans l'Episcopat.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Tom. 9. *Concil.* Lanfran. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Au mois de Septembre de la même année, Léon tint un Concile à Verceil. Bérenger ne s'y trouva point, quoiqu'il y eût été appellé. Dans ce même Concile, le Pape suspendit de ses fonctions Humfroi, Archevêque de Ravenne, qui, soutenu par plusieurs courtisans jaloux du crédit que le Souverain Pontife avoit auprès de l'Empereur, s'étoit emparé des quelques biens, que l'Eglise Romaine réclamoit (23). Il n'en faut pas davantage pour avoir des différends avec le Siege Apostolique, & attirer sur sa tête les foudres spirituels.

Wibert. *Vita San. Leo.* Herman. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Après ce Concile, l'infatigable Léon passa les Alpes pour aller en Allemagne. Il célébra la fête de la Purification à Ausbourg, en 1051, avec l'Empereur & un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques. Humfroi, Archevêque de Ravenne, que l'Empereur avoit fait venir d'Italie, afin de le reconcilier avec le Pape, se trouvant à ce Concile, rendit à Léon ce qu'il avoit usurpé sur l'Eglise Romaine. Comme il demandoit l'absolution des censures prononcées contre lui l'année précédente, au Concile de Verceil, le Pape dit à tous les Evêques, qui intercédoient pour lui : » Que, selon sa » dévotion, il soit absous par le Tout-Puissant » de tous ses crimes! « Le Prélat se leva avec un ris moqueur & méprisant. Léon, qui s'en apperçut, dit tout bas à ceux qui étoient autour de lui : » Hélas, ce malheureux est mort ! « L'Archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement, étant empoisonné. Par ce moyen la prédiction du Pape ne fut pas difficile à s'accomplir. Léon quitta

ensuite l'Allemagne pour reprendre la route d'Italie.

Baronius raconte une anecdote, que nous allons rapporter pour délasser le lecteur. Il dit donc sérieusement qu'en passant par la Toscane, Léon s'arrêta dans un Monastere, dont Jean Gualbert étoit Supérieur, & qu'il voulut y prendre un repas. Gualbert demanda à son maître-d'hôtel, s'il n'avoit point de poisson pour traiter le Pontife. Il lui répondit qu'il n'y en avoit point. Sur le champ Gualbert donna ordre à quelques Freres Convers d'aller pêcher dans un lac voisin. Ils lui représenterent qu'il n'y avoit point de poisson. Malgré cela, il leur commanda d'y aller, & de ne pas douter que Dieu ne leur en fît trouver. Ils prirent deux grands brochets, qu'on servit à Léon, qui les mangea sans doute avec plaisir; car ils devoient être très-excellens.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Vita Joan. Gualb.

Léon étant retourné à Rome, y tint un Concile où il excommunia Grégoire, Evêque de Verceil, accusé d'inceste avec une veuve fiancée à son oncle. Cette excommunication fut prononcée en l'absence de l'Evêque, qui n'en fut pas plutôt informé, qu'il accourut à Rome pour s'expliquer avec le Pape. Il fut absous & rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce Concile un décret par lequel les femmes, convaincues de s'être prostituées à des Clercs, sont adjugées, à titre d'esclaves, au palais de Latran. On trouve ce décret établi dans d'autres Eglises que celle de Rome. En le supposant émané de Léon, on doit faire attention que ce Concile étoit mixte; que

Tom. 9. *Concil.*

Herman.

Petr. Dam.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

le Pape, comme Seigneur de Rome, y prononça la peine d'esclavage, & que le décret ne fut adopté par d'autres Eglises, qu'avec le concours de l'autorité séculiere. L'esclavage n'est point une peine canonique; & les Evêques, qui, par la concession des Princes, pouvoient en certains cas donner aux esclaves la liberté, n'avoient en aucun cas le droit de l'ôter aux personnes nées libres.

Ce fut dans ce Concile que Léon fit donner à la Basilique du Vatican la dîme des offrandes, qui s'y faisoient sur l'autel de Saint Pierre, en ordonnant qu'elle fût employée aux réparations & ornemens de l'église. On doit voir par cette destination combien ces offrandes étoient abondantes.

Après ce Concile, Léon, qui ne restoit pas volontiers long-tems au même endroit, va visiter le Monastere de Subiaco. Azzon, qui pour lors en étoit Abbé, se sentant digne d'éprouver la sévérité du Pape, s'enfuit, sans attendre son arrivée. Léon lui donna pour successeur un François, nommé Humbert. Ayant fait assembler tous les Moines du Monastere, il se fit représenter toutes leurs chartes, parmi lesquelles en ayant trouvé de très-fausses, il en fit brûler le plus grand nombre en sa présence.

Ann. d'Ital. Muratori dit à cette occasion: » C'est une marchandise, dont autrefois les Monasteres & » les Eglises étoient abondamment fournis; ce » qui soit dit, sans porter préjudice aux innombrables monumens authentiques, qui se trouvent dans leurs archives. «

Abrégé chr. de Capoue, Bénévent, Salerne virent ensuite

le Pape, qu'aucune affaire n'appelloit dans ces villes. C'est apparemment dans ce voyage qu'il leva l'excommunication lancée par Clément II sur le Peuple de Bénévent. Ce qui pouvoit attirer Léon dans ces cantons, étoit le dessein de mettre des bornes aux entreprises des Normands, devenus de plus en plus redoutables aux Peuples de la Pouille & de la Calabre. Dans une lettre, qu'il écrit cette année à l'Empereur Constantin Monomaque, il lui dit entre autres choses : » La sollicitude, avec laquelle je dois surveiller » à toutes les Eglises, m'a fait faire attention » à ce que la Nation étrangere & mal disci- » plinée des Normands s'éleve, avec une rage » cruelle & inouie, avec une impiété plus que » payenne, contre l'Eglise de Dieu. De toute » part, ils massacrent les Chrétiens, & font souf- » frir à quelque-uns d'horribles & de nouveaux » tourmens, jusqu'à ce qu'ils les fassent expirer. » Aucun sentiment d'humanité ne les engage » à épargner le vieillard, l'enfant, ni même la » foiblesse du sexe féminin. Ils ne mettent aucune » différence entre le sacré & le profane; ils pil- » lent, ils brûlent, ils rasent, jusqu'aux fonde- » mens, les Basiliques des Saints. Je les ai très- » souvent repris de leur méchanceté. J'ai mis » en œuvre auprès d'eux les avis, les prieres, » les exhortations; je les ai pressés à temps, » à contre-tems; je les ai menacés de la ven- » geance des hommes & de celle de Dieu. » Mais, comme dit un sage, personne ne peut » corriger celui que Dieu ne daigne pas regar- » der; & ce n'est point avec des paroles que » l'on corrige l'insensé. Les Normands ont per-

l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Tom. 9. Concil.
Wibert. *Vita San. Leo.*
Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

» févéré dans leur méchanceté avec tant d'en-
» durciffement & d'obftination, qu'ils ajoutent
» chaque jour à de très-grands crimes des crimes
» plus grands encore. Defirant donc non feu-
» lement faire fervir les biens extérieurs, mais
» de fervir moi-même à la délivrance des bre-
» bis de Jefus-Chrift, j'ai trouvé, qu'attendu
» l'excès de la méchanceté des Normands,
» rien ne convenoit mieux, pour réprimer leur
» opiniâtreté, que de raffembler de toutes parts
» des fecours humains; ayant appris de l'Apô-
» tre, que ce n'eft pas fans raifon que les Princes
» portent le glaive; qu'ils font les Minif-
» tres de Dieu, qui les charge d'être, dans fa
» colere, les exécuteurs de fes vengeances
» contre ceux qui font le mal; qu'ils ne font
» pas Princes pour intimider ceux qui font de
» bonnes œuvres, mais ceux dont les actions
» font mauvaifes, & que les Rois & les Prin-
» ces font envoyés de Dieu pour punir les
» méchans. Soutenu d'une efcorte, telle que
» la briéveté du tems & la néceffité preffante
» m'avoient permis de l'avoir, j'ai cru devoir re-
» chercher l'entrevue & les confeils du glorieux
» Duc Argire, votre très-fidele Maître de la
» Milice, non que je fouhaitaffe la perte ou
» que je vouluffe prendre des mefures pour la
» mort de chacun des Normands, ou de quel-
» ques-uns d'entre eux; mais afin qu'au moins,
» puifqu'ils n'avoient aucune crainte des juge-
» mens de Dieu, la terreur des hommes les fît
» venir à réfipifcence. Comme cependant nous
» tâchions de vaincre leur opiniâtreté par des
» remontrances falutaires, & qu'ils nous faifoient
de

» de leur côté de fausses promesses d'une en-
» tiere soumission, ils se jettent tout-à-coup sur
» notre escorte ; mais à présent ils s'affligent
» plutôt qu'ils ne se réjouissent de leur victoire.
» Car, suivant ce que notre piété vous a bien
» voulu mander, pour notre consolation, ils
» s'attendent, après la diminution, qu'ils vien-
» nent d'essuyer dans leurs troupes, qu'il doit
» leurs survenir incessamment une plus grande
» disgrace. Pour nous, espérant avec confiance
» que Dieu daignera nous aider, & qu'il ne
» nous manquera point de secours de la part
» des hommes, nous n'abandonnerons pas
» notre dessein de sauver les Chrétiens, &
» nous ne resterons point en repos durant tout
» le tems de notre vie, à moins que l'Eglise,
» maintenant en danger, ne soit en paix. «

On ne connoît que par cette lettre, & par ce que Wibert en dit, cette prétendue supercherie des Normands, dont le Pape se plaint. Voici le fait. Tandis que Léon, en attendant sa suite, séjournoit dans une petite ville, nommée Civitella, les Normands étoient tombés sur cette suite & l'avoient massacrée. Ils avoient ensuite attaqué Civitella, mais ils en avoient été repoussés avec perte. Cette circonstance fait voir que cette ville étoit le lieu de la conférence de Léon & d'Argire, qui s'étoit rendu là si bien accompagné, qu'il fut en état de forcer les Normands à se retirer. Le Pape, informé du malheur de ses gens, sortit de la ville avec tous les Clercs, qui l'accompagnoient, & continua son chemin vers Bénévent. Les Normands, loin de s'opposer à son passage,

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

lui demanderent sa bénédiction. Il leur parla en peu de mots, & les engagea même à donner une sépulture honorable à ceux qu'ils avoient tués (24).

Baron. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Léon, qui ne s'occupoit pas moins des affaires politiques que de celles de l'Eglise, fit en 1052, un troisieme voyage en Allemagne, à l'occasion de la guerre qu'André, Roi de Hongrie, avoit avec l'Empereur Henri. Etienne, premier Roi Chrétien de Hongrie, avoit été forcé, pour obtenir la paix de l'Empereur Conrad, de consentir à lui payer un tribut. André refusoit de payer le tribut que ses prédécesseurs payoient à l'Empire : c'étoit le sujet de la guerre. Le Pape trouva Henri très-disposé à un accommodement; mais André ne voulut accepter aucune des propositions : Léon se tenant pour offensé, l'excommunia. En conséquence André continua pendant plusieurs années à faire des incursions dans l'Allemagne. Jusqu'à ce tems les Rois de Hongrie s'étoient reconnus vassaux de l'Empire, à raison des places qu'Etienne, Roi de Hongrie, avoit eues de l'Empereur Henri II, lors de son mariage avec la sœur de ce Prince. Depuis la négociation infructueuse de Léon, & l'excommunication qui l'avoit suivie, les Rois de Hongrie se déclarerent & se maintinrent entiérement indépendans de la Couronne de Germanie.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Piétet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont.

Comme Léon étoit en Allemagne, il vint à Ratisbonne, où les Moines de St. Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de Saint Denis Aréopagite, & premier Evêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été

données par l'Empereur Arnoul. Le Pape déclara par une Bulle que le corps de Saint Denis étoit en cette ville, & non en France. Les intéressés dans cette affaire ne manquent pas de révoquer la Bulle en doute. Les François soutiennent qu'ils ont ce corps. Des gens fort sensés, dit Pictet, croient que personne ne l'a, & qu'il est réduit en poudre. Au reste, ajoute-t-il, la chose ne vaut pas la peine qu'on se dispute à ce sujet.

à l'Hist. &c. de le Sueur. Hist. Eccl. Paris.

Le Pape passa les fêtes de Noël à Worms, avec l'Empereur. Il y eut dans cette ville une contestation entre Léon & l'Archevêque de Mayence, auquel il fallut que le Vicaire de Jesus-Christ cédât. Voici comme on rapporte le fait; le lecteur nous pardonnera les détails minutieux dans lesquels nous sommes obligés d'entrer. Le jour de la fête, le Pape dit la messe solemnelle. Le lendemain Liupold, Archevêque de Mayence, officia, parce que Worms dépendoit de sa Métropole. Après la premiere oraison de la messe, un Diacre vint chanter une leçon, suivant l'usage de plusieurs Eglises d'en chanter aux messes des grandes fêtes. Comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques Clercs de la suite du Pape l'engagerent de faire défendre au Diacre de continuer. Le Diacre, qui n'avoit d'ordre à recevoir à cet égard que de son Supérieur, acheva la leçon. Le Pape, l'ayant fait appeller, le dégrada sur le champ. L'Archevêque envoya redemander son Diacre, que le Pape refusa. Liupold continua la messe jusqu'après l'offertoire. Mais, avant de commencer le sacrifice, il s'assit sur son siege, & protesta que lui, ni personne

Herm. Chr. Chron. Sax. Mabill. Baron. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LIX.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Abb. Ursperg.

n'acheveroit la messe, si son Diacre ne lui étoit rendu. Le Pape céda & retablit le Diacre, qui, ayant repris aussi-tôt ses ornemens, retourna servir à l'autel, & l'Archevêque acheva la messe. Ainsi on eut raison de considérer, avec étonnement, & la fermeté de Liupold à soutenir les droits de sa dignité, & l'humilité du Chef de l'Eglise, qui reconnut qu'il ne devoit pas entreprendre sur l'autorité d'un Métropolitain dans sa Province.

Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Différens motifs avoient fait venir cette année Léon en Allemagne. Un de ces motifs étoit d'engager Henri à restituer à l'Eglise de Rome la collation & la suzeraineté de l'Eglise de Bamberg, de l'Abbaye de Fulde, & de quelques autres des plus riches Abbayes d'Allemagne. *Art de vérifier les dates.* C'est ce prince, qui, le premier en Allemagne, s'empara de la collation des bénéfices, prétendant qu'elle lui appartenoit, en vertu du droit d'investiture que ses prédécesseurs lui avoient transmis. L'Empereur proposa un accommodement au Pape. Léon renonça, en faveur de Henri & de ses successeurs, Roi de Germanie, aux droits que le St. Siege avoit sur l'Eglise de Bamberg & sur ces Abbayes, & reçut en échange différentes Terres au-delà des Monts. Herm. *Chr.*

LeoOsti. Herm. *Chr.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX. Un autre motif du voyage de Léon étoit d'obtenir de l'Empereur des troupes pour faire la guerre aux Normands, qu'il vouloit chasser d'Italie, parce qu'ils s'étoient emparés de quelques patrimoines de l'Eglise. Henri accorda au Pape des troupes; auxquelles plusieurs Allemands se joignirent, avec une multitude de bandits & de scélérats, attirés par l'espoir du butin & *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

de l'impunité. Léon les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit dans cette guerre.

Le Pape se mit en route pour l'Italie au mois de février, accompagné de Godefroi, Duc de la Basse-Lorraine, de Frédéric, frere de ce Duc, lequel devint Pape sous le nom d'Etienne IX, de beaucoup de Seigneurs laïques & de quantité de Gens d'Eglise accoutumés au métier des armes. Mais avant qu'il eût descendu les Alpes, les troupes de l'Empereur reçurent ordre de s'en retourner. C'étoit l'effet des sages conseils de Gébehard, Evêque d'Aischtat proche parent & principal Ministre de l'Empereur. Ce Prélat, plus instruit que Léon des devoirs des Souverains, considéroit les choses en homme d'Etat. Il trouva injuste la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Normands, qui se reconnoissoient ses vassaux, & qui ne l'avoient point offensé. Le Pape ne se vit plus de troupes reglées, hors quelques-unes de Lorraine, & sept cens hommes de Souabe.

Arrivé à Mantoue, il voulut tenir un Concile avec des Evêques & des Abbés de Lombardie, qui s'étoient rendus en cette ville pour le saluer : mais on en vint aux mains à l'instant même de l'ouverture du Concile. A l'instigation sans doute des Prélats, qui se voyoient dans le cas d'encourir la sévérité du Pape, leurs domestiques vinrent faire du bruit devant l'église où l'on étoit assemblé, & se jetterent sur ceux qui étoient de la suite de Léon & de sa maison. Le Souverain Pontife se leva de son siege, & courut à la porte, afin d'appaiser le

Wibert. *Vita San. Leo.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Piftet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Abrégé chro: de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

tumulte. Sa présence n'arrêta point les furieux. Les fleches & les pierres volerent de toutes parts dans l'église autour de la tête du Pape. Plusieurs même furent blessés, voulant se cacher sous sa chape. On eut tant de peine à calmer ce désordre tumultueux, qu'il fallut abandonner le Concile. Le lendemain, comme on devoit juger les auteurs de la sédition, le Pape, au lieu de les excommunier, leur pardonna. Sa politique en cette occasion étoit adroite ; une conduite trop sévere eût pu faire renouveller une scene plus sérieuse que celle de la veille.

Pistet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Il y eut une autre sédition à Mantoue, sur ce que Léon, qui y étoit venu pour adorer le Sang de Jesus-Christ, avoit voulu le faire porter à Rome.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Pape s'échappa de Mantoue pour aller à Venise faire sa dévotion à Saint-Marc. Les Vénitiens, qui le reçurent avec les honneurs convenables, furent tirer, comme on va le voir, quelque avantage de sa visite.

Tom. 9. Concil.
Pistet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.
Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Arrivé à Rome, le Pape y tint un Concile dont on ne fait rien autre chose, sinon qu'il y termina le différend, qui duroit depuis plusieurs années entre le Patriarche d'Aquilée & celui de Grado, autrement la Nouvelle-Aquilée. Il fut décidé que la ville de Grado seroit à perpétuité la Métropole des Provinces d'Istrie & de Venise, & que l'Evêque de Frioul n'étendroit point sa jurisdiction hors de la Lombardie, suivant les Constitutions de Grégoire II & de Grégoire III.

Le Pape, ayant grossi son armée de troupes rassemblées à Rome, dans le Duché de Spo-

lette, dans les Marches de Camerino, de Fermo, d'Ancone, & autres endroits d'Italie, se mit en marche contre les Normands, dont l'armée consistoit en trois mille hommes de cavalerie & très-peu d'infanterie. Mais c'étoit une troupe de braves guerriers, déterminés à vaincre ou à périr. La prudence n'étant pas moins que la bravoure le partage de ces Normands, ils envoyerent une députation à Léon pour lui faire offre d'employer leurs armes à son service, & se rendre ses vassaux, en faisant hommage de leurs fiefs à l'Eglise Romaine. Léon refusa ces propositions honnêtes, & fit réponse qu'ils eussent à mettre bas les armes, sinon qu'ils seroient tous passés au fil de l'épée. Les Normands indignés se préparerent sur-le champ au combat. On en vint à une bataille, qui fut livrée le 18 juin, 1053, près de Civitella. Du premier choc les Italiens sont mis en déroute; les Allemands, après s'être défendus vaillamment, sont presque tous taillés en pieces. A l'égard de cette troupe d'aventuriers, qui ne cherchoient que le pillage, ou l'impunité de leurs crimes, ils n'étoient là que pour être tués ou pour fuir: comme ce dernier parti leur convint mieux, ils donnerent peu de peine aux vainqueurs. Le Pape, qui prioit à l'écart, fut obligé de prendre la fuite, & voulut chercher un asyle dans Civitella. Les Normands, s'étant ralliés, marcherent vers cette ville. Les habitans, qui n'avoient pas, comme en 1051, de quoi se défendre, en refuserent l'entrée au Pape, qui fut pris par les ennemis. Les Normands traiterent Léon avec beaucoup d'égards,

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Muratori. *Annal. d'Ital.* t.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Guillem. Apuli *Poema.*

& le conduisirent, comme il le desiroit, à Bénévent, où il resta sur sa parole prisonnier de guerre, depuis le 23 de juin 1053, jusqu'au 12 de mars 1054.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Cette expédition militaire de Léon IX, fut désapprouvée par les plus zélés Catholiques de son tems. On disoit que Dieu n'en avoit permis la funeste issue que pour apprendre à tous les Ministres de son Eglise, qu'ils ne doivent pas recourir aux sanglantes expéditions de la guerre, ni les autoriser par leur présence.

Léon, ayant recouvré sa liberté, rentra dans Rome, où il mourut le 19 avril 1054. On dit que Dieu manifesta aussi-tôt la sainteté de son serviteur par des miracles. Ceux qui veulent les savoir, n'ont qu'à lire ce qu'en dit Baronius & la *Chronique* d'Herman. Ils y trouveront l'histoire d'un muet, sans langue, qui parla, & à qui il vint une langue ; & d'un pourceau qui mordit le doigt d'un homme qui se moquoit de Léon IX.

§. XVI. Voyages de Victor II, en Italie & en Allemagne, en 1055, 1056.

Art de vérifier les dates. Muratori. *Ann. d'Ital.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

Victor II, appellé auparavant Gébehard, Evêque d'Aichstat, remplaça Léon IX, après une vacance du Siege Apostolique, qui dura un an. Ce fut le Sous-Diacre Hildebrand, qui ayant été député vers l'Empereur Henri III, après la mort de Léon, pour avoir un Pape, demanda l'Evêque d'Aichstat, au nom du Peuple Romain. Gébehard, soit par un sentiment d'humilité, soit par la crainte d'exposer sa vie en allant vivre avec les Italiens, refusa d'abord l'honneur qu'Hildebrand lui faisoit. L'Empereur lui-même fit difficulté de l'accorder,

parce qu'il avoit beaucoup de confiance en ce Prélat, qui étoit son parent. Arrivé à Rome, Gébehard fut reçu avec joie, & consacré le 13 avril 1055. Quoique ce nouveau Pape dût être regardé comme le choix de tous les Romains, il paroît cependant qu'il ne fut pas agréable à tous. Un jour, nous dit-on, qu'il célébroit la Messe, un Sous-Diacre mit du poison dans le calice. Quand le Pape le voulut élever après la consécration, il ne put en venir à bout. Alors il se mit en prieres avec tout le Peuple, pour demander à Dieu qu'il fît connoître la cause de cette nouveauté. Aussitôt l'empoisonneur fut saisi du démon, & confessa son crime. Victor fit ensuite enfermer dans un autel le calice tel qu'il étoit, & se remit en prieres avec le Peuple, jusqu'à ce que le coupable fût délivré du démon.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Lambert Schaffnab.

Abb. Usperg.

La même année l'Empereur passa en Italie; le Pape alla au-devant de lui jusqu'à Florence, où il tint un Concile. On y condamna de nouveau l'hérésie de Bérenger, & on y défendit l'aliénation des biens ecclésiastiques. Le Concile se tint en présence de l'Empereur. Henri & Victor prirent ensuite congé l'un de l'autre; l'Empereur prit la route d'Allemagne, & le Pape celle d'Italie.

Tom. 9. *Concil.*

Pet. Dam.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Art de vérifier les dates.

Peu de tems après, Victor fut invité par Henri de l'aller trouver en Allemagne. Le Pape y passa au commencement de septembre 1056. L'Empereur le reçut à Goslar, d'une maniere d'autant plus honorable, qu'à l'occasion de son arrivée, plusieurs Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers, s'étoient rendus en cette ville.

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Il faut remarquer qu'il étoit parent & ancien Ministre de l'Empereur, & que c'étoit sans doute pour cette raison qu'on lui rendoit de si grands honneurs. Henri passa ensuite à Botfeld, où il tomba malade. Les calamités publiques, les mauvais succès des guerres qu'il avoit, & sa querelle avec le Roi de France, l'avoient jetté dans une profonde mélancolie, qui produisit une fievre maligne, dont il mourut le 5 octobre, après sept jours de maladie. Le Pape & plusieurs Evêques l'assisterent jusqu'au dernier moment. Son corps fut transporté à Spire, où il fut inhumé le 28 d'octobre, jour qui étoit celui de sa naissance. Il recommanda au Pape, aux Princes & aux Evêques présens, son fils Henri, âgé de six ans, élu Roi de Germanie, en 1053, & couronné en 1054. Ils le reçurent en qualité de Roi des Romains.

Contin. Herm *Chr.*
Heiss.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.
Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Gusta. *Viaggi dei Papi.*
Art de vérifier les dates.

Quelques-uns prétendent que ce fut le commencement de l'usage, depuis introduit, de donner la qualité de Roi des Romains au Prince, que les Etats de l'Empire destinent à la succession de la Couronne Impériale.

Pfeffel. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Le Pape passa tout l'hiver à la Cour du jeune Henri. Il aida de ses conseils l'Impératrice Agnès, mere de ce Prince, pour assurer la tranquillité de l'Empire, & pour mettre en bon état les affaires du Gouvernement. Dans une Diete, tenue à Cologne, il la réconcilia avec Beaudoin, Comte de Flandres, & Godefroi, Duc de la Basse-Lorraine.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

Le Pape retourna ensuite en Italie, accompagné du Duc Godefroi. L'Impératrice, en congédiant Victor, l'avoit chargé d'un très-am-

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

ple pouvoir pour régler les affaires du Royaume d'Italie; elle l'avoit nommé Vicaire, ou, comme nous parlons, Lieutenant-Général du Roi son fils dans toute l'étendue de ce Royaume, & l'avoit fait en-même-tems son propre Vicaire à Rome, & dans tout ce qui composoit proprement le Domaine de l'Empire.

Victor étant à Florence, Frédéric, ci-devant Cardinal, & pour lors Moine du Mont-Cassin, vint lui faire des plaintes contre Trasimond, Comte de Chieti, qui l'avoit dépouillé de tout, lui & les autres Légats, lorsqu'ils revenoient de Constantinople. Le Pape excommunia le Comte, qui, en restituant ce qu'il avoit pris, obtint l'absolution.

Le Pape fit ensuite commencer le procès à Pierre, qu'il avoit trouvé mauvais qu'on eût élu, sans son avis, Abbé du Mont-Cassin. Il envoya le Cardinal Humbert pour terminer cette affaire. Ce Cardinal ayant, sans beaucoup de peine, engagé Pierre à renoncer à son titre d'Abbé, tous les suffrages du Monastere, vraisemblablement par les conseils du même Cardinal, se réunirent en faveur du Moine Frédéric, frere du Duc Godefroi, qui accompagnoit le Pape. Le Duc fit agréer l'élection de son frere au Pape, qui peu de tems après le créa une seconde fois Cardinal, sous le titre de Saint-Chrisogone. Peu de jours après, Victor mourut le 28 juillet 1057.

Le nouvel Abbé du Mont-Cassin fut le successeur de Victor II, sous le nom d'Etienne IX. Il avoit été d'abord Archidiacre de Liege; connoissant son mérite & sa capacité, Léon IX,

Art de vérifier les dates.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

ſon parent, le tira de cette ville pour l'emmener en Italie, & le fit Chancelier de l'Egliſe Romaine. Il fut un des Légats envoyés à Conſtantinople en 1054. Fréderic, à ſon retour, trouva le Pape mort, & l'Empereur Henri III irrité contre lui, à cauſe du Duc Godefroi, ſon frere, qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi. Pour éviter l'indignation de l'Empereur, il s'étoit retiré au Mont-Caſſin.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

La minorité du jeune Henri IV faiſant penſer à Etienne IX que le Royaume d'Italie & l'Empire avoient beſoin d'un Chef en état de les défendre, il eut quelque envie de faire élire Roi le Duc Godefroi ſon frere, & de le couronner enſuite Empereur. Dans ce deſſein, comme on le croit, il manda aux Moines du Mont-Caſſin d'apporter ſecrétement à Rome toutes les richeſſes inutiles renfermées dans leur tréſor, leur promettant de rendre beaucoup plus que la valeur. Les Moines allarmés de cet ordre, n'oſerent déſobéir. Mais un d'entr'eux, nommé Frere Léon, eut fort à propos une viſion, propre à raconter au Pape, & capable de l'empêcher de retenir ce qu'il demandoit. Ils envoyerent donc leurs richeſſes à Rome; ceux qui étoient chargés de les préſenter à Etienne, ne manquerent pas de lui faire part de la viſion du Frere Léon, qui fit ſon effet. Il leur rendit auſſi-tôt leurs richeſſes, qui leur étoient ſi cheres, ne retenant qu'une image Grecque, qu'il avoit apportée de Conſtantinople. Il ſe préparoit alors à paſſer en Toſcane, non-ſeulement pour conférer avec ſon frere du projet de lui mettre ſur la tête les Couronnes du

Leo Oſti.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Royaume d'Italie & de l'Empire, mais aussi pour aller avec lui combattre les Normands, qu'il vouloit chasser d'Italie. Peu de tems après, étant parti pour la Toscane, il tomba subitement malade, & mourut à Florence le 29 de mars 1058. Ainsi la mort l'empêcha d'exécuter les deux projets qu'il méditoit. On ne manqua pas, suivant l'usage du tems, de publier des miracles arrivés à son tombeau. La mort d'Etienne fut bientôt sue à Rome, où l'on n'avoit pas encore pu s'accoutumer à des Papes Allemands, qui n'étoient pas élus par les Romains eux-mêmes, & qui leur étoient donnés par leurs Souverains. Rome ne faisoit pas attention que les cinq derniers Papes, Allemands de nation, avoient été de vertueux personnages & des gens de mérite, qui avoient rendu des services importans au Siege Apostolique.

§. XVII. VOYAGE de NICOLAS II, en Italie, depuis 1059, jusques en 1061.

Pistet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

NICOLAS II, successeur d'Etienne IX, venoit de monter sur le Siege Pontifical; les Normands, ayant achevé de conquérir la Calabre, envoyerent des députés au nouveau Pape, pour l'inviter à une conférence dans la Pouille. Nicolas, qui avoit ses vues, accepta cette offre, & se transporta dans la Pouille, en 1059, où il tint un Concile, à Melfi. Il y déposa l'Evêque de Trani, & renouvella les décrets contre l'incontinence des Clercs. Guillaume de Pouille semble donner pour cause de ce Concile, que tous les Clercs de ces cantons se marioient publiquement. Le Pape songea donc à faire un accommodement avec les Normands. C'étoit une Puissance, qui, s'accroissant chaque

jour de plus en plus, devoit causer de l'ombrage aux Empereurs, & par cette raison même, en être ennemis. Il étoit de l'intérêt de la Cour de Rome de s'en faire un appui, vu qu'elle cherchoit à secouer le joug des Empereurs. Nicolas accorda donc en fief à Robert Guiscard, un des Chefs des Normands, toutes les conquêtes qu'il avoit déja faites dans la Pouille, & tout ce qu'il pourroit conquérir, non-seulement dans ces Provinces, mais aussi dans la Sicile. Il lui donna le titre de Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile. Robert prêta serment de fidélité, dont l'original est dans le Vatican, commençant par ces mots : *ROBERT, par la grace de Dieu & de Saint-Pierre, Duc de Pouille & de Calabre, & Duc futur de Sicile, &c.* Il s'engagea en même-tems de payer au Saint-Siege une redevance annuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs. Le Pape investit aussi Richard, autre Chef des Normands, de la Ville & Principauté de Capoue, qu'il ne possédoit pas encore. Telle fut l'origine des Royaume de Naples & de Sicile. » Quelques-uns, dit Muratori, demandent sur quoi » Nicolas se fonda pour donner aux Normands » cette investiture, le titre primordial du Royau- » me, appellé aujourd'hui de Naples, & pour » quelle raison il y joignit la Sicile, sur la- » quelle les Empereurs Grecs conservoient leurs » droits. Il est certain que l'on faisoit en ce » tems-là beaucoup valoir la Donation de » Constantin, que l'on peut croire fabriquée » dans le huitieme siecle, & peut-être, vu

Ann. d'Ital.

» l'ignorance où l'on étoit alors plongé ; ne s'ap-
» percevoit-on pas que c'étoit une piece apo-
» criphe. Le Pape Léon IX l'inséra presque
» entiere dans la longue lettre qu'il écrivit en
» 1053 à Michel Cérulaire, Patriarche de
» Constantinople..... Pierre Damien, quel-
» ques années après, fit grand cas de cette
» Donation dans un Dialogue, qu'il composa.
» Personne aujourd'hui n'ignore que c'est l'ou-
» vrage des siecles postérieurs : mais les Ro-
» mains de ces tems-là ne s'en doutoient pas. Il
» paroît aussi que, vers le même tems, les di-
» plômes des Empereurs Louis-le-Débonnaire,
» Otton III, & Henri II, en faveur de l'Eglise
» Romaine, furent rendus publics avec les in-
» terpolations, qui parlent de Bénévent, de la
» Calabre, de la Sicile & d'autre Pays ; d'une
» maniere conforme aux intérêts qu'on avoit
» alors ; mais non à ceux qu'on avoit eus dans
» les siecles précédens. On peut croire que ce
» sont sur de pareils fondemens que se sont
» établis les droits, que depuis ce tems-là, c'est-
» à-dire, depuis tant de siecles, le Siege Apos-
» tolique exerce sur les Deux-Siciles, dans les-
» quelles la prescription a rendu sa souveraineté
» si juste & d'une telle authenticité, qu'on n'y
» peut opposer aucune raison. « On ne peut
en disconvenir, quant au Royaume de Sicile
en-deçà du Phare, c'est-à-dire, le Royaume
de Naples. Mais pour le Royaume au-delà
du Phare, c'est-à-dire, l'Isle de Sicile, on peut
opposer la vérité des faits. Les Princes Nor-
mands, Comtes ou Rois, qui l'ont possédée,
& leurs premiers successeurs, n'en ont jamais

fait hommage aux Papes ; quelques hommages, extorqués dans la suite, à deux ou trois Princes qui avoient besoin de leur secours, n'ont pas fait un droit sur qui la Cour de Rome puisse se fonder, puisque ceux qui leur ont succédé n'ont pas voulu les imiter en ce point, & que les Papes se sont eux-mêmes abstenus de demander ce qu'ils savoient bien qu'on leur refuseroit, parce qu'il ne leur étoit pas dû.

Cardin. Aragon. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M de St. Marc. Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Nicolas tira un grand avantage du traité qu'il avoit fait avec les Normands. Les ayant engagés à venir avec lui à Rome, ils ravagerent Tusculum ou Frescati, Nomento, Préneste ou Palestrine, & Galéria. Ces places & toutes les autres jusqu'à Sutri, furent saccagées. Le Pape ne pouvant souffrir que plusieurs Seigneurs tinssent toujours les Papes dans une espece d'esclavage, se servit des Normands pour ranger ces nobles rebelles à leur devoir, & les soumettre à son obéissance : par-là Rome fut délivrée des petits Seigneurs, qui la tyrannisoient. Baronius a la simplicité de croire que le Pape fit ces choses par inspiration divine.

Nicolas, qui avoit conservé le Siege de Florence, qu'il occupoit lors de son élection à la Papauté, voulut aller revoir cette ville.

Leo Ofti.

Il y mourut le 22 juillet 1061. C'étoit la seconde fois qu'il alloit, pendant son Pontificat, visiter son Eglise. Pierre Damien nous apprend que ce Pape ne passoit pas un seul jour sans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pu le faire pendant le jour, il le faisoit de nuit.

Platin.

La mort de ce Pape fut suivie de grandes contestations.

contestations. Il se forma deux partis qui ne purent jamais s'accorder. Le Cardinal Hildebrand, Archidiacre de l'Eglise Romaine, souffrant impatiemment que l'élection des Papes dependît de la volonté des Empereurs, crut que la minorité de Henri IV seroit favorable pour secouer ce joug. Il persuada sans peine la plupart des Cardinaux, & la plus grande partie du Clergé, qui rejettoient toute dépendance de l'Empire. De l'autre côté, les Comtes de Tusculum & de Galeria, le Cardinal Hugues, Allemand de Nation, avec un grand nombre de partisans, soutinrent que, selon les engagemens pris avec Henri III, on ne pouvoit élire un Pape sans le consentement de l'Empereur. Le parti favorable aux droits de l'Empereur envoya des députés en Allemagne pour prier le jeune Henri de nommer un Souverain Pontife. L'autre faction, craignant que le parti opposé ne la détruisît à la Cour de l'Empire, en la faisant passer pour séditieuse & rebelle, députa de son côté le Cardinal Etienne, qui n'ayant pu obtenir audience, fut obligé de revenir à Rome. Il se promena pendant sept jours dans l'antichambre de Henri, sans pouvoir lui présenter ses lettres de créance. Hildebrand ayant assemblé les Cardinaux & les Nobles Romains de son parti, sans attendre la réponse de l'Empire, fit élire Pape, après trois mois de vacance du Siege Apostolique, Anselme de Badage, Evêque de Lucque, qui prit possession de la Chaire Pontificale, sous le nom d'Alexandre II. C'étoit une entreprise manifeste contre les droits de l'Empereur.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Leo. Osti.

Petr. Dam.

Chron. Cass.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

Card. Arag.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. *à l'Hist. &c.* de le Sueur.

Dès qu'on fut en Allemagne la maniere dont on avoit fait le nouveau Pape, l'Impératrice Agnès en fut extrêmement indignée, & les Ministres se plaignirent hautement de l'affront que l'on faisoit à leur Souverain, malgré le décret de Nicolas II, qui portoit que déformais on ne reconnoîtroit pour Pape que celui qui seroit élu par les Cardinaux, & dont l'election seroit confirmée par l'Empereur. La Cour étoit alors à Bâle, où se tenoit une Diete. Cadalous, Evêque de Parme, dit Baronius, y fut élu Pape sous le nom d'Honorius II, par les deux Evêques de Verceil & de Plaisance, concubinaires publics. Le Cardinal d'Aragon ne nomme point ces deux Evêques; il dit que les Evêques de Lombardie avoient envoyé quelques-uns d'entr'eux à la Cour, expression qui suppose qu'ils étoient plus de deux. L'élection de Cadalous s'étant faite dans une Diete, Baronius a tort de dire qu'elle se fit par les deux seuls Evêques qu'il nomme. Il ne devoit pas ignorer que les Dietes, auxquelles les Evêques & les Abbés assistoient, se convertissoient en Conciles, dès qu'il s'agissoit d'affaires ecclésiastiques.

Cadalous, revenus en Italie pour s'y faire reconnoître Pape, se présenta devant Rome pour chasser Alexandre. Il y avoit gagné beaucoup de monde par ses largesses, entre autres les Capitaines de la ville. On en vint aux mains. Cadalous eut l'avantage dans ce combat. Ce ne fut pas pour long-tems. Le Duc Godefroi vint au secours d'Alexandre avec des forces considérables, & força l'Anti-Pape de retourner à Parme.

Les tems étoient bien changés. L'on n'alloit plus arracher, comme autrefois, des hommes, pour les forcer de gouverner l'Eglise. Des Prêtres ambitieux combattoient les armes à la main, pour en usurper le Gouvernement. Ils répandoient de part & d'autre le sang, non pour sauver le troupeau de Jesus, mais de peur de ne pas le commander.

§. XVIII. VOYAGES D'ALEXANDRE II, en Italie, depuis 1067, jusques en 1070.

Gusta. Viaggi dei Papi.
Piclet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.
Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*
Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Nous ne parlerons point du Voyage que fit à Lucque, en 1067, Alexandre II, lequel, passant par Florence, refusa d'admettre l'épreuve du feu, que vouloient faire les Moines de Vallombreuse. Les Religieux de ce Monastere croyoient savoir avec certitude que Pierre de de Pavie, Evêque de Florence, étoit coupable de simonie. Ils diffamoient depuis 1063 ce Prélat, & avoient soulevé contre lui la populace, & sur-tout les femmes. Se constituant eux-mêmes les Juges de leur Evêque, ils soutinrent qu'il étoit simoniaque. Ils proposerent de prouver ce qu'ils avançoient en passant par le feu. Le peuple fanatique, ayant su l'offre qu'ils faisoient pour vérifier leur accusation, accourut en foule à leur Monastere, & les conjura d'éclaircir l'affaire, par l'épreuve qu'ils avoient proposée. Les Moines acceptèrent le parti. Pierre Aldobrandin, Noble de Florence, qui avoit été précédemment Prévôt de Passignano, Monastere de Vallombreuse, & qui pour lors étoit Moine de Saint-Sauveur, Monastere de la même Congrégation, bâti dans un lieu appellé Septime, parce qu'il étoit à sept milles de Florence, fut choisi par Jean de Gual-

bert, Abbé de Vallombreuse, pour être l'acteur du spectacle, que l'on donna au peuple avec un grand appareil de piété, le mercredi de la premiere semaine de Carême, de l'année 1069. On prépara pour cet effet deux grands bûchers, de dix pieds de long sur cinq de large, en ayant quatre & demi de hauteur. Le jour assigné étant venu, le Moine choisi pour faire l'épreuve, chanta une messe solemnelle, sur la fin de laquelle, quelques-uns des Religieux, avec la croix, le bénitier, l'encensoir & douze cierges bénis & allumés, allerent mettre le feu aux deux bûchers. Le Prêtre ayant achevé la messe, & mis bas sa chasuble, marcha vers les bûchers, revêtu du reste des ornemens sacerdotaux, tenant un crucifix à la main, & suivi des Moines & des Clercs qui chantoient les litanies. On entendoit par-tout des gens qui prioient, les uns Jesus, les autres Marie, de défendre leur cause. Dès qu'on eut imposé silence, un des Religieux qui avoit la voix la plus forte, lut publiquement, dans un écrit dressé par forme de contrat, la condition que les Moines avoient stipulée; savoir, que si Pierre Aldobrandin sortoit du feu saint & sauf, on abandonneroit entiérement l'Evêque de Florence; ce qui fut ratifié par les acclamation de l'assemblée. Avant d'entrer dans le feu, le Moine fit cette priere : » Seigneur Jesus-» Christ, je vous supplie, si Pierre de Pavie » a obtenu par simonie le Siege de Florence, » secourez-moi dans ce terrible jugement, & » préservez-moi de ce feu, comme vous sau-» vâtes autrefois les trois Enfans dans la four-» naise. Les assistans répondirent, *ainsi-soit-il.* «

Ayant donné le baiſer de paix à ſes freres, Pierre demanda combien de tems on vouloit qu'il reſtât dans le feu. Cette queſtion indiſcrete pouvoit faire penſer à des gens ſenſés qu'il étoit ſûr de ſon fait, comme s'étant exercé depuis long-tems à faire l'épreuve du feu. On fit réponſe qu'il marchât lentement à travers les bûchers. Il fait auſſi-tôt le ſigne de la croix, fixe les yeux ſur le Crucifix, qu'il tenoit d'une main, s'avance nuds pieds & traverſe gravement les flammes, qui enflent ſon aube comme une voile, & la rendent plus blanche & plus éclatante, faiſant voltiger en même tems les franges de ſon manipule, les extrêmités de ſon étole, ſe cheveux & ſa barbe, ſans laiſſer aucune trace de leur violence, de ſorte qu'il ſemble que le feu, ayant perdu toute ſa force à l'égard de Pierre Aldobrandin, n'a plus que ſa lueur pour éclairer le triomphe du vainqueur. Rien ne brûle, pas même le poil de ſes pieds. Une pieuſe forſanterie ajouta encore au miracle. Pierre Aldobrandin dit qu'après avoir été d'un pas ferme juſqu'à l'autre bout des bûchers, il s'étoit apperçu qu'il avoit laiſſé tomber ſon mouchoir (d'autres diſent ſon manipule) & qu'étant retourné gravement ſur ſes pas, il l'avoit retiré des flammes auſſi blanc & auſſi entier qu'il étoit avant d'y tomber; Pierre fit mine de vouloir recommencer l'épreuve, mais il en fut empêché par l'ardeur & l'impétuoſité de la pieuſe multitude qui, ſe jettant ſur lui pour lui baiſer les mains, ou pour toucher une partie de ſes habits, manqua de l'étouffer. On eut bien de la peine à le rammener dans ſon Monaſtere, au milieu des

acclamations des Florentins, qui en écrivirent au Pape, pour lui demander un autre Evêque. Alexandre II fut fort surpris d'apprendre une telle nouvelle : qui ne l'auroit été ? Il n'osa pas douter du fait, & Maimbourg prétend que s'inscrire en faux contre un événement si avéré, c'est renverser tous les fondemens de l'histoire. Il ajoute pourtant qu'on ne pouvoit fonder un jugement équitable sur cette sorte d'épreuve; car, outre, dit-il, que cette épreuve est défendue par les Canons, qui ne veulent pas, selon l'Evangile, qu'on tente Dieu, il y a raison de douter si cela se fait pas miracle, ou par quelque autre voie, soit diabolique, soit naturelle. L'expérience, continue-t-il, fait voir assez souvent que l'on peut avoir des secrets, qui empêchent l'activité du feu, & on a vu bien des gens qui en avaloient, & qui prenant du feu le mettoient sur leur langue.

Nous laissons au Lecteur à faire les réflexions qu'il lui plaira sur cet événement surnaturel. Les uns seront assez robustes de foi pour le croire fermement, les autres seront assez incrédules pour le révoquer en doute & ne faire qu'en rire.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Pape, n'ayant pu résister aux desirs d'un Peuple superstitieux, deposa l'Evêque accusé. Il ne paroît pas douteux que ce fut à l'occasion de ces Moines déserteurs de leur solitude, & persécuteurs de leur Evêque, que, dans le Concile de Latran, tenu en 1063, Alexandre II fit un décret ou constitution adressée au Clergé & au Peuple de Florence, dans laquelle il dit que, d'après le Concile de Calcédoine, il en-

joint aux Moines, quelque vertueux qu'ils ſoient, de reſter dans leur cloître, avec défenſe d'en ſortir pour aller dans les villages, les châteaux & les villes. Le Pape agiſſoit ſagement ; il faut contenir dans leur ſolitude ceux qui, par des vœux ſolemnels, ont juré de renoncer pour jamais au monde, & à tout ce qui lui appartient.

L'aventure du Moine Pierre le fit ſurnommér *Ignée* ou de feu, & lui fit ſa fortune. Après l'aventure du miracle, le Comte Bulgare ſe le fit donner pour Abbé d'un Monaſtere, dans le territoire de Lucque. Dans la ſuite, il fut fait Cardinal-Evêque d'Albane, & employé dans les légations les plus importantes. Enfin l'Ordre de St. Benoit, dont la Congrégation de Vallombreuſe faiſoit partie, l'a mis au nombre de ſes Saints. Il ne devoit certainement pas s'attendre à une ſi brillante fortune, tant ici-bas, qu'au ſéjour céleſte.

Alexandre II alla pluſieurs fois à Lucque. Ce fut dans cette ville qu'il reçu l'ambaſſade par laquelle Guillaume-le-Conquérant lui faiſant part de la défaite & de la mort d'Harald III, Roi d'Angleterre, envoyoit à Saint-Pierre la banniere de ce Prince, couverte d'or & de perles.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

L'Anti-Pape Cadalous étoit hors d'état de réſiſter au Pape Alexandre II. Le premier avoit toujours dans ſon obédience la plupart des Evêques de Lombardie & l'Archevêque de Ravenne, qui le reconnoiſſoient pour Pape légitime. Annon, Archevêque de Cologne, vint en 1067, en Italie, afin de mettre fin au ſchiſme qui regnoit. Après avoir viſité la Lombardie,

Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Baron.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M de St. Marc.

Fleury. *Hiſt.*

Ecclésiaſ. liv. LXI.
Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de continuation à *l'Hiſt. &c.* de le Sueur.

il ſe rendit à Rome par la Toſcane. Le Pape le reçut en plein Conſiſtoire. L'Archevêque lui dit d'un ton modeſte, en préſence des Evêques & des Cardinaux : » Mon frere Alexandre, » comment ſe peut-il que vous ayez accepté le » Pontificat ſans l'ordre & le conſentement du » Roi mon maître? il y a bien long-tems que » les Rois & les Princes ſont en poſſeſſion de » ce droit inconteſtable. « Il joignit à ces paroles une énumération des Patrices & des Empereurs, qui avoient confirmé l'élection des Papes. Il fit mention de Pepin, de Charlemagne, de ſes ſucceſſeurs Carlovingiens, & des Othons, ſelon l'ordre & la volonté deſquels on avoit créé pluſieurs Papes. L'impétueux Cardinal Hildebrand, perdant patience, répondit, ſans égard pour la vérité de l'hiſtoire: que les Princes, les Rois, les Empereurs n'avoient jamais eu le droit de ſe mêler de l'élection des Papes, & cita en quantité les Canons, les Textes des Peres, & le Décret de Nicolas II, dont il étoit lui-même l'auteur. L'Archevêque Allemand, étourdi de la volubilité de langue du Cardinal, propoſa au Pape Alexandre d'aſſembler un Concile pour y montrer la juſtice de ſon élection (25). Cette propoſition étoit nouvelle. Cependant Alexandre y conſentit. Annon choiſit la ville de Mantoue pour ce Concile, comme étant à portée des Evêques Ultramontains.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le tems marqué étant venu, le Pape ſe rendit en cette ville eſcorté de l'élite des troupes de Lucque. Des Evêques d'Italie, de Lombardie & d'Eſpagne ſe trouverent à ce Concile. Cadalous, quoiqu'il eût ordre de s'y rendre,

n'y vint point. Alexandre fut reconnu pour le Pape légitime ; mais le droit de l'Empereur fut mis à couvert pour l'avenir. Alexandre se purgea, par serment, de la simonie, dont on l'accusoit, & les Evêques de Lombardie se réconcilierent avec lui. Cadalous fut condamné comme simoniaque ; ce qui ne l'empêcha pas, jusqu'à sa mort, de se prétendre seul Pape légitime. Les actes de ce Concile ne se sont point conservés. Peut-être Rome les a-t-elle supprimés, parce que l'Archevêque de Cologne y jouoit le principal rôle, & sans doute d'une maniere peu favorable aux prétentions du Siege Apostolique (26).

Pistet. *Hist. de l'Eglise & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Après l'expédition de différentes affaires importantes, le Pape se rendit à Lucque, en 1070, où il fit le 6 d'octobre, la dédicace de la nouvelle Eglise Cathédrale de St. Martin, en présence d'une foule de Peuple accourue de toute l'Italie, & même des pays étrangers. Peut-être faut-il regarder comme étant de cette année deux Bulles d'Alexandre II, dont les dates se sont perdues. Par la premiere il réforme le Chapitre de Lucque, & regle de quelle maniere on doit remplir les Prébendes vacantes, voulant que les Diacres passent à celles des Prêtres, & les Sous-Diacres à celles des Diacres. Il enjoint sur-tout que l'on choisisse les plus dignes, & que les Ordres leur soient conférés gratuitement. Par la seconde Bulle, il défend l'aliénation des Châteaux, Manses, Terres, enfin de toutes les possessions de l'Evêché, tant présentes qu'à venir ; voici comme il s'explique à ce sujet : » Avant notre

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

» tems, nos prédécesseurs, dans ce Siege de » Lucque, ou portés d'affection pour leurs parens, ou donnant à l'amour de l'argent trop » de pouvoir sur eux, ou cédant à l'importunité de quelques gens puissans, ont, par » une excessive prodigalité, tellement fait largesse des Châteaux, des Terres, des possessions de cette Eglise, qu'ils ne pouvoient » plus subvenir d'une maniere convenable à » leurs besoins, à ceux de leurs domestiques, » à ceux des autres personnes attachées à leur » service. C'est pourquoi la nécessité les engageoit, en recevant de l'argent, en exigeant » des présens de diverses sortes, à donner à » des profanes, à des gens indignes, les Ordres sacrés & les emplois ecclésiastiques, » qui doivent être donnés purement & sans » aucune vénalité....... Et, ce que tous les » Catholiques doivent détester, ils entretenoient la vie de leur corps par la mort de » leur ame. «

Alexandre II fit différens voyages à Lucque, dont il garda toujours l'Evêché. Ils sont trop peu intéressans pour être rapportés.

Art de vérifier les dates. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXI.

Ce Pape fit preuve de modération & de sagesse, en défendant de massacrer les Juifs, comme on faisoit alors en divers endroits.

§. XIX. VOYAGES de GRÉGOIRE VII, en Italie, en 1073, & 1077.

HILDEBRAND, Archidiacre de l'Eglise Romaine, dont nous avons eu occasion de parler, fut le successeur d'Alexandre II, sous le nom de Grégoire VII. Son élection se fit le 22 d'avril 1073. Dès son avénement au Pontificat, Grégoire manifesta le systême qu'il s'étoit formé

de soustraire le Clergé à l'obéissance des Princes séculiers, de réduire l'Empire dans la dépendance du Siege Apostolique, de soumettre tous les Royaumes au Sacerdoce, & d'établir à Rome un Synode perpétuel pour l'administration des affaires générales de l'Europe.

Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne. par M. Pfeffel.

Sous prétexte que les Princes Normands d'Italie vouloient s'unir pour porter ensemble la guerre sur les Terres de l'Empire & de l'Eglise, Grégoire sortit de Rome, dès les premiers jours de juillet, & passa en Campanie. Il reçut alors dans le palais de Bénévent le serment de fidélité de Landulf VI, & dans la convention faite à cette occasion, il est stipulé que, si dorénavant ce Prince est infidele à l'Eglise de Rome, à Grégoire, à ses successeurs; s'il diminue en quelque chose l'Etat de Bénévent; s'il en fait, sans le consentement ou sans l'ordre du Pape, l'investiture à qui que ce soit; si par quelque artifice, il trouve, avec quelqu'un, dans la ville de Bénévent ou dehors, moyen de prêter ou de recevoir un serment & de faire quelque distraction; s'il cherche, de quelque maniere que ce soit, à nuire à qui que ce puisse être des Fideles de la sainte Eglise Romaine, dans des choses appartenantes à la fidélité qu'ils doivent à cette Eglise; & s'il ne veut pas, cité devant le tribunal du Pape, se justifier sur ces points, il sera, dès le moment même, privé de son honneur, c'est-à-dire, de son Fief.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

L'Empereur Henri III avoit donné par échange au Pape Léon IX la Seigneurie & le Domaine de la seule ville de Bénévent; mais non

le reste de la Principauté, que conserverent les Princes Lombards, issus de la Maison de Capoue, lesquels, comme on peut l'inférer de cet acte très-équivoque, tinrent ensuite la ville en fief de l'Eglise de Rome.

Richard, Comte d'Averse, devenu Prince de Capoue, depuis plusieurs années, fit pareillement hommage à Grégoire pour sa Principauté, à Capoue même, le 24 septembre de la même année. Dans l'acte, où il se qualifie, » Richard, par la grace de Dieu & de Saint » Pierre, Prince de Capoue, « il s'engage d'être de ce moment & pour toujours fidele à l'Eglise Romaine, & à son Seigneur Grégoire, Pape Universel; de ne contribuer ni par ses conseils ni par lui-même à ce que le Pape perde la vie, ou quelque membre, ou la liberté; d'aider de bonne foi contre tous l'Eglise Romaine à posséder & défendre les régales de Saint Pierre, ensorte que le Pape jouisse en sûreté du Pontificat; de s'en tenir à ce que Grégoire ou ses successeurs lui céderont, & de ne point essayer d'usurper ou d'acquérir aucune autre Terre ou Principauté de Saint Pierre; de payer de bonne foi chaque année à l'Eglise Romaine le cens convenu pour la Terre qu'il tient ou tiendra de Saint Pierre; de remettre en la puissance du Pape toutes les Eglises, qu'il a sous sa domination, & tout ce qu'elles possedent, & d'en être le défenseur, suivant la fidélité qu'il doit à l'Eglise Romaine; de faire, lorsque Grégoire ou ses successeurs l'en avertiront, serment de fidélité au Roi Henri, sans préjudice de pareil

ferment fait à l'Eglise Romaine ; si Grégoire ou ses successeurs meurent avant lui, de prêter son secours, suivant les avis des meilleurs d'entre les Cardinaux, les Clercs & les Laïques de Rome, pour l'élection d'un Pape, qui fasse honneur à Saint Pierre ; enfin d'observer de bonne foi tout ce que l'acte renferme, à l'égard non-seulement de Grégoire, mais aussi de ses successeurs, s'ils confirment l'investiture qu'il a reçue du Pape.

Grégoire VII employa l'autorité ecclésiastique & le glaive spirituel (que Dieu, disoit-il, lui avoit remis) non-seulement pour maintenir les droits, & la discipline de l'Eglise, mais encore pour priver les Rois de leurs Royaumes, les Princes & les Seigneurs de leurs Etats & de leurs biens, pour se les rendre tributaires, pour disposer de tout ce qui leur appartenoit, & les forcer d'agir selon ses volontés. La situation où étoit l'Europe favorisoit beaucoup son ambition démesurée. L'Empire d'Allemagne avoit perdu de ses forces ; l'Angleterre étoit nouvellement conquise par les Normands ; l'Espagne étoit en partie sous la domination des Mores ; les Etats du Nord étoient nouvellement convertis ; l'Italie étoit partagée entre quantité de petits Princes. Son esprit entreprenant lui suscita bien des affaires. Le plus fameux démêlé qu'il eut, fut avec l'Empereur Henri IV. Cette dispute, qui s'éleva entre eux, au sujet des investitures, causa des maux infinis à l'Eglise & à l'Etat. Les excommunications, les dépositions, les schismes, les révoltes, les horreurs de la guerre en furent les tristes suites. L'investiture

ecclésiastique étoit une cérémonie par laquelle, avant de se mettre en possession de leur Siege, les Prélats nouvellement élus, recevoient du Prince la crosse & l'anneau pastoral (27).

Art de vérifier les dates.

L'an 1075, Grégoire proscrivit cet usage par un décret qu'il fit notifier à Henri, avec ménace d'excommunication, s'il refusoit de s'y conformer. Ce Prince, qui se voyoit engagé dans une guerre fâcheuse contre les Saxons, chercha à faire un accommodement avec la Cour de Rome, ce Protée qui fait prendre à chaque instant mille formes différentes. Pour cet effet Henri lui envoya deux députés avec cette lettre : » Que votre Sainteté sache, mon » Pere, que, lorsque je vois presque tous les » Prince de mon Royaume se réjouir de notre » discorde, bien plus qu'ils ne feroient de no- » tre union, je vous envoie secrétement ces » députés, que je connois pour très-nobles & » très-religieux, & qui, comme je n'en doute » point, souhaitent que la paix puisse nous » réunir. Mais je veux que ce que je vous » mande par eux ne soit su de personne que » de vous, de ma tante Béatrix & de sa fille » Mathilde. Quand, par le secours de Dieu, » je serai de retour de l'expédition contre les » Saxons, je vous enverrai d'autres députés, » pris d'entre mes plus familiers & plus fide- » les amis, par lesquels je vous instruirai de » toutes mes intentions, & du respect, que » j'ai, comme je dois, pour Saint Pierre & » pour vous. «

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Les Princes, dont Henri avoit à se méfier, pouvoient, dans ce commencement de négo-

ciation, lui susciter des difficultés qu'il eût peut-être difficilement surmontées. Il lui étoit donc indispensable d'agir secrétement.

Henri, vainqueur des Saxons, au lieu d'envoyer une ambassade secrete, voulut la rendre publique; ce que refusa Grégoire. Comme l'iniquité marche toujours dans les ténebres, & s'envelope du voile du secret, le Pape craignoit d'entrer à visage découvert en négociation. Il appréhendoit qu'on ne pénétrât les intrigues de la Cour de Rome avec les Saxons. Henri, disent les Historiens Ecclésiastiques, ne voulut point tenir sa promesse. Si l'impartialité eût dirigé leur plume, ils eussent dit que le Vicaire de Jesus-Christ, plein d'un projet séditieux qu'il brûloit d'exécuter, mit, par le refus de traiter ouvertement, ce Prince dans la nécessité de ne point se réconcilier avec la Cour de Rome. Grég. VII. 3. Epist. 5.

Grégoire écrivit à Henri une lettre, par laquelle il se plaignoit qu'il communiquoit avec ceux que le Siege de Rome avoit excommuniés, & qu'il s'opposoit aux saints Décrets. Au haut de la lettre il y avoit ces mots: » Grégoire, » Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, » au Roi Henri, salut & bénédiction apostolique, s'il obéit au Siege Apostolique, » comme il convient à un Roi Chrétien. « Greg. VII. Epist. 10.

Le Roi des Romains, qui avoit célébré la fête de Noël à Goslar, y avoit assemblé une Diete pour rétablir la tranquillité, & pour juger les rebelles, contre lesquels il ne pouvoit rien statuer sans le consentement des autres Princes, dont le bras, disoit-il, lui étoit néces- *Abrégé chr. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel. An. 1075.

faire pour faire la guerre, & le conseil, pour se conduire pendant la paix. Le Pape, qui venoit de condamner, comme simoniaques, les investitures que les Ecclésiastiques prendroient des Princes Séculiers, envoya des Légats à Goslar. Ces Légats, selon l'ordre qu'ils en avoient du Pape, reprocherent au Roi des Romains les crimes dont les Saxons l'avoient accusé, & la persévérance avec laquelle il soutenoit le droit d'investiture. Ils le sommerent en même-tems de comparoître au Synode prochain, que le Pape alloit assembler à Rome, pour y rendre compte de sa conduite, ajoutant qu'il seroit excommunié & dépouillé de l'Empire s'il manquoit d'obéissance à l'Eglise.

Baron.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Heiss. *Hist. de l'Empire.*

Sigonius. *De Reg. Ital.*

Lamb. Schaf.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII.

Une telle audace surprit & offensa extrêmement Henri, qui étoit alors accompagné des Princes de l'Empire, & qui d'ailleurs venoit de remporter une glorieuse victoire. Henri furieux chassa honteusement les Légats; c'étoit ce que méritoit la séditieuse commission dont ils osoient s'acquitter. Il convoqua ensuite une assemblée à Worms, pour le Dimanche de la Septuagésime de l'année 1076, année plus funeste qu'aucune autre, en ce qu'avec elle commença l'abominable guerre entre le Sacerdoce & l'Empire.

Muratori. *Annal. d'Ital.*

Henri s'étant rendu à Worms, y tint l'assemblée au jour marqué. Elle fut composée de tous les Evêques & Abbés du Royaume de Lombardie, hors ceux de Saxe, avec un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Le Cardinal Hugues-le-Blanc, déposé depuis peu par Grégoire, y avança beaucoup de choses contre la vie,

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

vie, la conduite, l'élection & les constitutions du Pape. Entre autres chefs d'accusation, on y soutint que Grégoire avoit envahi la Papauté contre la volonté de l'Empereur, contre les coutumes & les loix; que c'étoit un Moine Apostat; qu'il troubloit l'union du sacré College, & confondoit les choses sacrées & profanes; qu'il ouvroit les oreilles au diable & aux médisances des méchans, & qu'il étoit lui-même témoin, juge, accusateur & partie; qu'il séparoit les maris de leurs femmes; qu'il vouloit usurper la Puissance impériale & sacerdotale. Il n'y eut point de crimes, dont il ne fût accusé. Toute l'Assemblée souscrivit à sa condamnation.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

On écrivit donc à Rome, au nom des Evêques & des Abbés de l'Assemblée, une lettre pleine de reproches injurieux, pour annoncer au Pontife Romain, qu'il eût à se demettre du Siege Apostolique, dont il s'étoit emparé, contre les loix de l'Eglise; & pour lui déclarer que tout ce qu'il pourroit faire, ordonner, décerner, seroit regardé comme nul. Cette lettre, qui n'est pas venue entiere jusqu'à nous, se terminoit par ces paroles, qui sont conservées: » Ainsi, parce que votre entrée (dans le Pontificat) s'est signalée par tant de parjures; » parce que l'Eglise de Dieu, par l'abus de » vos nouveautés, encoure les dangers d'une » horrible tempête, & parce que vous vous » êtes conduit de maniere à vous déshonorer » par des infâmies de différentes especes; nous » vous mandons qu'à l'avenir nous ne vous » rendrons nullement une obéissance, que nous

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Abb. Usperg.

» ne vous avons promise en aucune maniere ;
» & parce que, dans vos déclamations, vous
» avez dit publiquement qu'aucun de nous n'a
» pour vous été jusqu'à présent Evêque, vous
» ne serez désormais le Pape Apostolique
» pour aucun de nous. «

Bruno. *Bell. Saxon.* *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. Tom. 9. *Concil.* Sigonius. *De Regn. Ital.*

Le Comte Eberard, Allemand, & Roland, Clerc de l'Eglise de Parme, furent aussi-tôt dépêchés pour porter cette lettre & celles du Roi, tant au Pape qu'aux Evêques de Lombardie, & de la Marche d'Ancone.

Les députés ayant remis ces lettres à Grégoire, celui-ci en fait la lecture en plein Concile. Ce fut alors que le Serviteur des Serviteurs de Dieu, se livrant à son enthousiasme, prononça contre Henri cette sentence d'excommunication, qui devoit scandaliser son siecle & la postérité.

» Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres,
» nous vous supplions de baisser vers nous
» vos oreilles débonnaires, & daignez m'écou-
» ter, moi votre Serviteur, que vous avez
» nourri dès l'enfance & délivré, jusqu'à ce
» jour, de la main des méchans, qui me haïs-
» sent, parce que je vous suis fidele. Vous, avec
» Notre-Dame, Mere de Dieu & le bienheureux
» Paul votre frere, vous m'êtes témoin, en-
» tre tous les Saints, que votre Sainte Eglise
» Romaine m'a forcé malgré moi de la gou-
» verner; que je ne me suis point ingéré de
» monter par usurpation sur votre Siege, ai-
» mant mieux finir mes jours en exil, que d'en-
» vahir votre place pour la gloire du monde.
» C'est pourquoi je regarde comme un effet de

» votre grace, & non comme une chose que
» j'aye méritée par mes œuvres, de ce qu'il
» vous a plu, & de ce qu'il vous plaît que le
» Peuple Chrétien, qui vous est particuliérement
» commis, m'obéisse, suivant le pouvoir que
» Dieu m'a donné par votre grace, de lier
» & de délier au ciel & sur la terre. Dans
» cette confiance, pour maintenir l'honneur
» de l'Eglise, de la part de Dieu tout-puissant,
» Pere, Fils & Saint-Esprit, par votre puissance & votre autorité, je prive du Royaume
» de Germanie & d'Italie, Henri, fils de l'Empereur Henri, qui, par un orgueil inoui,
» s'est élevé contre votre Eglise. Je délie tous
» les Chrétiens du serment de fidélité, qu'ils
» lui ont fait ou feront, & je défends à qui
» que ce soit de le servir comme Roi; car il
» est juste que celui qui cherche à diminuer
» l'honneur de votre Eglise, perde l'honneur
» dont il est revêtu. Et parce qu'il a dédaigné
» d'obéir comme Chrétien; qu'il n'est point
» revenu à Dieu, auquel il a renoncé en communiquant avec des excommuniés; qu'il a
» méprisé, comme vous le savez, les avis que
» je lui donnois pour son salut, & qu'il s'est
» séparé de votre Eglise, en cherchant à la
» diviser; je le lie, moi qui tiens votre place,
» du lien de l'anathême, par votre autorité,
» afin que tous les Peuples sachent & éprouvent que vous êtes Pierre, que sur cette
» pierre le Fils de Dieu vivant a bâti son
» Eglise, & que les portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre elle (28)

On est indigné de voir l'Evêque de Rome pro-

noncer une pareille sentence contre un Empereur. Grégoire ne se contenta point de cet excès d'audace ; il écrivit aux Princes & aux Prélats de Germanie pour les engager à se donner un autre Roi, & promit d'en confirmer l'élection par Autorité Apostolique. Plusieurs Princes Allemands, ayant à leur tête Rodolphe, Duc de Suabe, tirent avantage de la sentence d'excommunication lancée contre Henri. Ils se rassemblent à Tribur, en grand nombre, dans la vue de déposer le Roi & d'en élire un autre : Sighard, Patriarche d'Aquilée, & Altman, Evêque de Passau, y viennent, comme Légats Apostoliques. Ils avoient avec ceux quelques Laïques, qui, ayant renoncé à de grands biens, s'étoient, pour l'amour de Dieu, réduits à mener une vie privée & pauvre. Le Pape les avoit envoyés pour qu'ils attestassent à tout le monde, dans la Germanie, qu'on avoit excommunié le Roi pour de justes raisons. Ces bonnes gens ne vouloient communiquer avec aucun Prince, aucun particulier qui, depuis l'excommunication du Roi Henri, eût communiqué, de quelque maniere que ce fût, avec lui. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué, dans la priere, avec les Prêtres mariés ou avec les Simoniaques. Grégoire fait voir ici son adroite politique, en attachant à la suite de ses Légats ces fanatiques ignorans, détachés des biens de la terre. Les grimaces des dévots & leur air mortifié ont toujours séduit le vulgaire des hommes.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII.
Art de vérifier les dates.

Sept jours se passerent en délibérations, dont le résultat fut de déposer Henri, & de lui nom-

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII.

mer un successeur. Ce Prince étoit de l'autre coté du Rhin, dans le château d'Oppenheim, avec ceux de son parti. Comme il se trouvoit en danger, il promit à ses ennemis de convoquer une Diete générale à Ausbourg, à laquelle Grégoire assisteroit; de remettre au jugement de ce Pontife la question, s'il devoit perdre ou conserver la Couronne; de se faire absoudre, dans l'année, de son excommunication, sous peine d'encourir la peine portée en pareil cas par les Loix Germaniques (29), savoir la privation de ses biens, de son rang & de sa dignité; d'obéir en toutes choses aux décrets du Saint-Siege; de faire sortir ses troupes de Worms; de congédier tous les excommuniés, & de s'enfermer dans Spire, en attendant l'époque fixée pour la Diete d'Ausbourg, sans se mêler en aucune maniere des affaires du Gouvernement. Henri consentit à tout ce que des sujets rebelles, soulevés par la Cour de Rome, eurent l'insolence de lui prescrire.

Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Henri, résolu de ne pas attendre l'arrivée du Pape en Allemagne, prit le parti de passer en Italie. La rigueur de la saison ne l'empêcha point de se mettre en route avec sa femme & son fils, accompagné d'un seul Noble Allemand, & suivi de très-peu de domestiques.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Cependant Grégoire, qui n'avoit garde de manquer l'occasion d'exercer, de la maniere la plus éclatante, sa prétendue Monarchie universelle, en se constituant Juge entre son Souverain & des Princes rebelles à leur maître, partit pour Ausbourg dans le commencement de janvier 1077, malgré les principaux Sei-

gneurs de la ville, qui s'oppofoient à ce voyage, dans l'incertitude de l'événement. Il fortit de Rome, accompagné de Mathilde, Comteffe de Tofcane. Cette Princeffe avoit epoufé Godefroid-le-Boffu, Duc de Lorraine; elle vécut prefque toujours féparée de fon mari, qu'elle ne voulut point fuivre en Lorraine. A peine ce Duc venoit-il une fois en Italie en trois ou quatre ans. Il mourut au mois de février 1076. Auffi Mathilde fe trouva veuve à l'age de trente ans, étant née en 1046. Elle étoit très-attachée à Grégoire, &, depuis fon veuvage, elle ne le quittoit prefque point, lui témoignant une affection finguliere; en un mot, elle paffoit pour être la maîtreffe du Vicaire de Jefus-Chrift (30).

Lambert Schaffnab.

Fleury, *Hift. Ecclèfiaf.* liv. LXII.

Grégoire apprit en route que le Roi étoit en Italie. Cette nouvelle le furprit, ne fachant à quel deffein Henri étoit venu. Il ignoroit fi ce Prince venoit, ou pour fe faire abfoudre de l'excommunication, ou pour s'en venger les armes à la main. Mathilde, allarmée pour le Pape, le conduifit dans fa fortereffe de Canoffa en Lombardie. Plufieurs Evêques Allemands & plufieurs Laïques, que Grégoire avoit excommuniés, & que le Roi n'avoit éloigné de fa perfonne qu'à la derniere extrêmité, vinrent dans cet endroit fe préfenter, nuds pieds, & revêtus d'une tunique de laine, pour demander l'abfolution. Grégoire fait féparer les Evêques, chacun dans une chambre, leur défendant de parler à perfonne, & là (contre l'ufage de leur pays, où le jeûne eft beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie) il leur

Abrégé chro. de l'Hift. d'Ital. par M. de St. Marc.

Piftet. *Hift. de l'Egl & du Monde*, pour fervir de cont. à l'*Hift. &c.* de le Sueur.

Lamb. Schaff.

ordonne de ne faire qu'un léger repas sur le soir. Il impose aux Laïques d'autres pénitences, suivant l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvés pendant quelques jours, il les fit appeller, les réprimanda doucement, & leur donna l'absolution. En les congédiant il leur recommanda très-expressément de ne point communiquer avec Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Saint Siege, leur permettant seulement de lui parler pour l'exhorter à la pénitence.

Le Roi sachant que Mathilde étoit avec le Pape à Canossa, s'en approcha pour avoir une conférence avec elle. Il la sollicita de lui faire obtenir sa grace de Grégoire, & la renvoya au Pape avec la Comtesse de Savoye, sa belle-mere, le jeune Comte Amédée, fils de cette Princesse, le Marquis Albert Azzon II d'Este, & quelques autres Seigneurs d'Italie, avec Hugues, Abbé de Clugny, afin qu'ils priassent Grégoire de l'absoudre de l'excommunication, & de ne pas ajouter foi aux Seigneurs Allemands, qui ne l'accusoient que par inimitié. Le Pape répondit que les loix de l'Eglise ne permettoient pas d'absoudre un accusé, en l'absence de ses accusateurs; & que si le Roi se confioit en son innocence, il ne devoit point craindre de se présenter à Ausbourg. Les intercesseurs dirent que le Roi ne craignoit point de subir le jugement du Pape, en quelque lieu que ce fût, mais, que l'année, où il étoit obligé de se faire absoudre, allant expirer, Henri demandoit seulement d'être relevé de son excommunication, se soumettant pour cet effet à

Fleury. Histoire Ecclés. Liv. LXII. Lamb. Schaff.

telle condition qui lui seroit imposée, & promettant de renoncer à la Couronne, s'il ne pouvoit se justifier. Grégoire étoit inexorable. Enfin cédant, non à son cœur, mais à l'importunité des intercesseurs, il dit : » Si Henri » a un vrai repentir, qu'il nous renvoie la » Couronne & les autres ornemens royaux, » & qu'il confesse que l'injure, qu'il a faite au » Saint Siege à l'assemblée de Worms, le rend » indigne du titre & des honneurs de Roi. « Frémissant tous à une réponse si fiere & si hautaine, ils démanderent quelques adoucissemens à cette dure condition. Grégoire s'étant laissé fléchir avec beaucoup de peine dit : » Qu'il vienne, & qu'il répare sa faute par sa » soumission. «

Sigonius. De Reg. Ital. Lamb. Schaff. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Henri, déterminé à tout, pour avoir son absolution, & pour ôter tout prétexte de rebellion dans son Royaume, se soumit aux ordres impérieux du Serviteur des Serviteurs de Dieu. Il vint donc à Canossa, & laissant dehors toute sa suite, il entra dans la forteresse, qui avoit trois enceintes de murailles. Quand il eut traversé la premiere enceinte, on le fit rester dans la seconde. Là, nuds pieds, revêtu d'une simple tunique de laine, durant la plus grande rigueur de l'hiver, il passa la journée entiere, sans prendre de nourriture ; & le soir il alla rejoindre les siens. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il fallut encore que ce Prince demeurât dans un état si humiliant durant trois jours, sans qu'on pût jamais, à force de larmes & de prieres, obtenir du Pape qu'il l'admît plutôt en sa présence,

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M de St. Marc.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après la mort de Charlemagne.*

Grégoire se faisoit honneur de cette religieuse cruauté ; sa conduite ressemble bien plus à l'atroce barbarie d'un tyran, qu'à la févere équité d'un Juge Apostolique. Mais il avoit pris la résolution d'abaisser les Rois. Il s'en fallut peu que la patience n'échappât au Roi sur la fin du troisieme jour d'une si rude pénitence, lorsque par les conseils de Hugues, Abbé de Clugny, Mathilde mit dans cette affaire plus de zele qu'elle n'en avoit montré jusqu'alors. Grégoire ne pouvoit rien refuser à cette Princesse, qui, de son côté, ne lui refusoit rien.

Enfin le quatrieme jour, le Pape, ayant assez joui de son triomphe, permit à Henri de paroître en sa présence, & consentit de l'absoudre aux conditions suivantes : savoir, que le Roi se trouveroit à la Diete générale des Prince Allemands, au jour & au lieu, qui seroient indiqués par le Souverain Pontife, & y répondroit aux plaintes formées contre lui, desquelles le Pape seroit Juge ; qu'il garderoit la Couronne, ou y renonceroit, selon qu'il seroit innocent ou coupable, sans que jamais il cherchât à se venger de ses accusateurs ; que jusqu'à la décision de cette cause, il ne feroit aucun usage des marques de la dignité royale, & n'exerceroit aucun acte de souveraineté ; seulement qu'il pourroit exiger de ses sujets ce qu'ils lui devoient, pour son entretien & pour celui de sa maison ; que ceux qui lui avoient prêté serment de fidelité en seroient déliés devant Dieu & les hommes ; qu'il éloigneroit de sa personne Robert, Evêque de Bamberg, &

Baron.
Lamb. Schaff.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII.
Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.
Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

quelques autres, comme étant les auteurs des mauvais conseils, qu'il avoit suivis; que, s'il restoit en possession de la Couronne, il seroit toujours soumis au Pape, exécuteroit ses ordres, & contribueroit, de tout son pouvoir, à réformer les abus, glissés dans l'Empire, contre les loix de l'Eglise. Enfin, que s'il manquoit à un de ces articles, son absolution dès-lors seroit nulle; qu'il seroit tenu pour convaincu des crimes, dont on l'accusoit, sans jamais être admis à se justifier, & que les Princes d'Allemagne, pleinement libres de leurs devoirs de vassalité, pourroient élire un autre Souverain.

Il faut convenir que ces conditions étoient rudes, & peu chrétiennes. Henri néanmoins les accepta, ou fit semblant de les accepter, parce qu'étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit prendre d'autre parti. Cependant on ne peut s'empêcher de lui reprocher sa lâche déférence pour l'Evêque de Rome, de même que l'avilissement, dans lequel il faisoit tomber la dignité impériale.

Fleury. *Hist. Ecclésiast. liv.* LXII.

Baron.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Roi ayant promis d'observer ces conditions tyranniques, on en dressa un acte, daté du 28 de janvier 1077 (31). Henri confirma ses promesses par les sermens les plus solemnels; mais le Pape voulut que les médiateurs du traité en fussent aussi les garans. Grégoire, Evêque de Verceil, Eppon, Evêque de Ceitz en Saxe, le Marquis Albert-Azzon, & autres qui étoient présens, en jurerent l'observation sur des reliques. Le bon Hugue, Abbé de Clugny, qui croyoit que sa regle lui défendoit de faire aucun serment,

promit simplement, en présence de Dieu, que le Roi seroit fidele à sa parole.

Après ce pieux cérémonial, le Pape, ayant absous le Prince, célébra une messe solemnelle. A la communion, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistans; puis, tenant en main l'hostie consacrée, il dit d'une voix ferme & & d'un air intrépide: » J'ai reçu, depuis long- » tems, de vous & de ceux de votre parti, » des lettres, qui m'accusent d'avoir usurpé » le Siege Apostolique par simonie, & d'avoir, » avant & depuis mon Episcopat, commis des » crimes, qui, suivant les Canons, m'auroient » dû fermer l'entrée aux Ordres sacrés. Quoi- » que je puisse détruire cette accusation par le » témoignage, tant de ceux qui connoissent » ma vie depuis mon enfance, que de ceux » qui m'ont élevé à l'Episcopat; toutefois, pour » ne pas paroître compter plutôt sur le secours » des hommes que sur celui de Dieu, pour » ôter, par une satisfaction plus courte, toute » ombre de scandale; que le corps du Sei- » gneur, que je vais prendre, soit en ce jour » une preuve de mon innocence; que Dieu » tout-puissant m'absolve de tout soupçon de » crime, si je suis innocent, ou qu'il me fasse » mourir subitement, si je suis coupable. « A ces mots, il consuma une partie de l'hostie.

Baron. Sigonius. *De Reg. Ital.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. Pistet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Le peuple, le voyant survivre, en témoigna sa joie par des acclamations réitérées. Grégoire, se retournant ensuite vers l'assemblée, imposa silence, & s'adressant au Roi, il lui dit: » Fai- » tes, s'il vous plaît, mon Fils, ce que vous » m'avez vu faire. Les Seigneurs Allemands

Baron. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Pistet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur. Lamb. Schaff.

» vous chargent auprès de moi de quantité de » crimes, pour lesquels ils prétendent qu'on » doit vous interdire, pendant toute votre » vie, non-seulement toute administration des » affaires publiques, mais encore la Commu- » nion Ecclésiastique, & tout commerce de la » vie civile. Ils demandent qu'on leur indique » un jour, un lieu; qu'on leur accorde une » audience pour discuter canoniquement les » accusations intentées contre vous. Vous n'i- » gnorez pas l'incertitude des jugemens hu- » mains; vous savez que dans les contestations » publiques, on persuade quelquefois le faux » au lieu du vrai, parce que les hommes élo- » quens, abusant de leur esprit & du talent » de parler avec abondance & douceur, font » admettre le faux, qu'ils ornent du brillant » des paroles, & que la vérité, qui n'est point » appuyée du secours de l'éloquence, est mé- » prisée. Ainsi, puisque je desire procurer vo- » tre bien, par la raison, que, dans vos ca- » lamités, vous avez, en suppliant, recherché » la protection du Siege Apostolique, faites » ce que je vous conseille. Si vous vous sen- » tez innocent, s'il est vrai que vos ennemis » emploient la calomnie, pour attaquer vo- » tre honneur par de fausses accusations, dé- » livrez l'Eglise de scandale, & vous-même » de l'incertitude d'une longue contestation; » prenez cette autre partie de l'hostie, afin » que votre innocence ayant été prouvée par » le témoignage de Dieu, vous fermiez la bou- » che à ceux qui débitent de vous des choses » désavantageuses, & que lorsque je serai l'a-

» vocat de votre cause, & le très-zélé défen-
» seur de votre innocence, les Princes se ré-
» concilient avec vous, la Couronne vous soit
» rendue, & les tempêtes des guerres civiles,
» qui depuis si long-tems agitent l'Etat, soient
» appaisées pour toujours. «

Le Roi, surpris & embarrassé, ne sut que répondre à cette étrange proposition; s'étant retiré à l'écart, il consulta ceux qui l'accompagnoient. Se rapprochant ensuite du Pape, il dit que les Princes, qui lui étoient restés fideles, étoient absens pour la plupart, aussi-bien que ses accusateurs, & que s'il faisoit sans eux quelque chose, pour prouver son innocence, elle ne seroit d'aucun poids auprès de personnes, qui n'en voudroient rien croire. En conséquence il prioit le Pape de remettre l'affaire en son entier à une Diete générale, afin que les accusateurs étant tous rassemblés, leurs plaintes étant discutées, & leurs personnes examinées suivant les Loix ecclésiastiques, il pût, aux conditions que les Princes du Royaume jugeroient équitables, se purger des accusations intentées contre lui. Le Pape ayant acquiescé à sa demande, le communia & l'invita, dès qu'il eut fini la messe, à un dîner splendide & magnifique. Après lui avoir donné des conseils sur la conduite qu'il devoit tenir, Grégoire le renvoya vers les siens, qui étoient restés hors du château.

Henri se repentit bientôt de l'acte humiliant qu'il avoit fait, sur-tout quand il sut que les Lombards se moquoient de lui, déclarant hautement qu'ils ne comptoient pour rien l'excom- Baron. Lamb. Schaff. Sigonius. De Reg. Ital.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII.
Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.
Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

munication d'un homme, excommunié lui-même par les Evêques d'Italie, qui avoit usurpé le Saint-Siege par simonie, qui l'avoit ensanglanté par des meurtres, & souillé par des adulteres & d'autres crimes capitaux. Ils disoient que le Roi avoit fait à sa gloire une tache ineffaçable, en obéissant au plus infâme de tous les hommes; en trahissant, par une honteuse soumission, la Foi catholique, l'autorité de l'Eglise & la dignité de l'Etat, lorsqu'ils s'attendoient à trouver en lui le protecteur de la justice & le vengeur des loix de l'Eglise; que, pour la défense de sa cause, ils s'étoient déclarés contre le Pape, & que les abandonnant, le Prince n'avoit songé qu'à se mettre lui-même à couvert, en faisant en particulier sa paix avec l'ennemi. De pareils discours, répandus parmi les Peuples, produisent bientôt une sédition générale; les rebelles résolus, d'un consentement unanime, de déposer Henri, qui s'étoit rendu lui-même indigne de la Couronne, veulent le remplacer par son fils, quoiqu'enfant, & aller à Rome créer un autre Pape, qui sur le champ sacreroit le jeune Prince Empereur, & qui casseroit tout ce que Pape Apostat avoit fait. Ils firent plus. Le Pape leur avoit envoyé Eppon, Evêque de Ceitz, pour absoudre ceux qui avoient communiqué avec Henri; ils le reçurent avec un extrême mépris, & le chargerent d'injures & de malédictions. Instruit de cette fâcheuse conspiration, le Roi leur envoya les Princes qui étoient auprès de lui, pour leur représenter, qu'ils ne devoient pas trouver mauvais, ni prendre pour une injure ce que l'extrême né-

ceſſité l'avoit forcé de faire ; qu'il avoit été contraint de ſe faire abſoudre, avant le jour marqué, afin de ſatisfaire les Seigneurs Allemands, dont l'intention, en le calomniant, étoit de le dépouiller de ſon Royaume, & le Pontife Romain, qui, pour changer la face de l'Egliſe, faiſoit briller de toutes parts ſon glaive ſpirituel ; qu'ayant enfin évité les embûches dreſſées par ſes ennemis ſur ſa route, il alloit venger leurs injures & les ſiennes. Il ne fit d'abord que ralentir le feu de la révolte. Pluſieurs Princes le quitterent ; quelques-uns lui reſterent attachés. Lorſqu'il parcourut enſuite la Lombardie, beaucoup de villes lui fermerent les portes. Il crut enfin que le ſeul moyen de ſe réconcilier avec les Lombards, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape. Ayant donc rappellé Udalric de Cosheim, le Comte Eberhard & ſes autres Conſeillers, que le Pape avoit excommuniés, il leur rendit toute ſa confiance, accuſant Grégoire d'être l'auteur de tous les troubles ſuſcités dans l'Egliſe & dans l'Etat ; il les exhorta enſuite à ſe venger ſous ſa conduite des injures qu'ils avoient reçues. Il reprit alors les marques de la dignité royale : bientôt, ayant regagné l'affection des Lombards, il ſe vit à la tête d'une armée conſidérable.

Cependant les Princes confédérés d'Allemagne tinrent une aſſemblée tumultueuſe à Farcheim en Franconie ; le Pape y envoya des Légats. Henri IV y fut dépoſé ; les Seigneurs Allemands élurent à ſa place ſon beau-frere Rodolphe, Duc de Suabe, dont l'ambition

Bruno. *De Bello Saxon.* Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* *Abrégé chro.*

de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel. avoit allumé l'incendie, qui ravageoit l'Empire. Ce Prince fut sacré & couronné à Mayence, après avoir solemnellement renoncé au droit de conférer les Evêchés, & avoir juré qu'il ne feroit point élire, à l'exemple de ses prédécesseurs, aucun de ses enfans pour lui succéder. Alors il fut résolu que désormais l'Empire d'Allemagne ne seroit pas héréditaire, mais électif. Ce qui fut bientôt changé.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Cependant Grégoire étoit toujours à Canossa, bien résolu d'achever, s'il étoit possible, avant de retourner à Rome, le voyage d'Allemagne, qu'il avoit commencé. Mais, averti que le Roi se préparoit à soutenir ses droits les armes à la main, il fut forcé de renoncer à ce projet.

Domnizo. Vers ce tems Henri demanda une entrevue au Pape, dans l'intention de s'assurer de sa personne; mais la Comtesse Mathilde fit échouer ce projet, en conduisant promptement Grégoire dans les châteaux fortifiés, qu'elle avoit sur les montagnes du territoire de Reggio.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Le Pape resta plusieurs mois en Lombardie, dans différens châteaux de Mathilde, comme on le voit par la date des lettres qu'il y écrivit. Nous en ferons connoître ici quelques-unes, qui montrent Grégoire toujours occupé d'agrandir l'Eglise Romaine.

Greg. VII. lib. 17. Epist. 25. Dans une lettre écrite de Carpineto, le 9 de juin 1077, à Néhémie, Archevêque de Strigonie, il avertit ce Prélat, ses confreres & les autres Seigneurs du Royaume de Hongrie, de conseiller à Geysa, qu'ils avoient élu Roi, de rendre au Siege Apostolique, par une Ambassade

bassade convenable, le respect & l'obéissance, qu'il lui doit, c'est-à-dire, de faire hommage de sa Couronne à Saint Pierre; ce qu'on ne voit pas qu'aucun Roi de Hongrie eût fait jusqu'alors.

Deux lettres écrites le même jour, & du même endroit, l'une à Dominique, Patriarche de Grade, & aux autres Evêques de la Vénetie; l'autre au Doge Dominique Silvio, & au Peuple de Venise, décelent Grégoire attentif à reculer les bornes de son autorité. Par les éloges les plus flatteurs pour le Patriarche, les Evêques, le Doge & les Vénitiens en général, que, par adulation, il dit issus de l'ancienne Noblesse de Rome, il veut les engager à bien accueillir le Légat, qu'il leur envoie de son propre mouvement, pour réformer quelques abus glissés dans le Gouvernement Ecclésiastique, & pour les absoudre de l'excommunication, qu'ils avoient encourue en communiquant avec des excommuniés.

Greg. VII. lib. 12. Epist. 28.

Les Vénitiens reçurent sans doute l'absolution du Légat; ils laisserent peut-être conférer avec lui le Patriarche & les Evêques, sur les matieres ecclésiastiques; mais il est à croire qu'attachés dès-lors aux maximes politiques, qu'ils suivent encore aujourd'hui, ils eurent soin que la Cour de Rome ne s'ingérât de rien chez eux, & qu'ils continuerent de communiquer avec des excommuniés, tant que des intérêts d'Etat & de Commerce l'exigerent.

Dès la premiere année de son Pontificat, Grégoire avoit voulu persuader aux Espagnols que leur Royaume étoit un ancien Domaine

de Saint Pierre. Il fait encore la même tentative dans une lettre adressée de Carpineto, le 28 de juin, aux Rois, Comtes & autres Princes d'Espagne. Non-seulement ce Pontife ambitieux étoit persuadé que la puissance temporelle devoit être soumise à l'autorité spirituelle, il croyoit encore avoir des titres pour s'assujettir tous les Royaumes de l'Europe (32).

Greg. VII. lib. 12. Epist. 28.

Grégoire rentra dans Rome, au mois de de septembre 1077, après avoir su tourner au profit de l'Eglise le long séjour, qu'il avoit fait dans les Terres de la Comtesse Mathilde. Il fut, par ses insinuations, ou par celles de quelqu'un de ses émissaires, engager cette Comtesse à donner, par une piété mal-entendue, tous ses biens à Saint Pierre, pour les tenir ensuite de lui. Cette Princesse pouvoit, à la rigueur, donner ses allodiaux; mais elle n'étoit pas en droit de disposer de ses Fiefs, qui devoient retourner au Roi Henri, en cas qu'elle n'eût pas d'enfans. Dans la suite, les Papes prétendirent qu'elle avoit donné à l'Eglise le Duché de Toscane & tous les autre Fiefs, qu'elle avoit possédés. Selon le continuateur de la *Chronique du Mont-Cassin*, ces Fiefs & ce Duché faisoient partie de cette donation. Voici comme il s'exprime à ce sujet: » L'an de l'Incarnation du Seigneur, » 1077, Mathilde, Comtesse de Ligurie & » de Toscane, craignant la colere de l'Empe- » reur Henri, son ennemi, fit au Pape Gré- » goire & à la Sainte Eglise Romaine une of- » frande des Provinces de Ligurie & de Tos- » cane. Ce fut une source de discorde & de » haine entre les Papes & l'Empire Romain. «

Domnizo.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Pet. Diac.

Cependant Henri retourne en Allemagne, où après avoir été battu, il triomphe de Rodolphe, son rival. Grégoire, dans un Synode tenu à Rome, prononce une excommunication contre Henri. Celui-ci dépose le Souverain Pontife, dans une assemblée tenue à Brixen, en 1080, & y fait élire Pape Guibert, Archevêque de Ravenne. Après avoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, Henri, ayant passé en Italie en 1081, alla se présenter avec Guibert devant Rome, dont les portes lui furent fermées. L'an 1084, ce Prince étant revenu devant cette ville, y entra par intelligence, avec le même Guibert, qu'il fit introniser dans la Basilique de Latran, sous le nom de Clément III. Henri reçut ensuite de mains de l'Anti-Pape la Couronne Impériale. Grégoire s'étoit refugié dans le château Saint-Ange. S'y voyant assiégé par Henri, il envoya des Légats à Robert Guiscard, Duc de Pouille, pour le solliciter de venir à son secours. Ce Duc ayant délivré le Pape, le conduisit d'abord au Mont-Cassin, ensuite à Salerne. Grégoire y finit ses jours le 25 de mai 1085. Ses dernieres paroles furent : » J'ai aimé la justice, & haï l'iniquité, c'est » pourquoi je meurs en exil. « Un vénérable Evêque, qui étoit présent, lui répondit : » Seigneur, vous ne pouvez pas mourir en » exil, vous qui, tenant la place de Jesus-» Christ & de ses Apôtres, avez reçu de Dieu » toutes les Nations pour héritage, & la posses-» sion de la Terre jusqu'à ses extrêmités. « Il faut avouer que ce Prélat aimoit bien la flatterie, pour l'employer avec tant d'indécence

Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Art de vérifier les dates.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Paul. Bernied. *in vitâ Greg.*

Ann. d'Ital. auprès d'un mourant. Muratori nous fait entendre avec adresse qu'il ne sauroit louer la conduite de Grégoire VII. » Si les moyens, dit-il, » qu'il mit en œuvre, pour parvenir à la fin louable qu'il se proposoit, sont tous dignes d'éloge, c'est ce que ma vénération pour les » Chefs de l'Eglise, & mon peu de lumieres, ne » me permettent pas de vouloir décider. « Ces dernier mots de la part d'un Prêtre & d'un Docteur Italien, sont très remarquables; ils décelent la timide retenue & la discrétion de l'Historien. Nous avons, comme Muratori, de la vénération pour les Chefs de l'Eglise, & nos lumieres sont bien plus bornées que le siennes; cependant nous hazarderons, sans rien craindre, notre jugement sur Grégoire VII.

On ne sauroit nier que ce Pape n'ait eu de grandes qualités & de grands défauts. Actif & entreprenant, il étoit ferme & intrépide dans l'exécution de ses projets; on peut lui reprocher avec raison de n'avoir pas assez connu les bornes de la puissance spirituelle, en osant s'attribuer sur la puissance temporelle un pouvoir que le Christ n'a jamais accordé, ni directement, ni indirectement, à aucun de ses Disciples. Usurpateur adroit du Pontificat, il bouleversa l'Empire & l'Eglise pour satisfaire son ambition; sans égard ni pour la Majesté Royale, ni pour la Dignité Episcopale, il voulut rendre les Rois ses vassaux & les Evêques ses esclaves; il lança si loin les foudres spirituels, que, sous son Pontificat, les excommunications furent tellement multipliées, qu'au moyen de l'espece de contagion, qui leur étoit

attachée, il ne se trouvoit en Allemagne, en Italie, en France, presque personne qui n'eût, sans savoir comment, encouru l'excommunication. Son zele pour la grandeur du Siege Apostolique lui fit former des entreprises déraisonnables : voulant assujettir les Etats, même quant au temporel, il osa prétendre à la Monarchie Universelle. Quoiqu'il n'ait pu réussir dans ce projet chimérique, il agrandit, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, la puissance temporelle des Evêques de Rome. Sa conduite à l'égard de Henri IV a été fort blâmée. Ses partisans l'ont fort exalté ; ses ennemis en ont dit beaucoup de mal. Au reste, ce n'est point par le témoignage des uns ni des autres qu'on doit se former une idée de ce Pape. C'est par leurs actions, qu'il faut juger des hommes ; ce sont des témoins, dont les dépositions ne sont point suspectes. Qu'on juge donc de Grégoire VII par sa conduite. Nous souhaitons toutefois, dans la sincérité de notre cœur, que ses actions n'indisposent point contre lui ceux qui chercheront à les connoître.

Tout le mal, qu'on a dit de ce Pontife, n'a pas empêché qu'on ne trouvât moyen d'en faire un Saint. Grégoire XIII l'a fait insérer dans le Martyrologe Romain ; Benoît XIII l'a placé dans le Bréviaire, avec une légende qui canonise tout ce qu'il a fait contre l'Empereur Henri IV. Mais le Parlement de Paris a cru devoir, sans doute pour de bonnes raisons, devoir supprimer & le Saint & sa légende.

§. XX. Voyages

Après une vacance du Siege, qui dura un

d'URBAIN II, en Italie & en France, en 1088 & 1097
Art de vérifier les dates.
Leo Osti.
Baron.
Chron. Caff.
Hug. Flavin.
In Chron. Virdun.

an, Didier, de la Maison des Ducs de Capoue, Abbé du Mont-Caffin, fut élu Pape, malgré lui, le 24 de mai 1086, sous le nom de Victor III. Mais, preffé & vaincu par les prieres des Princes & des Prélats, affemblés avec lui au Concile de Capoue, il se rendit, & fut consacré l'année fuivante. Il faut remarquer que Hugues, Archevêque de Lyon, le Cardinal Richard, Abbé de Marseille, l'Evêque d'Oftie, & quelques autres, s'opposerent à son élévation au Pontificat.

Chron. Caff.

Cependant l'Anti-Pape Clément III, profitant de la vacance du Siege, s'étoit rendu maître de presque toute la ville de Rome; les Romains de son parti s'étant attroupés, obligerent ceux qui tenoient pour Victor III, de se retirer au Château St. Ange. Les deux partis continuerent leurs hoftilités pendant quelques jours. A la fin Victor, abandonnant la place, se retira au Mont-Caffin, d'où il se rendit à Bénévent, pour y tenir un Concile. Etant tombé malade, il retourna promptement au Mont-Caffin, où il mourut le 16 septembre 1087.

Baron.
Platin.
Chron. Caff.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIII.
Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Otton, Evêque d'Oftie, né dans le territoire de Rheims, fut proclamé Pape, sous le nom d'Urbain II, le 12 de mars 1088. Il écrit auffi-tôt aux Catholiques pour leur faire part de son élection, & leur déclarer qu'il suivroit fidélement les traces de Grégoire VII. Il se rend bientôt au Mont-Caffin, où il paffe quelques jours. De-là, sur la demande du Duc Roger, il va dédier l'Eglise de Bantino, dans le Duché de Pouille. Il paffe ensuite en Sici-

le, où le Comte Roger, oncle du Duc de Pouille, le va joindre à Traina. De-là il avoit intention de faire le voyage de Constantinople. L'Empereur Alexis Comnene l'avoit invité par lettres de venir en cette ville, avec des hommes instruits, afin qu'on pût décider si les Latins de sa dominarion, devoient faire usage des azymes au saint Sacrifice, comme les Grecs. Mais la crainte que l'Anti-Pape Clément, alors très-puissant dans Rome, ne le devînt encore plus en son absence, empêcha le Pape d'exécuter ce projet.

Gusta. Viaggi dei Papi.

Après avoir séjourné dans différentes villes, Urbain revint à Rome; il y passe tout l'hiver dans une maison de Pierre de Léon, située dans l'isle du Tibre, se défendant avec peine des embûches des Schismatiques, & tellement réduit à l'indigence, qu'il ne subsistoit que des aumônes des Dames Romaines, & même des femmes du Peuple. Le Pape quitta encore Rome, & parcourut divers endroits d'Italie, où il tint des Conciles. L'objet de ces différens voyages est trop peu intéressant pour qu'on en fasse ici mention. Passons au fameux voyage qu'il fit l'an 1095 en France, où il tint à Clermont, un Concile, dont l'acte le plus célebre, est la publication de la Croisade, c'est-à-dire, d'un armement pour délivrer Jerusalem de la puissance des Musulmans. Les suites de cette expédition ont été importantes pour toute l'Europe, sur-tout pour la France & l'Allemagne. Voici ce qui donna lieu à cette guerre sacrée. Pierre, Hermite François, étant allé visiter la Palestine, avoit à son retour appris

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Muratori. Annal. d'Ital.

à l'Occident les persécutions que les Chrétiens de cette contrée souffroient. Il apporta de la part de Siméon, Patriarche de Jerusalem, des lettres pour le Pape & les Princes d'Occident. Il parcourut ensuite, en fanatique prédicateur, l'Italie, la France, & l'Allemagne, engageant le Peuple & les Grands à porter la guerre en Orient; & l'on entendoit de tous côtés retentir ces mots : » Dieu le veut, Dieu le veut. « Cet enthousiasme ne vint pas seulement de leur dévotion; il y entroit un très-pieux intérêt. Les Canons pénitentiels étoient alors en usage; les péchés avoient chacun une pénitence particuliere. Ces pénitences s'étendoient quelquefois à des années, & même à des centaines d'années, selon la qualité des délits. Or, pour animer tout le monde à prendre parti dans cette expédition sacrée, le Pape accorda (chose alors très-rare) indulgence pléniere de toutes les peines canoniques à ceux qui, repentans & confessés, entreprendroient le long & périlleux voyage de Jerusalem. Il ne faut pas s'étonner s'il y eut alors un si grand concours d'Ecclésiastiques & de Laïques, à cette Guerre sainte, & si tant de Princes ambitionnoient de conduire ce religieux projet à son exécution. Plus de cent mille personnes s'enrôlerent sous les étendards de cette pieuse entreprise. Chacun s'excitoit à l'envi; les femmes encourageoient leurs maris. Les villes perdirent des citoyens, les campagnes furent dépeuplées. Une foule de paysans, avec leurs femmes & leurs enfans, abandonnerent la culture des terres. La plus vile populace se

croisa par l'espoir d'une fortune plus considérable. Ceux que la gloire attira dans cette entreprise furent en très-petit nombre. Les uns s'y engageoient par vanité, les autres par légéreté d'esprit; ceux-ci par le desir de la nouveauté, ceux-là pour suivre leurs parens ou leurs amis; beaucoup pour se soustraire à leurs créanciers. Quantité de Moines, ennuyés de leur solitude, profiterent d'une si belle occasion, pour rompre les fers de leur oisif esclavage. La stupidité, l'ignorance, la férocité & le fanatisme produisirent cette fatale transmigration des Européens en Asie.

Nous nous permettrons ici quelques reflexions sur ces guerres sacrées, qui ont eu tant d'influence sur les Nations de l'Europe. On ne sauroit nier qu'elles n'eussent une grande apparence de sainteté. N'étoit-il pas juste, disent les partisans des Croisades, que l'Eglise travaillât alors à recouvrer son ancien Domaine, la Palestine, ce Pays que Dieu s'est réservé, depuis qu'il en chassa les Cananéens, ses anciens habitans? Les Chrétiens de l'Occident n'étoient-ils pas obligés de secourir leur Freres de l'Orient, qui gémissoient sous la domination des Sarrasins? Devoit-on laisser profaner les Lieux saints, rendus si célebres par les miracles du Christ, & devenus l'objet de la vénération des Chrétiens? Devoit-on souffrir que les ennemis de Jesus possédassent la capitale de son Empire, qu'ils fussent maître du Saint-Sépulcre, & qu'ils y dressassent des trophées à la honte du Christianisme? Ne doit-on pas s'efforcer de reculer les limites de la Religion? Enfin, commettoit-on une injustice, en ôtant à

des Infideles des Etats usurpés sur le Christ & sur l'Empire Romain, dont ils faisoient partie ?

Ces prétextes sont très-spécieux, & l'on peut avec raison douter que ce fussent là les véritables causes des Croisades. La vue secrete de Rome étoit d'augmenter la Puissance Papale. Par la conquête de l'Orient, le Siege Apostolique se flattoit de soumettre les Grecs, qui se moquoient des foudres spirituels ; ces guerres, en épuisant l'Europe de forces, & les Rois d'argent & de soldats, exposoient les Couronnes à l'ambition des Papes, qui excommunioient les Souverains, & leur commandoient ensuite de se croiser pour aller faire la guerre aux Sarrasins ; & pendant leur absence on bouleversoit leurs Etats. En se faisant reconnoître pour les Chefs de ces expéditions sacrées, les Papes vouloient se rendre les Monarques Universels du Monde, & s'arrogeoient une domination temporelle sur tous les Peuples Christicoles, en levant d'énormes tributs sur eux. Ce fut aussi un moyen d'enrichir les Ecclésiastiques, qui achetoient les biens & les terres de ceux qui alloient à la guerre sainte.

En outre les Croisades étoient-elles justes ? La Palestine, il est vrai, étoit l'ancienne possession du Peuple de Dieu. Mais Dieu n'est-il pas le Dieu de tous les Peuples, & pouvant être adoré par-tout, n'est-il pas ridicule de penser que Jerusalem lui soit plus agréable que toute autre ville ? Cette assertion est d'autant plus vraie, que s'il y a quelque Terre reprouvée de Dieu, c'est la Palestiue ; qui semble avoir partagé la réprobation du Peuple, qui l'habitoit

autrefois. Au reste, avoit-on des droits sur cette contrée ? Autant qu'Alexandre-le-Grand en avoit sur l'Empire des Perses. Il y avoit plus de 460 ans que les Sarrasins étoient en possession de Jerusalem. Les Sarrasins avoient conquis injustement ce Pays sur les Chrétiens; la plupart des conquêtes sont injustes dans leur principe; le tems & une longue possession les rendent légitimes. Les Chrétiens n'étoient point aussi malheureux à Jerusalem qu'on vouloit le persuader. Le cerveau échauffé du fanatisme exagéroit leurs prétendues souffrances. Le concours des Pélerins apportoit trop de profit aux Sarrasins, pour qu'ils les maltraitassent. Enfin le Christ n'a jamais commandé de porter, aux extrêmités du monde, son Evangile par les armes, ni de massacrer par Religion. On ne peut disconvenir que les Croisades n'aient été très-funestes à l'Europe. Le seul avantage qu'elles lui procurerent, fut de la délivrer d'une foule de vauriens dévots, & de faire connoître à l'Italie les Romans orientaux. Le bons sens aura toujours des reproches à faire à Urbain II, au sujet des Croisades. Après avoir rapporté ces réflexions sur ces guerres sacrées, revenons à celui qui les ordonna.

Outre le Concile de Clermont, Urbain en tint deux autres en France, l'un à Tours, & l'autre à Nismes. Il retourna ensuite en Italie l'en 1096.

L'année suivante, il quitta encore Rome; après avoir visité Terracine & Bénévent, il se rendit à Chieti, pour y traiter avec les Evêques & les Seigneurs de ces cantons de l'avancement

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

des Croisades, qu'il prêcha lui-même dans ces villes. Grimoald, Abbé élu de Casaure, Monastere Impérial, fondé par l'Empereur Louis II, ne pouvant être secouru par Henri IV contre les Normands, & les divers Seigneurs ses voisins, qui pilloient les biens de son Abbaye, vint à Chieti trouver le Pape, qui lui donna la bénédiction abbatiale, & substitua la crosse au sceptre, dont les Abbés de Casaure avoient jusqu'alors fait usage, par concession des Empereurs. Depuis ce tems ce Monastere releva du Siege Apostolique. Cette substitution de la crosse au sceptre, accordé par les Empereurs, décele, de la part de la Cour de Rome, l'ambitieux desir de soustraire aux Empereurs tout ce qui leur étoit soumis (33). Urbain rentra ensuite dans Rome. Après avoir fait quelques autres petits voyages peu importans, il y mourut le 29 juillet 1099. Voici ce que le Moine Sigebert dit de ce Pape, à l'occasion de son élévation au Pontificat : » Odon, de Moine de » Clugny, fait Evêque d'Ostie, est élu Pape » contre l'Empereur & Guibert, sous le nom » d'Urbain. De-là les scandales croissent dans » l'Eglise, & les dissentions dans l'Empire ; » lorsque l'un est d'un avis, & l'autre d'un » autre; que l'Empire & le Sacerdoce sont en » dispute; que de part & d'autre on s'excom» munie, & qu'en conséquence de l'idée qu'on » a de la cause ou de la personne, on mé» prise l'excommunication l'un de l'autre. Enfin » le pouvoir de celui, qui donne le droit de » lier & de délier, devient absolument mépri» sable, lorsqu'en suivant plutôt son caprice,

Sigeb. *Chron.*

» qu'en ſe conformant à ce que la juſtice » ordonne, on abuſe, l'un contre l'autre, de » la puiſſance d'excommunier. «

§. XXI. VOYAGES de PASCAL II, depuis 1103, juſqu'en 1115.

Après la mort d'Urbain II, on élut pour lui ſuccéder Rainier, Toſcan, Cardinal-Prêtre du titre de St. Clément. La premiere choſe qu'il entreprit fut de chaſſer entiérement de Rome l'Anti-Pape. Il lui fit la guerre & l'obligea de s'enfuir dans les Montagnes de l'Abruzze, où il mourut quelque tems après.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Baron.

L'année 1103, nous voyons Paſcal dans la ville d'Albano, par la date d'un Bref curieux qu'il adreſſe à Robert, Comte de Flandre, qui étoit de retour de la Terre-Sainte. Ce Prince ayant tourné ſes armes contre ceux qui étoient attachés à l'Empereur, ravagea, par ordre du Pontife Romain, de la maniere la plus inhumaine, le territoire de Cambrai. » Peut-» on penſer (dit Sigebert, au nom de l'E-» gliſe de Liege) à la déſolation & aux » extrêmes calamités de l'Egliſe de Cambrai, » ſans en être pénétré?...... Qui auroit cru » qu'une ſi affreuſe déſolation d'une Egliſe, » qu'une oppreſſion ſi étrange d'une quantité » d'orphelins & de veuves, que des vols & » des pillages ſi cruels, &, ce qui eſt encore » plus fort, que des meurtres commis ſur des » gens de bien, comme ſur des méchans; qui » auroit cru, dis-je, que ces choſes & d'au-» tres plus funeſtes encore, euſſent été l'effet » d'un ordre donné par le Pontife Romain, » s'il ne nous en aſſuroit par ſa propre bou-» che (34)?

Epiſt. Leod. Eccleſ.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Tom. x. Concil.

C'est ce qu'on va voir par la lettre suivante. Pascal y remercie le Comte de Flandre d'avoir fait ces ravages, & l'y exhorte en même tems de traiter les Liégeois d'une maniere aussi barbare. Voici comme s'exprime ce Pontife: » Beni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui fait » éclater l'efficacité de son pouvoir dans votre » ministere, & avec le secours duquel, étant » de retour de la Jerusalem de Syrie, vous » tâchez de vous élever à la Jerusalem cé» leste, par les exploits d'une juste guerre. » C'est-là le devoir du véritable soldat, de ne » point donner de trêve, & de poursuivre » ainsi par-tout les ennemis de son Roi; & » c'est pour cela aussi que nous louons & que » nous reconnoissons cette sage conduite, qui » vous a fait exécuter nos ordres à l'égard » du Diocese de Cambrai. Mais nous vous » ordonnons maintenant d'exécuter la même » chose contre les Liégeois, qui sont de véri» tables excommuniés & de faux Clercs; car » il est juste que ceux qui se sont eux-mêmes » séparés de l'Eglise Catholique, soient dé» pouillés des biens par le ministere des Catho» liques. Ce n'est pas seulement dans cette » Province que vous devez faire la guerre à » Henri, le Chef des Hérétiques, & à ses par» tisans; il vous faut les combattre générale» ment par-tout où vous pourrez les joindre; » puisqu'il est certain que vous ne sauriez » offrir de sacrifice plus agréable à Dieu que » d'abattre celui qui s'est élevé lui-même con» tre Dieu; qui s'efforce d'enlever à l'Eglise » la souveraineté, qui lui est propre; qui a

» placé l'idole de Simon dans le Lieu ſaint, » & qui a été chaſſé de la maiſon de Dieu » par les ſaints Apôtres & par leurs Vicaires » autoriſés du St. Eſprit même. Nous ordonnons cettre expédition, de même qu'à vos » ſoldats, comme le moyen d'obtenir la rémiſſion de vos péchés, & de mériter les » bonnes graces du Siege Apoſtolique; & afin » que par ces travaux & par ces triomphes, » ſoutenus de la main de Dieu, vous puiſſiez » enfin arriver à la Jeruſalem céleſte. «

C'eſt cependant le Vicaire d'un Dieu de bonté qui tient ce langage inhumain, ſe diſant autoriſé du Saint-Eſprit même ! C'eſt à des guerres & à des exploits ſanguinaires qu'il attache les récompenſes céleſtes !

Ceux de Liege, plus offenſés qu'allarmés du tocſin pontifical, y firent réponſe par une lettre, qui leur fait beaucoup d'honneur. L'Auteur de cet écrit eſt Sigebert de Gemblours. Il y établit ſur des fondemens inébranlables l'indépendance du temporel des Rois, & l'obligation où les ſujets ſont de garder la fidélité à leur Prince, ſans pouvoir en être diſpenſés. (35). Le titre de cette lettre eſt ainſi : » L'Egliſe de Liege, toujours conſtante dans la » Foi & dans l'Unité catholique, à tous les » hommes de bonne volonté. « Les Liégeois s'y plaignent qu'ils ſont injuſtement traités de Schiſmatiques, puiſqu'ils reconnoiſſent pour vrai Pape Hildebrand ou Grégoire VII, & déclarent qu'ils n'avoient jamais adhéré à aucun Anti-Pape. Dans tout le corps de la lettre ils appellent l'Egliſe Romaine leur Mere, le Pape Paſ-

Tom. x. *Concil.*
Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV.
Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

cal leur Pere Apostolique, l'Evêque des Evêques, l'Ange & l'Oint du Seigneur. Ils font voir qu'on ne doit pas les regarder comme excommuniés, parce qu'ils rendent à César ce qui est à César, suivant l'Evangile, contre les nouvelles traditions; parce qu'ils honorent le Roi, & qu'ils obéissent à leurs Supérieurs, non par une crainte servile, mais dans la simplicité de leur cœur. A ces raisons solides ils ajoutent : » On a peine à comprendre où Pascal » a pu ramasser une si prodigieuse quantité » d'injures. Il faut qu'il ait trouvé des gens, » qui lui en aient fourni à bon marché, pour » en répandre contre nous en si grande abon- » dance; car tantôt il nous appelle excommu- » niés, tantôt il nous traite de faux Clercs, & » cela de son mouvement & d'une volonté » gratuite. Il sortit du cœur du Roi David de » bonnes paroles, mais Pascal ne vomit que » des injures grossieres, & semblables à celles » que les vieilles & les fileuses ont coutume » de se chanter. « Quant à la qualification de faux Clercs que Pascal leur donne, ils disent : » Ne feroit-il pas mieux, en se défaisant de cet » esprit d'orgueil & de présomption, de repas- » ser un peu sérieusement, avec les gens de » son conseil, de quelle maniere les Papes, » depuis Sylvestre jusqu'à Hildebrand, ont été » élevés sur le Siege de Rome; quels maux » inouis ont produit les brigues, que l'on a em- » ployées pour y parvenir, & comment les » contestations, arrivées à ce sujet, ont été » décidées par l'autorité des Empereurs & des » Rois, qui ont jugé & fait déposer les faux Papes,

» Papes, & dont les décrets avoient en cette
» occasion bien plus de force que les excom-
» munications d'Hildebrand, d'Urbain II ou
» de Pascal? Notre Seigneur dit lui-même dans
» l'Evangile : Si j'ai mal parlé, rendez témoi-
» gnage du mal que j'ai dit; & l'Apôtre Saint-
» Paul ne résista-t-il pas à Saint Pierre, le
» Prince des Apôtres? Pourquoi donc, sans
» s'arrêter aux vaines prétentions de Rome,
» n'aura-t-on pas la liberté de reprendre & de
» corriger des Papes, qui sont coupables de
» crimes scandaleux & notoires? Celui qui ne
» veut être repris, ni corrigé, mérite le nom
» de faux, soit qu'il soit Clerc, soit qu'il soit
» Evêque. Mais, par la miséricorde de Dieu,
» nous ne sommes ni désobéissans, ni incorrigi-
» bles. Nous ne voulons point de schismes,
» nous avons horreur de la simonie, & nous
» évitons dans notre conduite tout sujet d'excom-
» munication, ainsi que la bonne raison le de-
» mande, & que le Saint-Esprit nous l'ordonne. «
Ils représentent ensuite la validité du serment que les Evêques, comme les autres, avoient fait aux Princes, depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire, les domaines dépendans de leur Couronne; ils soutiennent que ce serment ne peut être violé, sans parjure, & que la prétention de dispenser de ces sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand. Ils ajoutent que si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes Ecritures & les Histoires, on trouvera que les Rois & les Empereurs ne peuvent nullement ou très-difficilement être excommuniés; qu'il faut les avertir & les

reprendre avec discrétion; que le Pape Hildebrand, l'auteur de ce nouveau schisme, qui le premier à levé la lance sacerdotale contre le diadême, excommunia d'abord tous ceux qui favorisoient Henri; mais que, corrigeant ensuite cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachés à l'Empereur par devoir & par nécessité, non pour exécuter ses ordres, ou lui donner de mauvais conseils, & qu'il en avoit fait un décret; qu'ainsi ils devoient être exceptés de l'excommunication. Sur ce que le Pape Pascal traitoit l'Empereur d'Hérétique, voici ce qu'ils répondent : » S'il l'est, » nous en sommes affligés pour lui & pour » nous. Nous ne disons rien maintenant pour » sa défense. Nous disons seulement que, quand » il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il commandât, parce que nous croyons » mériter par nos péchés un tel maître; & » nous ne devrions pas même, en ce cas; » chercher à nous en délivrer, en prenant » les armes contre lui; mais en adressant à » Dieu des prieres pour lui. Les Rois, pour » qui Saint Paul conjuroit de prier, n'étoient » pas Chrétiens, & il dit pourquoi nous devons prier pour les mauvais Princes, afin » que nous menions une vie tranquille. Ce seroit une conduite apostolique d'imiter l'Apôtre; mais pour nos péchés, l'Apostolique, » le Pape, au lieu de prier pour le Roi pécheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille. D'où » vient cette autorité au Pape de tirer un glaive » meurtrier outre le glaive spirituel? Le Pape

» Grégoire I disoit que s'il eût voulu se mê-
» ler de faire mourir les Lombards, ils n'eussent plus eu ni Roi, ni Ducs. Mais, ajou-
» toit-il, parce que je crains Dieu, je ne veux
» participer à la mort d'aucun homme, quel
» qu'il soit. A son exemple, tous les Papes qui
» le suivirent, se contenterent du glaive spiri-
» tuel jusqu'au dernier Grégoire, c'est-à-dire,
» Hildebrand, qui le premier s'est armé contre
» l'Empereur du glaive militaire, & en a armé
» les autres Papes par son exemple. « Sur ce que le Pape ordonne au Comte de Flandre de faire la guerre à l'Empereur pour la rémission de ses péchés, le Défenseur de l'Eglise de Liege dit : » J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture & tous
» ses interpretes, je n'y trouve aucun exemple
» d'un tel commandement. Hildebrand est le
» seul & le premier qui, passant par-dessus
» les Canons, enjoignit à la Comtesse Ma-
» thilde, pour la rémission de ses péchés, de
» faire la guerre à l'Empereur Henri. Or nous
» avons appris qu'on ne peut lier ni délier per-
» sonne, sans examen : c'est la regle qu'avoit
» suivie jusqu'à présent l'Eglise Romaine. D'où
» vient donc cette nouvelle maxime, par la-
» quelle on accorde aux coupables, sans con-
» fession & sans pénitence, l'impunité des pé-
» chés passés, & la liberté d'en commettre
» d'autres? Par-là quelle porte ouvre-t-on à
» la malice des hommes !

Il y a dans cet écrit des traits de vivacité. Quant à la doctrine qu'il renferme, on ne peut la condamner, sans approuver le Bref de Pascal, qui en fait le sujet. Le Pape n'entreprit

ni de la faire réfuter, ni de la condamner. C'est la conduite que Grégoire VII tint à l'égard de la réfutation de l'apologie de l'Empereur Henri IV. Rome a toujours conservé cet esprit de silence; elle laisse écrire & suit son chemin.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXV.

Henri IV étant mort, Pascal avoit résolu de passer en Allemagne, à l'invitation qui lui en avoit été faite par les Députés de l'Assemblée de Mayence, au nom de toute la Nation. S'étant donc mis en route, il vint à Florence en 1106.

Tom. X. *Concil.* Baron.

Il y tint un Concile, où l'on disputa beaucoup avec l'Evêque, qui prétendoit que l'Ante-Christ étoit né. La nouveauté du sujet attira tant de monde, & il y eut un si grand tumulte, qu'il ne fut pas possible ni de résoudre la question, ni de terminer le Concile.

Tom. X. *Concil.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXV. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc. Abb. Usperg.

De Florence le Pape se rendit à Guastalla en Lombardie, où il tint un Concile. Il y renouvella les décrets de ses prédécesseurs contre les investitures. Pascal vint ensuite à Parme. Son dessein en quittant cette ville étoit d'aller en Allemagne, pour se trouver à la Diete générale, qui devoit s'assembler à Mayence. Henri V s'étoit avancé jusqu'à Ausbourg pour le recevoir. Mais le Pape, ayant su que son nouveau décret contre les investitures avoit indisposé contre lui les Allemands & leur Souverain, passa en France par la Savoie.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Le but du voyage de Pascal en France étoit de conférer avec le jeune Roi Louis-le-Gros, que Philippe I, son pere, avoit déja fait couronner, & avec l'Eglise Gallicane, sur les difficultés qui étoient faites par Henri V tou-

chant l'investiture Ecclésiastique. Après avoir passé les fêtes de Noël à Clugny, le Pape alla dédier l'Eglise de la Charité-sur-Loire.

Pascal vint à Saint-Denis-en-France, où il fut reçu avec de grands honneurs par l'Abbé Adam. Suger remarque, dans sa Vie de Louis-le-Gros, que contre la coutume des Romains, Pascal ne desira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de cette Abbaye, comme on l'appréhendoit; qu'il se prosterna devant les reliques, & qu'il demanda seulement un peu des ornemens épiscopaux de St. Denis, teints de son sang. Il eut dans cette Abbaye une conférence avec le Roi Philippe & Louis son fils, qu'il conjure avec instance de protéger le Saint Siege, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois ses prédécesseurs, de résister aux tyrans & aux ennemis de l'Eglise, principalement au Roi Henri V. Philippe & Louis promirent à Pascal amitié, aide & conseil; comme il devoit aller à Châlons-sur-Marne, où des Ambassadeurs du Roi d'Allemagne devoient le trouver, ils lui donnerent pour l'accompagner en ce voyage des Archevêques, des Evêques, & l'Abbé de Saint-Denis, avec lequel étoit Suger.

Hist. de l'Abbaye de S. Denis en France, par D. Michel Félibien, Rél. Bénéd.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXV.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Les Ambassadeurs Allemands, arrivés à Châlons, s'abouchent avec Pascal. L'Archevêque de Treves, l'un d'entre eux, porta la parole comme le plus éloquent & le plus poli de tous, & parlant bien françois. Après avoir salué, de la part du Roi Henri, le Pape & la Cour Romaine, & fait, au nom de ce Prince, offre de service, sans préjudice des droits de l'Empire, il ajouta : » Dès le tems de nos prédé-

Suger. *Vita Lud. VI.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXV.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Abrégé chro.

de l'Hist. d'Ital par M. de St. Marc.

» cesseurs, Hommes Apostoliques, de Saint-
» Grégoire-le-Grand & des autres, le droit de
» l'Empereur est qu'avant que l'élection d'un
» Evêque soit publiée, elle doit être portée à
» sa connoissance; si la personne est conve-
» nable, il en agrée le choix; puis on publie
» l'élection faite par le Clergé sur la demande
» du Peuple L'Elu étant sacré librement & sans
» simonie, revient à l'Empereur pour recevoir
» l'investiture des Régales par la crosse & l'an-
» neau, & lui prête foi & hommage. Il ne
» faut pas s'en étonner, puisqu'il ne peut pas
» sans cela posséder les Villes, les Châteaux,
» les péages & les autres droits, qui appartien-
» nent à la dignité impériale. Si le Pape le
» souffre, l'Etat & l'Eglise demeureront heureu-
» sement unis pour la gloire de Dieu. «

L'Evêque de Plaisance, au nom du Pape, fit cette réponse insolente : » L'Eglise rachetée
» par le précieux Sang de Jesus-Christ, étant
» libre, ne doit pas être mise en servitude; elle
» seroit encore esclave, s'il lui falloit consulter
» le Prince sur l'élection des Prélats. Ce seroit
» un attentat contre la majesté de Dieu, si
» les Princes donnoient l'investiture par la crosse
» & l'anneau, choses qui appartiennent à l'au-
» tel. Les Prélats souilleroient leur onction,
» s'il soumettoient leur mains, sacrées par le
» Corps & le Sang de Notre Seigneur, aux
» mains d'un Laïque ensanglantées par l'épée. «

Les Ambassadeurs Allemands, choqués de ces paroles, qui tendent au bouleversement des Etats, murmurerent avec raison, & firent cette replique laconique : » Ce ne sera pas ici, mais à Rome

» que cette question sera decidée à coups d'é» pée. « Le Pape, préférant des accommodemens plus doux, voulut travailler à pacifier les choses ; mais on remit la décision de l'affaire à l'année suivante, où Henri devoit aller la faire examiner dans un Concile général. Abb. Usperg.

Pascal vint ensuite à Troyes, où il tint un Concile, dans lequel il exhorta les Grands & le Peuple à la Croisade. On y excommunia les usurpateurs des biens d'Eglise; on y établit la liberté des élections ecclésiastiques, & l'on confirma en même la condamnation des investitures. Le Pape retourna ensuite à Rome, où il fut reçu, dit Baronius, avec de grandes acclamations, comme si, après avoir perdu la vie, il l'eût recouvrée. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXV.

Après avoir fait quelques autres petits voyages en Italie, Pascal mourut au commencement de l'an 1118.

Gélase II fut le successeur de Pascal. Dès le commencement de son Pontificat, il indiqua un Concile à Rheims, pour terminer la fameuse affaire des investitures. En attendant il visita quelques villes. Beaucoup de Prélats & autres alloient à sa rencontre lui rendre leurs respects. La connoissance, que l'on eut de sa pauvreté, lui attira de tous cotés, pour subvenir à ses besoins, une immense quantité de présens & d'argent, soit qu'on les donnât volontairement, soit qu'on obéît à ses ordres. Ce bon Pape vint à Montpellier & à Toulouse, en Auvergne. Quelques-uns le font aller à Vienne, ensuite à Lyon, puis à Mâcon. Dans cette derniere ville un commencement de pleurésie se joignit à la Muratori. *Ann. d'Ital.* Cardin. Aragon.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVI.

goutte, qui le faiſoit ſouffrir. Son intention étoit d'aller au Monaſtere de Clugny. Quoique malade, il preſſa ſon voyage pour arriver dans cet endroit. Sa maladie étant devenue plus grave, il y mourut le 29 janvier 1119.

§. XXII. VOYAGES de CALIXTE II en 1119, 1120 & 1121.

CALIXTE II, qui le remplaça, vint la même année en France. Il tint un Concile à Toulouſe. Il y eut dix Canons de publiés. Le premier & le neuvieme ont pour objet la ſimonie, & le ſixieme défend de contraindre les Clercs à rendre, à cauſe de leurs Bénéfices eccléſiaſtiques, aucun ſervice aux Laïques. Rome tend toujours à l'indépendance. Ces Canons portoient atteinte aux droits que les Souverains & les Seigneurs avoient d'exiger certains ſervices des Eccléſiaſtiques, leurs vaſſaux, à raiſon de Fiefs qu'ils tenoient d'eux, & qui faiſoient partie du domaine des Bénéfices eccléſiaſtiques.

Baron. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Calixte ſe rendit enſuite à Rheims pour le Concile convoqué par ſon prédéceſſeur. Il y trouva plus de deux cens Evêques de France, d'Eſpagne d'Allemagne, & d'Angleterre, quinze Archevêques, quantité d'Abbés & de Clercs, outre une multitude de Laïques.

Eadmerus. *Hiſtoria novorum ſui ſæculi.*

Le Roi d'Angleterre permit à ſes Prélats d'y aller; mais il leur défendit d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Il promit de leur rendre juſtice dans ſes Etats. » Allez, leur dit-il, » ſaluer le Seigneur Pape de ma part : écoutez » ſes ordres apoſtoliques; mais n'apportez dans » mon Royaume aucune innovation ſuperflue. «

Tom. X. *Concil.*

L'ouverture du Concile ſe fit le lundi 20 octobre 1119. Le Pape déclara que le princi-

pal sujet de la convocation du Concile étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXVII.

Louis, Roi de France, entra dans le Concile avec les Seigneurs François; étant monté sur l'échafaud où étoit le siege du Pape, il dit : » Le Roi d'Angleterre a envahi la Normandie, » qui est de mon Royaume. Il retient depuis » long-tems en prison Robert son frere & mon » vassal. Il a dépouillé Guillaume son fils de son » héritage. « Louis ajouta plusieurs autres plaintes. Géoffroi, Archevêque de Rouen, entreprit de répondre pour le Roi d'Angleterre; mais il fut contraint de se taire, par le tumulte que fit l'assemblée, à qui son discours déplaisoit. Ordericus.

Hildegarde, Comtesse de Poitiers, se plaignit de ce que le Comte Guillaume, son époux, l'avoit abandonné pour prendre la femme du Vicomte de Châtelleraut. L'Evêque de Saintes & autres Prélats d'Aquitaine, excuserent leur Prince de ce qu'il ne s'étoit pas rendu au Concile, étant malade. Le Pape, recevant l'excuse, donna au Duc un délai pour se présenter à sa Cour, & reprendre sa femme légitime. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXVII.

Ce Duc d'Aquitaine avoit fait le voyage de la Terre-Sainte en 1101. Il aimoit beaucoup les plaisirs; il sembloit croire que tout alloit au hasard, & qu'il n'y avoit point de Providence. Doué d'un esprit agréable, il tournoit tout en raillerie, & faisoit gloire de sa vie voluptueuse, au point de dire qu'il vouloit fonder une Abbaye pour y rassembler des femmes publiques, & les nommant par leur nom, il disoit qu'une telle seroit l'Abbesse, une telle la Guillelm. Malmesb.

Prieuse, ainsi des autres. Il composoit des chansons sur ce sujet. La Croisade ne le convertit pas. A son retour de la guerre sainte, il entretenoit la Vicomtesse de Châtelleraut. Il l'aimoit tellement, qu'il portoit sur son écu le portrait de sa maîtresse, pour l'avoir présente dans les combats. Gerard, Evêque d'Angoulême, le reprit de ses amours avec la Vicomtesse de Châtelleraut, & l'excommunia. Mais le Duc, se moquant de l'Evêque qui étoit chauve, lui dit : » Vous ramenerez avec le peigne vos » cheveux sur le front, avant que je quitte la » Vicomtesse. « Pierre, Evêque de Poitiers, le reprit pour le même objet. Comme il alloit prononcer contre le Duc l'excommunication, Guillaume le prit aux cheveux, & tenant son épée nue : » Tu mourras à l'instant, lui dit-il, si » tu ne me donnes l'absolution. « L'Evêque, feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva, au moyen de cette ruse, la sentence d'excommunication. Puis, tendant le cou, il lui dit : » Frappe, frappe. « Le Duc, usant de ses plaisanteries ordinaires, lui répondit : » Je te hais trop, pour te croire » digne de ma colere ; tu n'iras pas en Paradis » de ma main. « Tel étoit le Duc d'Aquitaine, contre lequel son épouse vint se plaindre au Concile.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVII.

Audin, Evêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri, Comte de Montfort, qui, l'ayant chassé honteusement, avoit brûlé sa maison épiscopale. Un Chapelain d'Amauri démentit l'Evêque en plein Concile, soutenant qu'il s'étoit attiré les maux qu'il souffroit. Les François prirent vive-

ment le parti d'Amauri contre les Normands. Le Pape, pour appaiser le tumulte, exhorta l'assemblée à la paix, représentant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il déclara ensuite qu'il lui falloit aller trouver à Mouzon l'Empereur d'Allemagne, qui l'y avoit mandé, afin de faire la paix avec lui pour l'utilité de l'Eglise.

Plusieurs jours avant la tenue du Concile, les Légats du Pape avoient eu une conférence avec Henri, qui étoit pour lors en Lorraine avec une armée de trente mille hommes. Ces Légats, qu'il avoit reçus entre Metz & Verdun, étoient convenus avec lui des conditions de la paix, & d'une entrevue qu'il auroit avec le Pape à Mouzon, pour la conclure. Sur le compte qu'ils en rendirent au Concile, le Pape, de l'avis de l'assemblée, quitta Rheims pour se rendre à l'endroit de la conférence. Mais par l'effet d'une terreur véritable ou feinte, soit de sa part, soit de celle des personnes qui l'accompagnoient, & dont la cause ou le prétexte provenoit de quelques troupes Impériales, répandues dans la campagne, il eut peu d'empressement de s'aboucher avec l'Empereur. Il envoya ses Légats demander à ce Prince l'exécution de ses promesses. Ils s'en acquitterent avec une hauteur très-capable de l'empêcher de garder sa parole. Il ne refusa cependant point de la tenir; mais, ayant à perdre un droit hérité de ses prédécesseurs, il demanda le temps d'assembler une Diete pour conclure la paix de l'avis de tous les Princes de ses Etats. Ainsi rien ne fut terminé. La frayeur de Calixte & de sa suite

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

redoubla si fort que, sans perdre de tems, il retourna promptement à Rheims, après quatre jours d'absence.

Le lendemain de son arrivée, les séances du Concile recommencerent. On y publia cinq Canons, ayant pour objet des points condamnés par d'autres Conciles. Calixte excommunia ensuite l'Empereur Henri & l'Anti-Pape Bourdin. Ainsi finit ce Concile, le 30 octobre.

Ordericus. Eadmerus. *Historia novorum sui saeculi.*

Au mois de novembre, le Pape vint à Gisors en Normandie conférer avec Henri, Roi d'Angleterre; Calixte lui dit que le Concile le prioit de rendre la liberté à Robert, son frere, & le Duché de Normandie à son fils. Le Roi répondit qu'il n'avoit point dépouillé son frere de la Normandie, mais qu'il avoit délivré cette province des voleurs & des sacrileges, dont son frere étoit le protecteur; que Dieu, favorisant ses desseins, lui avoit donné la victoire, & qu'il avoit rétabli les loix & la tranquilité publique. Que pour maintenir la paix il avoit fallu arrêter son frere, mais qu'il étoit traité selon sa dignité. Le Pape exposa ensuite les plaintes particulieres du Roi de France, contre lequel le Roi d'Angleterre fit aussi les siennes. Mais comme Henri témoigna desirer la paix, Calixte envoya des députés au Roi de France & à ses Barons, porter la réponse du Roi d'Angleterre.

Ordericus. Du Moulin *Hist. de Normand.*

Pendant que le Pape étoit encore à Gisors, en attendant le retour des Légats, Henri, Roi d'Angleterre, pour faire voir la gloire de son pays, fit soutenir des theses de philosophie par les fils du Comte de Meulan, en présence des

Cardinaux, qui voulurent disputer contre eux, & qui, vaincus par les réponses subtiles de ces jeunes gens, furent forcés d'avouer que l'Occident produisoit des hommes si savans, que jamais l'Italie n'avoit entendu expliquer le Prince des Philosophes avec tant de subtilité.

Les Légats étant revenus, la paix fut arrêtée entre les deux Rois, sous ces conditions : savoir, que toutes les places prises retourneroient à leurs légitimes Seigneurs; que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon, & que les deux Rois vivroient en bonne union.

Piftet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'Hist. &c. de le Sueur.

Après la conférence de Gisors, le Pape revint en Bourgogne, où il confirma les réglemens de l'Ordre de Cîteaux. De-là il se rendit à Melun, où le Roi, la Reine & les Seigneurs de France vinrent lui faire leurs adieux. Il célébra ensuite la fête de Noël à Autun; de-là il vint à Clugny, d'où il se rendit à Vienne, qui depuis long-tems étoit la capitale du Royaume de Bourgogne; voulant orner l'Eglise de cette ville d'un privilege singulier, il lui donna la primatie sur sept Provinces de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix, & d'Embrun, ensorte que l'Archevêque de Vienne devoit être le Vicaire du Pape, indiquer les Conciles, décider les affaires ecclésiastiques, & n'être soumis à aucun Légat, sinon à un Légat *à latere*, envoyé de Rome. La Bulle est du 26 février 1120. Comme entre les Archevêques des sept Provinces, il y en avoit déja deux, qui avoient le titre de Primat, savoir celui de Bourges, & celui de Nar-

Calixt. Epist. 2.

Piftet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'Hist. &c. de le Sueur.

Marca De Primat. Lugd. Calixt. Ep. 3.

bonne, l'Archevêque de Vienne prit occasion de se qualifier Primat des Primats (36).

Calixte, continuant son voyage, vint à Montpellier; après avoir traversé la Provence & passé les Alpes, il entra en Lombardie, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Il passa ensuite en Toscane; comme il approchoit de Lucque, la milice vint au devant de lui, le Clergé & le Peuple le conduisirent à l'église, & ensuite au palais. Dès qu'on fut à Rome la nouvelle de son arrivée, toute la ville en eut une grande joie. L'Anti-Pape Bourdin, ne s'y croyant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri, dans l'attente de recevoir du secours de l'Empereur. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au devant de Calixte. Son entrée fut singuliere. Les enfans, portant des branches de toutes sortes d'arbres, allerent à sa rencontre avec des acclamations de joie. Il entra couronné dans la ville, dont les rues étoient richement tapissées, au milieu des Grecs, des Latins, qui chantoient de concert; les Juifs y mêloient leurs applaudissemens. Le Clergé, la Noblesse & le Peuple étoient rangés en ordre de procession; enfin le Pape fut conduit par les Juges en chantant, au Palais de Latran, suivant la coutume. Cette curieuse cérémonie eut lieu le 3 juin 1120.

Goff. Vindoc.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVII.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Calixte resta peu de tems à Rome. Comme il avoit besoin de troupes, pour forcer l'Anti-Pape à se soumettre, il alla en Pouille chercher le secours des Normands. Il vint premiérement au Mont-Cassin, où l'Abbé le défraya libéralement avec toute sa suite, pendant deux

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVII.

Chron. Cassi.

mois. Il se rendit ensuite à Bénévent. On l'y reçut avec une magnificence extraordinaire & les plus grands témoignages de joie. Le commerce retenoit toujours dans cette ville beaucoup de Négocians d'Amalfi. Ce furent eux qui se distinguerent le plus dans cette occasion. Ils firent tapisser toutes les places d'étoffes de soie & autres plus précieuses, & mettre, de distance en distance, des cassolettes où brûloient des aromates d'un grand prix. Guillaume, Duc de Pouille, Jourdain II, Prince de Capoue, & les autres Seigneurs du Pays, vinrent en cette ville rendre hommage au Pape, qui les investit par l'étendard. Calixte demeura quelque temps à Bénévent, sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté, les environs de cette ville étant alors infestés par les Schismatiqnes. Il n'en sortit que pour aller à Troyes. Le Duc Guillaume l'y vint recevoir hors de la ville, & le conduisit jusqu'à la Cathédrale, en tenant la bride de son cheval.

Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Goff. Vindoc.

De retour à Rome, le Pape envoya une grande armée, sous les ordres du Cardinal Jean de Crême, pour faire le siege de Sutri : lui-même, pour donner plus de chaleur à cette entreprise, se rendit bientôt après au camp. L'Anti-Pape Bourdin, enfermé dans cette place très-forte par sa situation, attendit inutilement des secours de l'Empereur, que les troubles d'Allemagne empêchoient de penser à l'Italie. Après divers assauts vigoureusement repoussés, les assiégés, ou las d'une guerre qui ne pouvoit leur procurer aucun avantage, ou gagnés par des promesses, se révolterent contre l'Anti-Pape;

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Histoire Ecclés.* Liv. LXVII.

& le chargeant de malédictions, ils le livrerent aux soldats de Calixte, qui, l'accablant d'injures, le traiterent cruellement. On le fit monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride. On lui mit sur le dos une peau de mouton toute sanglante. Ce fut, après l'avoir paré de cette sorte, qu'on le fit marcher à la tête du cortege du Pape. Avec cette compagnie, non moins capable d'inspirer de l'horreur que de faire rire, le Pape entra dans Rome, & fut conduit au Palais de Latran, au milieu des acclamations du Peuple. Cette pompe indécente & barbare étoit plus digne d'un triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un Evêque de la moderne. Bourdin fut ensuite conduit de prison en prison. Il y finit ses jours peu d'années après, n'ayant pas voulu reconnoître l'autorité du Pape. On eut plus soin de le traiter cruellement que de l'engager à faire pénitence. Le Pape manda sur le champ aux Evêques, & à tous les Fideles des Gaules, le succès de son expédition. Pour conserver la mémoire de cet événement, le Vicaire de l'humble Christ fit faire une peinture dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds.

Abb. Usp. Baluz. *Vita Burd.*

L'année suivante, 1122, est fameuse par la Diete tenue à Worms, où les Légats de Calixte s'aboucherent avec Henri V. La paix y fut conclue entre l'Empire & l'Eglise. On y dressa deux écrits; dans l'un Henri remit toute investiture par l'anneau & la crosse, & accorda, dans toutes les Eglises de son Royaume & de son Empire, les élections canoniques & les consécrations

Tom. x. *Concil.* Baron.

consécrations libres; restitua au Siege Apostolique les Terres & les Régales de Saint Pierre, qui lui avoient été ôtées, depuis le commencement de la discorde, & qu'il possédoit; il promit d'aider fidélement à faire restituer celles qu'il ne possédoit pas, & pareillement de rendre les Domaines des autres Eglises, des Seigneurs & des Particuliers. Il promit encore de donner la paix & du secours au Pape Calixte, à l'Eglise Romaine, & à tous ses adhérans. Telles étoient les concessions de l'Empereur. Voici l'autre écrit, où le Pape s'exprimoit ainsi : » CALIXTE, Serviteur des Serviteurs de Dieu, » à notre très-cher fils HENRI, par la grace » de Dieu, Empereur Auguste des Romains. » J'accorde que les élections des Evêques & » des Abbés du Royaume Germanique, lesquelles dépendent du Royaume, se fassent » en votre présence, sans violence ni simonie, » ensorte que, s'il s'éleve quelque différend, » vous donniez votre consentement & votre » secours à la plus saine partie, suivant l'avis » & le jugement du Métropolitain & des Comprovinciaux; que l'Elu reçoive de vous les » Régales par le sceptre, excepté celles qui appartiennent à l'Eglise Romaine, & qu'il vous » rende à leur sujet les services qu'il est en droit » de vous devoir; que dans les autres parties » de l'Empire, il reçoive de vous, dans les » six mois, les Régales par le sceptre. Je vous » donnerai secours, suivant le devoir de ma » charge, dans toutes les choses sur lesquelles » vous m'aurez porté vos plaintes. Je vous » donne une véritable paix, de même qu'à tous

» ceux qui, durant cette discorde, sont ou ont
» été de votre parti. «

Les deux écrits furent lus, signés & échangés dans une grande plaine au bord du Rhin, en présence d'une multitude immense de Peuple, assemblé pour savoir le résultat de la Diete.

Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Henri V a été blâmé des modernes pour avoir fait un accommodement, qui le privoit des droits, dont ses prédécesseurs avoient joui. Les troubles de l'Allemagne, causés par la querelle de l'Empereur avec le Pape, forçoient l'Empereur d'en venir à un arrangement. Henri n'ignoroit pas qu'il avoit à craindre les intrigues de la Cour de Rome, dont on ne fut presque jamais l'ennemi impunément. Rome avoit aidé Henri à détrôner son pere; il devoit s'attendre à être réduit au même état. L'Empereur montra de la prudence en cédant à la nécessité. Comme il n'avoit point de fils, qui dût lui succéder, il crut sans doute devoir achever son regne tranquillement, & laisser à ses successeurs, qui voudroient perpétuer dans leur famille la Couronne de l'Empire, à profiter des occasions de remettre les Papes rebelles dans la dépendance, dont ils avoient secoué le joug. Mais Henri n'obtint pas même, par cet accommodement forcé, le repos qu'il desiroit.

Calixte survécut deux années à cet événement, étant mort au commencement de décembre 1124.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Honorius II, successeur de Calixte II, fit différens voyages en Italie, entr'autres un à Capoue, en 1128, où Robert II, nouveau Prince de Capoue, se fit sacrer en présence du Pape,

qui l'investit sur le champ par l'étendard ; Honorius se plaignit aux Evêques, Barons & Abbés du voisinage, que Robert avoit invités, de ce que Roger, Comte de Sicile, avoit déclaré la guerre à ceux de Bénévent, & de ce qu'il avoit usurpé différentes places de la Pouille. Il les exhorta tous à prendre sa défense, &, par un usage profane des bontés de l'Eglise, il accorda indulgence pléniere à tous ceux qui mourroient dans l'expédition Pontificale.

§ XXIII. VOYAGES d'INNOCENT II; depuis 1130 jusques en 1139.

Suger. Vita Lud. VI.

NOUS passerons rapidement au Pape Innocent II. Avant de parler de ses voyages, nous dirons quelque chose de son élection. Ceux des Cardinaux, qui avoient été assidus auprès d'Honorius pendant sa maladie, & quelques autres en petit nombre, s'assemblerent furtivement à la hâte ; avant que la mort de ce Pape fût publiée, ils élurent pour lui succéder Grégoire, Cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Il faut savoir que par les Canons de différens Conciles, les obseques du Pape mort doivent précéder l'élection de son successeur. Les autres Cardinaux, en plus grand nombre, choisirent publiquement Pierre de Léon, Prêtre Cardinal de Sainte-Marie Trastevere, qui fut nommé Anaclet II. Au reste, les deux Papes ayant été choisis avant les obseques de leur prédécesseur, leur élection étoit illégitime. Les deux prétendans à la Papauté furent sacrés, Innocent par l'Evêque d'Ostie, Anaclet par l'Evêque de Porto, Doyen des Cardinaux. Ainsi le schisme divisa l'Eglise Romaine.

Innocent, reconnu depuis pour Pape, par

la France, l'Angleterre & l'Allemagne, s'étant embarqué sur le Tibre, vint à Pise, où il séjourna quelque tems; s'étant rembarqué, il se rendit à Gênes, & de-là en Provence. Après

Otto Frif. avoir passé par Viviers, le Pui, & Clermont, il se rendit à Clugny, où il resta onze jours. Les Moines de cette Abbaye, ayant su son arrivée en France, lui avoient envoyé soixante chevaux ou mulets, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui que pour les Cardinaux & toute sa suite. La maniere dont ces Moines le reçurent lui donna une grande autorité dans

Suger. *Vita Lud. VI.* tout l'Occident. Suger, Abbé de Saint-Denis, l'y vint complimenter de la part de Louis-le-Gros. Ce Prince alla ensuite lui-même jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire à la rencontre d'Innocent; avec la Reine & ses enfans. Plusieurs Prélats y vinrent pareillement, entr'autres Géoffroi, Evêque de Chartres, qui l'emmena dans sa ville.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Ordericus. Malmesb. Le Pape ayant passé le commencement de l'hiver à Chartres, Henri I, Roi d'Angleterre, l'y vint trouver le 13 janvier 1131. Il se prosterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéissance fidelle pour lui & pour ses sujets : il le mena ensuite à Rouen, où il le garda quelques jours. Le Pape quitta cette ville, après avoir reçu de riches présens du Roi, des Seigneurs, & même des Juifs.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVIII. Cependant les Légats, qu'Innocent avoit envoyés en Allemagne, étant de retour, lui rapporterent des lettres de Lothaire, successeur de l'Empereur Henri V, & des Evêques, qui le prioient, au nom de la Nation, de leur don-

ner la consolation de sa présence. Il parcourut encore quelques Eglises de France, subsistant par-tout aux dépens de chacune d'elles; ce qui leur étoit fort à charge, parce qu'il avoit une suite très-nombreuse. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.*

Le Pape passa ensuite en Lorraine, & de-là se rendit à Liege, le 22 mars. Le Roi Lothaire & la Reine son épouse s'y trouverent avec un grand nombre de Princes, de Seigneurs & d'Evêques. On lui fit une pieuse réception. On alla au-devant de lui en procession; Lothaire, s'avançant à pied dans la place de la Cathédrale, tenoit d'une main une verge pour écarter la foule que la curiosité ou la dévotion attiroit; de l'autre main il prit la bride du cheval blanc, que montoit le Saint-Pere, auquel il servoit d'Ecuyer, & le conduisit ainsi jusqu'à la porte de l'Eglise, où l'assemblée rendit solemnellement obéissance au Pape. Lothaire crut alors avoir trouvé l'occasion favorable de se faire rendre par Innocent les investitures, auxquelles l'Empereur Henri, son prédécesseur, avoit été forcé de renoncer. Les Romains pâlirent à cette proposition, en ce que les circonstances ne leur permettoient guere de s'y refuser; Saint-Bernard, qui étoit présent, s'opposant à la demande du Roi, lui fit sentir combien elle étoit contraire à l'intérêt de l'Eglise. Les discours de cet homme, doué du don de persuasion, frapperent tellement Lothaire, qu'il se désista de sa demande. Malmesb.

De Liege le Pape revint à Saint-Denis en France. Il y arriva le mercredi de la Semaine Sainte. L'Abbé Suger alla le recevoir en pro- Baron. Otto Fris. Suger. *Vita Lud. VI.*

Hist. de l'Abbaye de S. Denis en France, par Dom Felibien Rig. le Bénéd.

cession avec sa communauté. Le jour de Pâque, Innocent se donna en spectacle, dans un appareil singulier ; ce jour-là étant sorti de grand matin de l'Abbaye, avec les Cardinaux & ceux de sa suite, il passa secrétement au Prieuré de Saint-Denis de l'Estrée, situé à l'autre extrêmité de la ville. Là ils se parerent, à la Romaine, de leurs plus riches ornemens. Le Pape, monté sur un cheval blanc, orné d'une housse, sortit, portant en tête un diadême composé d'une mître, & au haut duquel étoit un cercle d'or en forme de casque. Les Cardinaux, couverts de longs manteaux, étoient aussi à cheval rangés deux à deux, & chantoient des hymnes. Les Barons & les Châtelains, vassaux de l'Abbaye de Saint-Denis, marchoient à pied & servoient d'Ecuyers au Pape, conduisant son cheval par la bride ; quelques-uns, qui précédoient pour faire ranger la foule, jettoient quantité de pieces de monnoie ; les rues étoient tendues de riches tapisseries. Le Peuple se portoit de tous côtés autour de la cavalcade sacrée. Les Juifs même de Paris se rendirent à St. Denis. Ils présenterent au Vicaire de Jesus-Christ le Livre de leur Loi en rouleau, & couvert d'un voile ; usant d'une pieuse épigramme, qui faisoit allusion à ce voile, dont étoit couvert l'hommage judaïque, le bon Pape leur dit : » Que le Dieu tout-puissant ôte le » voile de vos cœurs ! « Arrivé en cet équipage à la grande Eglise, où brilloient des couronnes d'or & des pierreries, Innocent y célébra la messe, assisté de l'Abbé & de ses Moines. Après avoir immolé l'Agneau Pascal, le

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVIII.

Pape, les Cardinaux & sa suite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tendu de tapis; on y avoit dressé des tables; d'abord en l'honneur du jour de Pâques, ils mangerent un agneau, étant comme couchés à l'antique; le reste du festin se fit à l'ordinaire. On ne sauroit nier que le Chef de la Chrétienté n'eût alors judaïsé.

Trois jours après cette curieuse cérémonie, Innocent vint à Paris, où il rendit ses actions de graces au Roi, qui lui promit aide & conseil. Ayant ensuite appris que les reliques de Ste. Genevieve avoient arrêté une cruelle maladie, nommée le Feu Sacré, ou le Feu de Saint-Antoine, il institua une fête anniversaire en son honneur. Cette fête fut assignée au 16 novembre, sous le titre d'Excellence de la Bienheureuse Vierge Genevieve, & depuis sous celui de Miracle des Ardens. Baillet dit à cette occasion que, par la permission de Dieu, le corps de Sainte Genevieve porté solemnellement par la ville, arrêta le fléau, ci-dessus nommé, qui avoit déja fait mourir 14000 habitans; au moment que la châsse de la Sainte parut au bas de la Montagne, où l'on avoit assemblé les malades, tous furent guéris sur le champ, hors trois incrédules. Nous laissons aux Lecteurs à faire leurs réflexions sur ce miracle: revenons au Pape.

Bolland. *Ad diem 3 Janu.*

Vies des Saints.

Innocent continua de visiter les Eglises de France qui suppléoient à ses besoins; ce qui leur étoit une grande charge, vu qu'il avoit une nombreuse suite, & qu'il ne tiroit rien des revenus du Siege Apostolique.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVIII.

Le Pape convoqua un Concile à Rheims; où il appella tous les Prélats de l'Occident. Comme on s'y préparoit, il arriva un événement bien triste pour le Roi Louis-le-Gros. Il eut la douleur de perdre Philippe, son fils aîné, qu'il avoit fait couronner le 14 avril 1129. Ce jeune Prince, courant par divertissement dans Paris, après un Ecuyer, un pourceau s'engagea dans les jambes de son cheval, qui, par sa chûte, écrasa ce Prince; il en mourut la nuit suivante. Suger & les autres Confidens du Roi, lui conseillerent de profiter de l'occasion du Concile, & d'y aller faire couronner Louis, son second fils, devenu l'aîné, afin d'éviter les troubles qui pourroient survenir.

Suger. *Vita Lud. VI.* Ordericus. *Chr.* Maurin.

Le Concile de Rheims s'ouvrit le 19 octobre, & dura quinze jours. Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens soixante & trois Evêques, un grand nombre d'Abbés, de Moines & de Clercs de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne. Le Pape avoit amené avec lui le fameux St. Bernard, sans le conseil duquel il n'entreprenoit rien. Le Concile confirma l'élection d'Innocent, & prononça l'excommunication contre Anaclet, s'il ne venoit à résipiscence. On publia dix-sept Canons; l'on y voit la puissance spirituelle chercher à empiéter toujours sur la puissance temporelle.

Tom. x. *Concil.* Baron. *Vita S. Bernard.*

Le 24 octobre, le Roi Louis-le-Gros, vint, accompagné de Raoul, Comte de Vermandois, Senéchal de France, & de plusieurs autres Seigneurs. Le monarque monta sur la tribune, où étoit le Pape, lui baisa les

Chr. Maurin.

pieds, & s'assit auprès de lui; il parla ensuite de la mort de son fils d'une maniere très-touchante. Innocent, pour le consoler, l'exhorta par un discours à se soumettre aux jugemens du Roi des Rois. » Il a pris, lui dit-il, votre » fils aîné dans l'innocence, afin de le faire » regner dès à présent avec lui dans le Ciel, » vous en laissant plusieurs autres, pour regner » ici bas après vous. « Le Pape avertit ensuite les Prélats & les Abbés de venir le lendemain en habits pontificaux, à la séance du Concile, pour assister au sacre du nouveau Roi.

Le jour suivant Innocent, dès le grand matin, sortit du Palais Archiépiscopal avec sa Cour & les Prélats du Concile, pour aller à St. Remi, où le roi étoit logé. Là il prit le jeune Prince, son fils, âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame. Le Roi les attendoit avec plusieurs Seigneurs à la porte de l'Eglise; dès qu'on y fut entré, le jeune Louis fut présenté à l'autel, & sacré par le Pape, avec l'huile, dont Saint Remi avoit oint le Roi Clovis, & qu'il prétendoit avoir reçue de la main d'un Ange; mais plusieurs en doutent.

Les Italiens trouverent mauvais qu'Innocent allât chercher le jeune Prince; le Monarque François, selon eux, devoit aller prendre dans son appartement le Serviteur des Serviteurs de Dieu, & l'accompagner jusqu'à son trône dans l'Eglise. Louis-le-Gros ne tarda pas à retourner avec la Reine, son épouse, qui l'avoit accompagné, & avec le jeune Louis, nouvellement sacré.

Pictet. Hist. de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'Hist. &c. de le Sueur.

De Rheims, le Pape vint à Auxerre, & prit sous sa protection le Monastere du Paraclet, à la considération & à la priere d'Abailard & d'Héloïse; cette Religieuse, qui aima son amant autant, & peut-être même plus que Dieu, sera toujours l'image des jeunes victimes enfermées de force dans les cloîtres.

Vita S. Bernard.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXVIII.

Innocent visita le Monastere de Clairvaux, où il fut reçu avec un empressement singulier, par les Moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie, & chantant modestement. Le Pape & les Prélats ne purent retenir leurs larmes. Cette réception contrastoit beaucoup avec celle qu'on lui fit à l'Abbaye de Saint-Denis. Là, au milieu des chants de joie, c'étoit l'appareil somptueux de la pourpre, de l'or & des pierreries; ici, au milieu des tristes sons d'un chant sépulchral, s'avancent à pas lents des formes humaines, couvertes de vieux haillons. On admiroit la pieuse gravité de ces Moines, qui marchoient les yeux baissés en terre, sans les tourner de côté & d'autre par curiosité. Fermant les paupieres, ils ne voyoient personne, étant regardés de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans leur église qu'ils pussent desirer. Aucun meuble précieux n'excita leur cupidité. Ils ne pouvoient ambitionner que d'imiter leurs vertus. On servit un repas frugal, du pain bis, des herbes, & du poisson; ce dernier mets fut réservé pour la bouche du Pape.

Ordericus.

Innocent II, après avoir été environ dix-huit mois très à charge aux Eglises de France, & avoir imposé une collecte d'argent pour les frais

de son voyage, reprit le chemin d'Italie au commencement de l'année 1132. Il alla célébrer à Clugny la fête de la Purification de la Vierge. Il passa ensuite à Lyon, où le 17 de février, en reconnoissance des services qu'il avoit reçus de St. Bernard, il le gratifia d'un privilege, tant pour sa Maison de Clairvaux, que pour tout l'Ordre de Cîteaux; ce privilege portoit que personne n'osât demander aux Freres de cet Ordre ou recevoir d'eux les dixmes de leurs terres, ni celles de leurs bestiaux : ce qui occasionna de grands différends entre les Moines de Cîteaux & d'autres, particuliérement ceux de Clugny. Ce privilege inique étoit un vol manifeste. Innocent & Bernard sur-tout avoient sans doute oublié que la Maison de Clairvaux & les autres de l'Ordre, s'étant établies dans la pauvreté, plusieurs Monasteres, & sur-tout celui de Clugny, les avoient aidées, en leur cédant de leurs biens, à condition d'en payer les dixmes.

Pet. Clun. *Epist.*

Le Pape étant retourné en Italie par les montagnes de Gênes, vint à Plaisance, où il tint un Concile avec des Evêques & d'autres Prélats de Lombardie, de la Romagne, de l'Emilie & de la Marche-d'Ancone. L'on ne sait aucun détail de ce Concile, qui n'est guere connu que par une lettre de Pierre-le-Vénérable, Abbé de Clugny.

Baron. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVIII. *Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Sur ces entrefaites, le Roi Lothaire s'étant mis en chemin pour l'Italie avec une armée, vint, par la route de Trente, à la plaine de Roncaglia, dans le Plaisantin, où les Princes, les Prélats, les Barons, & les Députés des

villes avoient coutume de s'assembler, lorsque le nouveau Roi venoit en Italie. Le Pape s'y rendit, afin de prendre avec le Roi les mesures convenables pour chasser Anaclet de Rome, & pour couronner Lothaire lui-même Empereur. De-là Innocent vint à Pise, où il termina les différends des Pisans avec les Gênois. Le Pape attendit dans cette ville le Roi Lothaire. Après avoir eu une conférence ensemble, ils convinrent de marcher incessamment vers Rome. Lothaire alla par le grand chemin à Viterbe, où le Pape se rendit, en suivant la côte. S'étant joints ensemble, ils allerent par le terriroire de la Sabine & par celui de Farfa jusqu'à Rome, où ils entrerent à la fin d'avril 1133. Le 4 juin, Innocent couronna Empereur le Roi Lothaire & la Reine Richilde son épouse. Lothaire fit serment de fidélité au Pape, qui lui donna l'usufruit des Domaines de Mathilde, pour lui, sa fille & son gendre Henri, Duc de Baviere. L'acte est daté du 8 juin.

Art de vérifier les dates.

Après le départ de l'Empereur, Innocent, trop foible pour résister à l'Anti-Pape, fut obligé de se retirer à Pise, où il resta jusqu'au retour de Lothaire en Italie. L'an 1138, Anaclet étant mort, les Shismatiques élurent Grégoire, Cardinal, sous le nom de Victor; mais celui-ci ayant heureusement quitté la thiare presque aussi-tôt, le schisme fut éteint. Innocent fut alors paisible possesseur du St. Siege.

L'an 1139, s'étant mis en campagne pour ôter la Pouille à Roger, Roi de Sicile, il fut fait prisonnier par ce Prince, qui l'engagea, dans sa captivité, à lui confirmer le titre de

Roi, qu'Anaclet lui avoit donné. Il n'eut qu'à ce prix sa liberté. Innocent mourut l'an 1143.

Ce Pape en usa fort hautement avec les Puissances de l'Europe. Il se fit prêter, comme nous l'avons vu, serment de fidélité & d'obéissance par l'Empereur Lothaire. Il fit la guerre à Roger, Roi de Sicile, pour lui enlever ses Etats; il lui en donna cependant l'investiture, après avoir exigé de lui serment de fidelité, accordant aux Rois de Sicile l'investiture par le bâton & l'anneau. Arrivé à Liege, il souffrit que Lothaire vînt à pied au devant de lui; qu'il marchât à ses cotés, tenant d'une main une verge, & de l'autre la bride de son cheval, & qu'il le soutînt, quand il mit pied à terre. Il voulut qu'on le représentât, dans le Palais de Latran, ayant l'Empereur à ses pieds, qui lui demandoit la Couronne; ce Pape, qui jetta un interdit sur le Royaume de France, en usa fort mal avec Louis VII, qui soutenoit la liberté Gallicane & son droit. Ses successeurs n'en ont pas mieux usé avec les Têtes couronnées.

§. XXIV. VOYAGE d'EUGENE III en France, en 1147.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIX. Baron. Otto Fris.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIX.

CÉLESTIN II, qui fut Pape après Innocent II, ne tint le Siege que cinq mois & treize jours. Lucius II, son successeur, après un Pontificat d'environ un an, étoit mort d'un coup de pierre. Eugene III fut élu, le 27 février 1145, pour monter sur la Chaire de Saint-Pierre. Dès qu'il fut sacré, il vint à Viterbe, où il séjourna quelque tems. Il y reçut des députés de la part des Evêques d'Arménie & de leur Patriarche, qui avoit sous sa direction plus de mille Evêques. Ils venoient consulter

l'Eglise Romaine, sur les différends qu'ils avoient avec les Grecs; ils ne mettent point d'eau dans le vin pour l'Euchariftie, comme font les Grecs & les Latins, quoiqu'ils y emploient le pain levé comme les Grecs; & ils ne font qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le Pape voulut leur faire voir de près les opérations fecretes de la meffe, afin qu'ils puffent obferver tout exactement. Un de ces députés rapporta qu'affiftant à la meffe, il avoit vu, fur la tête du Pape officiant, un rayon de foleil & deux colombes, qui montoient & defcendoient. Il faut remarquer que, de toute l'affemblée, ce député fut le feul qui vit ou crut voir ce phénomene lumineux.

Cependant Eugene écrivit de Viterbe au Roi Louis VII, dit le Jeune; dans fa lettre, il exhortoit tous les François, principalement les Seigneurs & les Nobles, à prendre les armes pour la défenfe de l'Eglife Orientale, accordant à ceux qui prendroient part à cette entreprife facrée, la même indulgence que donna le Pape Urbain II, à la premiere Croifade; mettant leurs femmes, leurs enfans & leurs biens fous la protection de l'Eglife; défendant d'intenter contre eux aucun procès; les déchargeant de ce qu'ils devoient, & leur accordant l'abfolution, en cas de mort dans cette pieufe expédition. Dans cette lettre, il prioit les Croifés de ne point porter d'habits précieux, & de ne point mener de chiens ou d'oifeaux pour la chaffe.

Otto Frif. L'an 1147, le Pape vint en France, où il fut reçu à Dijon, avec beaucoup d'honneur, par

le Roi Louis-le-Jeune, qui, avant qu'Eugene lui eût écrit, avoit déja résolu de se croiser, pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe, son frere aîné, enlevé par une mort imprévue, d'autres disent pour expier le saccagement de Vitri, arrivé en 1142. Quoi qu'il en soit, la Croisade avoit été résolue dans une assemblée à Vezelai en Bourgogne, où se trouverent beaucoup de Seigneurs & d'Evêques. Saint Bernard y fut présent. Cette assemblée se tint en pleine campagne le 31 mars 1146. On y avoit dressé un échafaud, sur lequel le Roi & l'Abbé de Clairvaux monterent. L'un & l'autre eurent à peine parlé, que de tous côtés la multitude s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet, qui ne put suffire. Dans son enthousiasme, Bernard déchira ses habits pour y suppléer. Le nombre des Croisés fut grand. Le Roi, la Reine son épouse, plusieurs Seigneurs & Prélats se croiserent. Suger, Abbé de Saint-Denis, & principal Ministre de Louis-le-Jeune, s'opposa au voyage du Roi; mais Saint Bernard l'approuvoit, & l'homme d'Eglise l'emporta sur l'homme d'Etat.

Tom. x. Concil. *Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXIX.* *Bernard. Epist.*

L'Abbé de Clairvaux alla prêcher la Croisade en Allemagne; le Roi Conrad III se croisa. On a peine à croire tous les miracles que Saint Bernard fit dans son voyage. Philippe, Archidiacre de Liege, a donné une relation de ce voyage, & des miracles du Saint. Ceux qui voudront en faire la lecture, trouveront que des aveugles recouvrerent la vue, que des boîteux furent redressés, & que des muets parlerent; aucune maladie ne tenoit devant lui.

Vita S. Bernard.

Baron. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIX.

Arrivé à Paris, Eugene y fut reçu par le Roi Louis & par l'Evêque Thibaud. Quelques jours après il arriva une scene extraordinaire à Sainte-Genevieve. Le Pape y voulut aller dire la messe. Les Officiers de l'Eglise étendirent devant l'autel un drap de soie, où le Saint-Pere se prosterna, pour faire sa priere. Il entra ensuite dans la sacristie & s'y revêtit pour célébrer la messe. Les Officiers du Pape prirent aussi-tôt le drap, disant qu'il leur appartenoit de droit. Les serviteurs des Chanoines voulurent le leur arracher. Sans égard pour le lieu saint, on s'échauffe vivement; les partis opposés tirent le drap chacun de leur côté; l'étoffe sacrée est mise en pieces; la scene devient ensanglantée; on en vient aux coups de poing; on frappe même du bâton; le Roi, qui étoit présent, voulant appaiser le tumulte scandaleux, ne fut point épargné. Les gens du Pape, comme battus, vinrent se plaindre au Saint-Pere, lui montrant leurs habits déchirés & leurs visages ensanglantés. Eugene demanda justice à Louis-le-Jeune. Comme d'ailleurs la vie des Chanoines de Sainte-Genevieve étoit peu réguliere, il fut question entre le Roi & le Pape d'y faire une réforme, & de donner la Maison à des Moines noirs, c'est-à-dire, de Clugny, laissant toutefois les prébendes aux Chanoines pendant leur vie. Comme le Roi partoit pour l'expédition de la Croisade, il laissa l'exécution de ce projet au Pape & à Suger. On alloit recevoir à Sainte-Genevieve huit Moines de Saint-Martin-des-Champs; mais à la priere des anciens Chanoines, le Pape chan-

gea

gea d'avis, & permit d'y mettre des Chanoines-Réguliers de Saint-Victor. Otton, Prieur de Saint-Victor, fut le premier Abbé de Sainte-Genevieve, depuis cette réforme, qui eut lieu pour un morceau de drap. C'est l'histoire des grands événemens par les petites causes.

Le 21 mars 1148, Eugene tint à Rheims un Concile, où se trouverent des Prélats de France, d'Allemagne & d'Espagne; à ce Concile on amena un Gentilhomme Breton, qui avoit une plaisante folie. Il s'appelloit Eon de l'Etoile, & se disoit être le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts, sur l'allusion ridicule de son nom avec le mot latin *Eum*, dans cette conclusion des exorcismes: *Per eum qui judicaturus est.* Il séduisit une grande multitude d'ignorans. Il avoit la réputation de faire des miracles par l'opération des démons. On disoit qu'il étoit magicien; que, pour attirer le monde, il faisoit de grands festins; mais que ce n'étoient que des illusions, & que les viandes qu'on mangeoit à sa table, & les présens qu'il donnoit, aliénoient l'esprit: plusieurs Seigneurs avoient inutilement essayé de l'arrêter; mais l'Archevêque de Rheims le fit prendre avec ses principaux disciples. On le présenta au Concile, où il parut plutôt en fou qu'en hérétique. L'Archevêque ayant obtenu qu'on lui sauvât la vie, il fut enfermé dans une étroite prison, où il mourut peu de tems après. On eût dû tenir la même conduite à l'égard de quelques-uns de ses disciples. Plusieurs d'entre eux, dont l'un s'appelloit la Sagesse, l'autre le Jugement, un autre la Science, furent les

Baron. Tom. x. *Concil.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIX.

Otto Fris.

victimes de leur opinion, aimant mieux se laisser brûler que de renoncer à leur folie. Chaque erreur a ses martyrs.

On fit dans ce Concile plusieurs Canons, la plupart répétés des Conciles précédens, & rapportés différemment en divers exemplaires.

Tom. x. *Concil.* *Vita S. Hildeg.* Fleury *Hist. Ecclésiast.* liv. LXIX. Baillet. *Vies des Saints.*

Avant le Concile de Rheims, d'autres disent après, le Pape étoit venu à Treves, avec dix-huit Cardinaux, plusieurs Evêques & Abbés. Il y tint un Concile. Henri, Archevêque de Mayence, s'y rendit, pour consulter le Pape sur les révélations d'Hildegarde. On disoit de cette religieuse, née en 1098, qu'elle fut dévouée par ses parens au service de Dieu dès l'âge de huit ans, parce que, dès qu'elle put parler, elle faisoit entendre qu'elle voyoit des choses extraordinaires; qu'à l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée à Disemberg, c'est-à-dire, au Mont-Saint-Disibode, avec une fille nommée Jutte, qui, la formant à l'innocence, lui apprit simplement à lire le Pseautier; qu'elle souffrit des maux de tête continuels & autres infirmités; qu'à l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle vit le ciel qui s'ouvroit, & un feu très-lumineux, qui lui pénétra la tête, le cœur & toute la poitrine, avec une douce châleur, sans brûler; qu'aussi-tôt elle eut l'intelligence de toute l'Ecriture-Sainte, ensorte qu'elle en expliquoit le sens, quoiqu'elle ne fût ni latin ni grammaire; que plusieurs années après, une voix se fit entendre à elle, lui ordonnant d'écrire ce qu'elle verroit & entendroit, & que, l'ayant fait, elle se trouva guérie d'une longue maladie. Voilà ce qui donna

lieu à l'Archevêque de Rheims, de consulter le Pape. Eugene envoya donc au Monastere d'Hildegarde l'Evêque de Verdun, avec plusieurs autres, pour apprendre d'elle-même ce que c'étoit. Elle répondit avec beaucoup de simplicité, & donna les livres qu'elle prétendoit avoir écrits par révélation divine, afin que l'Evêque en fît son rapport au Pape. Eugene en fit la lecture en présence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Bernard, qui connoissoit Hildegarde, l'ayant visitée en allant en Allemagne, pria le Pape de publier cette merveille. Eugene le fit & écrivit à Hildegarde, lui permettant de s'établir au lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture, suivant la regle de Saint-Benoît. Ce lieu étoit le Mont-Saint-Rupert, près de Bingen sur le Rhin, au-dessous de Mayence. L'humble Hildegarde s'y rendit avec dix-huit filles nobles, & elle fut la premiere Abbesse.

La même année, Eugene vint à Clairvaux, où il se fit admirer par son humilité & sa régularité. Il portoit sur sa chair une tunique de laine sans sergette par-dessous, & ne quittoit la coule ni jour ni nuit. Il avoit sur son lit de belles couvertures; les rideaux en étoient d'écarlate; mais sous ces couvertures il y avoit de la paille battue & des draps de laine. Enfin il vivoit avec les Religieux en Frere. Eugene ne fit pas un long séjour à Clairvaux. Après avoir assisté au Chapitre général des Abbés de l'Ordre de Cîteaux, non comme Président ou comme Pape, mais comme un d'entre eux, il reprit le chemin d'Italie, & arriva heureusement à

Vita S. Bernard.

Fleury. *Hist Ecclésiast.* liv. LXIX.

Rome sur la fin de l'année 1149. Il mourut à Tivoli en 1153, après avoir tenu le Siege huit ans, quatre mois & quelque jours. Il ne manqua pas de se faire des miracles à son tombeau; on en spécifie sept opérés sur divers malades; cependant son nom ne figure point dans le catalogue des Saints.

Art de vérifier les dates. Anastase IV, qui lui succéda, ne tint le Siege Papal, qu'un an, quatre mois & vingt quatre jours.

§. XXV. Voyage d'Adrien IV en 1155.

Deux jours après sa mort, Adrien IV, Anglois de naissance, fut élu pour occuper la Chaire de Saint-Pierre. Le commencement de son Pontificat se signala par le supplice d'Arnaud de Bresse, qui fut pendu & brûlé comme Hérésiarque : ce personnage célebre mérite que nous le fassions connoître particuliérement. Il avoit été Disciple d'Abailard. Ses opinions furent condamnées dans le Concile de Latran, en 1139; il parloit librement sur le Pape; les Evêques & le Clergé. Il disoit que les Clercs, qui avoient des biens en propriété, les Evêques, qui avoient des Seigneuries, & les Moines, qui possédoient des immeubles, ne pouvoient être sauvés; que tous ces biens appartenoient aux Princes, qui seuls pouvoient les donner au Laïques; que le Clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du Peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On l'accusoit de mépriser le Baptême des enfans, & le Sacrement de l'Autel. Après sa condamnation dans le Concile de Latran, il passa en Allemagne. En 1145, étant

Tom. x. *Concil.* Baron. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

revenu à Rome, sur la nouvelle qu'il reçut des grands progrès que ses disciples y faisoient, il disoit hautement que le tems étoit venu où les Romains, secouant l'indigne joug que vouloit leur imposer le Pape, qui ne devoit se mêler que des affaires purement ecclésiastiques, alloient se montrer les dignes descendans de ces anciens Romains, lesquels, après avoir chassé leurs tyrans, étoient devenus les maîtres du monde. Il vouloit rétablir l'ancien Gouvernement républicain. C'étoit sous le Pontificat d'Eugene III. Soutenu par les citoyens puissans, & sur-tout par les Sénateurs, Arnaud de Bresse répandit de nouveau ses opinions, sous Adrien IV. Parmi ses Sectateurs il se trouva des fanatiques, qui attaquerent Gerard, Prêtre, Cardinal du titre de Sainte-Prudentienne. A cette époque, Arnaud fut encore obligé de quitter Rome. Ayant été pris dans la Toscane, où il dogmatisoit, il fut conduit au camp de Frédéric Barberousse, Roi des Romains, qui venoit en Italie, pour s'aboucher avec Adrien. Ce Prince le livra au Pape, qui l'avoit fait demander par des Cardinaux. Adrien l'envoya pieds & mains liés au Préfet de Rome; il fut pendu & brûlé publiquement; ses cendres furent jettées dans le Tibre, afin que le Peuple, toujours ami du faux merveilleux, ne pût rien garder de cet Héréfiarque, pour s'en faire des reliques comme d'un Martyr.

Adrien s'étoit rendu à Viterbe pour y attendre Frédéric; le Pape s'étant ensuite enfermé dans Citta di Castello, forteresse estimée

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Maimbourg. *Hist. de la dé-*

ead. de l'Emp. d'Allemagne, après la mort de Charlemagne.

imprenable, avoit envoyé vers le Roi quelques Cardinaux, pour traiter avec lui des conditions de son couronnement. Ce fut alors qu'Arnaud de Bresse avoit été livré. Enfin, au retour de ses Légats, Adrien ayant promis de couronner Frédéric, on convint du jour & du lieu de leur entrevue, qui fut Sutri. Le Pape y fut reçu par plusieurs Seigneurs Allemands avec une multitude de Laïques & de Clercs; ils le conduisirent à la tente du Roi, avec les Cardinaux & les Evêques de sa suite. Frédéric n'étant point venu, comme Ecuyer, tenir l'étrier au Serviteur des Serviteurs de Dieu, les Cardinaux indignés se retirerent à Citta di Castello; Adrien embarrassé descendit toutefois de sa mule, & alla s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé : mais il ne laissa pas impuni le prétendu affront fait à sa Sainteté. Le Roi étant venu ensuite se prosterner aux pieds du Pape, & les lui ayant baisés, s'approcha de lui pour en recevoir le baiser de paix; le Vicaire de l'humble & modeste Jesus lui déclara qu'il ne l'y admettroit point, s'il ne lui rendoit auparavant l'honneur que les Empereurs avoient accordé aux Papes ses prédécesseurs. Frédéric soutint qu'il ne le devoit point; il y eut à ce sujet des contestations & diverses conférences. Mais ayant eu la foiblesse, pour ne pas dire la lâcheté, de céder au Pontife de Rome, le Souverain s'humilia jusqu'à lui servir d'Ecuyer. Le lendemain, à la vue de l'armée, il tint l'étrier du Pape, pendant la longueur d'un jet de pierre; ce fut au prix de cette humble démarche qu'il acheta le baiser de paix. Le Sa-

cerdoce a toujours disputé la prééminence de l'Empire. De tout tems l'ambition a caractérisé le Siege Apostolique.

Otto Fris.

Sur ces entrefaites, Adrien prit le chemin de Rome; le Roi l'y suivit avec une nombreuse escorte, & se fit couronner par le Pape, le 18 juin 1155.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Otto Fris.

Après le couronnement de l'Empereur Frédéric, Adrien se retira de Rome avec ce Prince. Ils s'arrêterent à Ponte-Lucano près de Tivoli. Les Tiburtins y apporterent à l'Empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui. Le Pape & sa suite le trouverent fort mauvais. Ils représenterent à l'Empereur que la ville appartenoit à l'Eglise Romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment de fidélité au Pape. Frédéric, sachant qu'on doit tout appréhender du ressentiment de l'Eglise, craignit de s'attirer la vengeance d'Adrien, qui pouvoit lui susciter pour ennemis le Prince de Capoue & le duc de Pouille, & même traiter à son désavantage avec le Roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape, sauf le droit impérial.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. *à l'Hist. &c.* de le Sueur.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Le Pape & l'Empereur eurent ensemble deux fameux démêlés; mais Frédéric fit la loi au Pontife Romain, qui fut obligé de fléchir.

L'Empereur tenant en 1157, à Besançon, une assemblée des Princes de l'Empire, il y vint des Légats qui lui apporterent une lettre d'Adrien. Après qu'on en eut fait publiquement la lecture, il s'éleva dans l'assemblée un tumulte, qui témoignoit une extrême indignation, non-seulement parce qu'on trouvoit cette

Gunther.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

lettre écrite avec aigreur, mais sur-tout parce qu'elle contenoit certains termes, par lesquels il sembloit que le Pape, en accusant d'ingratitude l'Empereur, vouloit dire que Frédéric tenoit de lui l'Empire, & que l'Eglise Romaine lui avoit conféré la plénitude d'honneur & de dignité, en lui donnant la Couronne Impériale. Ce qui choquoit encore Frédéric, c'est que le Pape, dans cette lettre, se servoit du mot *Beneficium*, pour donner à entendre que les Rois d'Allemagne ne possédoient l'Empire de Rome & le Royaume d'Italie, que par la donation du Saint-Siege. Il savoit encore que les Romains vouloient transmettre à la postérité cette créance, non-seulement par les paroles & les écrits, mais encore par des peintures, comme ils avoient fait à l'égard de Lothaire, qui étoit représenté dans le Palais de Latran, recevant à genoux la Couronne des mains du Pape, avec une inscription en ces termes : » Le Roi s'arrête à » la porte ; après avoir juré les droits de » Rome, il devient vassal du Pape, duquel » il reçoit la Couronne. «

Lorsque l'Empereur Frédéric vint à Rome, en 1155, il fut scandalisé de cette peinture & de cette inscription ; Adrien lui promit de faire effacer l'une & l'autre ; ce qui n'avoit pas été effectué. Ces griefs, joints à la lettre, faisoient entendre aux Seigneurs Allemands que le Pape vouloit rendre l'Empire dépendant du Siege de Rome. Ce qui les irrita encore plus, ce fut le procédé insolent d'un des Légats. Comme il vit que le murmure croissoit tou-

jours de plus en plus dans l'aſſemblée, au-lieu de chercher à calmer les eſprits, par une interprétation favorable de cette lettre, comme Adrien le fit quelque tems après, il dit avec fierté, en s'adreſſant aux Princes : » De qui » donc l'Empereur tient-il la Couronne, ſi ce » n'eſt du Pape ? « Ces mots exciterent une indignation générale. Othon, Comte Palatin de Baviere, ſe laiſſa tellement tranſporter à l'ardeur de ſon zele, pour la cauſe honorable de l'Empire, que, tirant ſon épée avec précipitation, il courut ſe jetter ſur ce Légat, qu'il alloit punir de mort, ſans l'Empereur lui-même, qui eut bien de la peine à le retenir. Ce trait eſt d'autant plus admirable dans Frédéric, qu'il ſut ſe poſſéder au milieu de la colere dont il étoit agité. L'Empereur fit auſſi-tôt ſortir les Légats de l'Aſſemblée, leur enjoignant de s'en retourner en droiture à Rome le lendemain de grand matin, ſans s'arrêter nulle part pour traiter avec des Evêques ou des Abbés. Il écrivit en même-tems dans tous ſes Etats des lettres circulaires, où il expoſoit ce qui s'étoit paſſé dans cette audience, ſe plaignant qu'Adrien vouloit altérer l'union entre l'Empire & le Sacerdoce.

Le Pape, inſtruit par ſes Légats de ce qui s'étoit paſſé avec l'Empereur, écrivit de nouveau à Frédéric, pour lui faire ſes excuſes, en expliquant les mots qui l'avoient choqué. Il lui dit qu'en ſe ſervant de ces mots » Nous avons » conféré la Couronne, « il n'a voulu exprimer autre choſe, ſinon qu'il la lui avoit impoſée ; & qu'en nommant l'Empire *Beneficium* (un

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX. Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Bénéfice) il n'avoit pas entendu par-là un Fief, suivant l'acception qu'on donnoit à ce terme, mais simplement un bienfait; enfin qu'il n'avoit nullement prétendu que l'Empereur fût son Vassal.

Frédéric, satisfait de la soumission du Souverain Pontife, renvoya, comblés de présens, les Légats, porteurs de cette seconde lettre plus respectueuse que la premiere.

Radevic.

Le Pape consentit en outre qu'on effaceroit la peinture, qui avoit choqué l'Empereur. Cette contestation fut bientôt suivie d'une autre aussi fâcheuse, qui s'éleva au sujet de l'ancienne querelle des investitures, & qui eut des suites bien plus funestes à l'Eglise. Nous allons en développer la cause.

Radevic. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Frédéric étoit alors à un degré de gloire & de puissance, où jamais aucun de ses prédécesseurs, depuis Othon, n'étoit parvenu. Il venoit de forcer Boleslas, Duc de Pologne, qui s'étoit révolté, de lui faire hommage & de lui payer le tribut qu'il devoit. Il avoit donné la Couronne à Ladislas, qu'il fit premier Roi de Bohême, & l'investiture au Roi de Danemarck. Le Roi de Hongrie lui avoir prêté serment de fidélité; le Roi d'Angleterre lui avoit demandé son amitié; enfin l'Allemagne étoit dans une parfaite soumission : telle étoit l'heureuse situation de Frédéric, lorsqu'à la tête d'une nombreuse armée & des Princes de l'Empire, il passa une seconde fois en Italie, où il contraignit enfin les Milanois de subir les loix, qu'il lui plût de leur imposer.

Otto Moren.

Ce fut alors que l'Empereur tint une assem-

blée générale à Roncaille, entre Plaisance & Crémone. On y fit la recherche, par l'ordre de Frédéric, de tous les droits qui lui appartenoient en Lombardie, comme Empereur; après être rentré en possession de ceux qui avoient été usurpés sur ses Prédécesseurs, il confirma la possession des droits, justifiés par des titres plausibles. Il voulut ensuite que ces nouveaux Feudataires, tant Ecclésiastiques que Laïques, lui fissent hommage de ce qu'ils tenoient de lui, & prêtassent serment de fidélité.

Radevic. Fleury. *Histoire Ecclés.* Liv. LXX.

Cette sage opération mécontenta le Pape, irrité de voir les Evêques & les Abbés de Lombardie, tenir de l'Empereur les Régales. On appelloit Régales, ou droits Régaliens, les Duchés, Marquisats, Comtés, monnoyes, les fourrages ou subsistance des troupes, le tonlieu & impositions de toute espece, les moulins, les pêcheries, le péage sur les marchés, sur les chemins & sur les rivieres, le cens réel & la capitation personnelle. Adrien écrivit donc à Frédéric une lettre fort douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup d'aigreur en la lisant avec attention; il l'envoya par une personne abjecte, qui disparut avant que la lettre fût lue. Frédéric, qui sentit l'injure, fit répondre par son Secrétaire, selon le style des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'Empereur avant celui du Pape, comme avoient fait plusieurs Empereurs, tels qu'Honorius & Justinien, écrivant, l'un au Pape Boniface I, & l'autre au Pape Jean; il employa *toi* au lieu de *vous*, contre l'usage établi depuis longtems de nommer au pluriel celui à qui l'on parle.

Baron. Radevic. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Adrien repliqua, se plaignant que l'Empereur manquoit au respect qui lui étoit dû, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en se faisant rendre hommage par les Evêques, & en défendant aux Légats du St. Siege l'entrée, non-seulement des églises, mais encore des villes de son Royaume. Il finissoit sa lettre, en le menaçant de le priver de la Couronne, s'il ne devenoit plus sage. Frédéric écrivit encore plus fiérement, soutenant qu'il ne tenoit sa Couronne que de ses prédécesseurs; que du tems de Constantin, le Pape Silvestre n'avoit aucune part à la dignité royale; que tout ce qu'Adrien avoit comme Pape, venoit de la libéralité des Empereurs, & qu'il n'avoit qu'à lire les histoires; que lui-même avoit droit d'exiger l'hommage de ceux qui possédoient les Régales, puisque celui qui n'avoit rien reçu des hommes, paya le tribut à César pour lui & pour Saint Pierre; que les églises & les villes de Lombardie étoient fermées aux Cardinaux, parce qu'au lieu de prêcher l'évangile & d'affermir la paix, ils pilloient & amassoient de l'or & de l'argent avec une avidité insatiable; que lorsqu'il les verroit tels que l'Eglise desire, il ne leur refuseroit pas le salaire & la subsistance; qu'il ne pouvoit s'empêcher de répondre, comme il faisoit, parce qu'il voyoit que l'orgueil, cette bête détestable, s'étoit glissée jusqu'à la Chaire de Saint-Pierre.

Radevic. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX. Pictet. *Hist.*

On s'échauffoit de part & d'autre; on disoit qu'on avoit intercepté des lettres par lesquelles le Pape excitoit à la révolte Milan & d'autres villes. L'Empereur tint ensuite une as-

ſemblée près de Bologne, pour juger les Milanois, qui s'étoient révoltés contre lui. Il y eut des Cardinaux, avec des Députés du Sénat & du Peuple Romain. Les Cardinaux repréſenterent que le Pape demandoit l'exécution du traité de paix fait avec le Pape Eugene; ils propoſerent que l'Empereur n'enverroit point d'Ambaſſadeur à Rome à l'inſu du Pape, puiſque toute la Magiſtrature y appartenoit à Saint-Pierre avec toutes les Régales; qu'il ne leveroit point de fourrage ſur les Terres du Pape, ſinon au tems de ſon couronnement; que les Evêques d'Italie, qui étoient des Dieux & les enfans du Très-Haut, ne lui feroient que ſerment de fidélité, ſans hommage; que le Pape demandoit la reſtitution de pluſieurs Terres & des tributs de Ferrare, de Maſſa, de toutes les Terres de la Comteſſe de Mathilde, de tout le Pays depuis Aquapendente juſqu'à Rome, du Duché de Spolette, & des Iſles de Sardaigne & de Corſe.

de l'Egl. & du Monde, pour ſervir de cont. à l'Hiſt. &c. de le Sueur.

L'Empereur répondit qu'il n'exigeoit point d'hommage des Evêques d'Italie, s'ils vouloient ne rien poſſéder de ſes Régales, & qu'étant Empereur Romain par l'ordre de Dieu, il ne porteroit qu'un vain titre, ſi Rome n'étoit pas en ſa puiſſance. Frédéric propoſa de terminer le différend au jugement de pluſieurs arbitres, nommés de part & d'autre; mais le Pape ne voulut point accepter cette honnête propoſition. On ne pouvoit attendre qu'un fâcheux dénouement de cette affaire, quand la mort du Pape ſuſpendit l'allarme. Il mourut le 1 ſeptembre 1159.

§. XXVI. VOYAGES D'ALEXANDRE III, depuis 1162, jusques en 1177.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Piétet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Adrien transmit au Pape Alexandre III la Chaire Pontificale, avec les divisions & les troubles, dont elle étoit agitée. D'un autre côté on avoit élu Octavien, sous le nom de Victor III, lequel étoit soutenu de l'Empereur. Il y eut beaucoup de contestations à ce sujet. Alexandre eut tellement à souffrir, que ne pouvant vivre en Italie avec dignité, ni en assurance, il résolut de se retirer en France; il y passa sur les galeres du Roi de Sicile. Il arriva le 11 avril 1162 à Maguelones, d'où il crut à-propos de passer à Montpellier. Il y fit son entrée sur un cheval blanc; il étoit revêtu des habits pontificaux. Le Seigneur de Montpellier vint au-devant de lui avec les Barons du pays, lui servant d'Ecuyer pendant mille pas. Alexandre entra dans la ville en procession. Un Seigneur Sarrasin, se mit à ses genoux, & l'adora comme si c'eût été le Dieu des Chrétiens; parlant ensuite par interprete, il le harangua en sa langue au nom du roi son maître. Le Serviteur des Serviteurs de Dieu le fit asseoir à ses pieds, entre les personnes de distinction. Il y eut, parmi les assistans, des gens assez profanes pour dire, à l'occasion du Pape, ces paroles du pseaume : » Tous les Rois de la » Terre l'adoreront, toutes les Nations lui se» ront soumises. «

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Duchesne.

Histoire de l'Eglise, par M. de Berault Bercastel.

Le Pape étant parti de Montpellier, passa par Alais, Mende & le Pui, d'où il vint à Clermont en Auvergne. On choisit Saint-Jean-de-Laune, petite ville de Bourgogne, sur la Saône, pour le lieu de la conférence, que l'on devoit avoir. Le Roi de France s'y ren-

lit ; mais l'Empereur, sans se présenter en personne, lui fit déclarer par son Chancelier, qu'il n'avoit garde de transporter à d'autres le droit qui appartenoit à lui seul de juger l'Eglise Romaine ; que le Roi de France & ses Evêques pourroient assister à la conférence, mais seulement en qualité de témoins, & pour recevoir le Pape, qu'il plairoit à l'Empereur & à ses Evêques de reconnoître. Le Roi répondit que les Prélats de son Clergé, étant des ouailles du Pontife Romain, devoient prendre connoissance de celui qui devoit l'être ; que Jesus-Christ avoit commis ses brebis à Saint-Pierre, mais qu'il ne croyoit pas que sous ce nom fût entendu l'Empereur seul avec les Evêques d'Allemagne, à l'exclusion des Rois de France & des Evêques de ce Royaume. Ainsi l'assemblée se sépara.

Sur ces entrefaites, le Pape Alexandre s'étoit retiré à l'Abbaye de Bourg-Dieu, située au Diocese de Bourges, dans les Etats du Roi d'Angleterre, où il se croyoit le plus en sûreté dans les circonstances. Il en partit pour venir conférer avec les Rois de France & d'Angleterre, qui, se trouvant ensemble à Couci-sur-Loire, le reçurent avec de grands honneurs ; tous deux lui voulurent servir d'Ecuyers, & marcherent à ses côtés, l'un à droite, & l'autre à gauche, tenant chacun les rênes de son cheval.

Au Carême de l'année suivante, 1163, Alexandre vint à Paris conférer avec le Roi Louis, qui alla deux lieues au devant de lui avec ses Barons & ses Chevaliers. On lui fit

Hist. de l'Egl. par M. de Berault-Bercastel. de grands honneurs. Alexandre posa la premiere piere de l'Eglise de Notre-Dame, que l'on commença de bâtir cette année.

Tom. x. Concil. De Paris le Pape alla tenir à Tour un Concile, qui s'ouvrit le 19 mai. Il s'y trouva plusieurs Cardinaux, beaucoup d'Evêques & d'Abbés, & une multitude d'autres personnes tant Ecclésiastiques que Laïques. Le Concile fit dix Canons, la plupart répétés des Conciles précédens. Nous ne ferons connoître de ces Canons que celui qui est contre les Albigeois. Il défend, sous peine d'excommunication, de leur donner retraite, d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou autrement; il est ordonné de les faire emprisonner, si on les découvre, & d'empêcher leurs conventicules. Ce fut en vertu de ce Canon qu'Ildefonse, Roi d'Arragon, commanda de leur faire dans son Royaume toutes sortes de vexations, & de les exposer aux plus cruelles ignominies (37).

Act. Alex. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXX. Quand le Concile fut terminé, les deux Rois de France & d'Angleterre firent inviter l'un & l'autre le Pape Alexandre à établir sa résidence dans leurs Royaumes, lui offrant pour son séjour l'endroit qui lui plairoit davantage. Il choisit la ville de Sens, située dans un pays fertile & agréable. Il y demeura, depuis le premier octobre 1163, jusqu'à Pâques de l'année 1165, y expédiant les affaires de l'Eglise Romaine, comme s'il eût été à Rome.

Baron. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXXI. Après la mort de l'Anti-Pape Octavien, Alexandre quitta la France pour rentrer dans Rome. Il y fut reçu, avec des témoignages extraordinaires d'allégresse, par tous les ordres de

la ville. Les Sénateurs avec les Nobles, & une grande multitude de Clergé & de Peuple, sortirent de Rome à sa rencontre, & le conduisirent avec des acclamations jusqu'à la porte de Latran. Les Juifs s'y trouverent aussi, portant le livre de leur Loi sur la coutume. On y voyoit encore les Gonfaloniers avec leurs Seigneurs, les Ecuyers, les Secrétaires, les Juges & les Avocats. Cette curieuse procession chantoit à deux chœurs. L'entrée d'Alexandre dans Rome se fit le 21 novembre 1165.

Il y resta tranquille, jusqu'à ce que Frédéric fut rentré en Italie l'année suivante, résolu d'établir Pascal à la place d'Alexandre. L'Empereur d'Allemagne, ayant fait avancer vers Rome des troupes nombreuses, s'en rendit maître, & y fit couronner l'Impératrice son épouse. Alexandre, sur ces entrefaites, s'étoit sauvé en habit de pélerin à Bénévent. Le triomphe de Frédéric fut aussi court qu'il paroissoit complet. Dès le lendemain du couronnement, l'armée impériale, après un peu de pluie, fut frappée d'un coup de soleil, qui causa une mortalité subite. Les soldats tomboient sans vie sous les armes, & presque en marchant. Ce fléau emporta plusieurs Prélats & Seigneurs, entr'autres Reinold, Archevêque de Mayence, un des principaux Ministres de l'Empereur. Frédéric fut obligé d'abandonner le voisinage de Rome. Alexandre avoit délié les Italiens & tous les autres sujets de Frédéric du serment de fidélité, après avoir excommunié ce Prince.

Maimbourg, *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Chron. Sax.

Cependant l'Anti-Pape Pascal III étant mort;

ceux de son parti lui donnerent pour successeur Jean, Abbé de Strume, sous le nom de Calixte III. L'Empereur le fit reconnoître dans tous ses Etats. Ce Prince, ayant rassemblé une formidable armée d'Allemands, fit tout-à-coup irruption dans les Terres des Milanois, qui étoient sur leurs gardes. Ils remporterent sur lui, le 4 juin 1176, une victoire complette, qui, ruinant sans ressource la Puissance Germanique en Italie, fut l'époque de la liberté des villes de Lombardie. Les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Laïques, frappés d'un revers si peu attendu, le menacerent de l'abandonner, s'il ne faisoit la paix avec l'Eglise. Il résolut donc de se reconcilier avec Alexandre; pour cet effet il lui envoya déclarer ses dispositions. Les Députés de l'Empereur convinrent avec Alexandre des conditions suivantes: savoir, que Frédéric rendroit, comme les autres Princes Chrétiens, obéissance au Pape; qu'il lui restitueroit les Terres, qu'il avoit prises au Saint-Siege; qu'il feroit treve pour quinze ans avec le Roi de Sicile, & de six avec les villes confédérées de Lombardie, afin qu'on pût terminer pendant ce tems tous leurs différends. Ils promirent que l'Empereur rendroit au Pape la Préfecture de Rome, & qu'il lui donneroit, ainsi qu'aux Cardinaux & à ceux de sa suite, toute sûreté pour aller à Venise, à Ravenne & aux autres lieux, où ils avoient dessein d'aller, avec une treve de trois mois, en cas que la paix fût rompue.

Act. Alex.

Fleury, *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII.

Maimbourg, *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Les choses étant ainsi réglées, le Pape se rendit d'Agnanie à Bénévent; il s'embarqua

ensuite sur onze galeres de Guillaume, Roi de Sicile, qui lui donna pour l'accompagner une suite honorable de Seigneurs, à la tête desquels étoient l'Archevêque de Salerne & le Grand-Connétable de la Pouille. Arrivé à Zara en Dalmatie, Alexandre y fut reçu avec d'autant plus de joie, que jamais Pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc, sur lequel il monta, suivant l'usage de Rome, & on le mena ainsi en procession au milieu de la ville. Quelques jours après il partit de Zara pour aller à Venise, où il arriva le 23 mars. Il y fit son entrée avec une magnificence digne de la République. Le Doge, le Patriarche d'Aquilée & tous ses Suffragans vinrent le recevoir, avec un Peuple si nombreux, que la mer disparoissoit sous la multitude des gondoles. Quelques jours après Alexandre remonta le Pô jusqu'à Ferrare, où il avoit donné rendez-vous aux Seigneurs de Lombardie, sans lesquels il ne vouloit rien terminer. Le Pape, les ayant tous rassemblés dans l'église de Saint-George, dit aux Lombards qu'il n'avoit pas voulu accepter la paix sans eux, préconisant sur-tout le religieux courage avec lequel ils avoient défendu l'Eglise.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII. *Hist. de l'Egl.* par M. de Berault-Bercastel.

Les Lombards exprimerent vivement leur reconnoissance, & applaudirent au dessein qu'Alexandre avoit de pacifier leur Patrie. Ils lui promirent d'entrer dans ses vues, & de ne rien refuser à l'Empereur de ses anciens droits sur l'Italie, sauf la liberté qu'ils avoient reçue de leurs peres.

Le Pape revint à Venise, où il eut la

même reception que la premiere fois. L'Empereur s'y étoit rendu. Ce Prince, après avoir rendu les honneurs accoutumés au Pape, déclara publiquement qu'il renonçoit au schisme, reconnoissoit Alexandre pour Pape légitime, & rendoit son amitié au Roi de Sicile, ainsi qu'aux Lombards; il fut ensuite absous par les Cardinaux; les Prélats & les Seigneurs Allemands en firent autant, & reçurent pareillement l'absolution. Quelques jours après la paix fut jurée solemnellement. Pour donner de l'importance au traité on apporta les Evangiles, les Reliques & la vraie Croix. Par ordre de l'Empereur, Henri, Comte de Diesse, jura sur l'ame de ce Prince qu'il obſerveroit fidélement la paix entre l'Eglise & l'Empire, la treve de quinze ans avec le Roi de Sicile, & celle de six ans avec les Lombards, comme les Commissaires de part & d'autre l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze Princes de l'Empire, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, firent le même serment. L'Archevêque de Salerne & le Connétable de la Pouille promirent aussi que le Roi de Sicile jureroit par dix autres Seigneurs. Il semble que l'Empereur & le Roi eussent cru dégrader leur dignité, en prêtant serment en personne.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII.
Alex. *Epist.*

Ainsi finit, par une paix générale, le schisme, après avoir duré depuis dix-huit ans sous le Pontificat d'Alexandre. Tandis que le Pape étoit à Venise, il écrivit une lettre à un Roi des Indes, auquel il dit : » Nous avons appris de» puis long-tems, par le rapport de plusieurs » personnes, que vous faites profession de la

» Religion Chrétienne ; le Médecin Philippe, » notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos » dispositions par les Grands de votre Royaume, & que vous voulez être instruit de la » doctrine catholique, & n'avoir point d'autre Foi que celle du St. Siege ; que vous » desirez ardemment avoir une Eglise à Rome, » un Autel à Saint-Pierre, & un dans l'Eglise » du Saint-Sépulcre, où des hommes sages de » votre Royaume puissent demeurer pour être » instruits de la doctrine catholique, & vous » en instruire, vous & les vôtres. En conséquence, nous vous envoyons le même Médecin Philippe, homme habile & prudent, que » nous vous recommandons; nous vous prions » d'écouter favorablement ce qu'il vous dira » de notre part, & d'envoyer avec lui vers » nous des personnes distinguées, pour nous » expliquer vos intentions. « Le Roi, auquel cette lettre est écrite, y est nommé le Prêtre-Jean ; l'inscription est : » Alexandre Pape, au Prêtre-Jean, très-cher Fils en Christ, illustre » & magnifique Roi des Indes, le plus saint » des Prêtres. (38) « Cette Lettre prouve la folle ambition de Rome ; en la lisant on est étonné de voir le Vicaire de Jesus-Christ confier à un Médecin la médecine spirituelle des ames ; en l'envoyant en mission à l'extrêmité de l'Orient.

Avant de quitter Venise, Frédéric & Alexandre nommerent des Commissaires pour la restitution des Terres de l'Eglise, dont l'Empereur étoit en possession. Frédéric prit ensuite congé du Pape, qui, après avoir passé par Troia &

Act. Alex. Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. LXXIII.

Bénévent, vint à Agnanie le 14 décembre 1177, après une année d'absence.

Le Clergé & le Peuple Romain, ayant su que l'Empereur Frédéric étoit reconcilié avec Alexandre, & que le schisme étoit fini, rappellerent le Pape, afin de mettre fin aux maux, que sa longue absence avoit causés tant au temporel qu'au spirituel. Pour cet effet sept des principaux Citoyens Romains furent envoyés à Agnanie avec des lettres du Sénat, du Clergé & du Peuple, pour le prier de revenir. Alexandre, ne se fiant pas aux Romains & voulant prendre ses sûretés, envoya des Légats, qui firent régler par délibération de tout le Peuple, que les Sénateurs, à leur élection, feroient foi & hommage au Pape; que les Romains lui restitueroient l'église de Saint-Pierre & les droits Régaliens dont ils s'étoient emparés; qu'ils observeroient inviolablement la paix à l'égard du Pape, des Cardinaux, & de tous ceux qui viendroient vers le Pape, ou qui s'en retourneroient.

Les Sénateurs étant venus trouver Alexandre, & lui ayant juré l'observation des conventions, le Pape se mit en route pour Rome. Le Clergé de Rome vint au-devant de lui avec des bannieres & des croix, ce qu'on n'avoit jamais fait à aucun Pape; les Sénateurs & les Magistrats venoient au son des trompettes; les Nobles & les Milices suivoient; le Peuple, avec des branches d'olivier, manifestoit l'alégresse publique par des chants. On s'empressoit tellement à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher; sa main étoit fatiguée à

force de distribuer & à droite & à gauche des bénédictions. Il fit ainsi son entrée dans Rome, en 1178, & fut conduit à l'Eglise de Latran; après avoir congédié tout le monde, il monta au Palais & se mit au lit, avant le repas, tant il étoit fatigué. Le lendemain il tint consistoire, & reçut au baiser des pieds une multitude infinie de Clercs & de Laïcs.

Depuis cette époque, le Pape régna paisiblement près de quatre ans, pendant lesquels il établit puissamment son autorité dans Rome, & célébra le troisieme Concile général de Latran, où il y eut trois cents-deux Evêques de tous les Pays, sans en excepter l'Orient. On publia vingt-sept Canons. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* Tom. x. *Concil.*

Après avoir remarqué que l'Apôtre Saint Paul se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, on régla le nombre des chevaux que les Prélats pouvoient avoir, en faisant la visite de leurs Diocefes, savoir, quarante à cinquante pour les Archevêques, vingt-cinq pour les Cardinaux, vingt ou trente pour les Evêques, sept pour les Archidiacres, & deux pour les Doyens. Can. 4.

Il y fut statué que si l'Evêque ordonne un Prêtre sans un titre fixe ou bénéficial, dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique. Can. 5.

On défend l'abus horrible & criminel d'exiger des rétributions pour la sépulture des morts & la bénédiction des mariages. Can. 7.

On ne pourra conférer ou promettre des Bénéfices, avant qu'ils soient vacans, pour ne pas Can. 8.

donner lieu de souhaiter la mort du Titulaire. Ce Canon a été & sera toujours violé.

Can. 10. Un autre porte qu'on ne recevra point de Moines dans les Monasteres pour de l'argent; qu'ils n'auront point de pécule; qu'ils ne sortiront point seuls, & que l'Abbé, qui ne tiendra point la main à ce réglement, perdra sa dignité.

Can. 14. On défend la pluralité des Bénéfices, qui dès-lors étoit venue à un tel excès, que quelques-uns en avoient jusqu'à six. Cet abus infame, qui ne regne que trop de nos jours, fait que les Titulaires ne peuvent résider ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes Ministres des Autels manquent de subsistance.

Can. 27. Le dernier Canon du Concile concerne en partie les Hérétiques, nommés alors Cathares, Patarins ou Publicains, & depuis si fameux sous le nom d'Albigeois. Cet article est conçu en ces termes : » L'Eglise, comme dit Saint » Léon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les » loix des Princes Chrétiens; & la crainte du » supplice corporel fait quelquefois recourir au » remede spirituel. Or les Hérétiques, que l'on » nomme Cathares, Patarins ou Publicains, » se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, » l'Albigeois, le territoire de Toulouse & en » d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus, » mais enseignent publiquement leurs erreurs. » C'est pourquoi nous les anathématisons, eux » & ceux qui leur donnent protection ou » asyle; & s'ils meurent dans ce péché, nous » défendons de faire des oblations pour eux,

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII.

» ni de leur donner la sépulture entre les » Chrétiens. «

Les prétendues erreurs dont on les accusoit étoient : de dire qu'il ne falloit pas obéir au Pape ; que ses décrets n'avoient aucune autorité ; que les Laïques, qui étoient Saints, avoient le droit d'absoudre & de consacrer ; que les Prêtres perdoient ce pouvoir quand ils tomboient dans l'impiété ; qu'il falloit consacrer le pain & le vin une fois l'an, par l'Oraison Dominicale ; que les Indulgences étoient vaines & inutiles ; le Purgatoire imaginaire ; l'invocation des Saints criminelle ; les Miracles, qu'on publioit, faux ; ils rejettoient les Fêtes, les Jeûnes ordonnés par l'Eglise, aussi-bien que la salutation de la Vierge, & à plus forte raison son culte. Ils ne recevoient que trois ordres, l'Episcopat, la Prêtrise & le Diaconat ; ils ne vouloient pas qu'on jurât. La calomnie les a noircis des crimes les plus horribles.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Le Pape ne survécut que deux années au Concile de Latran, étant mort en 1181, à Citta di Castello.

§. XXVII. VOYAGE de LUCIUS III à Vérone, en 1184.

LE Siege ne fut vacant qu'un jour. Le 1 septembre, on élut Ubalde, Evêque d'Ostie, qui prit le nom de Lucius III. Les insultes continuelles que lui faisoient les Romains, le forcerent de quitter Rome. Ayant trouvé plusieurs Clercs hors de la ville, ils leurs creverent les yeux, & les lui renvoyerent. Le Pape anathématisa ceux qui avoient commis ce crime, & vint à Vérone, en 1184. L'Empereur Frédéric vint le trouver dans cette ville. Le

Gualt. *Viag. dei Papi.* Nany.

Tom. x. *Concil.* Pape y tint un Concile, qui commença le 1 août & finit au 4 novembre. Il fit un décret contre les Cathares, Patarins, Humiliés, les Pauvres de Lyon, Passagins, Josepins & Arnaudistes, & les soumit à un anathême perpétuel.

Ducange. *Glossar.* Nous venons de faire connoître les Cathares ou Patarins; il nous reste à parler des autres.

Les Passagins ou Passages, dont le nom vient du grec *Pasagios*, *Tout-Saint*, vouloient que la loi de Moïse fût observée à la lettre; ils nioient la Trinité, & condamnoient les Peres & l'Eglise Romaine.

Bonacurs. Jac. Vitriac. *Hist. Occid.* Ducange. *Gloss.* Les Humiliés, qui parurent d'abord en Lombardie, étoient des hommes & des femmes, qui vivoient en commun dans une grande pauvreté; ils portoient des habits fort rudes, & témoignoient une grande humilité; subsistant du travail de leurs mains, ils ne possédoient rien en propre. Il y avoit entre eux des Laïques presque tous lettrés; plusieurs ne mangeoient point de chair, sinon en tems de maladie, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet Institut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyoient pas même à l'église; & un mur les séparoit au sermon. Ce n'étoient pas ces Humiliés que condamnoit le Concile de Vérone, mais ceux qui en usurpoient le nom.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII. Les Pauvres de Lyon sont plus connus sous le nom de Vaudois. Leur Secte commença en 1160 à cette occasion. Plusieurs citoyens notables de Lyon s'étant rassemblés, un d'entre eux mourut subitement en leur présence. Pierre de Valdo, qui étoit de la compagnie, fut si frappé

de cet événement, qu'il distribua sur le champ une grande somme d'argent aux pauvres, dont beaucoup s'attacherent à lui. Ils embrasserent, à son exemple, une pauvreté volontaire, telle que celle des premiers Fideles; comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit les livres évangéliques en langue vulgaire; le Clergé, qui ne peut souffrir de rival, l'accusa de témérité; mais Pierre de Valdo méprisa leurs accusations, & continua d'enseigner, disant à ses disciples que le Clergé, corrompu dans ses mœurs, envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les appella Vaudois, du nom de leur maître, ou Léonistes, à cause de la ville de Lyon, ou Sabatés & Insabatés, parce qu'ils portoient des sabots ou des souliers découpés en forme de croix par-dessus. Ils n'eurent d'autre erreur que l'estime de la pauvreté oisive, & le mépris de l'autorité du Clergé.

Les Arnaudistes étoient les disciples d'Arnaud de Bresse. On a débité contre eux plusieurs calomnies : nous ne trouvons rien des Josepins ou Mésopins, qui se trouvent ainsi nommés indistinctement.

Dans ce Concile, il fut ordonné, entr'autres choses, que les Evêques feroient jurer trois ou quatre personnes de probité reconnue, & même tout le voisinage, pour savoir s'il y avoit des Hérétiques ou des gens qui menassent une vie différente de celle du commun des Fideles; qu'ils appelleroient devant eux les accusés; que, s'ils ne se purgeoient, ou s'ils retomboient, ils seroient punis par le jugement des Evêques, & que, s'ils refusoient de jurer, ils

Tom. x. Concil.

seroient jugés Hérétiques. Il fut en outre statué que les Comtes, les Barons, les Chefs des villes & des autres lieux, promettroient par serment d'aider l'Eglise contre les Hérétiques & leurs complices ; qu'autrement ils seroient dépouillés de leurs charges, excommuniés, & leurs terres mises en l'interdit ; que la ville, qui résisteroit à ce décret, seroit privée de commerce avec les autres villes, & que tous les fauteurs des Hérétiques seroient notés d'infamie à perpétuité.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII.

Dans ce décret, selon Fleury, on voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des Héréfies, & l'origine de l'Inquisition contre eux. Après que l'Eglise a employé contre les accusés les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer contre eux les peines temporelles. Bossuet dit que les Vaudois, contre lesquels Lucius III fit un décret, étoient purement schismatiques ; que ce Pape ne condamnoit en eux qu'une pure affectation de pauvreté volontaire ; que c'étoient autant d'hypocrites, qui ne quittoient point la Communion de Rome ; que la conduite de l'Eglise Romaine contre les Vaudois fut admirable par sa douceur. On ne sait si l'Auteur rêvoit ou veilloit, lorsqu'il écrivoit cela. Les Vaudois furent anathématisés avec tous ceux qui leur donneroient asyle, & ceux qui n'abjureroient pas, seroient livrés au bras séculier. Quelle douceur de la part de l'Eglise Romaine! Anathématiser & livrer au bras séculier des gens qui, selon Bossuet, affectoient une pauvreté volontaire, & portoient des souliers découpés

Hist. des Variations.

par-dessus; quel abus criminel de l'autorité!

L'Empereur Frédéric étoit encore à Vérone avec le Pape Lucius, lorsque le Patriarche de Jerusalem, les Grands-Maîtres des Templiers & des Hospitaliers vinrent demanderent du secours au nom de Baudoin IV, Roi de Jerusalem, qui craignoit que Saladin ne l'accablât. Mais cette ambassade fut infructueuse. L'inscription des lettres de Saladin à Lucius étoit : » Le » Roi Saladin, le plus puissant de tous les » Rois de l'Orient, au Seigneur Pape. « Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIII.

Lucius mourut à Vérone le 24 novembre 1185, après avoir tenu le Siege quatre ans & près de trois mois. On a fait sur ce Pape une épigramme où il est comparé à un brochet; il y est dit que ce Pape dévoroit les hommes, comme un brochet tend des pieges aux poissons; que le Pape a toujours faim, mais que le brochet est quelquefois rassasié.

Urbain III fut le successeur de Lucius III. Il eut de grands démêlés avec l'Empereur Frédéric. Ce Pape se donna beaucoup de mouvement pour procurer du secours à la Palestine; étant parti pour Venise, à dessein d'y faire équiper une flotte, il apprit à Ferrare la prise de la ville & du Roi de Jerusalem; cette nouvelle lui causa une si grande douleur, qu'il en mourut le 19 octobre 1187. Gualt. *Viaggi dei Papi.* *Art de vérifier les dates.*

Grégoire VIII, qui succéda au Pape Urbain III, n'oublia rien pour animer les Chrétiens au recouvrement de la Terre-Sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Génois, dont les villes étoient alors très-opulentes & très-puissantes, tant par terre que Chr. Pis. Ital. Sacr. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXIV.

par mer. Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour l'expédition de la Palestine. Pour cet effet il se rendit à Pise, où il fut reçu avec de grands honneurs. Les principaux des Génois s'y étant rendus, il parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & que la paix alloit se conclure; mais la mort l'empêcha d'achever l'ouvrage, qu'il avoit fort avancé. Il mourut le 17 décembre 1187.

Art de vérifier les dates.

Innocent III, animé du même desir que Grégoire VIII, voulut faire la paix entre les Génois, les Pisans & les Lombards. Il sortit donc de Rome au mois de juin 1216, & vint à Pérouse. Cependant ayant appris que le Prince Louis, fils de Philippe-Auguste, Roi de France, étoit passé en Angleterre, il en fut inconsolable; il fit un sermon, où il prit pour texte ces paroles remarquable du Prophete Ezéchiel: » Glaive, glaive sors du fourreau, & aiguise-toi » pour tuer. « Dans ce sermon il excommunia Louis & les siens; ayant ensuite fait venir des Secrétaires, il dicta des sentences très-dures contre le Roi Philippe & son Royaume. Comme il étoit plein de ces pensées, il fut attaqué d'une fievre tierce, dont étant guéri promptement, il fut attaqué d'une fievre aiguë, qu'il garda plusieurs jours, continuant de manger beaucoup, selon sa coutume; à la fin il tomba en paralysie, puis en léthargie, & mourut le 16 de juillet 1216, après avoir tenu le Saint-Siege dix-huit ans & demi. Ainsi la mort l'empêcha d'exécuter ses projets religieux.

HONORIUS III, entrant dans les mêmes idées qu'Innocent III son prédécesseur, fit tous ses efforts pour terminer heureusement la guerre de la Terre-Sainte, qui depuis tant d'années coûtoient beaucoup de sang & des sommes immenses. C'étoit alors la principale affaire de la Religion; c'étoit à cette occasion que s'étoit tenu le quatrieme Concile général de Latran, en 1215. Innocent & Honorius avoient tous les deux exhorté l'Empereur Frédéric II, à combattre pour recouvrer les Lieux Saints, que l'on regardoit comme profanés par les Mahométans. Frédéric avoit promis d'employer ses forces dans cette expédition; mais il trouva moyen d'éluder sa promesse. Honorius, voulant l'obliger à la tenir, avoit indiqué à Vérone une conférence, qui se tint à Ferentino, en Campanie. L'Empereur y fut invité. Jean de Brienne, Roi de Jerusalem, s'y rendit. Celui-ci étoit venu lui-même solliciter à Rome & en France des nouveaux secours pour les Lieux Saints; il étoit accompagné des Grands-Maîtres des Templiers, des Hospitaliers & des Chevaliers Teutoniques. Le Pape, l'Empereur & le Roi Jean se trouverent ensemble à Ferentino. Après que l'affaire de la Croisade eut été mûrement examinée, l'Empereur promit par serment de passer à la Terre-Sainte avec une puissante armée; pour donner plus grande sûreté à sa promesse, il s'engagea aussi par serment d'épouser Yolande, fille du Roi de Jerusalem; l'Impératrice sa femme étoit morte l'année précédente. Le Pape écrivit au Roi de France ce qui s'étoit passé en cette confé-

§. XXVIII. VOYAGE de HONORIUS III, à Ferentino en Campanie en 1223.

Gusta. Viaggi dei Papi.

rence, l'exhortant à contribuer au fecours de la Terre-Sainte. L'entrevue étant terminée, le Roi Jean alla en France, en Angleterre & en Efpagne chercher du fecours; Honorius reprit la route de Rome. Mais Frédéric, loin de tenir la parole qu'il avoit donnée de délivrer la Terre-Sainte des ennemis du nom chrétien, raffembla toutes fes forces, & les employa contre les villes d'Italie, qui n'étoient pas de fon parti.

Grégoire IX, fucceffeur d'Honorius, le fomma d'exécuter fon vœu d'aller à la Terre-Sainte; & voyant qu'il différoit toujours, il l'excommunia en 1227 & en 1228. Frédéric attaqua l'Etat de l'Eglife, mais le Pape lui ayant oppofé une armée, il partit pour la Terre-Sainte. Après avoir fait la paix avec les Sarrafins, il repaffa en Europe. A fon retour, il fe faifit des biens des Templiers & des Hofpitaliers, conquit la Romagne, la Marche-d'Ancone, les Duchés de Spolette & de Bénevent, vainquit les Milanois, foumit la Sardaigne, triompha des forts de Venife & de Gênes, s'empara du Duché d'Urbin & de la Tofcane. Il eut de grands démêlés avec Grégoire IX & Innocent IV, les faifant vexer par les Romains, qu'il excitoit & aidoit à rétablir la Souveraineté de Rome dans le Sénat. Ces deux Pontifes furent contraints de s'enfuir en diverfes occafions pour fe fouftraire à l'infolence des Romains.

Innocent choifit pour le lieu de fa retraite la ville de Lyon, place neutre alors, & qui ne dépendoit que de fon Archevêque. Il y arriva vers

vers la fin de l'année 1244. Il y convoqua au commencement de l'année suivante un Concile général, fameux par la sentence portée de nouveau contre l'Empereur Frédéric II. Le Pape y déposa ce Prince, & délia ses sujets du serment de fidélité, sans dire dans sa sentence, *avec l'approbation du Concile*, comme il est dit ordinairement dans les autres décrets. Ce fut dans ce Concile, suivant quelques auteurs, qu'il fut réglé que les Cardinaux porteroient le chapeau rouge.

Art de vérifier les dates.

§. XXIX. VOYAGES de GRÉGOIRE X en France & en Italie, depuis 1273, jusqu'en 1276.

PRÈS de trente ans après, il se tint un autre Concile général à Lyon, sous le Pontificat de Grégoire X, successeur de Clément IV. Dès qu'il fut élevé à la Papauté, il s'occupa de la tenue de ce Concile; en conséquence il fit expédier une lettre circulaire aux Evêques, pour la convocation de cette assemblée, dont les causes principales, étoient la réunion des Eglises Grecque & Latine, la nécessité d'envoyer un prompt secours aux Chrétiens de la Palestine, & la réforme de divers désordres, qui s'étoient glissés dans la discipline ecclésiastique. Grégoire invita en même tems tous les Princes Catholiques à se rendre à ce Concile. Ce fut une des plus brillantes & des plus nombreuses assemblées, qui aient été dans l'Eglise. On y comptoit cinq cens Evêques, soixante-dix Abbés, plus de mille autres Prélats. On y vit aussi les Ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, & d'autres Etats Catholiques, & le Roi d'Arragon en personne.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXXVI.
Hist. de l'Egli. par M. de Berault-Bercastel.
Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Le Pape Grégoire étoit arrivé à Lyon vers

le milieu de novembre 1273. En y allant, il s'étoit arrêté à Florence pendant l'espace de trois mois; de-là il vint à Plaisance. Il ne séjourna que trois jours à Milan, n'y donnant point d'indulgence, & ne se laissant presque voir à personne. On disoit qu'il en avoit ainsi agi pour un mécontentement, qu'il avoit reçu au sujet de l'Archevêque Othon. En arrivant à Lyon il tomba malade de la fatigue du voyage.

Coriol.

Tom. XI. *Con. cil.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXXVI. *Hist. de l'Egli.* par M. de Berault-Bercastel.

Le Concile de Lyon dura depuis le septieme jour de mai jusqu'au dix-septieme de juillet. On s'y prépara par un jeûne de trois jours.

La premiere session s'ouvrit par les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces sortes d'assemblées. Dans l'intervalle de la seconde session, le Pape & les Cardinaux appellerent séparément les Archevêques, chacun avec un Evêque & un Abbé de sa Province; & le Pape les ayant pris en particulier dans sa chambre, convint avec eux des impositions ecclésiastiques & d'autres moyens les plus propres à secourir la Palestine.

Grégoire s'occupa ensuite de la réunion des Grecs, qui faisoit un des accessoires principaux du Concile. Sur ces entrefaites arriverent des Ambassadeurs Grecs, de la part de l'Empereur Michel Paléologue. Tous les Prélats du Concile, avec leur suite, le Vice-Chancelier du Siege Apostolique, & les Officiers du Pape, avec les gens des Cardinaux, allerent au devant d'eux, hors de la ville, & les conduisirent avec honneur jusqu'au palais du Pape, qui les reçut debout, accompagné des Cardinaux, & leur donna le baiser de paix. Les Ambassadeurs lui

présenterent les lettres de l'Empereur, annonçant qu'ils venoient rendre obéissance à l'Eglise Romaine, & professer la même Foi qu'elle suivoit.

Le 3 juillet, Grégoire fit appeller Henri de Gueldres, Evêque de Liege, qu'il avoit fait venir au Concile. Les habitans de Liege, de Hui, de Dinant & de Saint-Trond, envoyerent aussi des députés pour se plaindre de ses débauches & de sa conduite scandaleuse. Le Pape, avant tout, lui demanda s'il vouloit se démettre volontairement de son Siege, ou attendre la sentence. L'Evêque, croyant obtenir grace, remit de bonne foi son anneau pastoral à Grégoire, qui, le gardant, força Henri de Gueldres de renoncer à sa dignité. C'étoit l'effet du ressentiment du Pape, qui se ressouvenoit encore que, lorsqu'il étoit Archidiacre de Liege, l'Evêque, en plein Chapitre, lui avoit donné un coup de pied dans la poitrine.

Le 4 juillet, une nouvelle ambassade arriva de la part d'Abaca, Chan des Tartares. Ces députés, au nombre de seize, ne venoient point pour la foi, mais pour contracter alliance avec l'Eglise Chrétienne contre les Musulmans. Le même jour, Grégoire indiqua la quatrieme session du Concile pour le surlendemain, 6 de juillet : les Ambassadeurs Grecs y furent placés à la droite du Pape, après les Cardinaux. On fit la lecture de la lettre de Michel Paléologue, & de celles des Prélats de son Empire. La lettre de l'Empereur contenoit la profession de foi, qui lui avoit été envoyée par le Pape Clément IV, en 1267. Cette déclaration

se fit non-seulement de la part de Michel Paléologue, mais encore au nom de tous les Prélats, qui reconnoissoient le Patriarche de Constantinople.

Après la lecture de ces lettres, le Grand-Chancelier George Acropolite fit, au nom de l'Empereur, abjuration du schisme, accepta la profession de foi de l'Eglise Romaine, en reconnut la Primauté, promettant de persévérer toujours dans les mêmes sentimens.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXXVI.

Le lendemain 7 juillet, le Pape montra aux Cardinaux la constitution, qu'il avoit faite sur l'élection du Pape. Elle portoit en substance : Le Pape étant mort dans la ville où il résidoit avec sa Cour, les Cardinaux présens attendront le retour des absens, pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le palais du Pape décédé, se contentant chacun d'un seul serviteur, Clerc ou Laïque. Ils logeront tous dans un Conclave, sans aucune séparation de muraille ou de rideau, ni autre issue que pour le lieu secret : en outre, cet endroit sera tellement fermé de toutes parts, qu'on ne pourra y entrer, ni en sortir. Il sera défendu d'approcher les Cardinaux, & de leur parler en secret, si ce n'est du consentement des Cardinaux présens, & pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoyer ni message ni écrit, le tout sous peine d'excommunication pour le seul fait. Le Conclave aura toutefois une fenêtre, par où l'on puisse commodément servir aux Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Si trois jours après leur entrée dans

le Conclave, ils n'ont pas encore élu de Pape, les cinq jours suivans ils se contenteront d'un seul plat tant à dîner qu'à souper; mais après ces cinq jours, ils n'auront plus que du pain, du vin & de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite. Pendant le Conclave, ils ne recevront rien de la Chambre Apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise Romaine. Ils ne se mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités urgentes. Si quelqu'un d'entre les Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou en sort sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & l'élection se fera sans lui. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, la chose étant en son entier, c'est-à-dire, avant l'élection, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. Si le Pape meurt hors de la ville de sa résidence, les Cardinaux s'assembleront dans la Ville Episcopale du territoire où il sera décédé, & y tiendront le Conclave dans le palais de l'Evêque, ou autre lieu, qui leur sera indiqué. Le Seigneur & les Magistrats de la ville, où se tiendra le Conclave, feront observer tout ce qui est mentionné ci-dessus. Les Cardinaux ne feront entre eux aucune convention ni serment, sous peine de nullité; ils procéderont à l'élection de bonne foi, sans prévention & sans partialité, ne cherchant que l'intérêt de l'Eglise.

Cette constitution fut, après quelques contestations, approuvée des Cardinaux, qui y mirent leurs sceaux.

Dans la cinquieme session, qui se tint le 16 juillet, on y vit baptiser un des Ambassadeurs Tartares, & deux de ses compagnons. On lut ensuite différentes constitutions, entr'autres, celle du Conclave.

Dans la sixieme & derniere session, qui se tint le 17 juillet, on y réprima la multitude des Ordres Religieux, & l'on ordonna la suppression de ceux qui avoient été institués depuis le Concile général de Latran, tenu en 1215. Grégoire représente ensuite aux Prélats que les mœurs & la religion des Peuples étoient entre leurs mains, & que plusieurs d'entre eux étoient la cause principale des désordres & du relâchement. Il les avertit de se corriger, parce que, s'ils ne le faisoient pas, il ne manqueroit pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi d'apporter de prompts remedes à divers abus particuliers, ce qu'on n'avoit pu exécuter dans le Concile, à cause de la multitude d'affaires. Ainsi finit le second Concile de Lyon, l'un des plus célebres par l'appareil, la singularité du spectacle, le nombre & la qualité des assistans.

Gusta. Viaggi dei Papi. Après la conclusion du Concile de Lyon, Grégoire s'occupa tout entier à faire exécuter ce qu'on avoit résolu pour le secours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obstacles à cette entreprise étoit la dispute d'Alphonse X, Roi de Castille, & de Rodolphe de Hasbourg, au sujet de l'Empire d'Occident; le Pape soutenoit Rodolphe, qui devoit se mettre à la tête de la Croisade. Il écrivit d'abord au Roi de Castille, pour lui faire sentir la foiblesse de

fes prétentions; Alphonfe fit dire à Grégoire qu'il l'iroit trouver pour avoir une conférence avec lui.

Cependant Grégoire écrivit à Rodolphe, que, du confentement des Cardinaux, il le nommoit Roi des Romains, pour le couronner Empereur, contre les prétentions du Roi de Caftille. Celui-ci paffa en France, & fe rendit à Beaucaire pour y conférer avec le Pape, qui retournoit en Italie. Grégoire, qui s'étoit déclaré pour Rodolphe, perfifta toujours à foutenir fon élection. Le Roi de Caftille fit valoir inutilement fes prétentions. Mais étant rentré dans fes Etats, il reprit les ornemens impériaux, qu'il avoit quittés, & même le fceau, avec lequel il écrivit aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans fon parti. Grégoire l'ayant appris, le fit admonefter par l'Archevêque de Séville, qui l'engagea de renoncer à l'Empire. La guerre que les Mores renouvelloient avec fureur, & la néceffité d'avoir recours, pour la foutenir, à une décime, qu'on ne levoit alors qu'avec le confentement du Pape, fervirent plus que les cenfures à rendre Alphonfe traitable, au fujet de la Dignité Impériale. Rain.

Le Pape eut enfuite une entrevue à Laufanne avec le nouveau Roi des Romains, qui promit par ferment à Grégoire de conferver tous les biens & les droits de l'Eglife Romaine. Rodolphe fe croifa pour la Terre-Sainte, à la priere du Pape, qui avoit la Croifade fort à cœur, prétendant y aller en perfonne, & finir fes jours en Paleftine. Avec Fleury. *Hift. Ecclefiaf.* liv. LXXXVI.

le Roi Rodolphe se croisa la Reine son épouse, ainsi que toute la Noblesse de sa Cour. Ils se quitterent ensuite très-satisfaits l'un de l'autre.

Rain. De Lausanne, Grégoire passa dans le Valais, où il chargea l'Archevêque d'Embrun de faire en Allemagne le recouvrement de la décime de six ans, ordonnée pour la Croisade. Etant ensuite arrivé à Milan, il écrivit à l'Evêque élu de Verdun, chargé du recouvrement des mêmes impositions pour les Isles Britanniques, de faire délivrer au Roi Edouard les décimes d'Angleterre, de Galles & d'Irlande, dans le cas où ce Prince, qui étoit croisé, feroit le voyage en personne.

Ric. Malesp. De Milan le Pape vint à Plaisance, puis à Florence, où il arriva le 18 décembre 1275. D'abord il ne voulut pas entrer dans la ville, parce qu'elle étoit interdite, & que les habitans étoient excommuniés, pour n'avoir pas observé la paix qu'il avoit faite entre les Guelfes & les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant. Mais comme l'Arno, enflé par les pluies, ne se pouvoit passer à pied, il fut obligé de traverser un pont de la ville, & alors il fut forcé de lever les censures, en donnant au Peuple des bénédictions en passant. Mais quand il fut sorti de Florence, il en excommunia de nouveau les habitans, & dit en colere ce verset du Pseaume: » Retenez-les avec le mors & la bride. « Il faut avouer que ce trait du Vicaire de Jesus-Christ étoit peu chrétien.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXXXVI. De-là le Pape se rendit dans la ville d'Arezzo, où il eut une dangereuse maladie, dont il mou-

rut le 10 janvier 1276. On rapporte plusieurs miracles opérés la même année à son tombeau. Aussi est-il regardé comme saint dans le Pays. Sa Fête n'est célébrée que par le Peuple d'Arezzo, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes. Boll.

§. XXX. Voyages de Clément V en France, depuis 1305, jusqu'en 1314.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. xc.

Nous voici arrivés à une époque des plus intéressantes, celle où le Pape Clément V transféra le Siege Apostolique en France. Il se nommoit Bertrand de Got ; il étoit Archevêque de Bordeaux, quand il apprit la nouvelle de son élection, qui fut faite à Pérouse, le 5 juin 1305.

Rain.

A la fin du mois d'août il partit de Bordeaux pour se rendre à Lyon, où il manda aux Cardinaux de se trouver. A son passage à Montpellier, Jacques, Roi d'Arragon, vint à sa rencontre, & lui rendit en personne l'hommage pour le Royaume de Sardaigne & de Corse ; il l'accompagna ensuite jusqu'à Lyon.

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. xc.

Hist. de l'Egl. par M. de Berault-Bercastel.

La plupart des Cardinaux Italiens furent mécontens de l'ordre, qu'ils reçurent de Clément, de se trouver à Lyon pour la cérémonie de son couronnement. Ils virent qu'on les avoit trompés. Mathieu Rosso des Ursins, Doyen du Sacré-College, pénétrant aussi-tôt la disposition où étoit Clément de fixer son séjour en France, dit au Cardinal de Prato, qui avoit beaucoup influé dans l'élection du Pontife : » Vous en » êtes venus à vos fins de nous mener au-» delà des Monts. Bientôt sans doute nous » verrons le Rhône, &, si je connois bien les » Gascons, de long-tems le Tibre ne reverra » les Papes. «

Clément avoit aussi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre & tous les grands Seigneurs de de-çà les Alpes, pour assister à son couronnement, qui se fit à Lyon le 14 novembre 1305. Cette cérémonie fut troublée par un accident fâcheux. Comme ce couronnement avoit atitré une grande foule de Peuple, une vieille muraille s'écroula sous la multitude des spectateurs, dont elle étoit chargée, dans le moment que le Pape passoit auprès; le Pontife courut risque de la vie avec le Roi Philippe-le-Bel, qui l'accompagnoit dans sa marche. Charles de Valois, frere du Roi de France, fut blessé, & le Duc de Bretagne fut tué avec douze autres personnes. A la chûte du Pape, la Tiare tomba de sa tête. On ne manqua pas de tirer à mauvais augure pour le nouveau Pontife ces circonstances funestes.

Le 23 novembre, Clément célébra sa premiere messe pontificale, puis donna un dîner, après lequel il s'éleva une querelle entre ses gens & ceux des Cardinaux. La scene fut ensanglantée; la dispute sacrée s'échauffa tellement qu'on en vint aux mains, & un des freres du Pape fut tué.

Un des premiers soins du nouveau Pontife fut d'affranchir l'Eglise de Bordeaux de la Primatie de Bourges. Il fit ensuite une promotion, qui justifia sa prédilection pour sa patrie. De neuf Cardinaux qu'il créa, il n'y eut qu'un seul étranger; les autres étoient François.

Après avoir passé l'hiver à Lyon, dès le commencement de février Clément voulut retourner à Bordeaux. Il alla d'abord à Clugny,

Chron. Clun.

où il séjourna cinq jours, pendant lesquels il fut très à charge au Monastere. Il avoit neuf Cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'Officiers subalternes, & des serviteurs de toute espece. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il fit quelque séjour, on se plaignit non-seulement de son faste onéreux, mais encore de l'avidité & des exactions de son cortege. Sur sa route de Lyon à Bordeaux, il tiroit des sommes considérables des Eglises & des Monasteres, tant par lui que par ceux de sa suite. Arrivé à Bourges, il fit payer à l'Archevêque trois cens livres tournois, pour avoir manqué deux fois à visiter le Saint-Siege tous les deux ans. Ce Prélat se trouva réduit à une telle pauvreté, qu'il fut obligé d'assister à l'office, comme simple Chanoine, afin de pouvoir subsister.

Histoire de l'Eglise, par M. de Berault Bercastel.

Vers ce même tems, Edouard, Roi d'Angleterre, obtint du Pape pour deux ans, sous prétexte du service de la Semaine-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques, qui toutefois furent employées à tout autre usage. Les Evêques d'Angleterre, de leur côté, demanderent à Clément la jouissance, pendant un an, du bien des Eglises, qui vaqueroient les premieres dans leurs Dioceses. Le Pontife s'appropria dès-lors les revenus de la premiere année de tous les Bénéfices qui, de cette époque à deux ans, vaqueroient en Angleterre, Evêchés, Abbayes, Prieurés, Prébendes, Cures, & jusqu'aux moindres Bénéfices. C'est là-dessus que s'est formé le plan des Annates.

Thomass.

Au commencement de l'anné 1307, après

Hist. de l'Egl.

par M. de Berault-Bercastel.

une maladie dangereuse, il s'efforça de remédier aux abus des Commendes. Pendant que Clément étoit à Pessac, près de Bordeaux, il invita le Roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers sur les affaires qu'ils avoient à traiter. Le Roi & le Pape se rendirent dans cette ville. La paix entre la France & l'Angleterre, qui étoit un des principaux objets de cette entrevue, y fut conclue, & si bien affermie, qu'elle subsista, nonobstant la mort d'Edouard I, qui arriva le 7 juillet de la même année. Son fils Edouard II lui succéda.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCI.

Dans le tems que le Roi Philippe étoit à Lyon pour son couronnement, il déclara au Pape quel étoit l'article secret, qu'il lui avoit juré pour parvenir au Pontificat; c'étoit de condamner la mémoire de Boniface VIII, qui avoit excommunié Philippe, & de faire brûler ses os. Le Roi réitera cette demande à la conférence de Poitiers, & pressa vivement le Pontife d'y satisfaire, offrant de prouver les crimes qui méritoient ce châtiment inoui. Le Pape & les Cardinaux furent choqués de cette proposition. Ceux même qui avoient pris le parti du Roi contre Boniface, revêtus de la pourpre par ce Pontife, craignoient que, s'il étoit déclaré Pape intrus, ils ne perdissent leur dignité. De ce nombre étoit le Cardinal de Prato, le seul qui savoit le secret de ce que le Pape avoit promis au Roi. Ce rusé Cardinal dit à Clément, qui le consulta dans cette affaire : » Vous n'avez » ici qu'un expédient, c'est de dissimuler avec le » Roi, & de lui dire que ce qu'il vous demande, » touchant ce Pape, est une affaire difficile à faire

» passer dans l'Eglise ; qu'une partie des Cardi-
» naux n'y consent pas, & qu'il faut nécessai-
» rement même, pour mieux parvenir à l'inten-
» tion du Roi, & rendre plus odieuse la mé-
» moire de Boniface, que les preuves des cas,
» dont on l'accuse, soient faites dans un Con-
» cile général, afin d'être plus authentiques ;
» vu que c'est en de telles assemblées qu'on
» traite les plus grandes affaires de l'Eglise ; vous
» convoquerez ce Concile à Vienne en Dau-
» phiné, comme étant un lieu neutre, & pa-
» reillement convenable aux François, & aux
» Anglois, aux Allemands, aux Italiens, aux
» Languedociens. Le Roi ne pourra s'y oppo-
» ser, ni dire que vous ne lui accordiez pas
» sa demande, & l'Eglise sera en liberté ; en
» effet partant d'ici, & allant à Vienne, vous
» serez hors de sa puissance & de son Royaume. «

Hist. de l'Egl. par M. de Berault Bercastel.

En conséquence le Pape, résolu de traîner l'affaire en longueur, répondit au Roi que, dans les circonstances présentes, la précipitation pourroit non-seulement altérer l'union établie depuis si long-tems entre l'Eglise Romaine & ses généreux Protecteurs, les Rois & la Nation des François, mais que pour mieux se prêter aux desseins du Roi, & rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il falloit que la preuve de ses crimes fût rendue authentique dans un Concile général. » On tiendra ce Concile,
» ajouta Clément, hors de votre domination,
» mais dans votre voisinage, à Vienne en
» Dauphiné, afin que les autres Nations ne
» conçoivent point de soupçons défavorables
» sur votre justice & votre piété. «

Le Roi fut très mécontent de ce parti; mais le Pape lui fit tant de promeſſes, & y mit ſurtout des marques ſi engageantes de cordialité, que Philippe ſe déſiſta de ſes pourſuites, & convint de remettre l'affaire de Boniface au Concile. Dès-lors Clément révoqua & annulla par une Bulle toutes les ſentences d'excommunication, d'interdit & d'autres peines portées contre le Roi & ſon Royaume, contre les dénonciateurs & les accuſateurs de Boniface, de quelque état ou dignité qu'ils fuſſent, depuis le commencement du démêlé entre Boniface & Philippe.

Comme le Pape avoit fort à cœur la Croiſade pour la Terre-Sainte, il en fut traité à la conférence de Poitiers. La principale affaire de cette conférence étoit celle des Templiers. Décriés depuis long-tems pour la licence de leur vie & autres vices qu'on leur imputoit, ils avoient excité contre eux des plaintes & des murmures; le proverbe de boire comme des Templiers, qui dure encore aujourd'hui, montre quelle étoit leur réputation ſur cet objet. La cauſe des pourſuites faites contre eux
Baluz. eſt racontée de deux manieres. Squin de Florian étant detenu pour crime avec un Templier Apoſtat, dans un château royal du territoire de Toulouſe, ces deux criminels déſeſpérant de leur vie, à cauſe des remords de leur conſcience, ſe confeſſerent l'un à l'autre, ſuivant une dévotion uſitée alors. Squin ayant oui la confeſſion du Templier, fit appeller le lende-
Joinv. main un Officier ſupérieur, auquel il dit qu'il avoit à révéler au Roi un ſecret, qui ne lui

importoit pas moins que l'acquisition d'un nouveau Royaume; mais qu'il ne le déclareroit qu'au Roi en personne, quelque supplice qu'on pût lui faire souffrir. L'Officier employa inutilement les caresses, les promesses, & les menaces, pour arracher à Squin son secret. Il en écrivit donc au Roi, qui lui manda sur le champ de lui envoyer le criminel à Paris sous bonne garde. Dès qu'il fut arrivé le Roi le prit à part, lui promettant sa grace, & même une récompense, s'il lui disoit la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, qui, dès son entrée dans l'Ordre, s'étoit engagé dans des erreurs contre la foi, & dans d'autres crimes. Philippe fit arrêter quelques Templiers, qui confirmerent la dénonciation de Squin. Le Roi en avoit parlé au Pape dès son entrevue avec lui à Lyon, en 1305. Le Grand-Maître, & différens Commandeurs de l'Ordre des Templiers se plaignirent au Pape des bruits injurieux qu'on répandoit sur eux, exigeant qu'on fît des procédures en forme, soit pour les absoudres, s'ils étoient innocens, soit pour les punir, s'ils se trouvoient coupables. Le Pape écrivit donc au Roi qu'il feroit commencer incessamment les informations. Dupui.

Philippe craignit encore l'irrésolution du Pontife. Les Templiers, très-nombreux en France, tenoient à toutes les grandes Maisons. Ce qu'on méditoit contre eux n'étoit plus un mystere. Le Roi, ayant appris bientôt que plusieurs d'entre eux se disposoient à s'enfuir du Royaume avec tout ce qu'ils pourroient enlever de leurs biens, envoya des ordres

Hist. de l'Egl. par M. de Berault-Bercastel. Dupui.

secrets à ses Officiers par-tout le Royaume de se tenir prêts & bien armés pour un jour marqué, & d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur envoyoit, avec défense de les ouvrir auparavant, sous peine de la vie. Il leur étoit enjoint d'arrêter, chacun dans leur district, les Templiers, qui s'y trouveroient, & de le mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Les Templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France au même jour, 13 octobre 1307. Le Grand-Maître de l'Ordre, Jacques Molai, fut arrêté comme les autres, dans la maison du Temple à Paris, dont le Roi s'empara, ainsi que de tous les biens des Templiers, qui furent commis à des Gardes Royaux.

Hist. de l'Egl. par M. de Berault-Bercastel.

Le lendemain on tint une assemblée dans le Chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les Chanoines de cette église, se trouverent les Docteurs de l'Université, Guillaume de Nogaret, qui avoit arrêté le Grand-Maître, le Prévôt de Paris & quelques autres Officiers de Roi. Nogaret, aussi habile à manier la parole que l'épée, réduisit les crimes dont on accusoit les Templiers à trois chefs. Le premier consistoit à renier Jesus-Christ, quand ils s'engageoient dans l'Ordre, & à faire des insultes sacrileges au Crucifix; le second, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, de peur d'éclat. Le troisieme étoit d'adorer dans les Chapitres généraux une Idole monstrueuse, qui avoit quatre pattes, & la tête d'un fantôme effrayant avec une grande barbe. On ajoutoit

que

que ces pratiques avoient été introduites parmi eux, au moins depuis quarante ans, par un Grand-Maître, captif des Sarrasins, dont il n'avoit obtenu la liberté qu'en promettant de les faire observer dans tout son Ordre.

Le lendemain de cette dénomination le Roi assembla le Clergé & le Peuple de sa Capitale. On commença l'interrogatoire du Grand-Maître & des Chevaliers arrêtés à Paris. A l'exception de trois, qui nierent tout, les cent quarante accusés confesserent avec le Grand-Maître les infamies qu'on leur imputoit.

Cependant Clément trouva mauvais qu'on eût agi si promptement contre les Chevaliers, & particuliérement que le Frere Prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, Confesseur du Roi, eût présidé à l'interrogatoire, en vertu de son seul titre d'Inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du Chef de l'Eglise, dans une affaire qui concernoit le Gouvernement général. Le Pape, suspendit donc les pouvoirs de l'Inquisiteur & des Evêques qui avoient procédé avec lui, évoquant à soi l'affaire des Templiers. Il écrivit au Roi pour se plaindre de ce qu'il avoit entrepris sur la Jurisdiction Ecclésiastique, en arrêtant ces Chevaliers soumis immédiatement au Siege Apostolique. Il envoya en même-tems les Cardinaux Etienne de Fusi & Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le Monarque, & de l'engager à remettre entre leurs mains tant les biens que les personnes des Templiers. Le Roi, les Evêques & l'Inquisiteur se justifierent devant les Légats, représentant la né-

Dupui.

cessité où ils avoient été de prévenir les mauvais desseins des Templiers, qui tendoient au préjudice de la Religion. Dans sa réponse particuliere au Pape, le Roi prétendit qu'il avoit fait arrêter les Templiers sur les réquisitions des Inquisiteurs députés en France par le Pape, & qu'il avoit remis les personnes des Templiers entre les mains des Légats. » Quant à leurs » biens, ajouta-t-il, nous les ferons garder soi- » gneusement, pour être uniquement employés » au secours de la Terre-Sainte, suivant leur » destination primitive. «

Baluz.

Spicil.

Le Pape satisfait leva la suspense prononcée contre les Evêques & les Inquisiteurs; mais à condition que chacun d'eux, dans son Diocese & son Territoire, n'examineroit que les personnes particulieres des Templiers, qui ne seroient jugés que par les Métropolitains, dans leurs Conciles Provinciaux, sans qu'ils prissent connoissance de l'état général de l'Ordre; il se réserva même à sa personne & au Siege Apostolique l'examen & le jugement du Grand-Maître & des principaux Commandeurs.

Toutefois le Pontife parut alors persuadé de la justice des poursuites faites contre ces illustres accusés. Philippe lui en avoit envoyés plusieurs de la premiere distinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clément les avoit interrogés lui-même. Leurs aveux se rapporterent à ceux qui avoient résulté des informations faites par Philippe. En conséquence le Pape écrivit à tous les Princes de la Chrétienté, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, en Bohême, en

Pologne, & jusqu'en Chypre, où les Templiers n'étoient guere moins puissans que le Roi, afin de procéder à des informations aussi exactes qu'en France. Il fut par-tout obéi.

Philippe, ayant consulté la Faculté de Théologie de Paris, voulut encore s'aboucher avec le souverain Pontife. Pour cet effet, en allant le joindre à Poitiers, il assembla un Parlement nombreux, c'est-à-dire, les Etats-Généraux du Royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Non content d'admettre aux délibérations les Nobles & les Lettrés, il prit les suffrages de la Bourgeoisie même. C'est la premiere assemblée des Etats-Généraux, où les Rois de France aient admis le Tiers-Etat. Tous, ayant pris communication des procédures & des aveux des accusés, les jugerent dignes de mort. L'affaire fut examinée à Poitiers devant les Cardinaux & autres personnes éclairées, tant du côté du Roi que du côté du Pape. Il fut convenu que les Gardes-Royaux garderoient & administreroient les biens des Templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux Puissances.

Dupui. *Hist. de l'Egl.* par M. de Bérault-Bercastel.

Quelques-uns des Chevaliers n'avoient pu venir jusqu'à Poitiers, étant demeurés malades à Chinon en Touraine. Le Pape y envoya des Cardinaux pour les examiner. Ces Chevaliers étoient au nombre de cinq : le Grand-Maître du Temple, le Commandeur de Chypre, le Visiteur de France, & les deux Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Le Commandeur de Chypre avoua qu'il avoit renoncé à Jesus-Christ, & craché près de la Croix. Le Com-

mandeur de Normandie confessa la même chose; les Commandeurs de Poitou, de Normandie & d'Aquitaine étant ensemble, celui de Poitou déclara qu'il avoit promis à celui qui le recevroit dans l'Ordre, qu'en cas que ses Confreres lui demandassent s'il avoit renié Jesus-Christ, il répondroit qu'oui. Le Grand-Maître, confessant pareillement le renoncement à Jesus-Christ, voulut encore ajouter à ces preuves le témoignage d'un Frere-Servant qui étoit personnellement attaché à sa maison, & qui confessa d'une maniere claire le renoncement à Jesus-Christ.

Les Cardinaux, de retour à Poitiers, remirent au Pape les actes de la procédure, & lui rapporterent ce qui s'étoit passé. Clément fit ensuite expédier la Bulle de convocation du Concile.

Cependant l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le Pape commit en sa place huit Commissaires Apostoliques, l'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Bayeux, de Limoges & de Mende, le Prévôt d'Aix, les Archidiacres de Rouen, de Maguelone & de Trente. Ils se rendirent à Paris, Province de Sens, tandis que cette Métropole étoit vacante. Ils citerent tout l'Ordre des Templiers à comparoître devant eux. Ils envoyerent ensuite faire la même citation aux huit autres Provinces de Rheims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bordeaux, d'Auch & de Narbonne. Les Commissaires tinrent leur Tribunal dans le Palais Episcopal de Paris, le 22 novembre 1309. Les prisonniers eurent entiere liberté de s'y défendre.

Dupui.

Un inconnu, se disant du même nom & de la même Province que le Grand-Maître, vint en habit séculier, se donna pour un Templier fugitif, & affirma, que pendant dix ans qu'il avoit porté l'habit de l'Ordre, il n'en avoit ouï dire ni connu aucun mal. On le prit pour un aventurier, qui cherchoit quelque remede à son indigence. En effet, il demanda qu'on lui donnât les choses nécessaires, parce qu'il étoit pauvre. On lui conseilla donc de s'adresser à l'Evêque de Paris, auquel il appartenoit de recevoir les Freres fugitifs de l'Ordre dans son Diocese, & de leur fournir la subsistance. C'étoit quelque parent du Grand-Maître.

Cependant le Grand-Maître lui-même, s'étant présenté devant les Commissaires, qui lui demanderent s'il vouloit défendre l'Ordre, répondit que cet Ordre avoit été confirmé par le Saint-Siege, dont il avoit reçu des privileges, ajoutant qu'il étoit fort surpris que l'Eglise Romaine voulût procéder si promptement à sa suppression. » Pour moi, continua-t-il, je ne suis » pas assez habile pour défendre l'Ordre par » moi-même ; je suis toutefois prêt à le » faire selon mon pouvoir, & je m'esti- » merois un misérable, un lâche, si je n'en- » treprenois de le défendre, après en avoir » reçu tant de biens & d'honneurs. Il est vrai » que la chose est difficile ; je suis prisonnier » du Pape & du Roi, je n'ai pas quatre de- » niers à dépenser pour cette affaire, & je n'ai » avec moi qu'un Frere-Servant ; je demande » donc aide & conseil. Mon intention est que » la vérité soit connue, non-seulement par

» ceux de l'Ordre, mais dans toutes les par-
» ties du Monde, par les Rois, les Princes,
» les Prélats & les Seigneurs, quoique mes
» Confreres aient été trop vifs à poursuivre
» leurs droits contre plusieurs Prélats. «

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCI.

Les Commissaires lui dirent qu'il pensât bien à la défense qu'il vouloit entreprendre, & qu'il fît attention à ce qu'il avoit déja confessé contre lui-même, & contre l'Ordre. Quand on lui relut ce qu'il avoit avoué aux Commissaires du Pape à Chinon, il fit deux fois le signe de la croix, & donna des marques d'étonnement, disant que si les Commissaires avoient été d'autres personnes, & qu'il eût eu la liberté, il eût parlé autrement. Il ajouta : » Plût à Dieu qu'on traitât les impos-
» teurs comme font les Sarrasins & les Tarta-
» res, qui leur coupent la tête & le corps par
» moitié ! « Enfin il demanda un délai de quelques jours; ce que les Commissaires lui accorderent. On fit ensuite crier par un Appariteur, que si quelqu'un vouloit défendre l'Ordre des Templiers, il se présentât; mais personne ne voulut paroître.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCI.

Le Grand-Maître exposa trois choses touchant son Ordre. » Premiérement, dit-il, je
» ne connois point d'Ordre Religieux, dont
» les Eglises soient mieux fournies d'ornemens
» & de tout ce qui appartient au Service Di-
» vin, & où les Prêtres s'en acquittent mieux.
» Secondement, je n'en connois point où l'on
» fasse plus d'aumônes, vu qu'en nos Maisons
» on la fait trois fois la semaine à tous ve-
» nans. Enfin, personne n'a plus exposé sa

» vie ni plus répandu de ſang pour la défenſe
» de la Foi contre ſes ennemis. «

Les Commiſſaires repliquerent que tout cela ne ſervoit de rien pour le ſalut des ames, quand la foi, qui en eſt le fondement, y manquoit. On fit comparoître après lui juſqu'à ſoixante & quatorze Templiers, qui avoient demandé à défendre l'Ordre. Durant toutes ces procédures, le Pape, voyant que la cauſe des Templiers n'étoit pas encore aſſez examinée à fond, pour être jugée au mois d'octobre de cette année 1310, où il avoit indiqué le Concile de Vienne, en prorogea le terme juſqu'au 1 octobre de l'année ſuivante.

Cette époque fatale étant arrivée, il ſe trouva au Concile environ trois cens Evêques, avec un grand nombre de Prélats du ſecond ordre, Abbés, Prieurs & autres. En attendant l'arrivée de Philippe, on tint pluſieurs conférences, où furent lus les actes des procédures faites juſques-là. L'avis de tous les Evêques, à l'exception de quatre ſeulement, un Italien, & les trois Archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen, fut qu'on devoit écouter les accuſés dans leur défenſe. On ne voit pas que le Pape ait eu égard à cette remontrance; enfin, le 22 mars 1312, le Pape Clément, étant toujours à Vienne, dans un Conſiſtoire ſecret de Cardinaux, & d'autres Prélats, caſſa & annulla l'Ordre Militaire des Templiers, par maniere de proviſion plutôt que de condamnation, y réſervant à ſa diſpoſition, & à celle de l'Egliſe, leurs perſonnes & leurs biens. Ainſi fut aboli cet Ordre, qui avoit ſubſiſté cent quatre-vingt-

quatre ans, depuis son approbation au Concile de Troyes, en 1128.

Art de vérifier les dates. L'an 1303, au mois de mars, Clément V avoit fixé sa résidence à Avignon. Telle est l'époque du séjour des Papes en cette ville.

Baluz. Clément ne survécut pas long-tems à la suppression des Templiers. Etant tombé malade, il se faisoit transporter à Bordeaux pour reprendre son air natal, lorsqu'il mourut à la Roquemaure sur le Rhône, près d'Avignon, le 20 avril 1314. Il aimoit extrêmement l'argent, ensorte qu'on vendoit à sa Cour les Bénéfices. Il eut pour maîtresse la Comtesse de Périgord, fille du Comte de Foix, une des plus belles femmes de son tems. Villani.

§. XXXI. Voyage d'Urbain V, d'Avignon en Italie, en 1367. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVI.

Avignon étoit toujours la résidence des Pontifes Romains. Urbain V, élu Pape en 1362, se proposa de rétablir à Rome le Siege Apostolique. En 1366 il déclara publiquement son intention, & envoya sur-le-champ ses gens tant à Viterbe, où il devoit faire quelque séjour, qu'à Rome, pour y préparer les choses nécessaires & marquer les logemens des Cardinaux.

Hist. de l'Egl. par M. de Berault-Bercastel. Cette résolution partagea les suffrages, selon la diversité des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon, qui avoit renoncé aux grandeurs du siecle pour prendre le froc de Saint François, & le célébre Pétrarque s'empresserent à confirmer le Pape dans son dessein d'aller à Rome. Le Franciscain, qui passoit pour un Saint à révélation & à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour engager Urbain à ne

pas ſe départir de ſon projet. Pétrarque lui écrivit une longue lettre. » Conſidérez, lui » dit-il, que l'Egliſe de Rome eſt votre Epouſe. » Mais on pourra nous objecter que l'Epouſe » du Pontife Romain n'eſt pas une Egliſe ſeule » & particuliere, mais l'Egliſe Univerſelle. Je » le ſais, très-Saint-Pere, & à Dieu ne plaiſe » que je reſſerre votre Siege. Je l'étendrois » plutôt, s'il étoit poſſible; je reconnois avec » joie qu'elle n'a d'autres bornes que celles de » l'Océan. Mais, quoique votre Siege ſoit par- » tout où Jeſus-Chriſt eſt adoré, Rome ce- » pendant n'en a pas avec vous un rapport » moins particulier. Comme les autres ont cha- » cune leur Evêque, vous ſeul êtes l'Evêque » de cette Reine des Cités. Toutefois des eſprits » ou bornés ou prévenus, vous parleront » d'une maniere bien différente. Ils vous pein- » dront l'Italie comme une Terre, qui dévore » les Etrangers, & ſes propres habitans, & » où l'on marche ſur des feux mal couverts » & ſur des précipices; où les alimens, les » eaux, l'air même, & ſur-tout le caractere » des Peuples, engendrent la mort, & accumu- » lent ſous chaque pas les périls de toute eſ- » pece. Souvenez-vous, Saint-Pere, de l'in- » jure faite depuis peu par des brigands de vos » cantons à votre Cour & à votre Perſonne » ſacrée : l'Italie fournit-elle un exemple de » pareils attentats & de pareils déſordres? Lorſ- » que ces infames compagnies vous forcerent de » racheter, au poids de l'or, votre liberté & » votre vie peut-être, auſſi-bien que celle de » vos Cardinaux; vous vous plaignîtes en plein

Petrarch. Rer. Sen.

» Consistoire que cet outrage avoit quelque
» chose de plus affreux que le traitement fait
» à Boniface VIII, & vous eûtes bien raison.
» Quoique ce soit toujours un forfait énorme
» d'user de violence contre le Vicaire de Jesus-
» Christ, on peut dire que l'orgueil & la dureté
» de Boniface, y avoient donné lieu. En vous
» au contraire, il n'y avoit que des bienfaits à
» reconnoître, & des vertus à révérer, une
» bienfaisance généreuse, une bonté vraiment
» évangélique, une douceur parfaite, un éloi-
» gnement infini de tout ce qui peut blesser
» le moindre des hommes. Investi tout-à-coup
» par une troupes de furieux, vous fûtes obligé
» de sacrifier vos trésors, ou pour mieux dire,
» le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, pour
» éviter de plus grands maux; heureux cepen-
» dant de sentir alors que ces maux étoient la
» digne récompense de l'abandon où l'on laissoit
» languir l'Eglise de Rome, cette Epouse distin-
» guée que vous a donné Jesus-Christ. N'est-il
» pas tems enfin d'essuyer ses larmes & de lui faire
» oublier jusqu'à ses ennuis par une prompte
» & tendre réunion? O vous, le souverain
» Pasteur & l'Evêque de l'Eglise Universelle,
» que faites-vous sur les bords du Rhône &
» de la Durance, tandis que l'Hellespont &
» la mer Egée, les Isles de Chypre & de
» Rhodes, l'Epire & l'Achaïe, les terres &
» les mers de l'Orient & de l'Univers réclament
» votre sollicitude & votre protection? Quel-
» que soient les agrémens du Comtat Vénais-
» sain, tous imaginaires ou bien légers en
» comparaison de ceux de la douce Hespérie,

» songez que votre place n'est point où il y » a de plus doux ombrages & des fontaines » plus fraîches, mais où les loups frémissent » avec le plus de fureur, & le troupeau court » les plus grands périls. « Pétrarque finit cette longue lettre en représentant au Pape la brièveté de la vie, & le compte terrible qu'il faudra rendre au Souverain Juge.

D'un autre côté, Nicolas Orêsme, Docteur fameux, Grand-Maître du College de Navarre à Paris, qui avoit été Précepteur du Roi de France, & qui depuis fut Evêque de Lisieux, fut envoyé par Charles V pour dissuader Urbain d'aller à Rome. Il lui fit un très-long & très-insipide discours, rempli de citations inutiles. Mais l'ingénieuse & délicate lettre du Poëte l'emporta sur la pesante & l'absurde harangue du Théologien. » La France, y est-il » dit, est un lieu plus saint que Rome, même » avant qu'elle reçoive la foi : l'inclination » constante & naturelle des Gaulois pour les » exercices religieux s'est manifestée dès le » tems des Druides, & se trouve attestée dans » les *Commentaires de César.* Depuis que la » France a reçu la foi, elle est ornée de pré- » cieuses reliques, la croix, la couronne d'é- » pines, les cloux, le fer de la lance, qui » perça le côté de Jesus-Christ. « Il rapporte ensuite le passage de Saint Bernard touchant les vices des Romains; & revenant à la France, il dit que les études ont été transférées de Rome à Paris par Charlemagne, & s'étend sur les louanges de l'Université. Enfin le Pape doit résider en France, parce que c'est son

Du Boulai.

pays natal, comme Jesus-Christ a résidé en Judée. Les raisonnemens ridicules du Docteur Orêsme ne purent contrebalancer les motifs du Pape, qui tint fidélement sa promesse d'aller à Rome.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Le dernier jour d'avril 1367, Urbain partit d'Avignon, prenant sa route par Marseille. Le 12 de mai, dans cette ville, il fit Cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, & ayant beaucoup de mérite.

Cependant dans le port de Marseille étoient déployés les pavillons de vingt-trois galeres & de plusieurs autres bâtimens, que la Reine Jeanne de Naples, & les Républiques de Vénise, de Gênes & de Pise avoient équipés, tant pour conduire en sûreté le Pape, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta sur une galere Vénitienne. Il arriva le 23 à Gênes, où il fut reçu, tant au port que dans la ville, par le Doge & les Citoyens avec beaucoup de joie. Après y avoir séjourné cinq jours, il en partit, y laissant le Cardinal Marc de Viterbe pour appaiser les différends entre la ville de Gênes & Bernabo Visconti, Tyran du Milanez. Le 3 de juin, il vint à Corneto, où il demeura cinq jours. A son débarquement se trouva le Cardinal Gilles Albornos, Légat en cet endroit, accompagné de presque tous les Grands de l'Etat-Ecclésiastique. Pendant son séjour à Corneto, des Députés de Rome vinrent lui offrir la pleine Seigneurie de leur ville & les clefs du château Saint-Ange.

Le 9 de juin, Urbain vint à Viterbe, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur. Pendant quatre

mois qu'il y demeura, les Grands, les Prélats, & les Députés des villes d'Italie vinrent le féliciter fur fon arrivée en Italie. Pendant fon féjour à Viterbe, le Pape confirma la nouvelle Congrégation des Jéfuates, que venoit de fonder Jean Colombin, Noble Siennois; il avoit occupé la dignité de Gonfalonier, la premiere de la ville; alors il étoit avare & cherchoit à s'enrichir par toutes fortes de voies. Un jour revenant du Palais, il ne trouva pas fon dîner prêt; il s'emporta violemment contre fa femme qui, pour lui faire prendre patience, lui donna le livre de la Vie des Saints, qu'il jetta d'abord à terre. Adouciffant un peu fa colere, il ramaffa le livre, & l'ayant ouvert il tomba fur la vie de Sainte-Marie-Egyptienne, dont il fut tellement touché, qu'il réfolut dès-lors de changer de vie. Cétoit l'an 1355. Il fe mit donc à faire de grandes aumônes, à fréquenter les églifes & à s'appliquer au jeûne, ainfi qu'à la priere. Il engagea fa femme, qui prioit depuis long-tems pour fa converfion, de garder enfemble la continence. Depuis, il ne coucha plus que fur des planches; il porta un cilice, fe donna la difcipline, & s'habilla pauvrement. Il fit de fa maifon un hôpital pour les pélerins & les malades, qu'il fervoit de fes mains. Il avoit un fils & une fille. Son fils étant mort, & fa fille ayant embraffé la vie religieufe, Jean Colombin, du confentement de fa femme, donna tout fon bien aux pauvres, & fe réduifit à la mendicité avec un autre Noble Siennois, nommé François Vincenti, qui s'étoit attaché à lui. Ils fe mirent tous deux à

Helyot. *Hift. des Ord. Monaft. Relig. & Militaires.*

prêcher par les villes & les villages de Toscane, exhortant tout le monde à faire pénitence. Ils rassemblerent jusqu'à soixante disciples, avec lesquels ils vinrent se présenter au Pape Urbain, nuds pieds, nue tête, & le corps couvert de haillons rapetassés. Le Pape les reçut favorablement, & voulut qu'ils portassent des sandales de bois. A la place de leurs guenillons, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même, & un manteau de couleur tannée. Il approuva leur Institut. Le Peuple les appella Jésuates, parce qu'ils avoient toujours en bouche le mot de Jesus. Cette Congrégation fut, par la suite, supprimée par Clément IX, en 1668, après avoir subsisté trois cens ans.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Pendant qu'Urbain étoit à Viterbe, il s'y éleva une sédition, qui commença par une querelle particuliere entre le Domestique d'un Cardinal & un Bourgeois, à l'occasion de quelque insolence commise à une fontaine de la ville. On cria d'abord : *Vive le Peuple! meure l'Eglise!* On prit les armes contre les gens des Cardinaux, qui furent eux-mêmes maltraités. Le Cardinal de Vabres, Guillaume Bragose, s'enfuit au palais du Pape sans chapeau, & le Cardinal de Carcassone se déguisa en Frere Mineur. Presque tous les Cardinaux, excepté les Italiens, se refugierent dans le palais du Pape, & n'oserent en sortir pendant les trois jours que dura le tumulte. Le Pape fit approcher des troupes contre la ville, & les Bourgeois, reconnoissant leur faute, se soumirent à la volonté du Pape, & porterent à son palais toutes les

armes de la ville, & les chaînes dont on fermoit les rues. Ils firent planter des potences aux endroits où le tumulte avoit commencé, & y pendirent les plus coupables. Le Pape pardonna au reste, & la tranquillité fut rétablie.

Le Pape arriva enfin à Rome le 16 octobre 1367, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avoient établi leur séjour en France. Il entra dans la ville avec deux mille gens-d'armes. Le Clergé & le Peuple Romain, qui étoient venus au-devant de lui, le reçurent solemnellement avec une grande alégresse. Après qu'il eut fait sa priere dans l'église de Saint-Pierre, & qu'il eut été installé, suivant la coutume, dans la Chaire Pontificale, il passa au Palais attenant, c'est-à-dire, au Vatican, qui tomboit en ruines, & qu'il fit peu après réparer magnifiquement. *Vita Pontif.*

Le Dimanche, dernier jour d'octobre, il célébra la messe pontificalement sur l'autel de Saint-Pierre, où l'on ne l'avoit point célébrée depuis Boniface VIII.

Le 2 mars 1368, Urbain, après avoir célébré la messe à Saint-Jean-de-Latran, dans la chapelle nommée *Sancta Sanctorum*, fit tirer les Chefs de Saint Pierre & de Saint Paul, presque oubliés sous l'autel où il venoit de dire la messe. Urbain prit le Chef de Saint Pierre, & le Cardinal d'Urgel celui de Saint Paul; ils les porterent à la loge, qui donne sur la place d'où le Pape les offrit en spectacle au Peuple. Le Pontife, se distinguant par une sainte libéralité, donna à chacun des assistans & spectateurs des saintes pieces qu'il exhiboit, cent

années & cent quarantaines d'indulgence. Les graces du trésor spirituel, comme on voit, ne coûtent guere à ceux qui en sont les distributeurs. Les Chefs des Apôtres étoient enchâssés assez médiocrement; Urbain leur fit faire deux nouvelles châsses, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cens marcs, & tout étincelans de pierreries. Sur le buste de Saint Pierre on remarque la tiare ou triple-couronne.

Hist. de l'Egl. par M. de Bérault Bercastel.

En revenant du Mont de Latran à celui de Vatican, le Pape ne se détourna point, comme avoient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, pour éviter l'endroit où l'on disoit que la Papesse Jeanne étoit accouchée.

Vita Pontif. Fleury, Hist. Ecclésiast. liv. XCVII. Rain.

Le 11 mai, Urbain sortit de Rome pour aller à Monte-Fiascone, afin d'y passer l'Été, à cause de la salubrité de l'air. Il y fit une promotion de huit Cardinaux, François pour la plupart, comme ceux de ses prédécesseurs.

Cependant l'Empereur Charles IV étoit venu en Italie, à la priere du Pape, avec une armée considérable, pour soumettre les usurpateurs des biens de l'Eglise, & pour contenir les Peuples dans l'obéissance due au Souverain Pontife. Il continua sa route vers le Pape, qu'il joignit à Viterbe; de-là ils se rendirent l'un & l'autre à Rome, pour attendre l'Impératrice, qui devoit y être couronnée par Urbain; cette cérémonie eut lieu le jour de la Toussaint. Le Pape célébra la messe sur l'autel de Saint-Pierre, & l'Empereur fit l'office de Diacre, sans néanmoins lire l'Evangile, ce qu'il n'avoit droit de faire

faire que le jour de Noël. Charles sortit de Rome peu de tems après le couronnement de l'Impératrice son épouse.

L'an 1370, Urbain sortit de Rome pour retourner à Avignon, dans le dessein de procurer la paix entre l'Angleterre & la France; il vint d'abord à Viterbe, & de-là se rendit à Monte-Fiascone. Dans cette derniere ville, il créa deux Cardinaux; le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne Maison de Rouergue, qui a fourni de grands Hommes à l'Etat & à l'Eglise; & le second, Pierre Corsini, né à Florence, d'une Famille noble & distinguée.

Cependant Pierre d'Arragon, qui avoit encouragé le Pape à rétablir le Siege Apostolique à Rome, lui fit de vives remontrances sur son changement de résolution; changement, disoit-il d'un ton pathétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme. D'un autre côté, Sainte Brigitte, venue de Suede à Monte-Fiascone pour obtenir la confirmation de sa Regle, protesta qu'elle avoit révélation de la Sainte Vierge, que, si le Pape retournoit à Avignon, il y mourroit en y arrivant.

Brigitte étoit d'une des plus nobles Maisons de Suede, & avoit été mariée, dès l'âge de treize ans, à un jeune Seigneur nommé Vulson; après avoir eu huit enfans, l'époux & l'épouse, d'un commun consentement, garderent la continence. En cet état, ils firent le pélerinage de Saint-Jacques en Galice; & au retour ils résolurent l'un & l'autre d'embrasser la vie religieuse. Vulson mourut avant d'avoir *Bullar. Bonif. IX.*

exécuté son dessein. Brigitte, dans son veuvage, redoubla ses austérités, & donna à Dieu un cœur, qui étoit vuide par la mort de son époux. Elle fonda bientôt au Diocese de Lincop un Monastere double pour soixante Religieux & vingt-cinq Freres de l'Ordre de Saint-Augustin. Elle leur donna des constitutions, qu'elle prétendoit lui avoir été révélées de Dieu, & dont elle obtint la confirmation du Pape Urbain.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

La déclaration de la sainte Veuve, touchant le retour du Pontife en France, fit beaucoup d'impression sur l'esprit du Cardinal de Beaufort, depuis Pape sous le nom de Grégoire XI. Elle lui déclara que pendant qu'elle étoit à Rome, la Sainte Vierge lui avoit révélé ce qui suit : » La volonté de Dieu est que le Pape » ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure » jusqu'à la mort ; autrement, il sera bientôt » retranché du nombre des vivans, pour aller » rendre compte au Juge terrible des vivans & » des morts. « Brigitte fit mettre ces mots par écrit, de la main de son Confesseur Alphonse, Evêque de Jaën ; le Cardinal n'osant communiquer cette révélation à Urbain, Brigitte lui présenta elle-même la prédiction fatale, qui fit peu d'effet sur l'esprit du Pontife.

Vitæ Pontif.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Le 26 août, Urbain partit de Monte-Fiascone, & vint à Corneto, où il demeura jusqu'au 5 Septembre ; ce même jour il s'embarqua pour Marseille, & de-là se rendit à Avignon le 24 Septembre. A son arrivée en cette ville, il voulut aller en personne négocier la paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & fit même des préparatifs pour ce voyage. Mais il

fut attaqué d'une maladie, qu'il jugea lui-même devoir bientôt terminer ses jours. Il se confessa plusieurs fois; en présence de son confesseur, & de plusieurs autres personnes distinguées, il dit ce mots: » Je crois fermement tout ce » qu'enseigne la Sainte Eglise Catholique, &, » si jamais j'ai avancé quelque autre chose de » quelque maniere que ce soit, je le révoque » & me soumets à la correction de l'Eglise. « Cet aveu fait voir qu'il étoit assez modeste pour ne se pas croire infaillible. Urbain mourut le 19 Décembre 1370, après avoir tenu le Siege huit ans, un mois & quatorze jours, à compter de son couronnement.

Art de vérifier les dates.

§. XXXII. VOYAGE de GRÉGOIRE XI, d'Avignon à Rome, où il transfere le Siege Apostolique, en 1376.

Gusta. Viaggi dei Papi.

ROME avoit été affligée du départ d'Urbain V. En l'absence des Papes, il n'y eut point de ville en Italie qui fût exempte de séditions; chaque jour s'élevoient de nouveaux tyrans, qui regnoient en despotes & se détruisoient mutuellement. Le mal étoit porté à son comble: c'étoient les dignes fruits de la corruption générale des mœurs. La dissolution, l'ambition & la plus cruelle inhumanité regnoient alors en Italie. Jusques dans les Ordres Réguliers il y eut des dissentions si obstinées, qu'elles finirent par des meurtres; les calomnies atroces & les oppressions étoient communes dans les Monasteres. Les Ecrivains du quatorzieme siecle ne peuvent parler sans douleur de la dépravation où se trouvoient tous les Ordres Religieux, ainsi que l'Italie. Grégoire XI, successeur d'Urbain V, ayant appris que la source de tous ces désordres provenoit de l'absence des Papes,

prit la résolution de rétablir le Siege Pontifical à Rome.

Le long séjour des Papes à Avignon sembloit autoriser la non-résidence des Evêques. En conséquence, l'an 1375, le Pape publia une Constitution pour faire cesser ce scandale. Elle enjoint aux Archevêques, Evêques, Abbés & autres Chefs d'Ordre, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises, & d'y résider assiduement, exceptant seulement les Cardinaux, les Légats, les Nonces, les autres Officiers nommés par le Pape, & les quatres Patriarches dont les Sieges sont chez les Infideles.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Hist. de l'Egl. par M. de Bérault Bercastel.

Grégoire ayant ensuite rencontré un Evêque étranger, qui demeuroit encore à Avignon : » Que faites-vous ici, lui dit-il ? que n'allez-» vous à l'Eglise, que vous devez chérir, » comme votre Epouse ? ---- Et vous-même, » Saint-Pere, répondit l'Evêque, pourquoi » n'allez-vous point à votre Epouse, infini-» ment plus attrayante & plus illustre que la » mienne ? « La liberté de cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans le dessein, qu'il avoit pris de rétablir le Siege Apostolique à Rome. Le desir de concilier les Rois de France & d'Angleterre, lui fit différer son voyage jusqu'à l'année suivante.

Outre que beaucoup de personnages distingués exciterent le Pape à quitter Avignon, plusieurs Historiens attribuent la gloire de l'exécution de ce projet à Catherine de Sienne, que les Florentins, qui étoient excommuniés, envoyerent vers Grégoire pour en obtenir la paix.

Catherine, née à Sienne, en 1347, étoit fille d'un Teinturier. A l'âge d'environ vingt ans, elle embrassa l'Institut des Sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique. Elle pratiqua de grandes austérités, s'appliquant continuellement à la priere. Elle se disoit inspirée; son Confesseur, Raimond de Capoue, Frere Prêcheur, qui a écrit l'histoire de cette Sainte, avoue qu'il douta quelque tems de la vérité des grandes choses qu'elle lui disoit, comme les ayant apprises de Jesus-Christ, qu'elle prétendoit être son Maître dans la vie spirituelle. » Mais, ajoute-t-il, comme j'avois cette pen» sée de doute, & que je regardois Catherine, » son visage fut tout-à-coup changé en celui » d'un homme de moyen âge, portant une » barbe légere, d'un regard si majestueux, » qu'on voyoit manifestement que c'étoit le » Seigneur. «

Bolland. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Un jour elle eut une vision où Jesus-Christ lui apparut, accompagné de sa Mere, & de plusieurs autres Saints, & l'épousa solemnellement, lui mettant au doigt un anneau d'or garni de quatre perles & d'un diamant. Après la vision, l'anneau demeura toujours au doigt de Catherine; mais il ne fut visible que pour elle, & jamais personne ne s'en apperçut. Il en est de même des autres faveurs semblables, qu'elle prétendoit avoir reçues de Jesus-Christ; comme quand elle suça la plaie de son côté, quand il changea de cœur avec elle, enfin l'impression des stigmates, qui n'étoient visibles pour personne. Tels étoient les rares privileges que croyoit avoir Cathe-

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

rine. Une imagination échauffée par les jeûnes, les macérations & les veilles, avoit beaucoup de part à ces visions chimériques. Telle étoit Catherine, que les Florentins envoyerent à Grégoire pour faire la paix avec lui. Elle l'exhorta en même-tems d'aller à Rome, & d'y rétablir le Siege Apostolique.

Hist. de l'Egli. par M. de Berault-Bercastel. Cependant sur la fin du mois d'août 1376, le Pape reçut une ambassade de la part des Romains. Luc Savelli, qui étoit à la tête des Députés, lui déclara que les Romains vouloient absolument avoir le Pape chez eux, qu'il étoit le Pontife Romain, que tous les Chrétiens le nommoient ainsi, & que, s'il ne revenoit à son Siege naturel, Rome étoit décidée à se pourvoir d'un Pape, qui ne l'abandonnât plus. En outre le Cardinal de Saint-Pierre, Légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne se hâtoit de venir, il arriveroit du scandale: on sut depuis que les Romains avoient déja jetté les yeux sur l'Abbé de Mont-Cassin pour le faire Anti-Pape, & que celui-ci avoit adhéré à leurs propositions.

Froiss Grégoire, déterminé à partir, fit part de son dessein aux Cardinaux, qui en furent attristés. Le Roi de France, Charles V, qui sentoit tout l'avantage d'avoir le Pape à Avignon, fut pareillement affligé de cette nouvelle. Il fit aussitôt partir pour Avignon son frere Louis, Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, le chargeant de faire les derniers efforts pour rompre le voyage du Pape. Arrivé à Avignon, le Duc fut reçu avec joie des Cardinaux, qui avoient un intérêt commun avec lui; mais ses tentati-

ves furent inutiles. En prenant congé du Pape, il lui dit : » Saint-Pere, vous quittez un » Royaume, où la Religion est plus honorée » qu'en aucun lieu du monde, & vous allez » dans un Pays, où vous n'êtes guere aimé. » Mais sur-tout sachez que si vous mourez au-» delà des Monts, ce qui est bien vraisembla-» ble, les Romains seront maîtres de tous les » Cardinaux, & les forceront de faire un Pape » bien funeste à l'Eglise. «

Grégoire partit enfin d'Avignon le 13 septembre, avec la plus grande partie des Cardinaux, n'en laissant que six en France. Il alla s'embarquer à Marseille sur les galeres envoyées d'Italie; il eut d'abord le vent contraire. Arrivé à Gênes, le 18 octobre, il en partit le 29. Le 31 il fut obligé de s'arrêter au Port-Dauphin; le lendemain, jour de la Toussaint, il dit la messe chez les nouveaux Hermites de Saint-Jérôme, auxquels il fit des présens, & accorda des privileges. Le Pape s'étant rembarqué vint le 6 novembre à Pise, où il fut reçu avec beaucoup de joie. Il y séjourna huit jours; puis passant à Piombino, il alla ensuite à Porto-Hercole. Enfin arrivé à Corneto le 5 décembre, il y demeura cinq semaines avec sa Cour. *Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. XCVII.*

Cependant trois Cardinaux, qui étoient à Rome, firent, pour la sûreté du Pontife, un accommodement avec les Romains, qui leur promirent de remettre à Grégoire, dès qu'il seroit arrivé à Ostie, la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain, & que dès-lors on remettroit au Car-

dinal de Saint-Pierre la garde & la disposition des ponts, des portes, des tours, & de toute la partie d'au-delà du Tibre. De son côté, Grégoire promit de conserver la compagnie des exécuteurs de Justice, & consentit qu'ils reçussent à l'ordinaire les gages & les émolumens, qu'ils tiroient du trésor de la ville. Cette capitulation est du 21 décembre 1376.

Itiner. ap. Bzov. Fleury. *Hist. Ecclesiast.* liv. XCVII. *Hist. de l'Egl.* par M. de Berault-Bercastel.

Le 13 janvier 1377, il partit de Corneto, & arriva le lendemain à Ostie, qui est à l'embouchure du Tibre, à six milles de Rome. Le 16 il se leva au milieu de la nuit, pour célébrer l'office divin. Après la messe, il prit un peu de repos, & fit ensuite sonner la trompette, pour éveiller toute sa suite. Rentré dans sa galere, il remonta le Tibre à voiles & à rames. Il arriva le 17 à Rome, qui depuis n'a plus été sans Pape. Il y fut reçu en grande cérémonie avec toutes les démonstrations possibles de joie. Il fit son entrée à cheval, & traversa toute la ville, accompagné de treize Cardinaux, & suivi d'une foule innombrable, énivrée du plaisir de voir le Chef du Monde Chrétien. Il arriva vers le soir à l'église de Saint-Pierre. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la Place, & on avoit allumé toutes les lampes de l'église, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille.

Valsing. *Hist. de l'Egli.* par M. de Berault-Bercastel.

Grégoire eut bientôt occasion de s'occuper. Instruit que Wiclef, Docteur en Théologie & Curé de Lutterword, au Diocese de Lincoln, en Angleterre, prêchoit publiquement quelques propositions contraires à l'Eglise de Rome, il écrivit à ce sujet à l'Archevêque de Cantor-

beri, à l'Evêque de Londres, à l'Université d'Oxford & au Roi Edouard. Il reprochoit aux Prélats & à l'Université leur négligence à réprimer le novateur. Il vouloit qu'on le fît emprisonner, & qu'on implorât au besoin le secours du bras séculier. La Lettre ou Bulle adressée au Roi Edouard lui demandoit sa protection dans cette affaire.

Entre les propositions condamnées dans Wiclef, au nombre de dix-neuf, est celle-ci : » Tout Ecclésiastique, & le Pape même, peut » légitimement être repris & accusé par ceux » qui lui sont soumis, & par des Laïques. « Cet article ne pouvoit manquer d'être condamné au Tribunal Hiérarchique de Rome. Wiclef, loin de se rétracter, se justifia. Le Roi Edouard vint à mourir, avant que les Bulles du Pape pussent arriver en Angleterre. Il eut pour Successeur Richard II, son petit-fils, âgé de onze ans, qui regna sous la conduite de Jean, Duc de Lancastre, Protecteur de Wiclef, aussi-bien que Henri de Perci, Maréchal du Royaume. Ainsi la poursuite de ces nouvelles hérésies fut arrêtée par le changement du Gouvernement

Valsing.

Cependant Grégoire sortit de Rome le 30 mai 1377, pour aller à Agnanie, où il arriva le 2 mai. Il en fit le voyage pour la salubrité de l'air qui y regne. Il étoit très-foible de complexion, & souvent tourmenté de la gravelle. Il en partit le 5 novembre pour retourner à Rome, où il rentra le 7 du même mois.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XCVII.

Vers la fin de l'année, les Florentins voulurent faire la paix avec le Pape, qui y étoit porté, parce qu'il se voyoit trompé dans son

Léon. Aret. *Hist. de l'Egl.* par M. de Bérault-Bercastel.

espoir de rétablir sa puissance temporelle en Italie. Les Florentins d'ailleurs s'ennuyoient de la durée de la guerre, & ils étoient découragés par la réconciliation des Bolonois avec Grégoire. Pendant le cours de cette négociation, le Pape tomba, le 5 février 1378, dans un état de souffrance, qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Alors la situation critique de l'Eglise Romaine se peignit à ses yeux. Il eut regret d'avoir quitté la France. Avant d'expirer, prenant entre ses mains le Corps de Jesus-Christ, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire par les révélations prétendues, auxquelles il avoit trop ajouté foi. Grégoire tint le Siege Apostolique sept ans, deux mois & vingt-trois jours, à compter du jour de son couronnement. Il fut très-libéral envers les pauvres, & protégea singuliérement les gens-de-lettres. On pourroit lui reprocher un peu de foible pour ses parens; il déféra trop à leurs conseils & à leurs follicitations dans la promotion de quelques sujets, dont on auroit pu trouver de plus convenables pour la science & les mœurs. Il fut le septieme & le dernier des Pontifes que la France, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Eglise Chrétienne. Les Romains appellent le tems de la résidence des Papes à Avignon des années d'exil & de captivité. L'Abbé Duguet le qualifie de même, & prétend que ce sont-là les soixante-dix ans d'exil du Roi de Tyr, marqués dans Isaïe.

Art de vérifier les dates.

Après la mort de Grégoire XI, l'Eglise fut désolée par un schisme non moins long que

ſcandaleux, qui fut entiérement éteint l'an 1429 par l'abdication de l'Anti-Pape Clément VIII.

Nous ne dirons rien des voyages forcés d'Eugene IV, élu Pape en 1431. Son Pontificat, rempli de troubles, fut dans une continuelle agitation, mêlée de bonne & de mauvaiſe fortune. Nous paſſerons à Pie II, un des plus ſavans Pontifes, qui aient occupé le Siege Apoſtolique. Son élection eut lieu le 27 août 1458.

§. XXXIII. Voyage de Pie II à Mantoue, en 1459.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Avant d'être élevé à la Papauté, il ſe nommoit Æneas Sylvius. Un des premiers ſoins de ce Pontife fut d'engager tous les Princes Chretiens à faire une ligue générale contre les Turcs. Ceux-ci, maîtres de Conſtantinople depuis 1453, étendoient au loin leurs conquêtes, dévaſtoient les plus belles Provinces de la Grece, & menaçoient de porter leurs armes en Allemagne, en Hongrie, en Pologne & même en Italie. Nicolas V, & Calixte III, avoient fait tous leurs efforts pour exciter quelques Princes à leur tenir tête. Plein des mêmes idées, Pie II convoqua une aſſemblée à Mantoue, où il invita tous les Princes Chrétiens pour délibérer ſur les moyens d'arrêter les progrès des Turcs.

Platin.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXI.

Le 18 février 1459, le Pontife ſortit de Rome pour ſe rendre à Mantoue. Il fit ſon voyage à petites journées, s'arrêtant plus ou moins dans les villes, ſelon que ſa préſence y étoit néceſſaire. Le 22 février il célébra la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Corſignana, lieu de ſa naiſſance, où il fit bâtir une ville, qu'il nomma

Pienza. De-là il vint à Sienne, qu'il érigea en Archevêché. Ce fut dans cette ville qu'il reçut les Ambassadeurs de l'Empereur Frédéric & des Rois de Castille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des Ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des Marquis de Brandebourg Frédéric & Albert. Comme les Allemands souffroient avec peine que le Pape donnât à Mathias le titre de Roi de Hongrie, parce que les Barons du Pays, à ce qu'ils disoient, avoient élu l'Empereur pour leur Roi; il leur fit réponse que leurs plaintes étoient injustes, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'appeller Rois ceux qui occupoient les Royaumes, que le Saint-Siege en usoit ainsi, & que Calixte son prédécesseur en avoit agi de même envers Pogebrac, Roi de Bohême.

Paul Jov. *Elog.* De Sienne le Pontife se rendit à Florence, où il fut reçu avec beaucoup d'honneurs & de magnificence par le fameux Cosme de Médicis, qui gouvernoit cette République, & passoit pour le plus riche Particulier de l'Europe. (39)

De Florence Pie II vint à Bologne, ville du Domaine de l'Eglise, qui souvent se révoltoit contre son Souverain, & qui même alors n'étoit pas dans une parfaite obéissance. De-là **Brutus. *Hist. Floren.*** il se rendit à Ferrare, où il fut reçu très-magnifiquement par le Marquis d'Est, qu'on nommoit le Bâtard Borsio, & qui avoit usurpé la Principauté sur Hercule son frere, à qui elle appartenoit, dans la résolution toutefois de ne point se marier, afin de la rendre à son héritier légitime. Ce Prince s'étoit flatté d'obtenir du Pape le titre de Duc de Ferrare, sans

payer aucun tribut; mais il se trompa. Rome ne délivre rien sans argent, si ce n'est les foudres spirituelles, qu'elle lance d'une main libérale & prodigue.

Pie II fut harangué par plusieurs Savans, qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Vérone, qui avoit enseigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation; par Jean Aurispe, Sicilien, très-savant âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres.

Le Pape arriva enfin à Mantoue le 27 mai 1459. Louis de Gonzague, qui en étoit gouverneur, l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

Comment. Pii II. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXI. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

L'ouverture de l'assemblée se fit le premier jour de juin. Pie II y porta la parole & parla du motif de son voyage. Il fit entendre qu'il avoit méprisé les fatigues du Mont-Apennin & les rigueurs de l'hiver, pour venir au secours de la Foi opprimée par les Turcs. » Ceux-» ci, dit-il, bravent volontiers la mort pour » le soutien de leur damnable secte, & nous » autres nous ne pouvons rien souffrir, ni » faire la moindre dépense pour l'Evangile. « Le Pape fut écouté avec attention, & chacun applaudit à son zele, sur-tout lorsqu'il déclara qu'il ne sortiroit point de Mantoue, sans avoir des preuves de courage & d'ardeur de la part des Princes, pour travailler conjointement au bien de la Chrétienté.

Après l'ouverture de l'assemblée, Pie II écrivit à l'Empereur, au Roi de France, aux Ducs de Savoye & de Baviere, aux Vénitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhor-

ter à venir eux-mêmes à Mantoue, ou à y envoyer leurs Ambassadeurs. L'assemblée de Mantoue augmentoit tous les jours par l'arrivée de nouveaux Députés. On y vit ceux des isles de Chipre, de Rhode, & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Bosnie & de l'Illyrie, qui venoient demander du secours. Mais il n'y eut que ceux de Raguse, qui promirent d'assister tous ces Etats, suivant leurs facultés.

Il s'éleva dans l'assemblée une dispute entre les Ambassadeurs sur la préséance, chacun prétendant avoir de droit les premieres places. D'un autre côté, l'Ordre Episcopal souffroit aussi avec beaucoup de peine de voir la préférence donnée aux Notaires Apostoliques, qui étoient placés entre les Evêques, suivant la coutume de la Cour Romaine. Le Pape, sans avoir égard aux remontrances des Notaires, jugeant que c'étoit un abus, & non une coutume, défendit ce mêlange par une Bulle de Mantoue, datée du 31 mai. On indiqua ensuite la premiere séance de l'assemblée au 9 septembre. Elle n'eut point lieu au jour désigné; elle fut différée jusqu'au 20 septembre. Le Pontife fit voir que la guerre à laquelle il exhortoit tous les Princes, étoit non-seulement avantageuse, mais encore sainte, juste & nécessaire. Il offroit, pour l'entreprendre, & sa Personne, & tout ce qui dépendoit de lui. Lorsque le discours du Pape fut fini, le Cardinal Bessarion prit la parole; l'Orateur sacré exagéra les grandes pertes, que les Chrétiens avoient faites à la prise de Constantinople, & les maux qui en arriveroient indubitablement, si l'on ne

Fleury. *Hist Ecclésiast.* liv. CXI.

s'oppoſoit aux progrès des Turcs. A l'entendre, on étoit aſſuré de vaincre. On en vint enſuite aux délibérations, & le deſſein du Pape fut approuvé d'un conſentement unanime. Quant aux moyens, pluſieurs furent d'avis d'équiper une armée navale de quarante galeres, & de huit gros vaiſſeaux, avec une autre armée de terre de 50000 hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie, & le reſte de cavalerie, à condition que le Clergé d'Italie fourniroit la dîme de tous les biens Eccléſiaſtiques, les Laïques la trentieme partie, & les Juifs la vingtieme de tout ce qu'ils avoient en propre.

Cependant les Ambaſſadeurs de France arriverent le 16 novembre, au nombre de quatre, l'Archevêque de Tours, l'Evêque de Paris, Thomas de Courcelles, célebre Théologien, & le Bailli de Rouen. Ils étoient accompagnés de l'Evêque de Marſeille, Ambaſſadeur de René, Roi de Sicile; de l'Evêque de Saint-Malo, Ambaſſadeur du Duc de Bretagne; des Députés de Gênes & de beaucoup de Seigneurs. Le Pape leur donna audience le 21 novembre. L'Evêque de Paris, portant la parole, dit beaucoup de choſes à la louange du Roi de France & de ſes ancêtres. Il célébra leur zele & leur attachement à l'Egliſe, ainſi que leurs travaux pour éteindre le ſchiſme; vertus, qui leur avoient mérité le titre de Rois-Très-Chrétiens. Il toucha l'affaire du Royaume de Naples, que Pie II venoit de confirmer à Ferdinand, malgré les oppoſitions de René d'Anjou, que Jeanne, Reine de Naples, avoit inſtitué ſon héritier.

Le Pape lui répondit en peu de mots. Il releva beaucoup le Siege Apostolique, prétendant que tous les Chrétiens devoient s'y soumettre.

Quelques jours après cette séance, les Ambassadeurs de France demanderent une nouvelle audience au Pape. Le Bailli de Rouen, portant la parole, loua fort les grandes actions des François pour la défense de la Religion, & les services, qu'ils avoient rendus au Saint-Siege. Il exposa de quelle maniere le Royaume de Sicile étoit échu à la France, & combien il avoit coûté de sang pour le conquérir. Il ajouta que si Alphonse s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ses armes, sans y avoir aucun droit ; que le Pape s'étoit comporté d'une maniere indigne, en chassant les François pour mettre en leur place le Bâtard d'Alphonse, qui ne méritoit pas un si grand Royaume, & que c'étoit avoir agi injustement d'avoir méprisé René, veritable Roi de Sicile. Il demanda que le Pape révoquât avec délibération ce qu'il avoit fait sans avoir consulté personne, & qu'il otât ce Royaume à Ferdinand, pour l'accorder à René.

Pie II, sans s'étonner, répondit qu'il avoit compris les reproches, qu'on lui avoit faits, au travers de ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou ; qu'il ne croyoit pas les mériter, n'ayant rien fait à l'égard du Royaume de Sicile, sans avoir consulté les Cardinaux ; que si l'on vouloit qu'il révoquât ce qu'il avoit fait, il lui falloit auparavant consulter le Sacré-College. Il congédia aussi-tôt l'assemblée

l'assemblée, étant incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomac. Les François publierent que c'étoit une maladie, que le Pape feignoit pour ne pas leur répondre. Le Pontife, informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand même il devroit mourir au milieu de l'assemblée. Ayant aussi-tôt consulté les Cardinaux, il convoqua les Ambassadeurs de France & ceux des autres Princes. Quoique languissant, il sortit de sa chambre, se rendit dans une grande salle, où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & ayant prié qu'on prêtât attention à son discours, il parla près de trois heures. Il parut d'abord si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il se fut un peu échauffé, les expressions se présentoient d'elles-mêmes. Il se justifia sur la conduite, qu'il avoit tenue à l'égard du Royaume de Sicile; il fit des plaintes sur la maniere peu mesurée dont il avoit été traité, disant qu'on n'avoit nul égard à sa qualité de Souverain Pontife & de Chef de l'Eglise. Il eut l'art de relever beaucoup la gloire des François, prétendant avoir de bonnes raisons pour investir Ferdinand. Il ajouta que ce Prince étoit prêt à fondre sur le patrimoine de l'Eglise, & que les François étoient trop éloignés pour le défendre; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture, ces mots: *Sauf le droit d'autrui*, ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sûreté. S'adressant ensuite en particulier aux Ambassadeurs de France & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une si grande

Spicil.
Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. cxi.

grace que celle de l'investiture du Royaume pour un Prince François, tandis qu'on y soutenoit toujours la Pragmatique-Sanction (40), l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à l'autorité pontificale. Il étoit facile de lui répondre que cette Pragmatique-Sanction avoit été approuvée de lui-même dans le Concile de Bâle, dont il fut un des plus zélés défenseurs. Mais Æneas Sylvius, décoré de la Tiare, changea de sentimens en changeant de nom. Les Ambassadeurs François, après avoir relevé ce que le Pape avoit dit de la Pragmatique, lui représenterent que leur Souverain ne pourroit envoyer des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre. Le Pontife, convaincu que le Roi de France ne pouvoit donner aucun secours, n'insista pas plus long-tems sur cette demande. Il proposa qu'il lui fût permis de lever une taxe sur le Clergé de France pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les Ambassadeurs lui répondirent qu'il ne devoit pas compter sur une pareille taxe. Cette réponse, jointe à la prévention où le Pape étoit déja contre la France au sujet de la Pragmatique-Sanction, fit qu'il ne cessa de les chagriner. Dans les démêlés du Roi de France avec le Duc de Bourgogne, il prit toujours les intérêts de ce dernier, afin d'empêcher les François de se rendre trop puissans en Italie, où ils possédoient l'Etat de Gênes, & où le Duc de Modene leur étoit dévoué, ainsi que les Florentins. Il appréhendoit pour la liberté de Sienne, sa patrie, s'ils étoient maîtres de Naples.

Pie II, voyant qu'il ne pouvoit attendre aucun secours ni des François, ni des Anglois, eut recours aux Allemands. Il éprouva de leur part autant de difficultés, à cause des différends survenus entre les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des autres Princes. Ils promirent toutefois avec beaucoup de peine de fournir trente mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clause qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce sujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape enverroit un Légat à *Latere*. Le Cardinal Bessarion fut choisi pour cette Légation, & l'Empereur Frédéric fut établi Généralissime de l'armée chrétienne, avec liberté de constituer quelque Prince à sa place, s'il ne pouvoit commander en personne.

On voyoit tous les jours arriver de nouveaux Ambassadeurs. Deux Cardinaux allerent au-devant de Sigismond, Duc d'Autriche. Le Cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert, Marquis de Brandebourg, surnommé l'Achille d'Allemagne, auquel le Pape rendit de grands honneurs.

Comment. Pii II.

Le 31 décembre, le Pontife donna une Bulle datée de Mantoue, pour l'établissement de l'Université de Bâle, qui a toujours eu d'habiles Professeurs, tels qu'Erasme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & autres.

Le 18 janvier 1460, Pie II publia un décret, qui condamnoit les appels des jugemens du Saint-Siege au Concile, comme tendant à ruiner son autorité. Ces appels, dont la justice étoit incontestable, furent réprouvés par le

Fleury. Hist. Ecclésiast. liv. CXI.

S 2

Vicaire de Jesus-Christ comme erronnés, détestables, nuls, contraires aux Canons & nuisibles à la Chrétienté. Peu de jours après que le Pape eut donné ce décret si contraire au Droit Canon, & si opposé à la pratique ancienne & universelle de l'Eglise, il assembla dans l'Eglise de Saint-Pierre, à Mantoue, les Ambassadeurs, les Cardinaux, les Prélats, & autres, pour leur exposer le résultat de ce qui s'étoit passé depuis huit mois dans cette ville. » Si les Hongrois, dit-il, sont secourus, ils attaqueront les Turcs & toutes » leurs forces. Les Allemands promettent une » armée de quarante-deux mille hommes; le » Duc de Bourgogne une de six mille; le Clergé » d'Italie, à l'exception des Vénitiens & des Génois, donnera la dîme de ses biens; les » Laïques le trentieme de leur revenu, & les » Juifs le vingtieme. Ces objets suffiront pour » entretenir l'armée navale. Jean, Roi d'Aragon, agira de même; ceux de Raguse offrent » deux galeres, ceux de l'isle de Rhode quatre. Telles sont les promesses solemnellement » faites par les Princes ou par leurs Ambassadeurs. Quoique les Vénitiens n'aient rien » promis publiquement, j'espere qu'ils accorderont leur contingent, voyant les autres » disposés à le faire; je me flatte aussi que les » François, les Castillans & les Portugais suivront leur exemple. Il ne faut rien attendre » de l'Angleterre, à cause des troubles qui » divisent ce Royaume, ni de l'Ecosse cachée » au fond de l'Océan. Le Danemarck, la Suede » & la Norvege sont trop éloignés pour envoyer

» des gens de guerre ; contens de leurs poissons, ils ne peuvent fournir aucun argent. » Les Polonois, voisins des Turcs par la Moldavie, craindront d'exposer leur Pays en le » dénuant de secours. Les Bohémiens, ne pouvant pas combattre à leurs frais hors de leur » Royaume, seront entretenus & payés. Les » Hongrois armeront vingt mille hommes de » cavalerie; &, se joignant aux Allemands & » aux Bourguignons, ils formeront une armée » de quatre-vingt-huit mille hommes. Qui doute » qu'on ne doive vaincre & terrasser les Turcs » avec toutes ces troupes? Sachez en outre » que Scandesberg doit venir à la tête d'une » armée choisie de ses Albanois; que plusieurs » dans la Grece quitteront le parti des Infideles; qu'en Asie le Prince de Caramanie & » les Arméniens attaqueront les Turcs par derriere. Ne désespérons donc pas de la victoire, » & prions le Seigneur qu'il veuille seconder nos » desseins. Portez & racontez dans vos Pays » ce qui s'est fait ici, afin que vos Seigneurs » & Maîtres exécutent fidélement leurs promesses. «

Ainsi finit l'assemblée de Mantoue, où l'on se sépara, sans avoir pris aucuns moyens efficaces pour secourir les Chrétiens contre les Turcs. Le Pape y montra pourtant beaucoup de zele. Mais, voyant l'Italie troublée, & les Peuples divisés, le Pere des Fideles n'eût-il pas dû chercher à rétablir la paix parmi ses enfans, avant d'allumer la guerre contre les ennemis de la Religion.

Pie II étant parti de Mantoue vint à Sienne.

Comme il fit un assez long séjour dans cette ville, il y reçut plusieurs Ambassadeurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'assemblée de Mantoue.

Platin. L'absence du Pape avoit causé beaucoup de maux à Rome. Tiburce, dont le Pape Nicolas V avoit fait pendre le pere, nommé Massian, aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. Il s'étoit déja rendu maître de l'Eglise du Panthéon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des Prêtres. A cette nouvelle le Pontife quitta Sienne. Arrivé à Rome le 7 octobre, il fit arrêter Tiburce, qui fut pendu avec les principaux de sa conjuration.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXII. Pie II, toujours occupé des préparatifs de la guerre contre les Turcs, partit de Rome pour Ancone au mois de juin 1464, afin d'encourager les troupes destinées contre eux. Il y trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru; mais la plupart étoient sans argent, sans provisions, hors d'état de tenir la campagne pendant six mois, ensorte que plusieurs furent forcés de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Ceux de Saxe & de Vandalie, Contrée d'Allemagne dans la Poméranie Ducale, mendioient leur pain dans le voyage. Les hommes inutiles furent renvoyés, après avoir reçu du Pape, non des secours en argent, mais sa Bénédiction & beaucoup d'indulgences. De tout tems les Pontifes Romains ont été aussi avares des bienfaits temporels que prodigues des trésors spirituels. La nouvelle, qui se ré-

pandit bientôt que les Turcs approchoient de Raguse pour l'assiéger, détermina Pie II à s'y rendre au plutôt en personne, quoique attaqué d'une fievre violente, se flattant par cette démarche d'engager les Princes à le suivre. Mais son voyage n'eut pas lieu, parce qu'on apprit que les Turcs s'étoient retirés. Sa maladie augmentant chaque jour, il mourut le 14 août. Sa mort suspendit l'entreprise contre les Turcs. *Art de vérifier les dates*

§. XXXIV. Voyage de Léon X à Bologne, en 1515.

NOUS ne parlerons pas des expéditions militaires du fameux Alexandre VI & de Jules II, qui, le casque en tête & l'épée à la main, assiégea en personne la Mirandole. Les entreprises sanguinaires des Successeurs de Pierre ne sont point l'objet de notre Ouvrage. Nous passerons au Voyage que fit Léon X à Bologne, pour conférer avec François I, en 1515. Ce fut-là que fut signé le fameux Concordat par lequel, après avoir aboli la Pragmatique-Sanction, le Monarque accorda au Pontife les Annates, & obtint de lui réciproquement le droit de nommer aux Evêchés & Abbayes de son Royaume.

Le Pontificat de Léon X, funeste à l'Eglise Chrétienne, par les principes de l'hérésie de Luther (41), est l'époque du renouvellement des Lettres & de la renaissance des Arts en Italie. Ce Pape, Protecteur des Artistes & des Savans, se fit gloire d'être ami de Pic de la Mirande, de Marsille Ficin, de Jean Lascaris, de Christophe Landi, de l'Arioste & autres savans. Il n'épargna ni soins, ni dépenses, pour recouvrer les anciens manuscrits, & en pro-

curer de bonnes éditions. Il favorisa sur-tout les Beaux-Esprits & les Poëtes; faisoit plus de cas de ceux qui savoient la Mythologie, & qui étoient versés dans la Littérature profane, que de ceux qui se livroient à la Théologie & à l'Histoire Ecclésiastique. Les sciences humaines, qui se bornent à des objets connus & raisonnables sont toujours plus utiles que ces sciences surnaturelles & prétendues divines, qui apprennent à disputer sur ce que l'on n'entend point, & qui, ne servant qu'à obscurcir les idées sur ce que l'on entend, empêchent de voir trop clair dans le chemin du salut. Les plaisirs, la délicatesse, la volupté regnerent à la Cour de Léon. Tandis que les Cardinaux Bembe & Sadolet substituoient le style poli de Rome payenne au langage barbare de Rome Chrétienne, ce Pontife encourageoit les Lettres & les beaux-Arts par ses bienfaits. En reconnoissance la postérité lui a fait le même honneur qu'à Auguste, en appellant de son nom le siecle où il a tenu le Siege de Rome. Passant sous silence les principaux événemens de son Pontificat, nous exposerons le motif de son voyage à Bologne.

François I, parvenu à la Couronne de France en 1515, fut à peine sur le Trône, qu'il s'occupa des moyens de faire valoir ses prétentions sur le Duché de Milan. Il eut recours à la voie des armes. Pour fournir aux frais de cette expédition, il rendit vénales les charges de judicature. Il partit au mois de juillet, après avoir laissé la régence du Royaume à Louise de Savoie sa mere. Il passa les Alpes au mois

Mezerai. *abr. chro.* Guicciard. Belcar. Paul. Jov. Raynald.

d'août, & entra dans le Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suisses. Excités par le Cardinal de Sion, qui haïssoit mortellement la France, les Suisses attaquerent l'armée françoise près de Marignan, le 13 septembre, vers les deux heures après-midi. Il y a peu de combats plus furieux & plus opiniâtres que celui-ci. Il y avoit cinq heures qu'on se battoit, lorsque la nuit devint si noire, qu'on fut obligé de cesser de combattre, parce qu'on ne pouvoit plus se reconnoître. Le Comte de Beaumont, frere du Connétable de Bourbon, le Comte de Sancerre & le Seigneur d'Imbercourt furent tués ce jour-là, du côté des François; le Connétable lui-même auroit subi le même sort, sans quelques Cavaliers qui, se rangeant autour de lui, reçurent la plupart des coups qu'on lui portoit. Le Roi passa la nuit tout armé sur un affut de canon.

Le jour suivant de grand matin les Suisses revinrent à la charge avec plus de furie que la veille. Mais obligés de plier, ils abandonnerent le champ de bataille, couvert de quinze mille des leurs. Les François perdirent dans ces deux actions cinq à six mille hommes. Le fruit de cette mémorable victoire fut la conquête du Milanez, dont le Roi se trouva maître en moins d'un mois. Mariana.

Le célebre Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, disoit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Ce fut en cette occasion que François I voulut être fait Chevalier par le fameux Bayard. Dans l'origine, la qualité de Chevalier étoit la

plus haute où l'on pût aspirer. Les Princes du Sang-Royal n'étoient pas traités de *Monseigneur*, ni leurs femmes de *Madame*, avant d'être faits Chevaliers. Pour être décoré de cette dignité, il falloit être noble de pere & de mere au moins de trois races, & jouir d'une réputation integre, sur-tout du côté de l'honneur. Cette Institution n'a pas peu contribué à polir l'esprit des François; leur serment étoit de n'épargner ni leur vie ni leurs biens pour défendre la Religion, pour faire la guerre aux Infideles, pour protéger les veuves, les orphelins, & en général tous ceux qui avoient besoin de secours.

François I entra bientôt dans Milan. Aux premieres nouvelles de la bataille de Marignan, Léon X fut effrayé. Il craignoit beaucoup du caractere entreprenant & du courage du jeune Monarque. Il lui fit demander une entrevue. La ville de Bologne fut choisie pour le lieu de la conférence.

Bemb. *Ep.* Raynald. Bzov.

Le Pape arriva en cette ville le 8 décembre 1515; François I n'y vint que deux jours après. Quatre des principaux Prélats de la Cour Romaine allerent au-devant de lui jusqu'à Parme, & deux Cardinaux Légats jusqu'à Reggio. Le lendemain de l'entrée du Roi dans Bologne, Léon le reçut dans un Consistoire, & lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs. On traita ensuite de plusieurs affaires. François I demanda que le Pape restituât au Duc de Ferrare, Modene & Reggio, que Jules II lui avoit enlevées. Le Pontife y consentit toutefois, moyennant quarante mille écus qui lui furent remboursés, somme que son Prédécesseur avoit

Guicciard. Belcar.

comptée à l'Empereur pour avoir ces deux villes.

Entre autres affaires qui furent agitées, est celle de la Pragmatique-Sanction, dont le Pape demandoit l'abolition. En l'établissant on n'avoit eu d'autre but que de conserver l'ancienne discipline de l'Eglise de France, tirée des premiers Conciles; mais l'ambitieuse Cour de Rome, dont la puissance s'étendoit sur la plupart des Etats de l'Europe, ne pouvoit souffrir qu'on eût borné en France l'usage de sa Jurisdiction; elle regardoit la Pragmatique comme un ouvrage de ténebres, formé dans le Schisme, pour empêcher l'agrandissement du pouvoir des Papes. De-là Pie II, sous Louis XI, Alexandre VI, sous Charles VIII, & Jules II, sous Louis XII, s'efforcerent d'abolir cette Pragmatique. Jusqu'ici ces tentatives avoient été inutiles. Mais François I eut la foiblesse de consentir à son abolition, par le desir où il étoit de rentrer dans la possession, dont ses Prédécesseurs de la premiere Race & d'une partie de la seconde avoient joui, de nommer aux Evêchés. On signa donc le fameux Concordat (42), ouvrage du Chancelier du Prat, par lequel, après avoir aboli la Pragmatique-Sanction, le Roi accorda au Pape les Annates, c'est-à-dire, le droit de rançonner le Clergé de France, & en obtint celui de nommer aux Evêchés & Abbayes de son Royaume. Le Parlement, les Universités & le Clergé de France s'opposerent fortement à cet accord. Le Roi & le Pape se séparerent assez contens l'un de l'autre en apparence. Le Pontife fit présent au

Fleury. Hist. Ecclés. liv. CXXIV.

Roi d'une partie de la vraie Croix de la grosseur d'une noisette, enchâssée dans une croix d'or enrichie de pierreries, de la valeur de quinze mille ducats. François I partit de Bologne, le 15 décembre, avec le présent sacré, & prit la route de Milan, pour s'en retourner en France. De son côté le Pontife se rendit à Rome, après s'être arrêté quelques mois à Florence sa patrie. De tous les voyages entrepris par les Successeurs de Saint Pierre, celui de Léon doit être regardé comme le plus avantageux au Siege Apostolique.

Gusta. Viaggi dei Papi.

§. XXXV. VOYAGES de CLÉMENT VII à Bologne en 1529 & 1532, & à Marseille en 1533.

Gusta. Viaggi dei Papi.

APRÈS la mort de ce Pape, arrivée en 1521, le Trône Pontifical fut occupé très-peu de tems par Adrien VI, auquel succéda Clément VIII; celui ci, parent de Léon X, aussi ambitieux que lui, ne manquoit pas de connoissances. Mais il ne répondit pas à l'attente flatteuse qu'on avoit conçue de lui. Au lieu de se montrer ami de la paix, & de se borner aux soins pacifiques de son Eglise, il se ligua, par un traité, signé le 22 mai 1526, avec les Rois de France & d'Angleterre, les Vénitiens & d'autres Princes d'Italie, contre Charles-Quint. Cette ligue, nommée Sainte, parce que le Pape en étoit le Chef, ne lui procura que des infortunes. Il se vit assiégé deux fois dans Rome, d'abord par les Colonnes, en 1526, & en second lieu, en 1527, par le Connétable de Bourbon, qui avoit quitté François I, pour passer au service de Charles-Quint. Cette fois la ville fut prise d'assaut, pillée & saccagée avec des excès de barbarie & de cruauté. Clément

Paul Jov. Guicciard. Art de vérifier les dates.

s'étant retiré dans le Château Saint-Ange, y fut assiégé, & n'en sortit qu'après sept mois, déguisé en Marchand. Voyant que les affaires alloient mal en Italie, le Pape prit des mesures pour rompre avec les Rois de France & d'Angleterre, & s'unir avec Charles-Quint. Il fit donc, le 26 juin 1529, un traité d'alliance avec lui. Pour mieux s'assurer son amitié, il se rendit la même année à Bologne pour le couronner Empereur. Ils eurent ensemble dans cette ville de longues conférences. Ils firent une ligue avec Ferdinand, Roi de Hongrie, la République de Venise & les Ducs de Milan, de Mantoue & de Savoye, contre la France & les Florentins. La cérémonie du Couronnement de Charles-Quint se fit le 24 février 1530. L'Empereur ayant reçu la couronne baisa les pieds du Pape, c'est-à-dire, sa pantoufle, qui étoit rouge, avec une croix blanche dessus. Aussi-tôt le premier Cardinal se tournant vers le Peuple, dit à haute voix: » Vive Charles-» Quint, l'invincible & très-puissant Empereur » & défenseur de la Foi! « Le Peuple répéta plusieurs fois avec des acclamations de joie: Vive l'Empereur! On fit une décharge générale de la mousqueterie, & l'on tira plus de cent coups de canon. A ce bruit se joignit celui des trompettes, des tambours, & des fifres, & le son des cloches de toute la ville. Il y eut ensuite une cavalcade; l'Empereur & le Pape parurent montés sur deux chevaux d'Espagne de même couleur, richement enharnachés. Charles-Quint fit présent du sien au Pontife. La cavalcade finie, on se rendit à l'en-

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXXXIII.

droit où étoit préparé un superbe repas. L'Empereur, qui étoit seul à sa table, but debout & découvert à la santé du Pape. Quel contraste frappant entre ce festin & celui où l'humble Jesus lava les pieds à ses disciples !

D. Anton. de Vera, *Hist. de Charles-Quint.*

Deux jours après un accident fâcheux manqua de changer la joie en deuil. L'Empereur passant par une galerie pour aller à l'église, une poutre tomba presque à ses pieds, & blessa plusieurs personnes de sa suite. Suivant ceux qui tirent des pronostics de tout, cet événement signifioit que nul autre Empereur ne seroit couronné en Italie. Ce qui se vérifia, mais pour d'autres raisons que celle de la chûte de la poutre.

Charles-Quint partit de Bologne le 22 mars, pour se rendre en Allemagne, après avoir mis en ordre les affaires d'Italie. Son départ fut suivi quelques jours après de celui du Pape, qui prit la route de Rome.

Gusta. *Viaggi dei Papi.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXXXIV.

L'an 1532, Clément fit un nouveau voyage à Bologne, pour s'aboucher avec Charles-Quint. Dans cette seconde entrevue on traita de l'état du Christianisme en Allemagne, où l'hérésie de Luther faisoit de rapides progrès, & on convint de la nécessité de la convocation d'un Concile général.

Mém. du Bellay.

A peine retourné à Rome, le Pape fit un autre voyage, en 1533, à Marseille, pour s'aboucher avec le Roi de France. Le principal motif de cette entrevue étoit le mariage de Cathérine de Médicis, niece du Pontife & fille de Laurent, avec le Duc d'Orléans, Henri second, fils de François I. Cette Princesse n'étoit âgée que

de treize ans, le Duc n'en avoit que quinze. Cependant le Roi, accompagné de toute sa Cour, de la Reine Eléonore son épouse, & de ses trois fils, François, Henri & Charles, attendoit Clément à Marseille. Le Pape s'étoit embarqué à Gênes sur la fin de septembre; dès que ses galeres eurent été découvertes du Château d'If & de Notre-Dame de la Garde, la Noblesse Françoise montant aussi-tôt sur des frégates & des brigantins, alla au-devant du Pontife avec des trompettes & des haut-bois. Clément fut salué de trois cens pieces de canons, auxquels répondirent ceux de ses galeres. Il débarqua dans l'Abbaye Saint-Victor, où il demeura deux jours dans le palais, que lui avoit fait préparer Anne de Montmorency, Maréchal & Grand-Maître de France. Le 6, **Paul Iov.** il fit son entrée solemnelle à cheval, la mître **Belcar.** en tête, revêtu de ses habits pontificaux; sa tiare, posée sur un siege, étoit portée par deux hommes; le Pape étoit précédé d'un Maître des Cérémonies, monté sur une haquenée blanche, que deux hommes richement habillés tenoient par la bride; derriere suivoient douze Cardinaux sur des mulets, & à quelque distance d'eux venoit Catherine de Médicis, superbement vêtue, suivie de ses Dames & de quantité de Noblesse Françoise & Italienne.

Pendant que le Pape faisoit son entrée dans Marseille, François I en sortoit par une autre porte, comme s'il eût voulu laisser le Pontife de Rome maître de la ville. Il alla loger au palais que Clément venoit de quitter. On avoit préparé dans Marseille deux superbes loge-

mens, l'un pour le Roi, & l'autre pour le Pape.

Le lendemain François I fit son entrée, accompagné de toute sa Cour, & alla trouver Clément, qui l'attendoit assis sur un trône placé sous un dais. Guillaume Poyet, Président du Parlement de Paris, & depuis Chancelier de France, s'étant chargé de haranguer le Pape dans cette entrevue, avoit préparé un discours latin très-éloquent, auquel beaucoup de savans avoient travaillé. Mais Clément ayant ordonné qu'on le haranguât sur un certain sujet, sur lequel Poyet n'étoit pas prêt, Jean du Bellay, Evêque, en fut chargé; ce qui fit beaucoup de peine au Président.

Mém. du Bellay.

On conclut d'abord le mariage proposé entre Catherine de Médicis & le Duc d'Orléans. Le Pape en fit lui-même la cérémonie. On entra ensuite en conférence sur des matieres de Religion, & l'on prit des mesures pour empêcher que la France ne fût infectée des erreurs de Luther, qui commençoient à s'y répandre. Clément partit de Marseille le 22 novembre 1533. Peu de tems après il vit arriver le fameux schisme d'Angleterre consommé par un Edit, par lequel Henri VIII, se déclarant le Chef Souverain de l'Eglise Anglicane, rompit toute correspondance avec le Siege de Rome. Clément survécut peu à cet événement mémorable. Une politique intéressée fut l'ame des démarches de ce Pape & la source de ses malheurs.

Sleid. *Mém.* du Bellay.

§. XXXVI. VOYAGES de PAUL III à Nice, en 1538, à Lucque en 154, & à Busseto en 1543.

Gusta. Viaggi dei Papi. *Pallav. Hist. Conc. Trid.* *Mém.* du Bellay. D. Anton. de Vera. *Hist. de Charles-Quint.* Belcar.

Le successeur de Clément VIII fut Paul III, fils de Pierre-Louis Farnese. Dès qu'il fut sur le Siege Pontifical, pénétré des maux de l'Eglise & de la corruption du Clergé, il regarda la convocation d'un Concile général comme l'unique remede qu'on pût y apporter. Mais il prévoyoit que deux obstacles arrêteroient ses desseins, les fréquentes sorties des Turcs dans les Provinces de l'Europe, & les divisions qui regnoient entre la France & la Maison d'Autriche. D'abord pour tenir tête aux Turcs, il fit avec l'Empereur & les Vénitiens une ligue, qui échoua; il chercha ensuite à réconcilier Charles-Quint & François I. Il fut donc convenu que l'Empereur & le Roi de France auroient une entrevue avec le Pape à Nice en Provence. Paul III se rendit dans cette ville le 18 mai 1538. Quinze jours se passerent en négociations, sans qu'on pût rien conclure. François I exigeoit que l'Empereur lui remît le Duché de Milan, & Charles-Quint n'y vouloit consentir qu'à certaines conditions, que le Roi de France refusoit d'accepter. Le Pontife voyant qu'il ne pouvoit les accorder, obtint qu'ils feroient une treve de dix années, ce qui faisoit presque le même effet que la paix. La treve fut ratifiée sur le champ, & publiée. Ayant rempli son ministere de Médiateur, Paul III s'embarqua & arriva le 3 juillet à Gênes. L'Empereur, qui étoit arrivé deux heures avant lui, alla loger au Palais Doria, bâti sur le bord de la mer hors de la ville; il y fut reçu & traité magnifiquement. Le Pape & lui resterent cinq jours à Gênes, pendant lesquels ils se virent

deux fois incognito, & traiterent entre eux d'affaires particulieres. Le Pontife prit ensuite la route de Rome, & Charles-Quint s'embarquà pour l'Espagne.

D. Anton. de Vera. *Histoire de Charles-Quint.*

Paul. Jov.

L'an 1541, l'Empereur partit pour l'Italie, dans le dessein d'engager le Pape à convoquer un Concile, & dans la vue de s'embarquer ensuite pour une expédition en Afrique. Etant auparavant convenu par lettres avec Paul III de s'aboucher ensemble dans la ville de Lucque, il s'étoit mis en route accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, qui voulurent le suivre dans la guerre, qu'il méditoit contre les Turcs à Alger. De son côté le Pontife se rendit à Lucque, où il arriva quatre jours avant Charles-Quint. Les Ducs de Florence & de Ferrare s'y trouverent. Le second voulant avoir le pas sur le premier dans le cérémonial, il s'éleva entre les Ducs une dispute, qui servit de passe-tems aux Politiques, & occupa la plume des Ecrivains.

Paul Jov.

Pallav. *Hist. Concil. Trid.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXL.

L'entretien de l'Empereur & du Pape roula principalement sur le Concile & sur la guerre contre les Turcs. Quant au premier article, quelques-uns prétendent qu'il fut question de convoquer le Concile à Lucque, & que les Magistrats s'en défendirent. Ainsi Paul III fut forcé d'avoir recours à d'autres mesures. N'ayant pu réussir de ce côté-là, il voulut détourner Charles-Quint du dessein qu'il avoit d'aller faire la guerre aux Turcs en Afrique, l'engageant à tourner plutôt ses forces du côté de la Hongrie, où le péril paroissoit plus pressant. Mais l'Empereur ayant déclaré qu'il ne vouloit pas chan-

ger de résolution, prit congé du Pape, qui, de son côté, se rendit à Rome, où il entra incognito, comme il l'avoit projetté, afin d'éviter la dépense & l'embarras.

Paul III, impatient de tenir un Concile, voulut encore conférer, en 1543, avec l'Empereur qui venoit en Italie. Etant convenu d'avoir une entrevue avec lui, le Pape résolut de se rendre à Busseto, petite ville, entre Crémone & Parme, par où l'Empereur devoit passer. Le voyage de Paul III ayant été proposé dans un Consistoire, plusieurs Cardinaux jugerent qu'il ne lui convenoit pas d'aller trouver Charles-Quint, vu sa dignité & son grand âge; qu'il devoit se contenter d'envoyer des Nonces pour traiter avec lui. Mais sans considérer ni sa vieillesse, ni la difficulté de la route, le Pape se rendit à Busseto, où il arriva en même-tems que l'Empereur. Paul III voulut l'engager à faire la paix avec François I. Mais Charles-Quint se montra éloigné de tout accommodement; il se plaignit de ce que le Roi de France s'étoit efforcé de corrompre par ruses & argent les Princes d'Allemagne, afin de les engager dans son parti, ajoutant que, pour connoître le caractere de ce Monarque, il suffisoit de considérer l'alliance qu'il avoit faite avec les Turcs. Le Pape lui fit entendre avec douceur qu'il ne pouvoit jamais faire d'action plus glorieuse ni plus utile à la Religion que de pardonner à un ennemi, qu'il avoit vaincu & par ses armes & par sa magnanimité. » Quelles » bénédictions, lui dit-il, la Chrétienté ne vous » donnera-t-elle pas, si elle voit que vous

D. Anton. de Vera. *Histoire de Charles-Quint.*

Pallav. *Hist. Concil. Trid.*

Belcar.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXL.

» lui procuriez la paix ? Quelle gloire n'allez-
» vous pas acquérir dans toute la terre, si,
» au-lieu de porter les armes contre les Chré-
» tiens, vous les tournez contre les Turcs ?
» Quelle allégresse n'éprouveront pas les Anges
» dans le Ciel, si par votre moyen ils enten-
» dent chanter ce même cantique, qu'ils chan-
» terent autrefois à la naissance de celui qui
» est appellé dans l'Ecriture le Roi Pacifique ? «
C'étoit faire servir adroitement la cause du Ciel à ses intérêts personnels. Charles-Quint étoit trop rusé pour se laisser séduire par de semblables propositions. Le langage hyperbolique du Pontife Orateur ne put ébranler l'Empereur. Ainsi les conférences, après avoir duré trois jours, se rompirent, sans qu'on n'eût rien conclu à l'égard de la France. Charles-Quint partit aussi-tôt pour l'Allemagne, tandis que le Pape s'en retourna de son côté à Rome, sans remporter aucun fruit de son voyage. Nous passerons à une course pontificale plus heureuse, le voyage de Clément VIII à Ferrare, en 1598.

§.XXXVII. VOYAGE de CLÉMENT VIII à Ferrare, en 1598.

Gusta. Viaggi dei Papi.

Clément VIII est du petit nombre des Papes, dont le Pontificat fut tranquille. Les Princes Chrétiens étoient en paix, & l'Eglise respiroit enfin après les longs troubles qu'elle avoit essuyés de la part des Hérétiques durant le cours du seizieme siecle. Clément vit à ses pieds les Députés du Patriarche Jacobite d'Alexandrie & de l'Egypte abjurer leurs erreurs & se soumettre au Siege Apostolique. Leur exemple fut imité par l'Archevêque de Livourne & par quel-

ques Evêques Schismatiques Russes ; il reçut dans le sein de l'Eglise Catholique Henri-le-Grand, Roi de France. Jamais Pontife Romain ne fut mieux récompenser les savans & les personnes de mérite. Il éleva au Cardinalat Baronius, Bellarmin, Tolet, d'Ossat, du Perron, & plusieurs autres grands Hommes. Voici quel fut le motif de son voyage à Ferrare.

Art de vérifier les dattes.

César d'Est venoit d'être proclamé Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, en vertu du testament d'Alfonse II, qui l'avoit déclaré son héritier universel. La Cour de Rome ayant appris la mort d'Alfonse, décédé sans postérité, prétendit que le Duché de Ferrare étoit dévolu au Saint-Siege. En conséquence le Pontife, loin de reconnoître César d'Est pour légitime successeur d'Alfonse, fit publier le 4 novembre 1597, un monitoire, par lequel il le citoit à comparoître sous quinzaine à Rome, afin d'y exposer les raisons, qui l'avoient porté à prendre le titre de Duc de Ferrare. Joignant ensuite aux armes spirituelles les armes matérielles, Clément fit assembler les troupes de l'Etat Ecclésiastique, avec ordre d'entrer dans le Ferrarois. César d'Est effrayé, envoya un Ambassadeur à Rome pour expliquer ses raisons. Elles furent examinées par le Sacré-College, qu'elles embarrasserent. On fit appréhender au Pape que divers Princes, même des Hérétiques, ne vinssent au secours de celui qu'il vouloit dépouiller. Un aventurier tira Clément d'embarras, en lui persuadant d'envoyer à Ferrare des personnes de confiance pour gagner les habitans, & les engager à se donner au

Siege Apostolique. L'expédient réussit. Les Ferrarois, enchantés par les syrenes du Pape, oublierent leur ancien attachement à la Maison d'Est. Clément publia ensuite le 23 décembre, une sentence par laquelle il déclaroit César d'Est (qu'il regardoit comme fils d'un Bâtard, sans oser néanmoins le dire) incapable de succéder au Duché de Ferrare, excommuniant ce Prince avec tous ceux de son parti, & soumettant la ville de Ferrare à l'interdit. Cependant les troupes du Pape, au nombre de vingt-cinq mille hommes, s'avançoient vers le Ferrarois. César d'Est, voyant qu'il lui étoit impossible de résister à ces forces, sollicita un accommodement ; & demanda une suspension d'armes dans l'intervalle des négociations. Il obtint une treve, à deux conditions, savoir, qu'il déposeroit, en secret, les ornemens de la Dignité Ducale, en présence du Magistrat de Ferrare, & remettroit en ôtage son fils, âgé de sept ans, entre les mains du Cardinal Aldrovandin, neveu du Pape & Légat à Bologne. Ces conditions remplies, le Cardinal s'étant transporté à Faenza, lieu choisi pour les conférences, signa, conjointement avec le Ministre de César d'Est, le 13 janvier 1598, une capitulation, portant, entr'autres clauses, que César d'Est seroit absous de toutes les censures, s'il renonçoit à la possession du Duché de Ferrare & de ses dépendances, & s'il cédoit au Pape la moitié de l'artillerie & des armes qui étoient dans la ville. L'infortuné Duc ayant ratifié cet acte, sortit de Ferrare, le 28 du même mois, & alla établir sa Cour à Modene. Au mois

de février suivant, Clément donna une Bulle par laquelle il réunit le Duché de Ferrare au Siege Apostolique. Mais Rome, non contente de se mettre en possession de ce qu'elle crut relever du Saint-Siege dans ce Duché, usurpa encore les biens allodiaux & les fiefs mouvans de l'Empire, que la Maison d'Est y possédoit: c'étoit enfreindre la capitulation du 13 janvier 1598. Du nombre de ces usurpations fut Commacchio, ville reconnue de tout tems pour être dans la mouvance de l'Empire.

Jaloux de voir par lui-même sa nouvelle acquisition, Clément se mit en route pour Ferrare, au mois d'avril, accompagné de vingt-sept Cardinaux, & d'une suite nombreuse. Le 8 mai, il fit une entrée solemnelle dans cette ville; les habitans n'épargnerent aucunes dépenses pour rendre la cérémonie digne du nouveau Souverain. L'allégresse publique dura plusieurs jours à Ferrare, où le Pape séjourna jusqu'au mois de novembre, pour régler les affaires du nouveau Gouvernement. Il en sortit après y avoir fait bâtir une forteresse.

Gusta. Viaggi dei Papi.

Nous ne ferons point mention de quelques petits voyages de différens Pontifes, dans le dix-septieme siecle, ainsi que de celui de Benoît XIII à Viterbe, en 1727, pour y consacrer Clément Electeur de Cologne; ces objets sont trop peu intéressans pour mériter l'attention du Lecteur. Nous passerons donc rapidement à une des Courses apostoliques les plus mémorables, le Voyage du Pape Pie VI vers l'Empereur Joseph II, en 1782.

§. XXXVIII. VOYAGE de PIE VI à Vienne, vers l'Empereur JOSEPH II, en 1782.

L'AUGUSTE Successeur de Marie-Thérese, en prenant les rênes de l'Empire, fit asseoir à ses côtés la Philosophie & la Tolérance. Diverses réformes civiles & religieuses firent bientôt admirer sa sagesse. On vit paroître successivement plusieurs Edits (43) dictés par la raison. La momerie, la superstition & le fanatisme jetterent les hauts cris. Quand on considere les préjugés qui existent ordinairement en faveur des coutumes nationales, & l'enthousiasme, qui accompagne les rites religieux, on ne peut refuser de grands éloges à la fermeté de cet illustre Prince, pour les changemens qu'il a introduits dans la discipline ecclésiastique. Comme Souverain, il a cru devoir supprimer ou réformer ce que l'utilité ou la tranquillité publique pouvoient exiger. Des ennemis du bien général oserent accuser d'hérésie l'Empereur; on persuade au Chef de la Religion que la Cour de Vienne tend à renverser la constitution de l'Eglise, en attaquant dans les constitutions monacales, ce qui est intimément lié avec les intérêts de l'Etat, & dépendant de la Puissance Séculiere. Rome est allarmée; ces plaintes font prendre à Pie VI la résolution de se rendre à Vienne; il fait proposer à l'Empereur, par son Nonce, d'aller lui rendre une visite afin de s'aboucher avec lui sur les réformes relatives aux Ordres Religieux, aux droits de l'Eglise & aux prérogatives du Siege Apostolique. L'Empereur répondit qu'il ne pouvoit consentir qu'à son âge le Pape entreprît un voyage aussi pénible; & qu'à l'égard des réformes ordonnées, il étoit persuadé qu'elles auroient l'approbation

du Saint-Siege, puisqu'elles n'étoient fondées que sur les loix de l'Eglise & l'autorité des saints Canons.

Le 15 décembre 1781, le Pape écrivit une lettre (44) à l'Empereur pour lui demander une entrevue. Le ton modeste & suppliant qui y regne contraste beaucoup avec les Brefs, par lesquels certains Papes enjoignirent autrefois aux Empereurs de venir leur demander pardon des prétendues injures, qu'ils disoient en avoir reçues. La réponse de l'Empereur portoit : qu'il avoit appris avec joie la résolution que le Pontife avoit prise de se rendre à Vienne ; mais qu'il ne changeroit en rien les principes des réformes qu'il avoit projettées (45). Après avoir célébré la messe au Vatican, & donné sa Bénédiction Apostolique au Peuple, Pie VI se mit en route pour Vienne le 27 février 1782. Il eut soin de prendre avec lui sa thiare ou triple couronne, deux des mîtres précieuses conservées au Château Saint-Ange, & tous les ornemens sacrés, attributs de sa dignité, se proposant de célébrer pontificalement & avec toute la pompe, toute la majesté possible, l'Office dans la Cathédrale de Vienne. Le Pontife se munit encore de deux calices d'or, l'un pour son usage particulier, l'autre pour en faire présent en passant à Notre-Dame de Lorette. Il prit en outre avec lui quatre Barrettes de Cardinal, pour les donner aux Cardinaux Allemands, nouvellement créés, & leur éviter la peine de les aller chercher à Rome ; de plus, huit cens médailles d'or, de quinze écus Romains chacune, représentant d'un côté son

portrait, & de l'autre ceux de Saint Pierre & de Saint Paul, pour les distribuer à diverses personnes durant son voyage.

Sur ces entrefaites on vit se répandre à Vienne un ouvrage intitulé : *Le Pape & ce qu'il est*, dont le but étoit d'ouvrir les yeux du Peuple, & de le désabuser. Il parut en même tems deux autre livres très intéressans, savoir : *Remontrance au Pape regnant Pie VI, &c.* & *Lettre pastorale de l'Evêque de Vérone.* Dans le premier de ces deux derniers ouvrages le Pape est prié de ne pas s'opposer aux projets de réformes de l'Empereur. On y voit l'énumération de tous les abus, de toutes les superstitons, de tous les scandales glissés dans le culte extérieur de la Religion, & il est prouvé que les Souverains ont le droit incontestable d'abolir les Ordres Religieux, & d'en appliquer les revenus au bien de l'Etat (46).

Nous passerons les détails minutieux & fastidieux des honneurs rendus au Pontife dans plusieurs endroits d'Italie où il passa. Arrivé le 8 mars à Bologne, le vénérable Voyageur descendit de voiture à l'Eglise de Saint-Dominique, & après y avoir fait ses prieres, se rendit à un Couvent voisin, où on lui avoit préparé un appartement ; là il admit le Gonfalonier de la ville, les Magistrats, le Clergé & d'autres nobles Citoyens à lui baiser les pieds.

Le lendemain il se rendit à l'église avec S. A. R. Ferdinand, Infant d'Espagne, & entendit la messe dans la chapelle où l'on conserve les Reliques de Saint-Dominique. Au haut de l'autel on avoit exposé à la vénération des

Fideles les restes du Chef de ce Saint. Après l'Office le Souverain Pontife se rendit à la sacristie; là il admit à lui baiser les pieds quelques Dames de la plus grande considération, & un grand nombre de personnes attirées par la dévotion ou peut-être par la curiosité. Le Pape quitta Bologne, après avoir donné du haut du Palais, séjour ordinaire du Cardinal-Légat, sa Bénédiction au Peuple rassemblé dans la place qui en est voisine.

Arrivé sur les frontieres de la République de Venise, le souverain Pontife, voulant donner des preuves de sa bienveillance & de sa reconnoissance aux deux nobles Procurateurs de Venise, le Chevalier Contareno, & Louis Marini, pour leurs bons offices & le zele avec lequel ils l'avoient accompagné depuis Chiozza, jusqu'à Udine, fit présent à Contareno d'un riche chapelet, & décora du titre de Chevalier Louis Marini, qui n'avoit pas encore eu cet honneur.

Le Pape arriva le 14 mars à Gorice; comme il y devoit passer la nuit, l'Empereur lui avoit fait préparer un appartement, & il avoit donné les mêmes ordres dans toutes les villes de ses Etats où le Pontife devoit passer. En cette ville le vénérable Voyageur eut à sa rencontre l'Archevêque Joseph Garampi, Evêque de Monte-Fiascone, & Nonce du Saint-Siege à Vienne, le Comte de Cobentzl, Député de l'Empereur, le Général Esthérasi, le Clergé de l'Eglise Métropolitaine, & plusieurs Seigneurs.

Le 21 mars l'Empereur, accompagné de l'Archiduc Maximilien, partit de Vienne pour

aller à la rencontre du Pape, qui étoit arrivé à Neu-Kirchen.

Dès que l'Empereur vit approcher la voiture pontificale, il descendit de la sienne, courut à la portiere de celle du Pape, ôta son chapeau, lui tendit la main, & le complimenta en Italien. Le Pape ayant jetté sa pelisse, descendit avec empressement de sa voiture, ôta son chapeau, sauta au cou de l'Empereur, & l'embrassa tendrement. Cette entrevue causa le plus grand attendrissement au petit nombre de personnes, qui eurent l'avantage d'y assister. L'Empereur, en conservant toute la majesté de son rang & de sa personne, y donna au Chef Suprême de la Religion des marques de respect & d'attachement. L'Archiduc Maximilien voulut baiser la main du Pape, qui, ne le permettant point, l'empêcha également de baiser sa croix pectorale. L'Empereur offrit au Pape une place dans sa voiture, & y monta le premier pour lui donner la droite.

Le même jour Joseph II & Pie VI arriverent à Neustad, où ils s'arrêterent quelque tems à l'Académie Militaire. Après avoir donné sa Bénédiction au Corps de Cadets, à la Noblesse, ainsi qu'aux Magistrats & Ecclésiastiques, qui s'y étoient rendus, le Pape monta dans un des carrosses de l'Empereur. Au pied de la montagne de Vienne les Gardes-Nobles Hongroises & Polonoises, qui attendoient les augustes Voyageurs, les escorterent jusqu'au Palais Impérial. A la descente du carrosse, le Pontife fut reçu par son Nonce, par les Ministres d'Etat, par les Conseillers-Intimes & les Chambellans.

Les appartemens du vénérable Voyageur étoient magnifiquement meublés. Toutes les entrées en furent condamnées & enclouées, pour écarter ceux qui chercheroient à pénétrer auprès du St. Pere, & l'importuneroient sous un prétexte ou sous l'autre. L'Officier qui commandoit la Garde d'entrée, eut ordre de ne donner accès qu'aux personnes connues, & de veiller à ce qu'on ne se présentât pas avec des requêtes. Dans l'antichambre étoient un certain nombre de Laquais de la Cour pour le service du Pontife; la seconde antichambre étoit occupée par trois Gardes Allemandes, & trois Polonoises. Enfin un Chambellan Impérial étoit jour & nuit de service dans l'appartement qui communiquoit au cabinet du St. Pere.

Le 23, le Souverain Pontife fit sa premiere visite à l'Empereur & à l'Archiduc Maximilien; le lendemain il donna audience aux Ambassadeurs & Ministres des Cours étrangeres. Le 25, après avoir dit la messe aux Capucins, il visita les tombeaux de la Famille Impériale; il fit sa priere devant celui de l'Impératrice-Reine Marie-Thérese. L'Empereur avoit fait dire au Pape qu'il étoit libre d'aller dans toutes les Eglises, & d'y faire toutes les cérémonies qu'il jugeroit convenables.

Le Jeudi-Saint, 28, le Souverain Pontife célébra la messe dans la Chapelle impériale de S. Joseph, & y donna lui-même la communion à l'Empereur & à son Frere l'Archiduc Maximilien. Il assista ensuite dans l'église des Augustins à une messe solemnelle célébrée par le Nonce Apostolique, Joseph Garampi. De

retour dans ses appartemens, il passa dans une salle du Palais, & y lava les pieds de douze pauvres vieillards, suivant la coutume observée dans l'Église; après quoi il les servit lui-même à table dans une autre salle. On avoit affiché aux coins des rues des placards, portant que le Jeudi-Saint le Pape laveroit les pieds aux douze Apôtres; ces douze Apôtres étoient des Membres du Gouvernement & de la Régence, qu'on désignoit par leurs noms. Le célebre Conseiller de la Cour, M. de Sonnenfels, jouoit le rôle de l'incrédule Apôtre St. Thomas.

La présence du Pape à Vienne exalta les têtes des dévots & des fanatiques, qui croyoient la Religion en danger par la suppression des Moines. Mais la police fut si bien établie, qu'il n'y eut rien à craindre pour la tranquillité publique. Cependant la Régence de Vienne crut devoir interdire aux droguistes & autres marchands la vente de la poudre à canon, tant dans la ville que dans les fauxbourgs.

Le Vendredi-Saint, le Pape fit à pied la visite de cinq Eglises, accompagné d'un cortege magnifique & nombreux, ainsi que d'une foule immense de Peuple. Cette superbe procession étoit escortée d'une compagnie de Cavaliers, qui maintenoient l'ordre; la marche étoit fermée par des Grenadiers, qui égayoient de tems en tems les assistans, en faisant jouer leur musique militaire. En passant devant le Palais de Mr. Foscarini, Ambassadeur de Venise, le Pape l'apperçut à la fenêtre avec l'Ambassadeur de Russie; il les salua très-gracieusement, d'abord en ôtant son chapeau, ensuite avec la main.

Cependant l'Evêque de Gortz, qui avoit refusé de faire publier dans son Diocese les Lettres-Patentes concernant la Tolérance, étoit venu à Vienne pour faire sa cour au Pape (47). Mais le Chancelier de Bohême lui signifia qu'il avoit encouru la disgrace de l'Empereur, & qu'il eût à partir dans les vingt-quatre heures, pour retourner dans son Diocese, sans parler au Pape, ni à qui que ce fût, avec injonction de faire publier, en arrivant, les Lettres-Patentes, pour lesquelles il montroit tant d'aversion (48).

La solemnité du Service divin, qui fut célébré le jour de Pâques dans l'Eglise de Saint-Etienne par le Souverain Pontifie, & la Bénédiction qu'il donna ensuite au Peuple, ne furent pas aussi pompeuses, qu'on s'y étoit attendu, par l'absence de l'Empereur, qui fit dire la veille au Saint-Pere qu'il ne pourroit avoir le plaisir de l'accompagner à cette cérémonie, parce que l'incommodité, qui lui étoit survenue aux yeux, avoit empiré. L'Empereur n'ayant pas assisté à cette solemnité, les Grands de la Cour se dispenserent de s'y trouver, de sorte que le cortege ne fut pas fort brillant. Quelques personnes eurent le bras cassé dans la foule, d'autres furent si pressées qu'elles se trouverent mal, de sorte qu'elles se souviendront long-tems d'avoir reçu la Bénédiction Pontificale.

Il est bon d'avertir que le Maître des Cérémonies du Pape vouloit que le trône du Saint-Pere, comme Chef de l'Eglise, fût plus élevé que celui du Chef de l'Empire; Joseph II n'approuva pas cette prétention surannée, & pour trancher toute difficulté, il donna ordre d'a-

battre le trône impérial, qui étoit déja élevé dans l'Eglise de St. Etienne, & par-là on vit figurer seul le Souverain Pontife.

Cependant Mr. Klopstock, un des plus célébres Poëtes d'Allemagne, avoit envoyé à l'Empereur une Ode à la louange des nouvelles réformes dans le Clergé. Joseph II ne permit pas que cette Ode fût imprimée, mais il fit présent de cinquante ducats à l'auteur.

Dans un entretien particulier que l'Empereur eut avec le Pape sur l'objet de son voyage, comme le Pontife mêloit beaucoup de Droit Canon dans ses raisonnemens, le Monarque lui observa qu'il n'étoit pas Théologien, & le pria de lui faire parvenir désormais toutes ses propositions, objections, observations, par écrit, afin qu'il y répondît de même. Depuis ce jour, il ne fut plus question verbalement d'affaires ecclésiastiques entre l'Empereur & le Pape. Il étoit aisé de voir par-là que le Pape n'emporteroit guere de son voyage que la satisfaction d'avoir béni le Peuple de Vienne, & d'avoir reçu les hommages d'une multitude de personnes admises à lui baiser les pieds. Les femmes parurent sur-tout les plus empressées à jouir de ce pieux avantage. La curiosité en attira plusieurs à cette cérémonie. Une Dame de la plus haute qualité, s'étant présentée avec plusieurs autres pour baiser les pieds du Pape, n'eut pas la force de garder son sérieux; elle éclata de rire, & sortit sans avoir participé à la faveur de baiser les pieds sacrés du Pontife.

Malgré la présence du Pape, on vit toujours continuer comme auparavant la suppression des Couvens

Couvens & les autres réformes projettées. Le Pontife, de son côté, continuoit à donner des Bénédictions. Le Dimanche 7 avril il bénit par sept fois une multitude prodigieuse de gens de la campagne venus à Vienne au nombre de près de vingt mille. Il suspendit ensuite ses Bénédictions pendant quelques jours; soit qu'il se trouvât fatigué de les distribuer, soit qu'il crût devoir ne pas trop prodiguer cette faveur, de peur de lui faire perdre de son prix.

Le 19, le Souverain Pontife tint un Consistoire public dans la grande salle du Palais Impérial, & y donna le Chapeau de Cardinal à Léopold-Firmian, Prince-Evêque de Passau, & à Joseph Bathiani, Primat de Hongrie. Le Chapeau rouge put coûter à chacune de ces Eminences environ trente mille florins; mais elles épargnerent du moins la peine & l'argent qu'il leur en eût coûté, pour aller chercher cette décoration à Rome. Sur les instances réitérées de plusieurs personnes de qualité, le Souverain Pontife voulut bien bénir quelques milliers de chapelets, en attachant à ces amulettes sacrées des Indulgences plénieres pour ceux qui les réciteroient certaines Fêtes de l'année & à l'article de la mort.

Dans le Consistoire dont nous venons de parler, le Pape prononça le Discours suivant:

» Avant de finir ce Consistoire, nous ne
» voulons point passer sous silence ce que nous
» croyons devoir faire parvenir à la connois-
» sance d'un chacun. Il nous a été agréable
» de voir Sa Majesté Impériale, que nous avons
» toujours beaucoup considérée, & de nous

» trouver à portée de lui donner des témoigna-
» ges de notre attachement particulier à sa Per-
» sonne. «

» Dans les différens entretiens que nous
» avons eus avec cet auguste Monarque, sur
» des objets qui regardent notre Ministere Apos-
» tolique, nous avons été forcés d'admirer non-
» seulement cette affabilité sans bornes, avec
» laquelle il nous a reçu dans son auguste Pa-
» lais, au milieu des honneurs & de la plus
» somptueuse hospitalité, mais encore sa piété
» exemplaire, les qualités rares de son esprit,
» & son extrême application aux affaires du
» Gouvernement. «

» Notre cœur paternel n'a pas été moins
» sensiblement touché, en nous convainquant
» par nous-mêmes, que la piété & la religion
» ont conservé toute leur pureté & intégrité
» dans cette brillante Capitale, ainsi que parmi
» le Peuple nombreux, qui accouroit de tou-
» tes parts au devant de Nous, à notre pas-
» sage par les Etats de la Monarchie Autri-
» chienne. Aussi n'oublierons-nous point de
» faire de cette piété l'éloge qu'elle mérite, &
» nous tâcherons de la maintenir & seconder par
» nos instantes prieres au Très-Haut. Oui, nous
» invoquons le Seigneur tout-puissant, le Dieu
» de miséricorde, qui n'abandonne aucun de
» ceux qui ont recours à lui, pour qu'il lui
» plaise les confirmer dans leurs saintes propo-
» sitions, & faire tomber abondamment sur eux
» la rosée féconde de ses célestes bénédictions. «

Ce Discours, où Pie VI, fait l'éloge de la Religion, & des rares qualités de Joseph II, fut

aussi-tôt imprimé à Vienne, par ordre de l'Empereur lui-même, pour empêcher que dans la suite il ne fût altéré ou mutilé par quelque main infidelle.

Avant le départ du Souverain Pontife, l'Empereur lui fit présent d'une croix de diamans très-précieuse; Pie VI la reçut avec mille témoignages de reconnoissance, en assurant qu'il ne regarderoit pas cette croix comme lui appartenant en propre, mais qu'il vouloit qu'elle demeurât attachée au St. Siege, comme une marque de la piété & de l'attachement de Sa Majesté envers ce même Siege, & que ses Successeurs ne la porteroient que dans les grandes solemnités. L'Empereur fit en outre distribuer des sommes considérables entre les Prélats de la suite pontificale.

Le 22, le Pape partit de Vienne, après un séjour d'un mois entier dans cette Capitale. Ayant entendu le matin la messe de son Confesseur, il se rendit ensuite dans les appartemens de l'Empereur, pour prendre congé de ce Monarque & de l'Archiduc Maximilien. De-là passant dans les antichambres, où étoient rassemblés les Ministres de la Cour & ceux des Cours étrangeres, ainsi que les Conseillers-Intimes, les Chambellans & un grand nombre de Personnes distinguées, tant de la Noblesse que du Clergé, il leur donna la Bénédiction Apostolique; il monta ensuite dans la même voiture avec l'Empereur, escorté de plusieurs détachemens de la Garde-Noble. Le carrosse de l'Archiduc venoit après, suivi de plusieurs autres, occupés par le Nonce & par les Pré-

lats de la suite du Pontife. L'Empereur & le Pape, arrivés au Couvent des Augustins de Marie-Brün, descendirent de voiture. Le Pape embrassa l'Empereur & l'Archiduc Maximilien avec la plus tendre affection. Le Monarque adressant la parole au Prieur du Couvent, lui ordonna, du ton le plus pénétré, de consigner dans les archives de sa Communauté cet acte mémorable de séparation (49).

Pendant le séjour de Pie VI à Vienne, le célébre Métastase mourut en cette ville, le 12 avril, âgé de 84 ans. Il naquit à Assise, ville des Etats du Pape, en 1698; en 1729 il vint à Vienne, où il passa 53 ans en qualité de Poëte attaché à la Cour Impériale. Il fut estimé non-seulement des Princes d'Autriche, mais encore des autres Souverains & de toute la République des Lettres. On sera sans doute étonné d'apprendre que Pie VI, qui étoit alors à Vienne depuis le 22 mars, ne fit rien pour voir ce Poëte illustre, né dans ses Etats. Il se contenta de lui faire donner en son nom, par le moyen du Nonce Garampi, l'absolution *in articulo mortis*.

Cependant le Souverain Pontife, s'acheminant vers Rome, fit son entrée dans Munich, le 26, au bruit des canons & au son des cloches. Trois régimens étoient sous les armes, ainsi que la bourgeoisie. Le vénérable Voyageur daigna se rendre aux vœux des pieux habitans de cette ville, en donnant continuellement des Bénédictions à l'affluence innombrable de Peuple, qui accouroit sur son passage.

Pie VI partit de Munich le 2 mai, pour se rendre à Ausbourg, où il fut reçu par l'Elec-

teur de Trêves, Evêque de cette ville, par le Clergé & les Magistrats. La Fête de Saint Pie tombant précisement pendant son séjour en cette ville, le Pape assista ce jour-là dans l'Eglise Cathédrale à une messe solemnelle, qui fut célébrée par l'Evêque-Electeur. Il se rendit ensuite au Palais Episcopal, qui en est voisin. C'est dans ce même Palais que le 25 juin 1530, la fameuse Confession d'Augsbourg, ouvrage de Luther, mais rédigée & revue par les soins du savant Philippe Melanchton, fut lue publiquement en allemand, en présence de l'Empereur Charles V, de Ferdinand son frere, Roi des Romains, de Jean Electeur de Saxe, de son fils Jean-Frédéric, des autres Electeurs & Princes Allemands, enfin de tous les Ordres de l'Empire. Par un contraste bien frappant, ce fut du perron de ce même Palais, qu'en présence de plusieurs Evêques, de quelques Princes & des ministres des Puissances étrangeres, le Souverain Pontife fit pleuvoir ses Bénédictions Apostoliques sur le Peuple rassemblé dans la grande place voisine. Après un court séjour en cette ville, le Pape en sortit le 6. Après avoir passé par Inspruk, Brixen, & Bucino, le Souverain Pontife vint à Trente, ville fameuse par la tenue d'un Concile.

Pie VI arriva le 11 à Vérone, & le 13 à Padoue. Le 15, il vint à Venise; le Doge & les Nobles de la ville allerent à sa rencontre, & l'accompagnerent à travers une foule innombrable jusqu'au logement, qui lui avoit été préparé dans le Couvent des Dominicains. Le 19, jour de la Pentecôte, le Pape assista, dans l'E-

glise dédiée à St. Jean & à St. Paul, à la messe célébrée pontificalement par le Patriarche de Venise. Il étoit en chappe & en mitre sur un trône magnifique, & avoit à ses côtés vingt-quatre Evêques & deux cardinaux. Le Doge & plusieurs Nobles de la République furent présens à cette cérémonie. Après l'Office, suivi de ce brillant cortege, il monta sur une magnifique tribune, élevée dans la place de l'Eglise; de là il donna la Bénédiction Pontificale à une foule innombrable de Peuple. Le même jour il quitta Venise, pour retourner à Padoue; de cette ville il poursuivit sa route pour Ferrare, où il arriva le 20 au soir. Le 23 il entra dans Bologne au milieu des acclamations de joie d'un Peuple immense. Toute la ville étoit en mouvement & fut illuminée trois jours consécutifs. Le Souverain Pontife donna sa main à baiser à tous les Corps de la Ville, aux Dames, & à beaucoup d'autres personnes, & répandit des Bénédictions sans nombre sur le Peuple, avide des graces spirituelles. Le 24 il célébra la messe dans l'Eglise, où l'on conserve un tableau très-curieux. C'est l'Image de la Vierge, peinte (dit-on) par St. Luc. L'affluence du Peuple qu'attire cette rareté est incroyable.

Le vénérable Voyageur quitta Bologne le 25 pour se rendre à Imola, où il fut reçu par le Chapitre & par le Corps de la Magistrature. Le 27 il partit d'Imola, pour se rendre à Césene, où il séjourna quatre jours.

Le 3 juin il quitta Césene pour aller à Rimini. De cette ville il vint à Sinigaglia, puis

à Ancone, où les Juifs avoient élevé un arc-de-triomphe avec des inscriptions & des emblêmes. Ils firent de brillantes illuminations & distribuerent des aumônes considérables. Le Chef de la Chrétienté admit à son audience les Députés de la Tribu Juive.

Après avoir passé par Lorette, Tolentino, Foligno, Narni, Civita-Castellana, Pie VI arriva enfin à Rome le 13 juin. En approchant de cette ville, il fut reçu par une députation du Sacré-College, qui étoit allée à sa rencontre. Les acclamations du Peuple, les cris d'allégresse, qui retentissoient de tous côtés, l'empressement de toutes les classes de citoyens pour se trouver sur les pas du Souverain Pontife, prouverent le desir que l'on avoit de son retour. Le canon des remparts, la mousqueterie des troupes rangées en file sur son passage, le bruit des cloches & la musique de plusieurs orchestres, placés en différens endroits, célébrerent l'arrivée du vénérable Voyageur.

Le peu de succès de la course de Pie VI a été très-nuisible au Siege de Rome, en achevant de lui faire perdre dans l'esprit des Peuples le reste de considération & de respect que l'habitude ou l'ignorance lui conservoient encore. La politique ultramontaine s'est trouvée ici en défaut. Le Pape auroit dû rester à Rome, & y protester jusqu'à la fin de ses jours contre les prétendues atteintes portées aux droits du Siege Apostolique; ces protestations n'auroient pas plus opéré, il est vrai, que sa présence auprès de l'Empereur, dont la sage fermeté mérite les plus grands éloges. Mais dans ce cas,

si les dévots eussent plaint le Chef de la Chrétienté, les politiques l'eussent applaudi; au lieu que les uns ne peuvent que lui savoir mauvais gré, & les autres le blâmer d'avoir fait ce voyage, qui ne servira qu'à convaincre l'Univers de l'impuissance de la Cour de Rome & de la nullité de ses prétentions.

La chûte actuelle du pouvoir pontifical a donné lieu à une estampe allégorique aussi ingénieuse que plaisante, dont voici l'explication: Un Aigle Impérial détache la triple couronne; des enfans jouent à la raquette avec la mule papale & les clefs du Ciel; le Fanatisme grinçant les dents de rage est dans le fond; les Moines y paroissent accablés de douleur, & le Chef de l'Eglise ne semble plus avoir d'autre appui que son bâton pastoral.

La course du Pontife Romain a donné lieu à ce bon mot. *Le Pape*, (disoit-on pendant son voyage) *est allé célébrer deux Messes à Vienne, l'une sans* CREDO *pour l'Empereur, & l'autre sans* GLORIA *pour Lui.*

Dès que Pie VI fut de retour d'Allemagne à Rome, on attendoit chaque jour dans cette ville la tenue d'un Consistoire. Après un délai de plusieurs mois, il eut enfin lieu, le 23 septembre 1782. Le Souverain Pontife y prononça un Discours, dans lequel il donne une ample relation de son voyage à Vienne, & de tout ce qui lui est arrivé sur la route. Quant au résultat de cette longue course, l'on ne voit point que le Discours du Pontife donne à cet égard de grandes lumieres (50).

Au reste, ce Voyage sera une époque à ja-

mais mémorable dans les Annales de l'Empire & dans l'Hiſtoire de l'Egliſe. La poſtérité ſe rappellera toujours la démarche infructueuſe de Pie VI auprès de Joſeph II, ainſi que les ſages réformes de cet auguſte Souverain, qui a terraſſé l'Hydre des Opinions, débarraſſé l'eſprit de ſes ſujets des chaînes de la Tyrannie religieuſe, & rendu utiles à la Société des biens prétendus ſacrés, que le délire ſeul avoit aliénés. Il n'a pas craint de montrer que l'autorité ſuprême a droit de commander à tous les ordres de Citoyens indiſtinctement, qu'on eſt homme avant d'être Eccléſiaſtique ; & que le Ciel n'autoriſe perſonne à ſéparer ſes intérêts de ceux de ſes ſemblables.

Dans la plupart des Nations Européennes le Sacerdoce forme, dans l'Etat, un Corps ſéparé de l'Etat, un Corps dont les loix ſont différentes de celles auxquelles obéiſſent les autres Citoyens, & dont les maximes ſont ſouvent nuiſibles au bien-être général. L'Hiſtoire n'atteſte que trop les inconvéniens de ce Corps inſociable, qui, refuſant de dépendre de l'Etat, ne s'attache à lui que pour le ronger & le dévorer. Dans des ſiecles de ténebres, des Souverains ignorans ont pu trouver un avantage dans les opinions religieuſes ; des Princes éclairés & ſages verront toujours dans la Raiſon un guide bien plus ſûr que dans une doctrine énigmatique, & préféreront de regner ſur les Peuples par de bonnes loix & par une adminiſtration bienfaiſante, plutôt que par des hypotheſes ſuperſtitieuſes. Les Souverains ſeuls peuvent détromper les hommes de leurs chimeres ; ils ob-

tiendront l'amour & la confiance de leurs ſujets en les rendant heureux; la tolérance & la liberté de penſer contribueront toujours à la félicité publique. C'eſt d'après ces principes que Joſeph II, faiſant juſtement valoir ſes droits de Chef de l'Empire contre ceux du Chef de l'Egliſe, a montré à l'Europe que le Clergé dépendoit de l'Etat, & non l'Etat du Clergé. Un pareil ſyſtême paroît très-révoltant à ces hommes, dont les droits ne ſont fondés que ſur la Crédulité. Mais il eſt facile de leur répondre que la ſaine politique ne reconnoît nullement leurs prétentions ſurnaturelles.

Le regne de l'Opinion ne peut durer longtems; ſon trône éprouve chaque jour de violentes ſecouſſes: le voile de l'Erreur eſt déchiré. Puiſſent les Souverains des Nations, à l'exemple de Joſeph II, oppoſer à l'Illuſion & à l'Enthouſiaſme la Raiſon & la Vérité, briſer les fers de la Tyrannie ſacrée, anéantir les préjugés dangereux, ſupprimer les abus nuiſibles à la ſociété, mettre un frein au zele immodéré du Fanatiſme; en un mot, placer avec eux ſur le Trône la Philoſophie & la Tolérance!



NOTES.

(1) *Pag.* 10. Rome étoit alors si riche & si puissante (dit Olympiodore) que chaque palais contenoit tout ce qu'une petite ville peut avoir, un hippodrome, une place, un temple, une fontaine & des bains. Il y avoit plusieurs familles, qui avoient plus d'un million d'écus de revenu, & chacun des premiers Sénateurs en avoit jusqu'à quatre millions. Les murailles de la ville avoient alors 21 milles de tour. Rome étoit si opulente qu'elle surprenoit les regards des étrangers par sa magnificence & sa beauté. *Voyez* Muratori, *Annal. d'Ital. an.* 410.

(2) *P.* 12. Quoique le but du voyage d'Innocent fût d'obtenir la paix, cependant le séjour qu'il fit à Ravenne fut de quelque utilité, en ce que, par son conseil, l'Empereur porta une loi contre les Mathématiciens ou Astrologues, sous le nom desquels étoient compris les Aruspices & autres Devins, abusant de la crédulité du Peuple. Par cette loi, il leur est ordonné de brûler leur livres en présence des Evêques, & d'abjurer leurs erreurs, ou de sortir de Rome & de toutes les autres villes.

(3) *P.* 16. L'Empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une sage loi, qui restreint la jurisdiction ecclésiastique & les privileges des Clercs: elle porte qu'on se plaint souvent des jugemens des Evêques, & pour y remédier, elle déclare que l'Evêque n'a pouvoir de juger, même les Clercs, que de leur consentement, & en vertu d'un compromis; parce qu'il est certain que les Evêques & les Prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de Religion, suivant les Ordonnances d'Arcadius & d'Honorius, inférées dans le Code Théodosien. Les Clercs seront obligés de répondre devant les Juges, soit pour le civil, soit pour

le criminel : seulement les Evêques & les Prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la Cléricature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les Clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent jouir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclésiastiques. Fleury. *Hist. Eccl. an.* 451.

(4) *P.* 17. Le Dimanche, qui suivit l'élection de l'Empereur Justin, le Patriarche Jean étant entré, suivant la coutume, avec son Clergé, dans la grande Eglise de Constantinople, le Peuple s'écria, dans une sainte ivresse : » *Longues années au Patriarche, longues années à l'Empereur, longues années à l'Impératrice ! Pourquoi demeurons-nous excommuniés ? Pourquoi ne communions-nous point depuis tant d'années ? Nous voulons communier de votre main. Eh ! persuadez votre Peuple ! Il y a plusieurs années que nous voulons communier. Vous êtes Catholique, que craignez-vous ? Chassez Sévere-le-Manichéen : qu'on déterre les os des Manichéens : publiez tout à l'heure le Saint Concile. Sainte Marie est Mere de Dieu ; celui qui ne parle pas est Manichéen. La foi de la Trinité est victorieuse : l'Empereur est Catholique, que craignez-vous ? Longues années au nouveau Constantin, longues années à la nouvelle Hélene !* «

(5) *P.* 19. Lorsque le Pape Jean (est-il dit dans les dialogues de Grégoire I) fit son entrée dans Constantinople, un aveugle le pria de lui rendre la vue ; ce que le Pontife fit, en mettant la main sur ses yeux, en présence de tout le Peuple accouru au devant de lui. Ce qui doit paroître singulier, c'est que ce même Pape, qui rendit la vue à un aveugle, ne put se rendre à lui-même la liberté, lorsqu'il fut ensuite emprisonné par l'ordre de Théodoric.

(6) *P.* 20. Boece, né d'une des plus nobles familles de Rome, fut élevé aux charges de Sénateur & de Consul. Il se rendit célebre par ses écrits,

Accusé d'entretenir de secretes intelligences avec l'Empereur Justin, pour le rendre maître de l'Italie, il fut arrêté avec son beau-pere Symmaque. Pour adoucir la rigueur de sa prison, il composa l'ouvrage, ayant pour titre: *De la consolation de la philosophie*, dont l'objet est de justifier la Providence, qui semble quelquefois abandonner la vertu à d'injustes persécutions. Il fut mis à mort de même que Symmaque.

(7) *P.* 22. Agapit étant en Grece (est-il dit dans les dialogues de Grégoire I) on lui présenta un homme qui ne pouvoit parler, ni se lever de terre. Le Pape ayant demandé à ses parens, qui l'avoient amené, s'ils croyoient qu'il pût guérir, ils dirent qu'ils en avoient une espérance ferme par la puissance de Dieu & l'autorité de Saint-Pierre. Aussi-tôt le Pontife se mit en prieré, & commença la messe, après laquelle il prit le boîteux par la main, le leva de terre, & le fit marcher en présence de tout le Peuple, & ayant mis dans sa bouche le corps de Jesus-Christ, sa langue fut déliée.

(8) *P.* 27. Outre le trouble arrivé à Constantinople au sujet des *Trois-Chapitres*, il y en eut autre la même année à l'occasion du jour de Pâques, qui devoit écheoir le premier d'avril, mais que l'Empereur fit célébrer huit jours plus tard, & il se trouva que le Peuple avoit jeûné une semaine plus qu'il ne falloit.

(9) *P.* 36. On nomme ce Concile, de *Trulle*, parce qu'il se tint dans la salle du Palais Impérial ainsi nommée. On ne sait pas au juste en quelle année il fut célébré. Quelques-uns le placent en 691. L'Eglise Grecque a toujours reconnu & reçu ce Concile comme bon & universel. Mais les Latins, tantôt l'admettent, tantôt le rejettent, selon qu'il peut leur servir ou qu'il vient à leur nuire. Le second Concile de Nicée, approuvé par les Papes & par le Concile de Trente, cite plusieurs fois le Concile de *Trulle*, comme authentique. Le Pape Adrien I le cite

de même dans la réponse qu'il fait au Capitulaire de Charlemagne ; & lui parlant du Canon 82, qui permet de peindre J. C. sous la forme humaine, & non sous la figure d'un agneau, il dit : *d'où le saint Concile VI ordonné d'une maniere fidelle & orthodoxe par ses Canons &c.* On voit par ces paroles qu'il appelle ce Concile *Saint*, & prétend qu'il a *ordonné d'une maniere fidelle & orthodoxe &c.* Le Pape Nicolas I l'allegue dans sa lettre à l'Empereur Michel. Mais pourquoi les Latins désavouent-ils ce Concile? C'est parce que, selon eux, il n'est pas universel, & qu'il n'y avoit pas de Prélats d'Orient, ni de Députés du Pape. Cependant Balsamon prouve le contraire : *Ce Concile*, dit-il, *est universel. Car quoique les Evêques Occidentaux, savoir les Italiens & Latins, qui furent touchés fort à propos par les Canons de ce Concile, aient fait leurs efforts pour faire croire qu'il n'étoit pas universel, & aient prétendu que les Légats du Pape n'y étoient point, cependant, en feuilletant le vieux Nomocanon, j'ai trouvé que dans ce Concile il y avoit assisté Basile, Evêque de Gortyne, Métropolitaine de l'Isle de Candie, & un certain Evêque de Ravenne, qui tenoient la place de tout le Synode de l'Eglise Romaine ; & non-seulement ceux-là, mais encore ceux qui étoient alors Légats du Pape, savoir les Evêques de Thessalonique, de Sardaigne, d'Héraclée en Thrace, & de Corinthe.*

(10) *P.* 42. Les Images furent introduites dans l'Eglise, vers la fin du quatrieme siecle ; depuis ce tems l'usage s'en est continué d'une maniere abusive : quand on s'écarte une fois de la vérité, la superstition s'empare facilement du Peuple, qui naturellement y est porté. L'objet de l'institution des Images fut d'orner les Eglises, & de perpétuer la mémoire de quelques histoires, soit de la Bible, soit des actions des Saints ou des Martyrs. On est allé plus loin ; on a rendu des honneurs & même un culte religieux à ces représentations, on leur a même attribué quelque vertu ; les Chefs de l'Eglise ont toléré cet abus, & y ont même contribué. Plus un abus est universel, plus il devient pernicieux ;

& plutôt doit-on le retrancher. C'est ce que fit l'Empereur Léon.

(11) *P.* 42. Après que Léon eut publié son édit contre les Images, il écrivit au Pape Grégoire II, pour lui signifier de le faire observer dans tout les lieux où son pouvoir s'étendoit. Grégoire, ayant reçu la lettre de Léon, lui fit réponse que l'Empereur ne devoit pas abolir la vénération pour les Images, & qu'il ne lui appartenoit pas de rien ordonner en matiere de foi. L'Empereur pouvoit lui répondre que Dieu l'ayant établi le souverain Magistrat & le Seigneur de son Peuple, il étoit obligé de faire observer le Commandement de la Loi, qui dit : » *Tu ne te feras point d'Image taillée, ni de* » *ressemblance de quoi que ce soit : tu ne te prosterneras point devant elles, &c.* «

(12) *P.* 42. Le surnom de *Copronyme*, qu'on ne sauroit traduire honnêtement en françois, fut donné à Constantin, par ce qu'en recevant le Baptême, l'impression de l'eau fut cause qu'il vuida son ventre dans l'eau des fonts. On avoit alors coutume de baptiser les enfans tout nuds. Paul Diacre rapporte que Germain, Patriarche de Constantinople, qui baptisoit Constantin, voyant qu'il avoit souillé les fonts, dit que c'étoit un signe qu'il causeroit beaucoup de mal à l'Eglise.

(13) *P.* 51. L'an 746 ou 747, Carloman s'étoit fait Moine. L'état monacal étoit alors en haute estime chez les Seigneurs & les Princes, dont il y en eut plusieurs qui embrasserent ce genre de vie. Après avoir battu les Allemands, les Bavarois & les Saxons, Carloman remit ses Etats (c'est-à-dire, la France Orientale) & son fils Drogon, à son frere Pepin, & s'en alla ensuite à Rome trouver le Pape, dont il reçut l'habit monastique. Il se retira au Mont-Soracte, où il bâtit un Monastere; auquel il donna le nom de Saint-Sylvestre, parce qu'on disoit que ce Pape s'y étoit caché, durant la persécution suscitée de son tems contre l'Eglise. De-

là Carloman passa au Mont-Cassin. Quelques-uns ont dit qu'il renonça au monde, parce qu'il avoit entendu dire à Eucher, Evêque d'Orléans, fort renommé, que Charles son pere brûloit en enfer, pour avoir retenu le bien des Ecclésiastiques & fait périr beaucoup d'hommes. Cette imposture du Prélat peut y avoir contribué. L'ignorance & la superstition avoient alors tant d'empire, que les Moines & les Ecclésiastiques regnoient seuls sur les esprits : on voyoit de tous côtés s'élever de nouveaux Monasteres d'hommes & de femmes, où les personnes les plus distinguées alloient s'ensevelir tout-vivans.

(14) *P.* 57. Cet acte de donation étant perdu, on ne sait pas précisément quelles en furent les conditions. *On ne peut douter*, dit Muratori, *que Pepin n'ait donné au Saint-Siege l'Exarchat & la Pentapole, sans y rien laisser à l'Empereur Grec ;* mais *s'il s'y réserva pour lui-même quelque domaine, c'est ce qui n'est pas décidé.* Pepin se réserva la souveraineté sur ces Provinces. Pour ce qui est de la ville de Rome & de son Duché, c'est à tort que quelques auteurs ont avancé que dès ce tems-là les Papes commencerent d'y exercer pleine jurisdiction. Pepin, en donnant l'Exarchat au Pape, ne lui en donna que les terres, & non pas l'autorité d'Exarque, qui dépendoit de l'Empereur. Rome & son Duché demeurerent, jusqu'au tems de Charlemagne, sous la souveraineté de l'Empire. Les Papes eux-mêmes en donnent la preuve. Leurs Lettres jusqu'à l'élévation de Charlemagne à l'Empire, sont datées du regne des Empereurs de Constantinople, qu'ils reconnoissent par-là pour leurs Souverains ; & le Sénat, ainsi que le Peuple Romain, écrivant à Pepin, ne nomme point le Pape leur Seigneur, mais leur Pasteur & leur Pere.

(15) *P.* 64. Lothaire conduisit son pere à Soissons, où il le resserra étroitement, n'en laissant approcher, outre les personnes de son service, que des gens qui mettoient tout en œuvre pour l'engager à se faire Moine. Mais l'Empereur tint ferme, & Lothaire

thaire convoqua une assemblée de Prélats à Compiegne, pour l'exclure de l'Empire. *C'est alors*, dit Muratori, *qu'à la honte du nom chrétien, on voit les Ministres de Dieu abuser avec impiété d'une Religion sainte, pour effrayer, pour détrôner un Prince malheureux, & le forcer à s'avouer coupable de plusieurs crimes...... Sur des griefs mal imaginés, les Evêques font entendre à ce pieux Empereur, qu'il avoit encouru l'excommunication, & que s'il vouloit sauver son ame, il devoit faire pénitence. Ce Prince trop simple se laisse mener, comme le veulent ces Prélats, dont la conscience s'étoit vendue à Lothaire. Louis se dépouille de la ceinture militaire & des ornemens impériaux, se revêt d'un cilice, & condamne lui-même toutes les actions de son regne...... C'en est assez pour que Lothaire croie son pere déchu de l'Empire.* Louis prit ensuite l'habit de pénitent; mais il ne tarda pas à recouvrer l'Empire.

(16) *P.* 66. Comme Charles-le-Chauve approchoit du Mont-Cénis pour repasser en France, il fut attaqué de la fievre, & ayant pris une poudre empoisonnée, que lui donna son Médecin Sedecias, Juif de Nation, il mourut dans une cabane en un petit endroit, nommé Brias, le 6 octobre 877. Il tint l'Empire d'Occident environ deux ans, & regna trente-sept ans en France, à compter de la mort de son pere Louis-le-Débonnaire. Il protégea les Gens-de-Lettres, qu'il combla de bienfaits, à l'imitation de Charlemagne son aïeul.

(17) *P.* 79. Le Xe. siecle, dit Baronius, fut un siecle de fer, à cause de sa rudesse & de sa stérilité en bien; un siecle de plomb, pour le désordre infâme, qui y regna, & un siecle obscur & ténébreux, pour le peu d'écrivains, qu'il produisit. L'ignorance, l'irréligion & la corruption dominerent alors plus que jamais, tant chez les Laïques que chez les Ecclésiastiques. Durant ce siecle la triple couronne fut portée par plusieurs Pontifes, qui oserent tout entreprendre sur le temporel. La superstition étoit à son comble; & la piété ne consistoit

qu'en momeries monacales; on n'y parloit que de miracles aussi ridicules qu'invraisemblables. Un des plus célebres Docteurs de Sorbonne, Arnaud (*Perpétuité de la foi*, tom. 1, liv. 9, chap. 7,) a nié aussi fermement qu'on puisse le faire, que l'Eglise du Xe. siecle ait été comme endormie par l'ignorance & par la négligence, soutenant que *cette ignorance prétendue est pure fable, & que ce sommeil du dixieme siecle est faux & chimérique.* D'après une assertion aussi positive de la part d'un Docteur de Sorbonne, on est porté à croire qu'il n'est rien des déréglemens attribués à ce siecle, ni de cette léthargie où l'Eglise étoit alors honteusement plongée. Comme on pourroit suspecter ce que nous dirions pour réfuter ce passage de M. Arnaud, nous ferons parler le Cardinal Baronius lui-même. Voici comme il s'exprime, au sujet du dixieme siecle: *Quelle étoit la face de l'Eglise Romaine! Comme elle étoit affreuse! Des femmes perdues, très-puissantes, aussi bien que très-infâmes, regnoient à Rome. A leur gré, elles changeoient les Sieges, donnoient les Prélatures, & (ce qu'on ne peut entendre sans étonnement & sans horreur) plaçoient sur le Siege de Saint-Pierre leurs amans, qui, inscrits au catalogue des Pontifes Romains, ne servoient qu'à marquer les dates. Qui pourroit effectivement dire que ces intrus, élevés au Pontificat par ces sortes de femmes, fussent de légitimes Pontifes Romains? Alors il n'étoit plus mention ni de l'élection, ni du consentement du Clergé; les Canons étoient ensevelis dans le silence; les Décrets des Pontifes étoient étouffés, les traditions anciennes étoient bannies; les vieilles coutumes d'élire un Souverain Pontife, les cérémonies sacrées, & l'ordre qu'on y observoit autrefois, étoient des choses entiérement éteintes. La luxure s'étoit ainsi tout approprié, étant appuyée de la puissance séculiere, qui étoit transportée d'une furieuse passion de dominer. Il paroît bien qu'alors Jesus-Christ dormoit tout-à-fait d'un profond sommeil dans le vaisseau, puisque la nacelle étoit agitée par ces vents impétueux, qui souffloient. Il dormoit, dis-je, puisque, faisant semblant de ne pas voir ces choses, il permettoit qu'elles arrivassent, & ne se levoit pas pour en tirer*

vengeance ; & ce qu'il y avoit encore de plus malheureux, il n'y avoit point de Disciples qui réveillassent par leurs cris le Seigneur, qui dormoit ainsi. Tous dormoient. Quels à votre avis faut-il penser qu'aient été les Prêtres & les Diacres Cardinaux choisis par ces monstres, puisque c'est une chose naturelle que chacun engendre son semblable? Qui doute qu'ils n'aient consenti à tout ce que faisoient ceux qui les avoient élus, qu'ils ne les aient imités, & n'aient suivi leurs traces, & qu'ils n'eussent tous desiré que notre Seigneur eût toujours dormi, qu'il ne se fût jamais levé, pour les juger, ni réveillé pour prendre connoissance de leur mauvaise conduite & les en punir? A cette autorité on peut joindre celle du Cardinal Belarmin, qui dit qu'il n'y a point eu de siecle plus ignorant & plus malheureux que le dixieme. *Voyez* le Sueur. *Hist. de l'Eglise*, *&c.* an. 912.

Quant au XIe. siecle, les Historiens nous en font une peinture affreuse. Le Cardinal Baronius rapporte que *toute chair avoit alors corrompu sa voie, de sorte qu'il ne paroissoit pas qu'un déluge fût suffisant pour laver ses souillures ; que les horribles péchés, qui se commettoient, sembloient solliciter le feu de Gomorrhe, qui avoit consumé les cinq villes ; que c'est pour cette raison que Pierre Damien, alors Hermite du Mont-Avellan en Ombrie, se crut obligé d'avertir Léon IX de tout ces désordres, & de lui dédier un ouvrage intitulé : GOMORRHEUS, dans lequel il lui représenta les quatre sortes de péchés charnels, dont l'Eglise étoit comme accablée, le priant, qu'avec l'épée de Phinée il transperçât ces hommes infâmes.* Ce siecle presente des Rois détrônés & réduits à la derniere misere, un Empereur excommunié & contraint d'endurer les dernieres indignités de la part d'un Pape ; plusieurs Schismes déchirerent l'Eglise ; c'est dans ce siecle que la dignité des Cardinaux s'est accrue aux dépens de celle des Evêques, & que les Papes sur-tout oserent entreprendre de dépouiller les Empereurs & les Rois de leurs Etats.

(18) *P.* 79. Le célibat, tel qu'il est prescrit au Clergé & aux Religieux dans les Pays Catholiques

Romains, n'eſt point renfermé dans l'Ecriture. Il n'eſt aucunement fondé ſur la pratique connue des Apôtres, dans le premier & le plus pur âge du Chriſtianiſme. Il n'a jamais été fidélement obſervé pendant un certain période de tems; toutes les fois qu'on voulut l'introduire comme une loi générale, on s'y oppoſa fortement, comme étant une inſtitution injuſte & oppreſſive. Il s'eſt maintenu par la fauſſe idée de l'excellence de la virginité & de l'impureté du mariage. Il eſt contre la nature, tendant à détruire le bonheur des individus & de la ſociété: enfin l'Egliſe n'a point le pouvoir de déclarer nul & invalide le mariage des Prêtres.

(19) *P.* 80. On a du Pape Sylveſtre II, un diſcours, adreſſé aux Evêques, où il leur repréſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel Evêque: *J'ai été ordonné par l'Archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſols d'or: mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des Prêtres, des Diacres & d'autres Miniſtres de l'Autel. J'en uſerai de même pour la bénédiction des Abbés & des Egliſes. Voyez* Fleury, *Hiſt. eccléſ. liv.* 58, *an.* 1003. On ne met plus à prix aujourd'hui l'ordination des Miniſtres de l'Autel, ni la bénédiction des Abbés & des Egliſes; on vend les Bénéfices. Les Canons contre la ſimonie, portés par l'Egliſe Romaine, ſont bien peu reſpectés par les Chefs de la Religion.

(20) *P.* 80. Il eſt inutile de prouver ici que la ſimonie a été condamnée dans pluſieurs Conciles; nous rapporterons ſeulement un paſſage d'un ſavant Hiſtorien au ſujet du trafic des biens de l'Egliſe. *La ſimonie*, dit-il, *a été dans tous les tems la ruine de la diſcipline & de la morale chrétienne, dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes & le renoncement du moins d'affection aux biens même que l'on poſſede. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient l'enſeigner, l'ignorent eux-mêmes; quand le ſel de la terre eſt corrompu? Qui ne*

cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la science, ni la vertu n'élevent personne aux premieres places, & qu'il n'y a que l'argent & la faveur? Ainsi, par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la simonie, & la simonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu. Fleury. *Hist. ecclés. Disc.* depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100.

(21) *P.* 80. En ce voyage Léon IX confirma l'exemption de l'Abbaye de Clugni, par une Bulle datée du 11 juin, & adressée à Hugues, nouvellement Abbé. Il y avoit peu de tems que le fameux Abbé Odilon étoit mort. On attribue à ce dernier des miracles sans nombre, comme d'avoir rendu la vue à un aveugle, traversé les fleuves sans bateau, multiplié les poissons dans un repas, chassé la fievre, tiré Benoit VIII du Purgatoire, &c. &c. On raconte encore qu'un muet reprit la parole, en buvant l'eau dans laquelle Odilon s'étoit lavé les mains. Nous ne croyons pas qu'il y ait rien à craindre pour le salut de ceux qui révoqueront en doute ces miracles. Ce qui l'a rendu plus célebre est l'institution de la *Commémoration générale des Trépassés.* En voici le motif: un Chevalier revenoit du pélerinage de Jerusalem; s'étant égaré de sa route, il rencontra un Hermite, qui, apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit Odilon. Le pélerin ayant répondu qu'il le connoissoit, l'Hermite lui dit: » Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines, qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand vous serez arrivé, exhortez Odilon & ceux de sa communauté, à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts. « On a le décret de cette *Commémoration* fait à Clugni. Le jour marqué pour cette fête des Morts est le 2 novembre, où l'on a soin de sonner toutes les cloches.

(22) *P.* 91. Les ennemis de Bérenger ont débité mille extravagances à son sujet. Entre-autres, Albéric des Trois-Fontaines, Religieux de l'Ordre

de S. Auguſtin, dit que Bérenger paſſoit pour avoir été Nécromancien dans ſa jeuneſſe, & que le Diable l'avoit porté dans une nuit de Tours à Rome; qu'un jeune éleve de bonne famille, dont on lui avoit confié l'adminiſtration, liſant en l'abſence de ſon maître des livres de Nécromancie, le Diable le tua; mais que Bérenger de retour contraignit le Diable d'animer le cadavre du jeune homme, tellement qu'il marchoit, aſſiſtoit & chantoit au Chœur; qu'un autre Nécromancien découvrit que ce Clerc étoit mort, & que c'étoit le Diable qui ſervoit à l'autel; que Bérenger ayant été condammné à la mort, il s'enfuit dans une Egliſe où il compoſa un hymne, & qu'il fut délivré après l'avoir entonné.

(23) *P*. 92. Wibert, qui veut que Léon IX faſſe des miracles à tous les quarts-d'heure, même ſans le ſavoir, dit, en parlant de ces courtiſans jaloux du crédit du Pape ſur l'eſprit de l'Empereur : *Leur Chef pour fomenter la diſcorde étoit Niſon*, (que d'autres nomment *Wizon*, & d'autres *Nicer*,) *Evêque de Friſinghen, auquel la Puiſſance divine daigna faire ſentir d'horribles effets de ſa vengeance. Envoyé par l'Empereur en Italie, pour y rendre la juſtice en ſon nom, il vint à Ravenne, tint en faveur de l'Archevêque (Humfroi) des diſcours calomnieux contre le Bienheureux Pontife, & tout en parlant il ſe mit un doigt ſur la gorge, & s'emporta juſqu'à prononcer ce blaſphême :* » Qu'un glaive coupe cette gorge, ſi je » ne te fais pas dépoſer de l'honneur de l'Apoſto» lat! « *Il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il fut attaqué d'un mal de gorge inſupportable, & le troiſieme jour il mourut impénitent.*

(24) *P*. 98. Wibert prodigue avec indécence le titre de Martyrs à ceux que les Normands avoient tués; voici comme il s'exprime au ſujet de ces morts: *Ils apparurent en diverſes manieres aux Fideles de Jeſus-Chriſt, & leur dirent qu'on ne devoit pas les pleurer dans de triſtes pompes funebres, parce qu'ils étoient*

dans la gloire d'en-Haut, associés aux Saints Martyrs, &c.

(25) P. 120. *L'Archevêque pria le Seigneur Pape* (dit le Cardinal d'Aragon dans la vie de ce Pontife) *de daigner pour ce sujet célébrer un Concile dans la Lombardie, & d'y justifier son élection à tous égards, & comme la raison l'exigeoit. Quoique la chose fût contre l'usage, & qu'elle parût contraire à la dignité du Pape, Alexandre cependant y consentit, & convoqua le Concile à Mantoue, en considération des circonstances malheureuses du tems.* Cet auteur s'explique conformément aux prétentions de la Cour de Rome, & suivant les préjugés de son siecle. Fleury & Muratori, quoique très-instruits l'un est l'autre, l'ont fidélement copié. Il n'étoit ni contre l'usage ni contre la dignité pontificale que les Papes tinssent des Conciles hors de Rome. Mais le Saint-Siege prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au Pape de convoquer des Conciles composés des Suffragans de plusieurs Métropoles. C'est en effet un droit que les Papes commençoient alors à vouloir s'attribuer, & que leurs Légats s'arrogeoient & continuerent de s'arroger partout ou l'on eut la bonté de les laisser faire. Mais il faut se souvenir que dans l'origine ces sortes de Conciles ne s'assembloient que par l'autorité des Souverains. Aujourd'hui même encore ces Conciles-là ne pourroient se convoquer, ou par le Pape lui-même, ou par ses Commissaires délégués à cet effet, & les Evêques ne pourroient s'y rendre que par la permission des Souverains des lieux, qui ne déféreroient en ce point aux intentions du Pape, qu'autant que la raison de l'Etat ne les empêcheroit pas. Dans ce qui n'intéresse point le fond de la Religion, l'obéissance à la Puissance séculiere, marche avant l'obéissance à la Puissance ecclésiastique, & cela par une conséquence nécessaire du principe tant de fois répété, que *l'Etat n'est point dans l'Eglise, mais au contraire l'Eglise dans l'Etat.* Ainsi l'Eglise ne peut exercer sa jurisdiction que de la maniere que les loix de l'Etat le lui prescrivent. Voyez *l'Abrégé chronol. de l'Hist. d'Italie*, par M. de St. Marc, an. 1067.

(26) *P.* 120. On varie sur la date de ce Concile. Mansi le met en 1072. *Voyez* M. de St. Marc. an. 1067.

(27) *P.* 126. Il est constaté que dans l'Empire, en France, en Angleterre & ailleurs, les Empereurs & les Rois ont joui paisiblement du droit d'investiture ecclésiastique, jusqu'à Grégoire VII.

(28) *P.* 131. Cette sentence est rapportée en entier par Pandult de Pise, & par Paul de Bernried. Grégoire VII répondit à ceux qui lui disoient qu'il ne pouvoit pas excommunier les Rois: *Quand Dieu confia son Eglise à Pierre, excepta-t-il les Rois? Lorsque Dieu donna principalement au bienheureux Pierre la puissance de lier & de délier dans le Ciel & sur la terre, il n'excepta personne. Il n'est rien qu'il ait soustrait à cette puissance; car celui qui nie qu'il puisse être lié par l'Eglise, le nie impudemment, reste lié & se sépare du Seigneur Jesus-Christ.* Pand. de Pise.

(29) *P.* 133. Paul de Bernried fait mention d'une loi, par laquelle, dans le Royaume de Germanie, les excommuniés perdoient leur état, s'ils ne se faisoient pas absoudre avant l'an & un jour. Mais cette loi faite, du consentement des Souverains, pour obliger les particuliers à respecter les décisions ecclésiastiques, ne devoit pas s'étendre jusqu'aux Souverains eux-mêmes. *Voyez* M. de St. Marc. an. 1076.

(30) *P.* 134. Mathilde, Souveraine de Luque, de Parme, de Reggió, de Mantoue, & d'une partie de la Toscane, étoit entiérement devouée à Grégoire VII. *Ce Pontife*, dit Maimbourg, *etoit son cher Directeur, qu'elle suivoit par-tout, à qui elle rendoit mille services avec une incroyable affection.* Voyez la savante *digression* de M. de St. Marc sur Mathilde, à la fin du 4 vol. de son *Abrégé chr. de l'Hist. d'Italie.*

(31) *P.* 138. La date est: *Fait à Canossa, le cinquieme des calendes de fevrier, indiction quinzieme;* c'est-à-dire, *le 28 janvier 1077.*

(32) *P.* 146. Grégoire VII, dit Fleury, prétendoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la Couronne Impériale. On voit quelles étoient ses prétentions sur le Royaume de Germanie, par le serment qu'il vouloit qu'on exigeât du Roi, qui seroit élu à la place de Rodolphe; savoir, de lui rendre hommage comme son vassal, & de lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraie obéissance. --- Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir soumise, l'avoit donnée à St. Pierre.

Quant à la France, voici ce que mandoit Grégoire à ses Légats: *Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraie obéissance que chaque maison paye à St. Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoissent pour Pere & Pasteur, suivant l'ancienne coutume, &c.*

Quant à l'Angleterre, le Roi Guillaume envoyoit au Pape le tribut en argent, accordé par ses prédécesseurs; mais il refusa l'hommage que le Pape demandoit, & le Pape fut irrité de ce refus.

Les deux Lettres de Grégoire à Suenon, Roi de Danemarck, montrent qu'il prétendoit que ce Prince avoit promis de se donner à St. Pierre, lui & son Royaume, & de se mettre sous sa protection; mais on ne voit point d'effet de cette promesse; & l'offre que ce Pape fait à ce Roi d'une Province occupée par des Hérétiques, pour la donner à un de ses enfans, semble montrer qu'il croyoit avoir droit de disposer des biens des Hérétiques.

Quant à l'Espagne, il prétendit, dès le commencement de son Pontificat, qu'avant l'invasion des Sarrasins elle appartenoit à St. Pierre, & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces Infideles que d'être occupée par des Chrétiens, qui n'en fissent pas hommage au St. Siege. Il répéta la même prétention en 1076.

Il écrivit aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Cagliari, de satisfaire aux droits de St. Pierre, négligés par leurs ancêtres, avec menace, s'ils y manquoient, que leur Pays en souffriroit. Quelques années après, il écrivit au mêmes Orzoc en ces termes: *Nous ne voulons pas que vous ignoriez que*

plusieurs Nations nous ont demandé votre Terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres; de sorte que nous aurions la jouissance de la moitié & recevrions hommage de l'autre...... Puis donc que vous avez témoigné être dévoués à St. Pierre, si vous persévérez comme vous devez, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer dans votre Pays, mais si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voix temporelles & spirituelles. Grégoire VII, comme on voit, auroit exposé ces Insulaires au pillage, s'ils ne lui eussent payé le tribut qu'il répétoit.

Salomon, Roi de Hongrie, ayant été chassé par Geïsa son parent, eut recours à Henri, Roi de Germanie, dont il avoit épousé la sœur, & se rendit son Vassal pour se faire rétablir. Grégoire le trouva mauvais, & écrivit ainsi à Salomon : *Vous pouvez apprendre des anciens de votre Pays que le Royaume de Hongrie appartient à l'Eglise Romaine, ayant été donné autrefois à St. Pierre par le Roi, avec tout son droit & sa puissance. De plus l'Empereur Henri, d'heureuse mémoire, (c'est Henri-le-Noir) ayant conquis ce Royaume, envoya au corps de St. Pierre la lance & la couronne, marques de la dignité royale. Sachez donc que vous n'aurez pas les bonnes graces de St. Pierre, & ne regnerez pas long-temps, sans éprouver l'indignation du St. Siege, si vous ne reconnoissez que vous en tenez votre sceptre, & non du Roi.*

Quant au Royaume de Dalmatie, Grégoire écrivoit ainsi à un Seigneur nommé Vezelin : *Nous sommes fort étonnés qu'ayant promis depuis long-temps d'être fidele à St. Pierre & à Nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'Autorité Apostolique a établi Roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons, de la part de St. Pierre, de prendre les armes contre ce Roi, parce que l'entreprise, que vous feriez contre lui, seroit contre le St. Siege. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice, & attendre notre jugement; autrement sachez que nous tirerons contre vous le glaive de St. Pierre, pour punir votre audace, & la témérité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise.*

Grégoire porta ses vues ambitieuses jusques sur la Russie, comme on voit par sa Lettre à Démétrius, Souverain de cette contrée: *Votre fils*, dit-il, *visitant les tombeaux des Apôtres, est venu à Nous, & nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains, comme un don de St. Pierre, en lui prêtant serment de fidélité, nous assurant que vous approuveriez cette demande; & comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné votre Royaume de la part de St. Pierre.* Fleury. *Hist. Eccl.* liv. LXIII.

Ces exemples suffisent pour démontrer les prétentions démesurées de Grégoire VII, qui, selon Fleury, vouloit persuader à tout le monde que les Puissances temporelles dépendoient de la Puissance temporelle du Pape.

(33) *P.* 156. Dans un manuscrit de la Chronique de Casaure du Moine Berard, lequel est à la Bibliotheque du Roi de France, le Pape Urbain est représenté donnant la crosse à Grimoald, & lui disant ces vers:

Cæsaris ob sceptrum baculum tibi porrigo dextrum,
Quo bene sis fretus; plus Cæsare dat tibi Petrus.

(34) *P.* 157. Voici ce qui attira au Diocese de Cambrai le ressentiment furieux de Pascal II. Le plus grand nombre des voix avoit choisi pour Evêque de Cambrai, Gaucher, Archidiacre de cette ville; l'autre parti avoit élu Manassès, Prévôt de l'Eglise de Rheims. Gaucher reçut de l'Empereur Henri l'investiture, & fut sacré l'on ne dit point par qui; mais son élection fut approuvée du Pape. Bientôt Urbain II la désapprouva, pour autoriser celle de Manassès. Gaucher se maintint dans son Evêché par la protection de Henri, & fut empêcher l'Archevêque de Rheims & les Suffragans de sacrer Manassès. Urbain II, qui tenoit alors le Siege Pontifical, déposa Gaucher de l'Episcopat & de la Prêtrise, le menaçant de l'excommunier avec tous ses partisans, s'il ne quittoit son Siege. Ce qui donna lieu à cette déposition, fut l'in-

vestiture reçue de l'Empereur. Manassès étant devenu Archevêque de Rheims, Pascal II, successeur d'Urbain II, lui substitua un autre Evêque. Malgré sa déposition & l'élection d'un autre Evêque, Gaucher conserva son Evêché. Ce fut alors que par l'ordre exprès de Pascal, qui traitoit Gaucher & les Cambrésiens de Schismatiques, Robert, Comte de Flandre, qui revenoit de la Terre-Sainte, ravagea de la maniere la plus barbare les terres de l'Eglise de Cambrai.

(35) *P.* 159. Cette Lettre avoit paru dans les premiers Recueils des Conciles. Binius la retrancha du sien. Le P. Labbe l'a inférée dans sa Collection, *Tome X. col. 630.* précedée de cette annonce injurieuse: *Responsoria declamatio acerrima Leodiensium Schismaticorum, qui more suorum comparum in Schismate Donatistarum adversus principes resilientium & catholicum nomen affectantium, suam declamationem sic inscripserunt: EPISTOLA LEODIENSIUM ADVERSUS PASCHALEM PAPAM II, CIRCA ANNUM DOMINI MCVII.* La date de cette Lettre fait voir que ce titre n'est pas de l'auteur de la Lettre, qui n'y mit vraisemblablement pas d'autre titre que cette adresse: *OMNIBUS BONÆ VOLUNTATIS HOMINIBUS ECCLESIA LEODIENSIS VERITATEM FIDEI ET CATHOLICAM UNANIMITATEM INCONCUSSE TENENS.*

L'Auteur de cette Lettre est Sigebert de Gemblours, un des plus savans de son tems, célebre par d'autres ouvrages. Cette Lettre a été traduite en françois par Jean Gerbais, Docteur de la Société de Sorbonne, Professeur Royal d'Eloquence, Principal du College de Rheims à Paris, & Pensionnaire du Clergé de France. Sa traduction parut à Paris, en 1697, in-8vo. chez *Frédéric Léonard*, avec ce titre: LETTRE DE L'EGLISE DE LIEGE A L'OCCASION D'UN BREF DE PASCAL II. Le texte latin est à la suite du françois avec ce titre: *EPISTOLA LEODIENSIS ECCLESIÆ SCRIPTA OCCASIONE BREVIUM LITTERARUM PASCHALIS II AD ROBERTUM, FLANDRIENSIUM COMITEM.*

(36) *P.* 174. Le mot de *Primat* étoit autefois assez commun. Chaque région de Rome avoit ses *Primats* ; chaque College d'Office avoit les siens. S. Ambroise fait mention des *Primats du Consistoire Impérial*, & le Code parle des *Primats des Écoles*. Dans l'Eglise les Synodes avoient leurs *Primats*, (comme le remarque le Pape Léon, *Epit.* 52.) ainsi que les Provinces d'Italie, d'Afrique, d'Espagne & des Gaules.

(37) *P.* 208. Les Albigeois étoient répandus en grand nombre dans la Gascogne & dans diverses Provinces ; ils faisoient de grands progrès tous les jours. Il ne faut pas en être surpris. Ils menoient une vie si pure, que la Noblesse déclara aux Evêques qu'elle vouloit vivre & mourir dans leur Religion, & être enterrée dans leurs cimetieres, au lieu qu'on étoit très-scandalisé de la vie des Prêtres.

(38) *P.* 213. Du tems de Baronius on croyoit que ce Prince étoit l'Empereur des Abyssins, ou d'Ethiopie. On a reconnu depuis que l'Empire du Prête-Jean n'étoit pas situé dans l'Afrique, mais dans l'Asie. On trouve encore des traces de ce Prête-Jean dans le Royame de Tangut, que les Tartares appellent *Barontola*, les Sarrasins *Baratas*, & les gens du pays *Lassa*.

Kircher est dans l'erreur, en disant que ce Prête-Jean a regné à Chataia, & que Chataia n'est point dans la Chine. Mais Ludolfe, dans son *Commentaire sur l'Histoire Ethiopienne*, fait voir que ce Prince n'a point regné à Chataia, & Matthieu Riccius, Jesuite, soutient qu'il ne faut point chercher Chataia hors de la Chine. Le Prête-Jean ne regnoit donc point là, mais à Tandur, Argon, Tangut, Thibet, Ritha & Magol, & c'étoit un Nestorien. On peut consulter là-dessus Paul Marc, Vénitien. On ne sait point quand le regne de ce Prête-Jean a fini. Mais on trouve dans quelques Historiens que David, fils de ce prince, a regné jusqu'à l'an 1202. Ce David fut tué avec toute sa sa famille, à l'exception d'une fille, que Gengis-

Cham épousa, & dont il eut deux fils. On prétend que ce Royaume du Prête-Jean étoit le même qu'occupoit Coirim-Cham, l'an 1098, lorsqu'Antioche fut prise par les Croisés, si l'on en croit Guillaume de Tripolis.

Ducange croit que ce Prête-Jean, ou par corruption Prêtre-Jean, étoit le nom d'un grand Roi de l'Inde, qui tiroit son origine d'un Jean, Prêtre Nestorien, qui, en 1145, tua Coirim-Cham, & usurpa la couronne.

Godigne assure que ce Prête-Jean étoit un puissant Roi Nestorien, dans la Tartarie, vers la Chine, & que ceux du Pays l'appelloient d'un nom commun à tous les Princes de cet Empire, Juhanna. Il ajoute que le dernier de ces Rois fut défait par Zinges ou Gingis-Cham, Empereur des Tartares.

Scaliger a remarqué que le mot de Prestegian ou Frestegian signifie Catholique ou Apostolique. D'autres ont cru que Prête-Jean vient du mot Persan Terist-Cham, qui signifie Apôtre ou Envoyé.

Les uns, comme Golius, croient que ce mot en Persan signifie Roi des Esclaves. Les autres veulent que ce nom tire son origine d'un mot hébreu & chaldaïque, *Cohen*, qui signifie Prêtre. Maller a cru que ce mot signifie Empereur des Chrétiens, parce que Cham signifie Empereur.

D'autres l'expliquent par Empereur des Adorateurs. D'autres le tirent d'un mot Persan *Preschteh-Gehan*, l'Ange du monde, & ils remarquent que les Mogols, qui possedent une bonne partie de l'Inde, ont souvent pris le titre de Schah-Gehan, Roi du monde, & que le mot de Gehan, ajouté à leur nom, a rapport à celui de Prête-Jean.

D'autres prétendent que sur les confins de la Tartarie, de l'Inde & de la Chine, il y a eu des Princes Chrétiens Nestoriens, qui étoient appellés Uncha, & leurs Peuples Jouan: & que l'on donna le nom de Prête-Jean à ces Princes, parce qu'ils faisoient porter devant eux une croix d'or enrichie de pierreries, & deux croix, quand ils alloient à la guerre, l'une d'or, & l'autre de pierres précieuses, pour marquer qu'ils étoient défenseurs de la foi.

Nous laissons au Lecteur à prononcer sur ces différentes opinions.

(39) *P.* 268. Cosme de Médicis naquit en 1399. Il gouverna la République de Florence avec sagesse, & amassa des trésors immenses, par le grand commerce qu'il faisoit de toutes parts. Des ennemis, jaloux de son bonheur & de sa gloire, parvinrent à le faire exiler; mais il fut rappellé quelque tems après & reçu avec un applaudissement universel de la part des Florentins, qui lui donnerent le titre de *Pere du Peuple* & de *Libérateur de la Patrie*. Il accueillit avec distinction les Gens-de-Lettres & les Savans, qui, en contribuant à sa gloire, cimenterent en partie son autorité, par l'enthousiasme où ils jetterent le peuple, & par l'immortalité qu'ils lui ont donnée dans leurs ouvrages. Malheur aux Princes & aux Grands qui négligent ces moyens!

(40) *P.* 274. La Pragmatique-Sanction étoit une Ordonnance de Charles VII, Roi de France, rendue en 1418, dans une assemblée de l'Eglise Gallicane tenue à Bourges; elle étoit un abrégé des Conciles de Constance & de Bâle. Elle étoit avantageuse à l'Eglise Gallicane, & loin de donner atteinte à ses libertés, elle les maintenoit & remédioit entiérement aux entreprises ambitieuses du Siege Apostolique. Aussi l'appelloit-on *Palladium Franciæ*, & *le rempart de l'Eglise Gallicane*. C'est ce qui chagrina la Cour de Rome. Elle se trouvoit léfée par cette Pragmatique-Sanction, qui mettoit un frein à son avide ambition; elle la traita d'abord d'hérétique & de schismatique; & ce qu'il y a de curieux, c'est qu'Æneas Sylvius (depuis Pie II) qui avoit assisté au Concile de Bâle, où plusieurs de ses constitutions avoient été arrêtées, fit un livre pour montrer qu'elles ne contenoient rien que de saint. Cependant, dès qu'il fut fait Pape sous le nom de Pie II, non-seulement il se rétracta, mais même en sollicita l'abolition avec plus d'acharnement que personne. Tant l'intérêt particulier l'emporte sur la vérité & la justice!

(41) *P.* 279. On a beaucoup calomnié Luther;

on a beaucoup écrit pour sa défense. Camerarius en a fait un portrait plus fidele que Maimbourg, dans son *Histoire du Lutheranisme.* On l'a accusé d'avoir dit de la Vierge des choses, dont il n'eut jamais la pensée ; d'avoir même parlé contre Jesus-Christ ; d'avoir ressuscité les anciennes hérésies. On a porté le fanatisme jusqu'à dire que le Diable avoit été son maître. Luther a beaucoup écrit ; c'étoit un grand homme. Il a été le premier réformateur.

Nous rapporterons ici la réponse ingénieuse d'un Luthérien à une froide plaisanterie d'un Catholique. Elle se trouve dans le *Nodus Gordius sophistarum, sed solutus,* (*Authore Johan. Matthæo Maisarto.*) Quelques Catholiques & quelques Luthériens s'étoient rencontrés à un repas. Dans la chaleur du vin, un Catholique voulant railler sur la fausse présupposition qu'on avoit voulu canoniser Luther, dit qu'au lieu de trouver son corps, on n'avoit trouvé qu'une souris. Un Luthérien répondit ainsi au Catholique : *Ce que vous dites est vrai ; mais savez-vous l'histoire de cette souris qu'on trouva ?* Le Catholique lui repliqua qu'il n'en savoit rien. *Eh ! bien ?* dit le Luthérien, *vous allez l'apprendre. Cette souris prit la fuite, pressée par la faim, (car il y avoit déja quelques jours qu'elle étoit enfermée) elle mangea toutes les Bulles des Indulgences Papales. Ayant eu soif, elle courut à l'eau bénite, qu'elle but entiérement. Son ventre se gonfla excessivement. Dans cet état périlleux, elle gagna promptement le Purgatoire, dont elle éteignit toutes les flammes, en pissant dessus.* La raillerie du Catholique étoit absurde ; il devoit savoir que les Luthériens, ne canonisant personne, laissent à l'Eglise de Rome le soin de fabriquer des Saints.

(42) *P.* 293. Quelques Auteurs pensent que François I signa le Concordat dans la vue d'acquérir l'amitié de Léon X, & celle des Princes d'Italie. Mais d'autres croyent avec plus de probabilité que François I fut porté à faire ce traité par le Chancelier Duprat, Cardinal, & Evêque de Sens, qui avoit l'ambition de devenir Pape, comme il le fit voir depuis par ses démarches, après la mort de Clément

Clément VIII. Quoi qu'il en soit, François I fit avec Léon X un accord, par lequel il fut convenu que la collation des Bénéfices demeureroit en partie au Pape avec l'annate, (c'est ainsi qu'on appelle le revenu d'un an d'un Bénéfice vacant) & en partie aux Evêques Diocésains; que la nomination des Bénéfices électifs appartiendroit au Roi, & que les Bénéfices, vacans dans les mois de janvier, avril, juillet & octobre, demeureroient affectés aux Gradués. C'est ce traité qu'on a appellé & qu'on appelle encore Concordat. Ce traité est nommé illégitimement Concordat, vu les oppositions & les contradictions qu'il éprouva de toutes parts. Le Parlement de Paris apporta toute la résistance possible à son entérinement, & après avoir été contraint de céder à l'autorité du Roi, il témoigna publiquement que cet entérinement étoit forcé, de sorte qu'il s'attira la disgrace du Roi, qui lui ôta toute connoissance des procès concernant les Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés Electifs & Conventuels, les évoqua à soi, & ensuite en attribua la connoissance au Grand-Conseil, qui a retenu cette Jurisdiction nouvelle depuis l'année 1523, jusqu'au regne de François II, sous lequel François Olivier, Chancelier, rétablit les choses comme elles étoient auparavant.

Les Evêques & les gens de bien en général regarderent ce traité comme pernicieux à l'Eglise Gallicane. L'Université de Paris interjetta appel au futur Concile général. On fit en plusieurs Eglises des prieres publiques aux Prônes des Paroisses pour en demander à Dieu l'abolition, & le rétablissement des Elections canoniques; c'est ce qu'on voit dans plusieurs Rituels, tels que celui de Vanne, imprimé à Lyon, & un autre de Clermont, imprimé en 1608, par ordre du Cardinal de la Rochefoucault. On peut dire que par le Concordat Léon X trouva la pierre philosophale, il rétablit les canaux, qui conduisent l'or à Rome, & cela par son adresse & sa fine politique. Enfin Léon X s'est éternisé en faisant révoquer la Pragmatique-Sanction.

(43) P. 296. Les réglemens, dont il s'agit ici, con-

cernent; 1°. les Religieux de l'un & de l'autre sexe; 2°. les dispenses matrimoniales; 3°. la tolérance; 4°. l'introduction, l'impression & la publication des livres; 5°. la diminution des droits pour les enterremens & l'administration des Sacremens; 6°. la collation des Bénéfices dans la Lombardie-Autrichienne. Nous donnerons ici un extrait de quelques réflexions, qui ont déja paru sur chacun de ces articles.

1°. Dès qu'un corps quelconque de Chrétiens se rassemble, & adopte une institution, il se met parlà même dans des rapports nécessaires avec la Puissance législative, & dans une dépendance immédiate du Gouvernement. La Puissance souveraine & législative a le droit inaliénable, dès qu'il se présente un établissement de cette nature, d'examiner préalablement son but, ses constitutions, sa forme de gouvernement, ses privileges, & de l'admettre ou de le rejetter, selon qu'elle le juge convenable au bien de l'Etat, avec lequel cet Institut contracte des rapports essentiels. De même que le pouvoir souverain peut le rejetter dès sa naissance, s'il ne le trouve pas conforme au bien de l'Etat, il peut aussi le supprimer dans la suite, si par les circonstances diverses des tems, par sa décadence, par des défauts essentiels de son institut, & des vices de son régime, ce même pouvoir souverain vient à reconnoître qu'il est absolument inutile, ou même dangereux à l'Etat. L'extinction de la Société de Jesus nous fournit un exemple frappant de ce que nous avançons.

Lorsqu'un Prince Catholique condescend librement à laisser établir dans les Pays de sa domination un Ordre quelconque, il le fait toujours sous la condition qu'il y subsistera aussi long-tems que les changemens dans les circonstances, les mœurs, les constitutions nationales & l'intérêt de l'Etat ne l'auront pas démontré inutile. De plus un Prince ne sauroit obliger ses Successeurs à conserver tous les établissemens faits sous son regne, & l'Etat ne peut se donner à luimême des liens perpétuels. Tout établissement, toutes institutions inséparables du bien de l'Etat, sont nécessairement dépendans de ce bien même. L'Etat

exige qu'on les foutienne ou qu'on les aboliffe, felon l'axiome, *falus populi fuprema lex efto.*

La Puiffance fouveraine peut donc abolir & fupprimer dans fes Etats, tel Ordre qu'elle juge à propos; c'eft une vérité qui n'admet aucune difcuffion. A plus forte raifon cette Puiffance a-t-elle le droit de modifier, corriger, changer tout ce qu'elle trouve de contraire à fes intérêts, & au repos public. La dépendance des Ordres Religieux d'un Général, demeurant à Rome, a été très-funefte aux Etats. Qu'on life dans l'Hiftoire le récit de tant de démêlés fcandaleux, qui ont eu lieu entre les Princes Catholiques, d'une part, & la Cour de Rome de l'autre; on verra que les Peuples ont eu beaucoup à fouffrir des prétentions exhorbitantes & des vexations injuftes du Siege Apoftolique, & que l'ambitieufe & intriguante Cour de Rome a conftamment employé les Moines, ou comme efpions, ou comme boutefeux, ou comme miniftres de fes vengeances. Les guerres civiles de France, les révolutions d'Angleterre, les troubles de Venife, les difputes entre le Roi de Sicile, Victor-Amedée, & Innocent XI, fourniffent des preuves trop convaincantes de cette affertion. L'expérience a encore démontré combien les relations & la correfpondance immédiate de ces individus, fouvent irrités contre le Gouvernement, avec les fujets d'un autre Puiffance, peuvent en certaines occafions être funeftes à une Nation. Qu'on ajoute à ces inconvéniens l'argent qui fort de l'Etat, foit fous prétexte d'entretenir décemment la Cour du Révérendiffime Général, foit pour la tenue d'une Congrégation ou d'un Chapitre, foit pour de prétendues dépenfes extraordinaires de l'Ordre entier, mais deftinées dans le fond à fatisfaire l'ambition & à nourrir la fainéantife de quelques êtres inutiles à ce même Etat. Ces motifs font plus que fuffifans pour obliger la Puiffance fouveraine de couper toute communication des Maifons Religieufes fituées dans les Pays de fa domination, avec celles qui fe trouvent en Pays étrangers. C'eft d'après ces fages principes que Jofeph II a établi l'indépendance contre laquelle les Révérendiffimes Généraux fe font élevés fi injufte-

ment. Suivant en cela les regles de tout bon Gouvernement, usant des droits inhérens à la Puissance souveraine, il a déraciné un abus dangereux, & fermé l'entrée dans les Pays de sa domination aux désordres, aux scandales, aux troubles, dont la correspondance avec Rome a toujours été une source inépuisable. L'usage constant des treizes premiers siecles, la discipline de l'Eglise Universelle, l'autorité des Saints-Peres, & sur-tout de St. Bernard, qui s'éleva hautement contre les immunités & exemptions des Moines, tant de troubles & d'abus occasionnés uniquement par ces immunités, déposent en faveur de cette sage loi de l'Empereur. Cependant il s'est trouvé des ennemis du bien public, qui ont osé représenter les réformes de ce Souverain concernant les Moines, comme nuisibles & contraires à la Religion.

2°. Les Partisans du Siege Apostolique prétendent que le droit d'accorder des dispenses n'appartient primativement qu'au Souverain Pontife. Nous demanderons à ceux qui hasardent une pareille assertion, où ils ont lu que la faculté dispensative étoit exclusivement réservée au Pape? Nous leur dirons au contraire que nulle part l'Ecriture-Sainte ne la lui attribue; que dans les premiers siecles de l'Eglise on n'eut jamais recours à Rome pour les dispenses, & que celles-ci sans distinction étoient données par les Evêques, chacun dans son Diocese respectif; que, quoique dans le quatrieme siecle & dans les suivans, on s'adressât souvent à Rome pour quelque dispense, non-seulement cela se pratiqua rarement, mais encore malgré la déclaration de quelques Conciles, plusieurs Evêques continuerent à dispenser selon les occurrences, & selon l'ancienne coutume de l'Eglise; qu'il est démontré par l'Histoire Ecclésiastique que cette faculté ne passa à la Cour de Rome, que dans les siecles d'ignorance & malgré les oppositions, la répugnance des Evêques, devenus trop foibles dans un tems où, pour faire valoir ses droits & son autorité, il falloit de l'argent & des troupes sous les armes. Puis donc que le droit de dispenser n'est pas privatif; puisque les Evêques en jouirent pendant plusieurs siecles, qu'ils

ne le céderent que malgré eux; que le prétendu avantage se réduit purement à un intérêt temporel de la Cour de Rome, & qu'enfin c'est le devoir des Souverains de déraciner les abus crians, introduits durant les siecles d'ignorance & de barbarie, dans toutes les parties de la discipline & du gouvernement extérieur de l'Eglise, ainsi que de veiller au bien-être de leurs Etats, il s'ensuit rigoureusement que Joseph II n'a aucunement nui à la Religion, en statuant que désormais aucun de ses sujets ne pourra s'adresser à Rome pour les dispenses matrimoniales. On pourroit demander ici hardiment au Souverain Pontife, s'il croit sérieusement avoir le droit de rançonner tous les Etats Catholiques, sous prétexte de ses dispenses, de ses bulles, & de ses privileges. La Providence qui donne aux uns les mines, les productions de la Nature, & qui répartit à d'autres l'industrie, le commerce, &c. donna-t-elle à quelques-uns des Sacremens, &c. pour accumuler des trésors ?

3°. Jesus-Christ n'a nulle part enseigné l'Intolérance; on ne peut produire aucun Texte des Conciles généraux les plus révérés par la Nation Chrétienne, en faveur du systême affreux de l'Intolérance. Ainsi l'Edit de la Tolérance, publié par Joseph II, n'est point contraire à la Religion, comme des Fanatiques aveugles & furieux l'ont hardiment soutenu. Les personnes sensées conviendront que les réformes tant civiles que religieuses, que ce Souverain a introduites dans les Pays de sa domination, sont l'ouvrage de la sagesse & de la bienfaisance, sur-tout quant à l'objet de la Tolérance.

» Si c'est une tyrannie, dit un Ecrivain politique, » que de dépouiller un citoyen de ses biens, c'est » une tyrannie, c'est une cruauté bien plus criante de » lui ravir ses opinions sur un Dieu, qui lui est sou» vent bien plus cher que ses biens & que sa pro» pre conservation. « C'est une tyrannie bien plus inhumaine & bien plus insensée de vouloir prescrire aux hommes ce qu'ils doivent croire. La liberté de penser, de parler & d'écrire a toujours contribué au bonheur des Nations.

4°. Si les Citoyens ne doivent pas être gênés quant à leur Religion, il doit en être de même à l'égard de leurs discours & de leurs écrits. La multiplicité des livres, bons ou même mauvais, a perfectionné les sciences, démasqué l'imposture, civilisé les mœurs, policé les Nations, étendu le commerce; les livres ont appris aux hommes une foule de vérités utiles & nécessaires, & sans eux nous croupirions encore, comme nos ancêtres, dans l'ignorance & dans la barbarie. Le Sacerdoce a toujours eu intérêt de favoriser l'ignorance & de s'opposer à la liberté de la presse, pour mieux arriver à ses vues ambitieuses & intéressées. L'odieux & rigide Tribunal de Censure établi à Rome, avoit besoin d'un frein, & il étoit réservé à la prudence & aux lumieres de Joseph II, de le lui donner. On ne peut que gagner à entendre parler la vérité; l'imposture a seule intérêt à la faire taire.

5°. Il seroit honteux de contester l'équité du Réglement de Joseph II, concernant la diminution des impôts sacrés, dans les Pays de sa domination. L'Autorité suprême a le droit de faire dans ces sortes d'objets tel réglement, qu'elle juge à propos, pour le bien public. Tout ce qui est temporel doit ressortir de l'autorité du Souverain, par la raison que c'est à elle qu'est confié le bonheur temporel des Peuples. Immunités ecclésiastiques, fondations pieuses, taxes pour l'administration des Sacremens, contributions pour bâtir & orner les Lieux sacrés, enfin extorsion de l'argent du Peuple, sous mille prétextes, dont plusieurs font honte, tout est soumis au pouvoir des Princes, qui même en conscience ne peuvent se dispenser d'y apporter toute leur vigilance, vu l'autorité qu'ils doivent avoir dans le Gouvernement de l'Eglise, à l'exemple des premiers Empereurs Romains. C'est le sentiment de Socrate, Historien Ecclésiastique du cinquieme siecle. *Du moment*, dit-il (lib. 5, Hist. Eccl. in prœmio) *que les Empereurs ont été faits Chrétiens, les affaires ecclésiastiques ont dépendu d'eux, & les Conciles ont été convoqués par leurs avis & selon qu'ils ont jugé à propos.* Nous pourrions citer beaucoup d'autres

autorités en faveur de cette assertion, si nous ne voulions éviter la prolixité.

6°. Joseph II, comme dépositaire des droits de ses Sujets, & comme Chef Suprême de la Nation soumise à sa domination, auroit pu sans doute réclamer l'ancien droit qu'avoit le Peuple d'élire les Prélats; ce Prince a poussé la modération jusqu'à demander à la Cour de Rome la libre collation des Bénéfices situés dans la Lombardie-Autrichienne. Mais elle lui a été refusée. L'Empereur nommant à tous les Bénéfices des Royaumes de Hongrie & de Bohême, à ceux de l'Archiduché d'Autriche, &c., l'uniformité exigeoit donc qu'il eût le même droit dans la moindre partie de ses Etats. En outre, la Cour de Rome peut abuser de cette collation en conférant les Bénéfices à des sujets qui sont plus attachés à ses intérêts qu'à ceux de l'Empire, & qui sont presque toujours les ennemis secrets du Prince & de la Patrie. De plus il n'appartient qu'au Chef de l'Etat de connoître les talens & les qualités de ceux des sujets, qui méritent d'être élevés à des Dignités ecclésiastiques, & non pas à un Souverain étranger qui n'a d'autres intérêts que de récompenser ses partisans. Aujourd'hui que les Prélats brillent ou ambitionnent de briller, au moins autant par leurs titres profanes que par leur pouvoir temporel, par leurs richesses, &c. que par l'autorité spirituelle, les Puissances souveraines ne sauroient être indifférentes à leur choix, & l'abandonner à un étranger, sans manquer aux loix d'une saine politique, qui exige que le Princes, l'Etat & le Peuple soient à l'abri de toute inquiétude, & qu'on s'efforce constamment de détourner les maux, que dans les tems d'ignorance la Cour de Rome accumula sur leurs têtes; on ne sauroit donc trop louer la sage prévoyance de Joseph II, qui a ordonné que les Evêques prêteroient désormais leur serment de fidélité au Souverain, avant de le prêter à la Cour de Rome. En un mot, on peut dire que les diverses réformes ecclésiastiques introduites par l'Empereur, montrent un Prince Philosophe, qui ne cherche son bonheur que dans celui de ses Sujets.

(44) *P.* 297. Cette lettre a été publiée dans un Recueil ayant pour titre: *Lettres de N. T. S. P. le Pape et de Sa Majesté l'Empereur*, *en latin & en françois*. Rome, 1782, in-8vo.

(45) *P.* 297. Le 25 février, le Pape tint un Consistoire, dans lequel, après avoir pourvu à différentes Eglises vacantes, il annonça au Sacré College son Voyage à Vienne. Ensuite le Souverain Pontife supprima la Bulle *ubi Papa*, *ibi Roma*, afin qu'au cas qu'il vînt à mourir dans ce voyage, le Conclave pût toujours se tenir à Rome.

(46) *P.* 298. Joseph II, par la suppression de quelques Ordres Religieux, dont il a appliqué les revenus au bien public, donne aux Puissances Catholiques un exemple glorieux qu'elles devroient bien imiter, en arrachant de leur sein les vers destructeurs, qui les rongent depuis tant de siecles. Tout le monde sait que la vie spéculative détruit le nerf de l'Etat, & qu'au contraire la vie active le vivifie & le soutient.

Il est peu de contrées, où la politique permette de laisser subsister des êtres stériles par état, dont le grand nombre est une charge pour la société. Quel est l'homme assez audacieux pour blâmer le Souverain, qui fermera une partie de ces asyles, ouverts à une pieuse fainéantise? Et si Rome elle-même a pu supprimer l'Ordre fameux de la Société de Jesus, pourquoi un Empereur ne peut-il pas faire dans ses Etats quelques Réglemens sages, qui réforment sans détruire, & préviennent les maux, pour ne pas les punir? Si l'Eglise toujours pure, toujours en commerce avec le Ciel, renouvelloit à la face de l'Univers les titres de sa Puissance par des prodiges, on la croiroit l'interprete sacrée des volontés d'en Haut. Son Chef est un Souverain, qui empruntant tout son lustre des biens d'ici bas, est entouré d'hommes rouges ou noirs, revêtus de dignités mondaines & lucratives. Représentez-vous pour un moment un homme du Peuple sous la Tiare, environné de Curés tous à portion congruë; quelle attention feroit le genre-humain à cette modeste Congrégation? Elle seroit cependant dépo-

sitaire de la foi, comme ceux que la pourpre décore aujourd'hui. Or un Souverain ou un Philosophe se disent à eux-mêmes, ces trésors, ces honneurs, dont l'espece humaine a comblé ses Prêtres, n'ont rien de commun avec une Religion humble, née dans une miraculeuse obscurité ; où ils les considerent comme les héritiers fortunés d'étrangers crédules, & alors ils croyent pouvoir faire tous les Réglemens possibles, pour le maintien de la Religion ; où ils les regardent comme les agens spirituels de la cause de Dieu, & dans ce cas il les débarrassent de ces riches possessions, dont l'entretien les distrait de l'*unique chose nécessaire*, le salut. On a objecté que ces biens, dont on dispose, appartiennent à ceux, dont on change l'état. Ceci demande une grande explication. Sans doute, les Souverains doivent respecter les propriétés ; ils doivent regner par les loix & par l'équité. Mais les Ecclésiastiques non-propriétaires sont seulement usufruitiers. La question est donc de savoir si les Corps Religieux sont inamovibles dans un Etat. S'ils le sont, les biens, qui les font subsister, sont pareillement sacrés. Mais si l'on considere un Souverain comme l'homme de la Providence, chargé par elle de faire jouir la portion d'individus, qui lui est confiée, de la paix, de la sûreté & de l'abondance, ne peut-il pas choisir à son gré les voies qui doivent le conduire à ce but ? S'il trouve que le travail est la condition de l'existence de l'homme, ne doit-il pas le repartir avec équité sur tous ? Si les abus ont successivement trompé l'administration de ses prédécesseurs, emportés loin de la famille de l'Etat par des guerres longues & malheureuses, ne doit-il pas employer à la réforme de ces abus les talens & le courage, que le Ciel lui a donnés ? Les suppressions des Ordres Religieux montrent que Joseph II n'a fait qu'obéir à l'amour de l'humanité, qui les lui a conseillées.

(47) *P.* 303. Dans toutes les Provinces de la Domination Autrichienne, les Evêques, Abbés, & Prélats avoient reçu la défense de paroître à Vienne, pendant le séjour du Pape, sans une permission expresse de l'Empereur.

(48) *P*. 303. Indépendamment de cet ordre, l'Evêque de Gortz fut condamné, pour sa désobéissance, à donner une somme de six mille florins, destinée à un établissement utile, & à payer annuellement quinze cens florins pour le même objet. Cette conduite rigide de Joseph II fait voir un Prince équitable, qui ne fait acception de personne.

(49) *P*. 308. En mémoire des tendres adieux, que se firent l'Empereur & le Pape, le 22 avril, à Marie-Brun, on a placé depuis au même endroit, au-dessus de l'entrée principale de l'Eglise, une inscription gravée sur un marbre blanc en caractere d'or, tant en Latin qu'en Allemand, & à cette occasion il fut chanté une Messe solemnelle au son des tymbales & trompettes. Voici l'inscription :

PIUS VI. Pontifex Maximus &
JOSEPHUS II. Roman. Imperator,
Semper Augustus, cum Maximiliano Austriæ Archiduce,
Thaumaturga Fontanensi devotè salutata,
Hinc tenerrimos inter amplexus,
Excitis adstantium lacrymis,
Sibi invicem vale dixerunt.
X. Cal. Majas, anno CIↃ. IↃ. CC. LXXXII.

(50) *P*. 312. La Cour de Rome & le Sacré College n'ont point été satisfaits de ce Consistoire; ils se plaignent hautement que jamais Pape ne s'est autant abaissé que le Pape actuel par son Voyage à Vienne. Ils demandent un nouveau Consistoire, dans lequel ils exigent qu'il leur soit rendu un compte plus exact. On prétend à cette occasion que Pie VI veut déposer la Tiare, pour terminer ses jours dans la retraite. Ce seroit une étonnante abdication !

FIN.

TABLE.

Fin de la Table.



1. 00

10607





